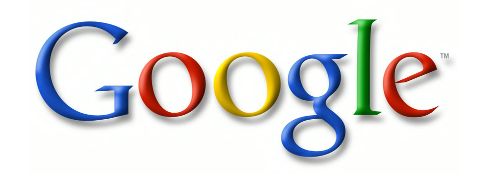
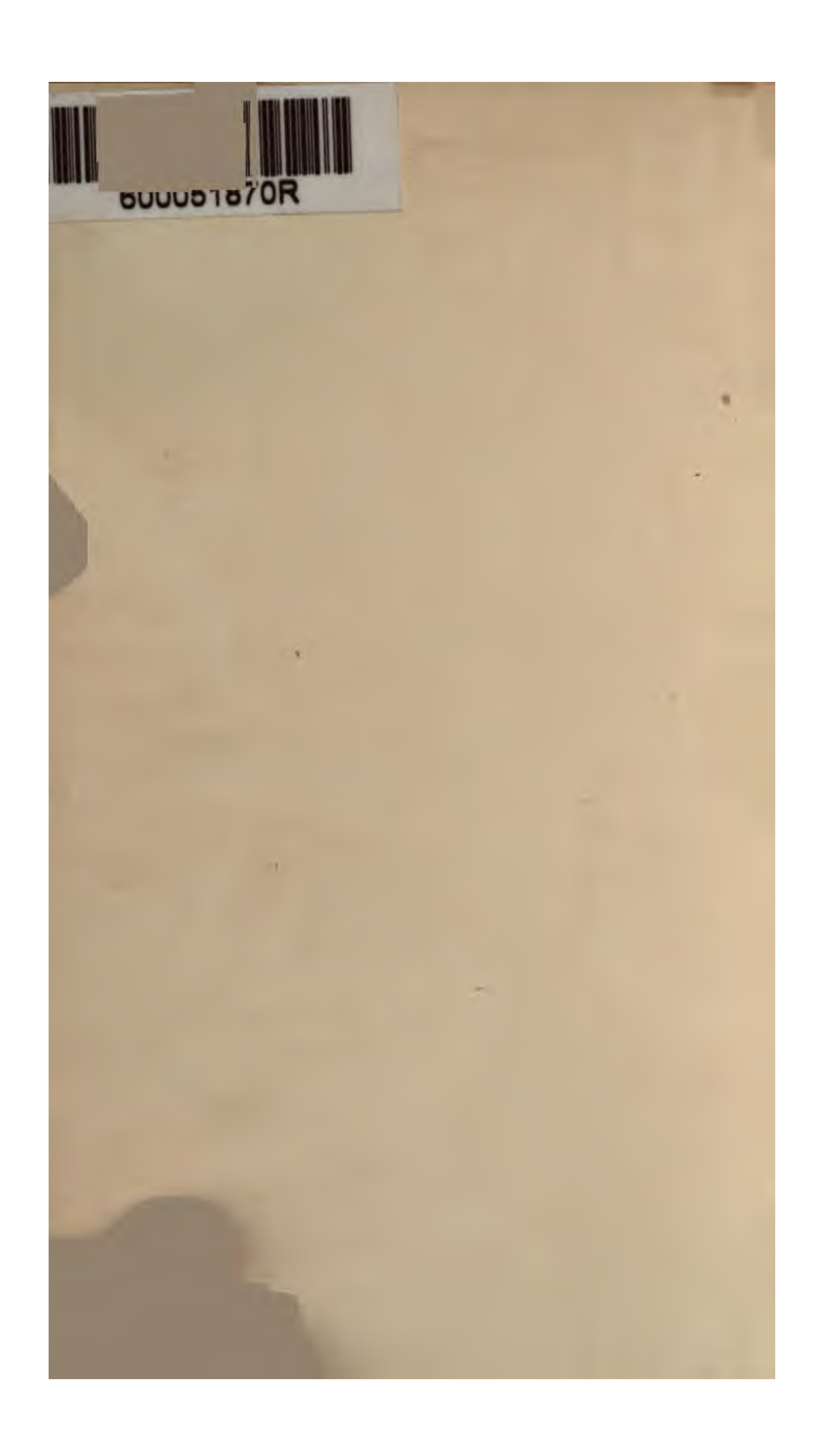





600051870R

HISTOIRE

DU

DIRECTOIRE.

III.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,
IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DU

DIRECTOIRE

PAR

A. GRANIER DE CASSAGNAC.

TOME TROISIÈME

L'ITALIE. — LA PAPAUTÉ. — LE DIX-HUIT BRUMAIRE.



PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
8, RUE GARANCIÈRE.

1863

PRÉFACE.

L'annonce de la *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par ordre de l'Empereur, m'a fait ajourner jusqu'à ce moment la dernière partie de mon *Histoire du Directoire*. Le lecteur approuvera, je l'espère, les motifs de ma détermination.

Mon troisième et dernier volume, que je livre aujourd'hui au public, prend le gouvernement du Directoire à sa consolidation, le lendemain du 18 Fructidor, et le mène jusqu'à sa chute, le lendemain du 18 Brumaire. Le récit comprend donc, avec le détail des luttes intérieures du Directoire et des deux Conseils formant le Corps Législatif, la conquête de l'Italie, les traités de Tolentino et de Campo-Formio, les désastres militaires survenus en l'absence de Bonaparte, son expédition légendaire en Égypte et en Syrie, et enfin les causes qui le ramenèrent d'Orient pour lui donner, en le portant au pouvoir, la Révolution à consacrer et la France à pacifier.

Trois des plus importantes questions de notre temps, l'organisation de l'Italie, la place de la Papauté parmi les États modernes, les titres et la mission de la dynastie Napoléonienne, ont donc leur source dans l'époque que Bonaparte illumina des premiers rayons de sa gloire, et dans les événements qui portent la première empreinte de sa pensée.

Avoir sur l'Italie, sur la Papauté, sur le but réel que se proposait Bonaparte, en prenant le pouvoir, l'expression directe et authentique de son témoignage, était pour l'historien une chance trop heureuse pour qu'il hésitât à retarder la composition de son livre, en vue de le rendre plus digne de l'étude et de la confiance du lecteur.

Les autres historiens du Directoire, n'ayant pas eu, quand ils ont écrit, l'espoir de posséder intégralement les documents officiels, ont dû se contenter de chercher consciencieusement à deviner la vérité; mieux favorisé qu'eux par les circonstances, je me serais cru inexcusable de ne pas attendre les témoignages dans lesquels elle devait se révéler tout entière.

On trouvera que j'ai souvent jugé autrement que mes devanciers les hommes et les choses : cette différence vient beaucoup moins du point de vue personnel où je me suis placé, que des documents nouveaux et plus complets qu'il m'a été donné de consulter.

J'ai déjà étudié et écrit l'histoire des trois époques à mon avis les plus curieuses de la Révolution française; j'ai montré, de 1787 à 1789, les causes qui l'amènent [1]; de 1792 à 1793, les causes qui la font glisser des utopies dans le sang [2]; je raconte, en ce

[1] *Histoire des Causes de la Révolution française*, 4 vol. in-8°, chez Plon.

[2] *Histoire des Girondins et des massacres de septembre*, 2 vol. in-8°, chez Dentu.

dernier volume, les causes qui, de 1796 à 1800, la font rentrer dans son lit et la ramènent à son but.

J'ai conservé inaltérables, dans ce récit des trois plus grandes époques de la Révolution, les deux sentiments qu'elle m'a toujours inspirés : le culte de ses principes et l'horreur de ses excès.

Château du Couloumé, 1er novembre 1863.

HISTOIRE

DU

DIRECTOIRE.

LIVRE XXXIII.

SITUATION DE LA FRANCE APRÈS LE 18 FRUCTIDOR.

Liberté d'action du Directoire. — Elle se personnifie dans Barras. — Sa situation et ses tendances. — Vœux et besoins généraux. — Barras aurait clos la Révolution s'il les avait compris. — On veut les résultats de la Révolution avec ses excès. — Pitié générale pour les nobles. — Aspirations religieuses. — On veut l'ordre, la sécurité, une administration, le règne des lois et la paix. — La guerre générale n'avait plus de cause. — Préjugés sur son origine. — Affaiblissement des idées républicaines.

I.

On pourrait dire, sans trop de paradoxe, que le gouvernement du Directoire doit être compté du Dix-Huit Fructidor an V — 4 septembre 1797, — où il brisa le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents, au Dix-Huit Brumaire an VIII — 9 novembre 1799, — où il fut brisé par Bonaparte.

Ces deux années, ou, pour compter plus rigoureusement, ces vingt-huit mois, constituent véritablement la carrière remplie par le pouvoir incontesté du Directoire, par ses projets, par ses actes, par ses services, par ses fautes.

Jusqu'au Dix-Huit Fructidor, le Directoire avait

usé ses forces à combattre les coalitions intérieures, à rompre les trames de Babeuf et de Pichegru. Depuis le Dix-Huit Fructidor, il put les employer à gouverner.

C'est donc de ce dernier moment que date réellement sa responsabilité, et que doit dater par conséquent, avec elle, la juste sévérité de l'histoire.

II.

Par un hasard dans lequel la malignité contemporaine s'obstina à trouver beaucoup de bien joué, Barras fut, de tous les hommes appelés à composer le Directoire, le seul qui ne quitta pas les rênes de ce gouvernement, depuis son institution jusqu'à sa chute. Les plus célèbres, avec lui ou après lui, Carnot, La Réveillère-Lépeaux, Rewbell, Merlin, Sieyès, ou n'en avaient pas vu le commencement, ou n'en virent pas la fin. Barras eut donc la bonne fortune de représenter les côtés principaux par lesquels un régime se juge ou s'impose, l'esprit de suite, l'unité de vues et la tradition. Ses collègues furent du Directoire, Barras fut le gouvernement.

Sans être revêtu d'attributions spéciales, sans avoir la guerre, comme Carnot; la justice, comme Merlin; l'instruction publique, comme La Réveillère; les finances, comme Rewbell, Barras n'en pesait pas moins sur toutes les parties du régime directorial; au contraire, les autres n'avaient pris que l'administration; il avait pris la politique.

C'est même mal parler de dire qu'il l'avait prise; elle s'était naturellement personnifiée en lui, à raison de ses qualités, et plus encore à raison de ses défauts.

Il possédait, comme La Fayette, avec plus de relief et d'une manière plus pratique, les aspects par lesquels il se rattachait aux partis extrêmes de cette époque.

Il avait sauvé deux fois la Convention : le 9 thermidor, contre les terroristes de Robespierre; le 13 vendémiaire, contre les sections parisiennes du général Danican. Une histoire un peu correcte aurait pu rapporter le mérite de la première délivrance au gendarme Méda, et le mérite de la seconde au général Bonaparte; mais le préjugé contemporain le gratifiait exclusivement de l'un et de l'autre. C'était assez pour lui. L'histoire peut dominer dans l'avenir; mais le présent appartient à la prévention.

Tout récemment, Barras venait, par le coup d'État du Dix-Huit Fructidor, d'arracher les résultats, encore mal assurés, de la révolution, à une restauration violente de la monarchie, préparée par la trahison et par la vénalité.

Il pouvait donc prétendre avec justice à la gratitude des partis révolutionnaires, et même à celle des légitimes intérêts de la révolution.

III.

D'un autre côté, si Barras était tout aussi démagogue que ses collègues, il l'était néanmoins d'une

manière différente, comme un ancien gentilhomme qui avait été capitaine dans le régiment colonial de Pondichéry, et qui avait eu un frère tué dans l'armée de Condé.

La veille de sa mort, dans la rue de Chaillot, en 1829, Paul-François, comte de Barras, se faisait toujours appeler *citoyen Barras* par ses amis; mais ses laquais portaient le bas de soie et lui parlaient à la troisième personne.

Carnot, Rewbell, La Réveillère, Merlin, montraient dans leurs opinions la froide et sérieuse véhémence de bourgeois parvenus par le travail; Barras tempérait les siennes par la légèreté des hommes de sa classe et par le scepticisme de son temps. Il ne croyait pas plus en Dieu que La Réveillère; mais il avait sur lui l'avantage de ne pas croire à la philosophie. Il n'aurait pas rouvert les églises fermées, mais il n'aurait pas fermé les églises ouvertes.

On ne pourrait pas dire que Barras avait une opinion; mais il possédait, ce qui est aussi rare et peut-être plus méritant dans les époques troublées, la tolérance de toutes les opinions honnêtes. Il n'avait ni peur d'un jacobin, ni horreur d'un émigré.

IV.

Deux choses surtout élevaient Barras au-dessus de ses collègues, et lui assuraient une action directe sur la société : il avait l'instinct des deux besoins les plus profonds de son temps, qui étaient la re-

prise des affaires et le rétablissement des plaisirs de l'esprit.

Le gouvernement de la Terreur avait fait une guerre implacable et sanglante au travail, au commerce et aux lettres; et l'on peut lire encore, dans la collection des papiers saisis chez Robespierre, et imprimés par ordre de la Convention, l'extrait suivant du Catéchisme social et politique à l'usage du dictateur, et écrit de sa propre main :

« D'où viennent les dangers? — DES BOURGEOIS [1]. »

« Quels sont nos ennemis? — LES RICHES [2]. »

« Qui retarde l'instruction du peuple? — LES ÉCRIVAINS, qu'on doit PROSCRIRE, comme LES PLUS DANGEREUX ENNEMIS de la patrie [3]. »

Ce programme, qu'on dirait tracé par quelque chef brutal et ivre des barbares envahisseurs du troisième siècle, n'avait pas seulement été suivi, il avait été dépassé.

Le commerce, bafoué et proscrit sous le nom de *négociantisme*, avait passé à Bordeaux, à Nantes, partout, sous le couteau de la guillotine; et les capitalistes, représentés surtout par le corps des anciens Fermiers généraux, avaient disparu en une seule journée du tribunal révolutionnaire [4].

1 Rapport de Courtois à la Convention, *pièces trouvées chez Robespierre;* nº 44, écrit de sa main.

2 Nº 43, écrit de sa main.

3 Passage écrit et raturé par Robespierre.

4 Dupin, député de l'Aisne à la Convention, fit, le 16 floréal an II, — 5 mai 1794, — au nom des Comités de sûreté générale, des finances

La mort d'Archimède pèsera éternellement sur la mémoire de Rome; mais au moins, c'est un soldat ignorant qui le tua, sans le connaître, et Marcellus avait ordonné de le respecter. Mais le gouvernement du Comité de Salut Public lui-même fit périr André Chénier, Roucher, le fils de Buffon, et le créateur de la chimie moderne, Lavoisier, qui demanda en vain quelques jours de répit pour achever des expériences importantes [1].

et de l'examen des comptes, un rapport sur l'administration des Fermiers Généraux qui concluait à leur renvoi au tribunal révolutionnaire; — mais il résulte d'un discours de Dupin, prononcé à la Convention, le 16 floréal an III, — 5 mai 1795, — que les Fermiers Généraux furent guillotinés *sans avoir été jugés*, *et avant l'impression du rapport* qui ordonnait le renvoi.

Il résulte également de l'interrogatoire de Fouquier-Tinville, pendant son procès, séance du 5 floréal an III, — 24 avril 1795, — que l'acte d'accusation du tribunal révolutionnaire avait été dressé avant la réception du décret de la Convention, et que la condamnation fut prononcée *sans qu'il y eût eu déclaration du jury*.

Aussi la Convention, par décret du 16 floréal an III, — 5 mai 1795, — déclara-t-elle que les Fermiers Généraux n'avaient pas été *jugés*, et que leurs biens confisqués seraient rendus à leurs familles.

Voyez le *Moniteur* du 21 floréal an III, — 10 mai 1795.

Quoique les Fermiers Généraux eussent été renvoyés, d'une manière générale et sans exception, devant le tribunal révolutionnaire, celui-ci prit sur lui d'en excepter un, M. Verdun, de l'exécution du décret.

Interrogé, pendant son procès, sur cette exception, Fouquier-Tinville répondit que *Verdun avait été trouvé bon patriote*; d'où il suit que, dans la logique du tribunal révolutionnaire, pourvu qu'on fût patriote, on pouvait être impunément dilapidateur.

Voyez le *Moniteur* du 20 et du 21 floréal an III, — 9 et 10 mai 1795.

[1] Un citoyen courageux, Hallé, osa seul tenter un effort public:

En tuant les membres de la compagnie de la ferme générale, ayant les capitaux, la Convention n'avait laissé au Directoire que les spéculateurs irresponsables, ayant seulement l'intelligence et l'audace. Barras se servit d'eux, en les servant eux-mêmes; heureux encore d'avoir, pour leur livrer le crédit de l'État, les commis des banquiers qu'on avait fait mourir, et de pouvoir reconstituer le personnel financier, industriel et commercial, avec les restes de la monarchie.

V.

La Terreur avait décimé et dispersé la société élégante de l'ancien régime; plus de lectures de petits vers dans la ruelle des jolies femmes; plus de soupers après la comédie. Après avoir pleuré les morts, les survivants de ce monde proscrit avaient même dû se déguiser. 90 avait ôté le nom à la noblesse; 93 lui ôta les habits.

Le bonnet rouge, coiffure traditionnelle des Catalans, et non des Phrygiens, introduite à Paris, en 1792, par les portefaix et les bandits si horrible-

il se hâta de faire, au Lycée des Arts, un rapport sur ce que les découvertes de ce grand homme avaient d'utile, et ce rapport fut produit au tribunal.

Lavoisier lui-même ne dédaigna pas de demander aux misérables qui venaient de le condamner un délai de quelques jours, afin, disait-il, de pouvoir terminer des expériences salutaires pour l'humanité.... Le chef de cette horrible troupe répondit d'une voix féroce que « l'on n'avait plus besoin de savants ». — Cuvier, *Eloge de Lavoisier*.

ment célèbres sous le nom de Marseillais, avait pris la place du chapeau à plumes; et le drap pailleté d'or ou d'argent avait disparu devant ce qu'on appelait *une carmagnole*, vêtement ainsi décrit par Louvet de Couvray, qui s'en affubla pour se dérober à la proscription des Girondins : « Large pantalon de laine noire, courte veste pareille, gilet tricolore, perruque à poils courts, plats et noirs, bonnet rouge, énorme sabre et deux terribles moustaches [1]. »

Lorsque la sécurité rendue à la société permit aux débris de l'ancienne société élégante de se produire, les jeunes gens et les jeunes femmes qui, depuis 1792, n'étaient que vêtus, coururent se faire habiller; et Barras, capable d'apprécier de tels hôtes, ouvrit les deux battants du Luxembourg à leurs soupers et à leurs Thiases [2].

Il y avait loin des muscadins de 1797, dont quelques-uns, égarés par le mauvais goût du temps, portaient des culottes faites en peau d'homme, tannée à Meudon ou aux Ponts de Cé, aux roués du Régent ou aux Raffinés de Louis XIII; mais c'étaient encore des rameaux de ce même arbre d'élégance, de bravoure et d'esprit, naturel au sol de la France, et que le bourreau avait émondé au plus vif, sans en avoir tari la séve.

Ainsi, Barras attirait à lui, par un ensemble de

[1] Louvet, *Récit de mes périls*, p. 304.

[2] On donnait, sous le Directoire, le nom de *Thiase* à une certaine danse, dont il est souvent parlé dans les journaux contemporains.

sympathies diverses, les forces de la société nouvelle. Il se trouvait le maître du Directoire et même, on peut l'ajouter, l'espoir de la France. Cette situation était si évidente, même aux yeux de l'Europe, qu'après l'échec de Pichegru et l'éclat du Dix-Huit Fructidor, tous les efforts et toutes les espérances de la Coalition se tournèrent vers Barras, comme vers celui qui tenait dans sa main la pacification des orages déchaînés et le rétablissement des princes français.

La Révolution française aurait donc marché, sous la direction de Barras, vers son but providentiel, s'il l'avait vu assez clairement pour être en état de l'y conduire, sans s'égarer lui-même en route.

VI.

Quel était le but de la Révolution française?

On pourrait comparer la Révolution française au Sphinx grec, accroupi sur la route de Delphes à Thèbes, proposant des énigmes aux passants, et jetant à la mer tous ceux qui ne les avaient pas devinées.

Plusieurs hommes, diversement doués, furent successivement appelés à expliquer l'énigme de la Révolution française. Necker, Mirabeau, Pétion, Robespierre, Barras, passèrent tour à tour devant le Sphinx, sans réussir à deviner son secret, et furent précipités dans l'abîme.

Bonaparte seul pénétra le sens mystérieux de l'énigme, vainquit le Sphinx, et délivra sa patrie, comme Œdipe.

Le but que se proposait la Révolution ne fut pas toujours le même. Ce que la France voulait en 1789, elle ne l'eût plus accepté en 1797.

En 1789, au milieu de la mémorable ivresse qui précéda l'ouverture des États Généraux, toute la France voulait sincèrement le programme proposé depuis deux ans par Louis XVI, et dont la réalisation était arrêtée par la ligue de la Noblesse, du Clergé et des Parlements.

Le Roi voulait établir d'immenses réformes; les Parlements, le Clergé et la Noblesse voulaient maintenir d'immenses abus.

Paris, centre des influences parlementaires, soutenait la ligue organisée contre les réformes; et la même ville qui, quatre ans plus tard, renversa la monarchie, repoussait, en 1788, par des émeutes, l'égalité des citoyens devant l'impôt, la suppression des douanes intérieures, l'état civil des protestants et l'abolition de la torture!

VII.

Après deux années de luttes violentes contre la coalition des priviléges [1], Louis XVI finit par gagner

[1] Nous avons raconté, dans notre *Histoire des causes de la Révolution française,* cette longue et curieuse lutte de Louis XVI, pro-

l'opinion publique à l'esprit des réformes qu'il proposait; et l'on pourrait résumer ainsi l'opinion générale de la France, au moment de l'ouverture des États Généraux :

« Les institutions, moins les abus. »

Tel était en effet le vœu du pays. Il est consigné, en termes formels, dans les cahiers des trois ordres, résumé fidèle du suffrage universel. Non-seulement tous les cahiers furent unanimes pour maintenir la monarchie héréditaire, mais pas un seul ne demanda la suppression de la noblesse, pas même celui de Paris[1].

Les historiens de la Révolution ont propagé les idées les plus erronées sur la cause directe qui imprima, de 1787 à 1789, le mouvement aux idées libérales. Au lieu de reporter cet honneur à ce malheureux roi, que la Révolution, dont il était l'auteur, fit mourir par la plus monstrueuse ingratitude, ils l'ont attribué à quelques publicistes, alors peu influents, et dont pas un, à l'exception de l'abbé Sieyès, ne put réussir à se faire nommer aux États.

Encore oublie-t-on que la candidature de Sieyès, proposée pour le vingtième et dernier siége à donner par le Tiers État de Paris, souleva, dit Bailly, secrétaire de l'assemblée, de grandes difficultés[2].

posant une masse de réformes à la France, qui les repoussait, et montré que le roi fit, pour amener la Révolution, dix fois plus d'efforts qu'il n'en aurait fallu pour l'empêcher.

[1] Voir, dans l'*Introduction du Moniteur*, p. 567, un extrait développé du *Cahier* de Paris.

[2] Bailly, *Mémoires*, t. I, p. 75.

Sieyès fut nommé, après trois scrutins, à la faveur d'une erreur de procès-verbal, le 17 mai 1789; son élection fut contestée, et l'assemblée électorale discuta longtemps, le 22 mai, la question de savoir si elle ne serait pas annulée.

Tel était, en 1789, le peu de prestige attaché même au nom de Sieyès, dans cette ville de Paris, foyer des lettres et de la philosophie : qu'on juge par cet exemple du crédit politique d'une centaine de publicistes, aujourd'hui oubliés, auxquels des historiens romanesques attribuent la direction des esprits et des événements à cette époque!

Mesurée avec l'horizon qu'elle avait au moment de la réunion des États Généraux, la Révolution française n'allait donc pas alors au delà de la pensée de Louis XVI, pensée très-vaste pour cette époque, puisqu'elle était combattue, depuis deux ans, par la Bourgeoisie elle-même, aussi énergiquement et plus bruyamment encore que par le Clergé et par la Noblesse; et elle se bornait au rajeunissement des éléments anciens de la monarchie, par la réforme de leurs abus.

VIII.

Lorsque, pour des causes et à la suite d'événements qu'il serait superflu de rappeler ici, les vues de Louis XVI eurent été non-seulement appliquées, mais encore étendues, l'horizon politique se trouva être devenu plus vaste et plus riche; et ce qui sem-

blait excessif à beaucoup de bons esprits en 1789 eût paru insuffisant à tout le monde en 1797.

C'est que l'on peut bien admettre qu'un certain progrès ne se réalise pas; mais une fois réalisé, on n'admet plus qu'il disparaisse.

L'Écriture exprime énergiquement cette vérité, en disant qu'une fois né, l'enfant ne saurait rentrer dans le sein de sa mère.

En 1788, lorsque le parlement de Paris et tous les parlements de province trouvaient exorbitant de soumettre les propriétaires nobles à l'impôt territorial, de détruire les douanes intérieures, d'accorder le droit civil aux protestants, de simplifier et d'adoucir les formes de la justice, on n'objectait rien au fond, ni contre les priviléges de la Noblesse, ni contre les prérogatives des Jurandes, ni contre les possessions du Clergé.

On admettait alors, en même temps, et les privilégiés et les priviléges.

En 1797, lorsqu'il n'y avait plus ni abbayes, ni maîtrises, ni barrières entre les provinces, ni interdiction des droits civils pesant sur les réformés, ni priviléges attachés à la naissance, nul n'aurait voulu ou souffert, de son plein gré, le retour de ces choses disparues.

La Révolution se sentait résumée et personnifiée dans ces diverses conquêtes; et le vœu ardent et suprême de la société nouvelle était de les voir définitivement consacrées et d'en jouir avec sécurité.

Néanmoins, à la disparition des priviléges, à l'établissement de l'égalité civile et politique, à la conquête de la liberté de conscience, bases solides de la Révolution, s'étaient mêlées certaines théories ou certaines violences, œuvre d'esprits faux ou de cœurs gâtés, qui compromettaient, au dehors, le rayonnement moral de la Révolution, et qui retardaient, au dedans, son organisation définitive.

IX.

Ainsi, en 1797, la pitié pour les nobles était générale.

Nul n'eût appelé ou volontairement admis, en 1797, le retour des priviléges nobiliaires; mais aucun homme raisonnable ne se fût, à cette époque, opposé au retour des nobles, proscrits, condamnés aux misères de l'exil par l'alternative de la mort.

Certes, il y avait eu, en 1790, un certain nombre de gentilshommes, ou, pour parler plus correctement, un certain nombre de courtisans, qui, par ton de caste, par dédain de l'égalité, certains par fidélité aux affections et à la foi jurée, étaient sortis de France pour aller joindre les Princes, et avaient formé ainsi le premier noyau de l'émigration.

Mais à partir de 1792, lorsque la démagogie déchaînée se fut ruée sur la noblesse et la poursuivit partout, corps et biens, l'émigration cessa d'être une faute à blâmer, pour devenir un malheur à plaindre.

Qui n'aurait fui devant l'outrage, l'incendie ou la mort ?

Aussi, la seconde période de l'émigration jeta-t-elle hors de France des milliers de familles complétement étrangères à l'aristocratie. C'étaient les bourgeois de Lyon, d'Avignon, de Toulon, ou les paysans d'Alsace, couvrant au loin les routes de lugubres traînées de femmes, de vieillards et d'enfants, chassés du foyer par le bourreau.

Tant que dura le régime de la Terreur, qui avait pour mobile, avoué par ses auteurs, l'extermination d'une moitié de la France au profit de l'autre[1], on conçoit la violence des lois contre les émigrés : il était logique de bannir ceux qu'on n'avait pas pu égorger; mais depuis la chute de Robespierre et de son système, la disparition de la cause aurait dû amener la disparition de l'effet.

L'établissement de l'égalité n'était qu'une dérision cruelle, tant que des milliers de familles, innocentes de tout crime, ralliées ou résignées aux nouvelles institutions de leur patrie, n'étaient pas admises à en jouir. Les parents et les amis des victimes qui se trouvaient encore en France ne pouvaient que mau-

[1] Dans son rapport sur le *gouvernement révolutionnaire*, fait à la Convention le 10 octobre 1793, Saint-Just posait en principe l'extermination de quiconque ne travaillerait pas *activement* au triomphe de la République.

« Vous avez à punir non-seulement les *traîtres*, mais les *indifférents*.... Entre le *peuple* et ses *ennemis*, il n'y a de commun que le *glaive*. » — Barrère, *Mém.*, t. II, p. 412.

dire un régime si injuste; et les étrangers ne pouvaient pas croire à l'établissement sincère de la liberté dans un pays où un très-grand nombre de citoyens, et, parmi eux, les plus illustres, n'étaient pas libres de vivre paisiblement au foyer domestique, en obéissant aux lois.

L'amnistie solennelle du 4 brumaire an IV, — 26 octobre 1795, — avait profité même aux assassins de septembre : était-il raisonnable d'en refuser le bienfait aux personnes qui étaient coupables, pour tout crime, d'avoir été royalistes sous la royauté?

X.

L'obstacle opposé aux aspirations religieuses n'était pas moins injuste.

L'opinion publique, plus équitable que les révolutionnaires, parce qu'elle était plus désintéressée et moins passionnée, souffrait aussi partout, dans les villes comme dans les campagnes, de la calme et froide persistance que mettait le gouvernement à interdire la religion et à persécuter les prêtres.

Les abbayes, les couvents, les moines, n'avaient laissé aucun regret. Sans parler du relâchement des ordres monastiques, qui avait affaibli leur autorité morale sur le peuple, la fièvre de travail qui enflammait la génération nouvelle faisait jeter quelque dédain sur l'ancienne oisiveté du cloître.

Le haut clergé, généralement peu connu des populations, mondain, chasseur, dissipateur, avait peu

intéressé, même par ses malheurs; on n'avait pas encore oublié ses torts envers la monarchie, et le froid égoïsme avec lequel il avait offert des prières à Louis XVI, lorsque le ministre des finances lui demandait un secours pour combler le déficit.

Mais ce qui touchait et désolait les familles, c'étaient l'abandon des églises, le silence du sanctuaire, la fuite du prêtre, la naissance sans baptême, le mariage sans solennité, l'agonie sans consolation, la mort sans funérailles.

Ce qu'il y eut d'angoisses, pendant dix ans, dans des millions d'âmes abandonnées, sans direction dans leurs doutes, sans appui dans leurs défaillances, ne peut être apprécié que de Dieu même, et sa justice ne permet pas de douter qu'il n'en ait été tenu compte aux persécuteurs et aux persécutés.

Il y avait dans la conduite du gouvernement deux contradictions choquantes pour le bon sens et pour les croyances intimes.

D'un côté, c'était une affectation bruyante et violente de libertés, avec le refus inconséquent de la plus sacrée de toutes, qui est la liberté du for intérieur.

D'un autre côté, c'était la proscription la plus impitoyable du culte catholique, avec la ferveur la plus affichée envers de prétendues religions, imaginées par des idiots. On pouvait être franc-maçon ou théophilanthrope, mais on ne pouvait pas être chrétien!

Cette inepte et cruelle persécution des consciences était surtout ressentie dans les campagnes, préser-

vées par une heureuse ignorance des visions des philosophes; et, sur ce point comme sur bien d'autres, le temps s'est chargé de donner raison aux paysans contre les académies.

La constitution civile du clergé, fruit de l'alliance des jansénistes, des philosophes et des athées, avait été jugée, du premier coup, par les provinces, avec cette sûreté de coup d'œil que donne la vie calme et pratique; et il n'avait jamais pu entrer dans la tête d'un laboureur de croire à l'efficacité des sacrements administrés par un prêtre de sa façon.

La société se traînait donc, au grand détriment de sa dignité, au dedans comme au dehors, dans cette ornière d'irréligion, qui avait paru impolitique et corruptrice à Robespierre lui-même, et dans laquelle les esprits élevés n'entrent ou ne persistent jamais. On ne pouvait, sans effrayer le monde, faire de la France une nation sans Dieu; et c'était un scandale auquel aucun gouvernement n'aurait résisté à la longue, de prétendre détrôner dans le respect des peuples la longue série des martyrs, des saints, des docteurs incomparables dont se compose l'histoire de l'Église, pour élever à leur place deux ou trois pauvres esprits aussi clairement prouvés que La Réveillère-Lépeaux, devenu la fable de ses propres collègues, ou son vicaire en théophilanthropie, Chemin-Dupontès.

La société nouvelle se sentait fourvoyée dans cette ornière, qui n'était pas la grande et large voie ouverte par l'esprit de la Révolution.

XI.

Les vœux de la France, en 1797, étaient manifestes.

En effet, ce vœu général et ardent de la France, en 1797, était aussi clair que légitime, et tout esprit que n'eussent pas obscurci la manie et le mirage des théories l'eût aisément et rapidement compris.

D'abord, la France voulait jouir définitivement, par le rétablissement de l'ordre, des grands résultats de la Révolution. Si excellents qu'ils soient, les principes restent des utopies tant qu'ils ne sont point passés dans les faits. Or la France était, depuis 1789, agitée de secousses si violentes et si diverses, que tous pouvaient raisonnablement redouter une chute, sans qu'aucun pût prévoir avec certitude de quel côté elle se ferait.

Le Dix-Huit Fructidor avait préservé du royalisme, et le procès de Babeuf de la démagogie.

Les résultats de la Révolution semblaient donc et étaient réellement fort précaires, tant qu'ils n'auraient point pour garanties des institutions pratiques acceptées par l'opinion publique, et le rétablissement de l'ordre matériel et moral, dans ce pays si profondément troublé.

Or, à la violence et à la persécution près, qui s'étaient un peu ralenties, le chaos n'avait jamais été plus complet et plus profond.

Les finances étaient tombées dans un tel état de

ruine, qu'il semble aujourd'hui presque impossible d'y croire.

Les biens du clergé et des émigrés, valant au moins six milliards, avaient fondu dans les mains des financiers de la Révolution, avec les cloches, les calices, les reliquaires et les Madones des églises[1]. La planche aux assignats s'était lassée de fonctionner; la confiscation s'était arrêtée devant la misère; le livre de la dette publique faisait banqueroute pour deux tiers; et, sans tenir compte de valeurs si immenses, consommées on ne sait comment, à quoi et par qui, les théories financières qui l'avaient pris de si haut avec les ministres de Louis XVI venaient de se liquider par une banqueroute de *cinquante milliards*.

[1] Les archives de l'hôtel de ville conservent les procès-verbaux et le récolement des matières d'or, de vermeil et d'argent, ainsi que des cloches enlevées, en 1792, dans les églises de Paris, par ordre de la Commune.

En voici quelques articles :

Il fut enlevé,

A l'église de Saint-Gervais :

Orfévrerie d'argent	691 marcs,
Orfévrerie de vermeil	104 marcs,

A l'église de Notre-Dame :

Orfévrerie de vermeil ou d'argent. .	1.790 marcs,
Orfévrerie d'or	100 marcs,

sans compter le nombre considérable de pierres précieuses, diamants, rubis, saphirs, émeraudes, perles, ornant les châsses, les reliquaires, etc.

XII.

Il n'y avait pas plus d'administration que de finances. La manie délibérative de 1789 avait remplacé l'action concentrée et directe des intendants et des subdélégués par des corps délibérants, auxquels la présence d'un commissaire du gouvernement ôtait l'initiative, et dans lesquels le renouvellement perpétuel détruisait l'esprit de suite. On délibérait au département, au canton, à la commune, et le manque d'impulsion centrale était cause qu'on n'agissait nulle part.

La justice était un mot, car si, à la rigueur, il y avait des juges, il n'y avait pas de lois. L'ancien droit n'était plus, et le nouveau n'était pas encore.

La Convention, avant de se séparer, avait voté des écoles; mais aucune n'était sérieusement organisée, faute de professeurs pour occuper les chaires et de budget pour les payer.

Quant au culte, qui n'est pas seulement, pour l'immense majorité des habitants d'un pays, l'unique pain des âmes, mais qui est encore le mobile et le lien de la sociabilité, il avait disparu.

Les habitants des campagnes ne se réunissaient plus, le dimanche, autour des églises, abandonnées depuis la Terreur; plusieurs avaient été vendues, toutes étaient effondrées ou déshonorées. Dieu n'était plus invoqué qu'en secret, dans le mystère du foyer

domestique, et il semblait s'être retiré de la société tout entière, avec l'ordre, la justice et toutes les vertus qui croissent à l'ombre de son nom.

Pendant la durée de la Terreur, les enfants n'avaient pas été baptisés. Un grand nombre même n'avaient pas été inscrits sur les registres de l'état civil. Les agents municipaux de ce temps, nommés par les comités révolutionnaires, avaient la prétention d'imposer aux enfants, malgré les parents, les noms de Marat, de Challier, de Robespierre, et beaucoup de familles avaient refusé de subir cet affront[1].

Et si, à ce tableau à peine esquissé du désordre moral, on ajoute que depuis l'abolition de la corvée, en 1789, on n'avait plus travaillé ni aux chemins, ni aux routes; que la proscription des monnaies, sous le régime de la Terreur, avait commencé la ruine du commerce, et que la proscription des assignats, sous le Directoire, l'avait achevée; que la guerre continentale avait supprimé les transactions par terre, et la guerre maritime la navigation marchande, — on verra que le désordre matériel n'était pas moindre.

Une nation aussi profondément désorganisée appelait donc avec ardeur le retour du calme, de la confiance, du travail, des transactions, enfin de tout ce qui constitue la vie normale des peuples. Un pareil état de choses avait pu, pendant un certain

[1] Voir le *Moniteur* du 9 juin 1797, motion de Dauchet au Conseil des Cinq-Cents, séance du 3.

temps, s'imposer par les supplices; mais la Révolution, qui avait évidemment, aux yeux de tous, la responsabilité de ce régime, était condamnée à l'améliorer ou à périr.

Ceux qui avaient fait la Révolution, surtout ceux qui l'avaient exagérée ou souillée, se sentaient responsables de sa destinée; et plus d'un, on le verra, en désespérait, pour n'en avoir pas aperçu le but et compris l'issue. Ce n'était pas en effet, pour eux, un médiocre sujet d'épouvante, de se dire que, s'ils ne réussissaient pas à ramener l'ordre et à fonder des institutions durables, ils auraient bouleversé l'Europe pour rien, et joué l'ancienne France contre une stérile et sanglante fantaisie.

XIII.

D'un autre côté, tout le monde sentait bien que la Révolution ne serait véritablement achevée et assise, qu'à la condition d'avoir rendu à la France les lois et les mœurs communes à tous les peuples civilisés. Les supplices, les confiscations, l'exil, la proscription des croyances, déployés contre des masses de citoyens, tout prêts à se soumettre aux lois, sont et seront toujours un état social violent, exceptionnel et transitoire.

Louis XIV avait pu bannir les protestants; Guillaume d'Orange et le Parlement avaient pu proscrire les catholiques, parce qu'à ces deux époques, en

France comme en Angleterre, on avait agi au nom de la raison d'État. La Révolution française, dont la raison d'être et l'honneur avaient été d'introduire dans les institutions plus de liberté, d'équité et d'égalité, ne pouvait pas mentir impunément à son principe.

L'égalité n'était qu'un mot, si, à cause du fait de sa naissance, un ancien noble ne pouvait pas vivre en paix dans son pays, et même y occuper des fonctions publiques, tout comme un ancien roturier.

La liberté n'était qu'une dérision, si tout le monde, protestants, juifs, mahométans, philosophes, athées, avait le droit d'avoir une croyance en matière de religion, excepté les catholiques.

L'équité n'était qu'un mensonge, si les liens de famille, base de la société elle-même, étaient considérés, dans certains cas, comme une tache, et si l'antique avilissement du servage était rétabli pour les parents des émigrés.

Tant qu'elle avait été ou tant qu'elle s'était crue combattue par les intérêts contraires, la Révolution avait eu un prétexte pour exiler les personnes, pour confisquer les biens, pour interdire les croyances; mais enfin, il devait arriver un jour où la Révolution serait établie en paix, et où elle serait forcée d'accorder à tout le monde le bénéfice des lois et la jouissance de la patrie, à moins d'avouer qu'elle ne pouvait exister que sous la forme et avec les moyens d'une implacable tyrannie.

On pouvait donc se dire, et l'on se disait en effet, dans toute la France, que la Révolution ne serait finie que le jour où, en respectant l'ordre général et en obéissant aux lois, l'émigré aurait la faculté de revenir dans sa famille et le prêtre dans son église.

XIV.

Le désir de la paix était universel et profond.

Il y avait encore, pour la Révolution; une condition à remplir pour être close : c'était de réconcilier la France avec l'Europe, et de rétablir la paix générale. La guerre est souvent une impérieuse nécessité, qu'il faut hardiment subir; mais enfin un accord final en est le but naturel, et l'entretien permanent des armées n'a même d'autre objet que d'imposer aux agresseurs, et de rendre la paix plus certaine et plus durable.

Ce n'était pas d'ailleurs une médiocre préoccupation pour tous ceux auxquels leurs principes ou les intérêts, nés de la société nouvelle, faisaient désirer le succès définitif de la Révolution, de la voir indéfiniment subordonnée au résultat d'une campagne ou d'une bataille. Venue en 1815, l'invasion trouva les institutions nées de la Révolution irrévocablement établies; venue en 1797, elle en eût trouvé les germes à peine éclos, et les eût écrasés sous les pas de ses armées.

C'est précisément au mérite de rassurer par ses victoires tous les intérêts nés de la Révolution,

contre le danger d'une invasion étrangère, que le général Bonaparte dut une partie de son immense popularité; mais le Directoire ne s'était jamais montré assez grand dans la guerre, pour rien ôter de sa vivacité au désir général et profond de la paix.

Il y avait même, pour le Directoire, s'il avait été intelligent ou sincère, un motif bien plausible de travailler à la paix générale : c'est que le motif qui avait amené la guerre n'existait plus.

Fox, qui ne savait qu'imparfaitement l'histoire intime de la Révolution française, pouvait, dans sa lutte violente contre Pitt, dire à la chambre des Communes, le 21 janvier 1794, que « la Prusse et l'Autriche avaient attaqué la France par l'unique raison que les Français voulaient se donner un gouvernement à leur gré, et que le manifeste du duc de Brunswick devait être regardé comme le signal du massacre et de la guerre générale[1]. L'histoire de notre révolution, écrite si légèrement, même en France, a répandu et accrédité cette tradition, qui n'a pourtant aucun fondement sérieux. Les membres du Directoire n'ignoraient pas qu'au début de la première coalition, en 1792, l'agression était venue de la France; et Fox lui-même eût pu savoir que, loin d'avoir été le signal de la guerre générale, le manifeste du duc de Brunswick fut donné trois mois seulement après que le gouvernement français avait déjà déclaré la guerre.

[1] *Moniteur* du 9 février 1794.

En effet, le manifeste du duc de Brunswick est du 25 juillet 1792[1], et la déclaration de guerre, décrétée, sur la proposition du roi, sur le rapport de Gensonné, et apportée à l'Assemblée par Sa Majesté en personne, est du 20 avril[2].

Dès le 21 avril, Dumouriez, ministre de la guerre, envoyait aux armées françaises l'ordre d'envahir les États autrichiens.

Toute la France d'alors savait ces faits, sur lesquels il n'est pas sans intérêt d'éclairer enfin la France d'aujourd'hui.

XV.

Si le Directoire feignait d'oublier les causes de la guerre générale, l'opinion publique ne s'y trompait pas.

On a confondu sans raison deux faits diplomatiques essentiellement distincts : les conférences qui eurent lieu au château de Pilnitz, près de Dresde, le 26 août 1791, entre le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II et l'empereur d'Allemagne Léopold II[3], et la coalition contre la France, qui éclata en 1792, et dont le manifeste du duc de Brunswick, commandant en chef les forces combinées de l'Empire et de la Prusse, daté de Coblentz le 25 juillet 1792, fit connaître les griefs et le but.

[1] *Moniteur* du 3 août 1792.
[2] *Moniteur* du 22 avril 1792.
[3] *Moniteur* du 13 septembre 1791.

En 1791, la Prusse et l'Autriche, comme membres du corps germanique, avaient un droit incontestable à intervenir dans le règlement des intérêts des princes allemands dépossédés par la Révolution en Alsace et en Lorraine. Une entente sur ces points justifiait donc l'entrevue des deux souverains.

En outre, la France était à cette époque plongée dans une anxiété profonde. La Constitution, usée avant d'être achevée, venait d'être remise sur le métier, sans que personne pût savoir si elle aurait plus d'autorité après qu'avant sa révision. Le roi, ramené de Varennes et prisonnier aux Tuileries, ne l'avait pas encore acceptée. Au dehors, les princes français se prévalaient de ces désordres, qui n'avaient que trop de réalité, pour inciter les cours du Nord à rétablir les anciennes institutions, ou du moins à rendre au roi sa liberté.

C'était donc là, pour les grands États du continent, auxquels la situation intérieure de la France ne saurait jamais être indifférente, un motif plausible de préoccupation. La conférence de Pilnitz ne produisit et ne pouvait produire aucun traité contre la France; elle servit à manifester des dispositions pour une entente ultérieure, si les événements y donnaient lieu.

Que les émigrés attachassent une grande importance à l'accord des deux souverains, et qu'ils en exagérassent les conséquences en les accommodant à leurs vues personnelles, c'était fort naturel. La

passion politique, comme toutes les autres, est prompte à embellir ce qui la flatte; mais l'événement ne tarda pas à prouver que l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse, s'ils étaient disposés à veiller sur leurs propres États, l'étaient fort médiocrement à s'ingérer dans le gouvernement intérieur de la France.

En effet, lorsque Louis XVI eut franchement accepté la Constitution, par son message du 13 septembre 1791, et déclaré qu'il prenait l'engagement « de la maintenir au dedans et de la défendre contre les attaques du dehors [1] », toutes les appréhensions de ses alliés durent disparaître et disparurent; car comment l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse auraient-ils pu raisonnablement se lancer dans une longue et redoutable guerre, pour renverser, en faveur de Louis XVI, un régime que celui-ci déclarait solennellement vouloir maintenir?

Aussi, lorsque les princes frères du roi, poussés par leurs propres sentiments et par ceux de la noblesse émigrée, envoyèrent M. de Vaudreuil à Vienne, vers la fin d'octobre 1791, pour se plaindre de ce que les déclarations de Pilnitz n'avaient eu encore aucune des suites qu'on en avait espérées, le prince de Kaunitz lui répondit que les résolutions des deux souverains, conditionnelles de leur nature, devaient être considérées comme non avenues; et, en effet, l'ordre fut envoyé par la cour de Vienne au

[1] *Moniteur* du 14 septembre 1792.

gouvernement des Pays-Bas d'interdire les enrôlements des réfugiés français, de surveiller sévèrement leurs discours et leur conduite, et de les punir même, s'ils violaient ces ordres, comme coupables de lèse-hospitalité et perturbateurs du repos public [1].

On voit qu'à la fin de l'année 1791, et malgré les conférences de Pilnitz, les puissances du Nord étaient fort éloignées de vouloir faire la guerre à la Révolution française.

A cette même époque, les meneurs des Jacobins avaient déjà résolu de lancer la Révolution dans une guerre contre l'Europe.

XVI.

Quant à la loyauté de Louis XVI, elle était complète.

En acceptant la Constitution le 13 novembre 1791, Louis XVI était sincèrement résolu à la maintenir et à la faire respecter.

Dès le 11, il écrivait à Monsieur, comte de Provence : « La Révolution est finie, la Constitution est achevée, la France la veut; je la maintiendrai. Croyez-moi, mon frère, repoussez les doutes qu'on voudrait vous donner sur ma liberté... Votre place est auprès de moi; votre intérêt, vos sentiments vous conseillent également de venir la reprendre. Je vous y invite, et, s'il le faut, je vous l'ordonne [2]. »

[1] *Moniteur* du 2 décembre 1791.
[2] *Moniteur* du 15 novembre 1791.

Le même jour, il écrivait au comte d'Artois : « La tranquillité publique et mon repos personnel sont intéressés à votre retour. Vous ne pourriez prolonger une conduite qui inquiète la France, et qui m'afflige, sans manquer à vos devoirs les plus essentiels. Épargnez-moi le regret de recourir à des mesures sévères contre vous [1]. »

Et comme témoignage de sa ferme volonté de défendre, au besoin, contre l'étranger, les institutions nouvelles de la France, le roi faisait annoncer à l'Assemblée le 14 décembre, par M. de Narbonne, ministre de la guerre, l'envoi aux frontières de cent cinquante mille hommes, divisés en trois armées, sous les ordres de La Fayette, de Rochambeau et de Luckner [2].

Louis XVI était donc sincère, et il voulait la Constitution de 1791 ; mais les factions ne l'étaient pas, et elles voulaient empêcher la Constitution de 1791 de s'affermir.

Quoique le Club des Jacobins n'eût pas encore, à cette époque, l'irrésistible suprématie que lui donna la révolution du 10 août 1792, dont il fut le foyer, son influence était déjà immense, et elle pesait énergiquement sur l'Assemblée. Brissot et le parti auquel il donna son nom y dominaient. Robespierre, Danton, Marat et Camille Desmoulins, qui appartenaient au Club des Cordeliers, y venaient discuter quelquefois

[1] *Moniteur* du 15 novembre 1791.
[2] *Moniteur* du 16 décembre 1791.

les questions à l'ordre du jour, mais n'y exerçaient pas la redoutable prépondérance qu'ils y acquirent l'année suivante.

La question de la guerre extérieure fut posée et débattue au Club des Jacobins, au commencement de décembre 1791. Brissot y lut un discours dans lequel il présentait la guerre comme nécessaire. C'était l'opinion des Girondins, qui, avec plus de ménagements, avaient déjà sondé les esprits à l'Assemblée législative.

XVII.

Parmi les motifs qui poussaient Brissot et ses amis à faire déclarer la guerre, les uns étaient publics, les autres secrets. Voici les premiers.

Dans un discours empreint des violentes déclamations de l'époque, où il disait aux tribunes, en lisant son manuscrit : « N'applaudissez pas, n'applaudissez pas ! respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberté ! » Isnard avait demandé, le 29 novembre, qu'on déclarât la guerre aux despotes [1]. A la suite de ce discours, dont l'effet fut immense, l'Assemblée vota une adresse au roi, proposée par M. de Vaublanc, et dans laquelle Louis XVI était invité à demander à l'empereur et aux princes de l'Empire de retirer tout appui aux émigrés.

Le roi n'hésita pas devant ce vœu, et il apporta

[1] *Moniteur* du 16 décembre 1791.

personnellement à l'Assemblée, le 13 décembre, le résultat de ses démarches. Il était satisfaisant.

L'empereur avait immédiatement déféré au désir de la France, en ne laissant aux réfugiés que le traitement d'une simple hospitalité. Seul, l'Électeur de Trèves souffrait encore chez lui des rassemblements d'émigrés en armes : Louis XVI lui donnait jusqu'au 15 janvier pour les dissiper, déclarant que, passé ce terme, il le regarderait comme un ennemi [1].

Il était bien évident qu'après l'exemple donné par l'empereur, et en présence de la déclaration formelle du roi, l'Électeur de Trèves ne tarderait pas à donner, lui aussi, une juste et prompte satisfaction aux griefs de l'Assemblée. La réponse de l'Électeur, datée du 21 décembre, fut en effet notifiée à l'Assemblée le 28, par le ministre des affaires étrangères [2].

Ainsi, dès les premiers pas faits dans cette voie, tout motif sérieux de guerre extérieure avait disparu. Ce n'était pas le compte de Brissot et des Girondins, qui voulaient la guerre à tout prix, pour des motifs qu'ils cachaient encore et sur des prétextes qu'on va juger.

L'engouement de cette époque pour les productions littéraires permettait qu'on lût plusieurs fois,

[1] *Moniteur* du 16 décembre 1791.

[2] Déclaration de M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, à l'Assemblée législative; séance du 28 décembre 1791 ; *Moniteur* du 29.

et avec succès, le même discours. Brissot, qui désirait avoir l'appui des Jacobins, leur lut, vers le milieu du mois de décembre, son discours en faveur de la guerre, qu'il relut à l'Assemblée le 29 [1].

Tout ce long discours de Brissot peut se résumer ainsi : « Aucune des grandes puissances européennes n'étant en état de faire la guerre à la Révolution française, la Révolution française peut, sans danger, faire la guerre aux petites puissances qui favorisent les émigrés. »

Quant aux motifs sur lesquels cette étrange guerre, faite au nom de la Révolution française, à deux ou trois petits princes du Rhin, était fondée, les voici tels que les formulait Brissot :

« Ainsi la guerre est nécessaire; la France doit l'entreprendre pour son honneur; elle serait à jamais déshonorée, si *quelques milliers de rebelles* pouvaient la porter à des capitulations sur ses lois. La guerre est actuellement un bienfait national; et la seule calamité qu'il y ait à redouter, c'est de n'avoir pas la guerre, c'est de ne pouvoir pas faire cesser les maux qui résultent de l'audace des émigrés [2]. »

Chose curieuse à constater! Robespierre, Marat et les hommes qui, sous le nom de Montagnards, déclarèrent bientôt la guerre à tous les souverains de l'Europe, ne la voulaient pas en 1791, et résistèrent

[1] Voir le discours de Brissot, dans le *Moniteur* du 30 et du 31 décembre 1791.

[2] *Moniteur* du 31 décembre 1791.

aux efforts des Girondins pour la faire éclater. La vérité nous oblige à dire que les raisons alléguées alors par les futurs Montagnards étaient excellentes, et que, si on les avait écoutées, elles auraient épargné à la Révolution bien des excès, à la France et à l'Europe un quart de siècle de luttes et de malheurs.

XVIII.

Les motifs mis en avant par Brissot étaient par eux-mêmes si peu solides, que ses adversaires n'eurent pas de peine à les discréditer.

D'un côté, c'était avoir une bien fausse idée des devoirs fédéraux entre les membres du saint-empire, de supposer que si la France attaquait les petits Électorats du Rhin, l'empereur ne se considérerait pas comme obligé d'aller à leur secours. Aussi Marat fit-il observer avec raison, dans son journal, que c'était « une démarche impolitique et désastreuse de provoquer une rupture avec quelques petits princes de l'Empire, parce qu'on aurait bientôt sur les bras tous leurs alliés [1] ».

D'un autre côté, vouloir susciter un conflit européen pour l'unique avantage de déjouer les *intrigues de quelques milliers d'émigrés*, c'était, comme le fit encore observer Marat, « allumer le flambeau de la guerre pour éteindre un feu d'opéra [2] ».

[1] Marat, *l'Ami du peuple*, n° 614, 1er décembre 1791.
[2] *Ibid.*

Il fallait donc chercher, en faveur de la guerre, des motifs plus élevés et plus sérieux. Vergniaud se chargea de présenter ceux que le parti pourrait avouer, dans un projet d'*Adresse aux Français*, lu à l'Assemblée législative le 27 décembre; mais la vérité oblige de dire qu'ils n'étaient pas de nature à exercer un grand empire sur les esprits.

Comme il était naturel de s'y attendre, les assignats étaient déjà en plein discrédit. Au commencement de décembre 1791, le louis d'or coûtait 37 fr. 10 sous, c'est-à-dire plus de la moitié en sus de son ancienne valeur[1]. Vergniaud exprimait, ainsi que son parti, le singulier espoir que la guerre mettrait fin à l'agiotage, raffermirait le crédit ébranlé et rétablirait la balance du commerce. Les journaux contemporains établissent que personne, dans le public, n'était dupe de cette étrange illusion.

Le second motif allégué par Vergniaud était plus grave. Il ne prétendait à rien moins qu'à propager, les armes à la main, les principes de la Révolution française, sous le prétexte que « la déclaration des droits avait été écrite aussi pour les autres peuples », et « qu'il fallait faire envier à tous les rois le titre de citoyen français[2] ».

Cette idée d'imposer l'égalité aux peuples étrangers par la force, ou, selon la formule adoptée par les initiés entre eux, de *municipaliser* l'Europe, était

[1] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, t. X, n° 127, p. 466.
[2] *Moniteur* du 11 janvier 1792.

plus audacieuse que vraie. Robespierre la combattit avec un grand bon sens, dans un discours lu aux Jacobins, le 2 janvier 1792 :

« La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique, dit Robespierre, c'est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés... Avant que les effets de notre constitution se fassent sentir chez les nations étrangères, il faut qu'elle soit consolidée... Remettez l'ordre chez vous, avant de porter la liberté ailleurs [1]. »

C'étaient là des vérités élémentaires dont la presse se faisait l'écho. « Que nous importe, disaient les *Révolutions de Paris*, la haine de l'Électeur de Trèves? Elle nous honore, mais elle n'est pas un titre suffisant pour que nous lui déclarions la guerre. Nous qui voulons être libres, commençons par être justes, et la justice nous défend de rendre les malheureux Allemands victimes de leurs princes.... D'ailleurs, on a beau dire, la preuve de la conspiration des princes allemands n'est pas légitimement acquise... La contre-révolution est impossible, si nous avons la sagesse de nous borner à défendre le berceau de la Révolution [2]. »

[1] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, t. XI, n° 130, p. 26 à 29.
[2] *Id. Ibid.*, t. X, n° 128.

XIX.

Voici maintenant les motifs secrets de la guerre.

Malheureusement pour la France et pour eux-mêmes, les Girondins, plus avancés à cette époque dans les idées républicaines que Marat, Danton et Robespierre, ne disaient pas encore au public les espérances qu'ils fondaient sur la guerre. Ils les avouèrent plus tard, avec un cynisme qui pèsera toujours sur leur mémoire.

« Les Jacobins voulaient la guerre, dit Louvet, parce que la paix, continuée six mois, affermissait aux mains de Louis XVI un sceptre despotique, et que *la guerre seule, une prompte guerre, pouvait nous donner la République*[1]. »

Et Brissot, l'auteur et l'âme de la conspiration, fait le même aveu. « C'était, dit-il, l'*abolition de la royauté* que j'avais en vue, en faisant déclarer la guerre[2]. »

Ces aveux font pénétrer le jour de l'histoire dans les sanglantes fourberies des partis révolutionnaires. Ils montrent notamment que Louis XVI voulait rester fidèle à la Constitution de 1791 ; et ceux qui le firent mourir, en l'accusant de l'avoir violée, se vantèrent au contraire de ne l'avoir jamais sincèrement voulue, et d'avoir provoqué la guerre, sans cause sérieuse, pour amener le renversement du trône.

[1] Louvet, *Récit de mes périls*, p. 8.
[2] J.-P. Brissot, *A tous les républicains de France*, p. 8

Chose digne de remarque! ce fut même la loyauté de Louis XVI à défendre la Révolution et la Constitution qui rendit plus faciles à ses ennemis les moyens de les bouleverser toutes deux.

La réunion à la France de la Lorraine, de l'Alsace et du Hainaut, avait maintenu plusieurs seigneurs et princes d'Allemagne en possession des biens ou revenus féodaux qu'ils possédaient anciennement dans ces provinces. Le décret rendu par l'Assemblée constituante dans la mémorable nuit du 4 août 1789 fit disparaître ces avantages. Les seigneurs et princes allemands dépossédés, faisant observer, non sans quelque raison, que les législateurs français, s'ils avaient le droit de dépouiller leurs nationaux, n'avaient pas le droit de dépouiller les étrangers, réclamèrent et portèrent leurs réclamations devant l'empereur d'Allemagne, leur chef hiérarchique et leur défenseur naturel.

En janvier 1791, l'empereur exposa ces plaintes à Louis XVI, qui défendit avec fermeté les décrets de la Constituante, et offrit une juste indemnité aux princes et seigneurs dépossédés.

Saisie de la réponse de Louis XVI, la Diète de Ratisbonne demanda, en substance, que les choses fussent remises dans leur ancien état, tant au temporel, en ce qui touchait les revenus féodaux, qu'au spirituel, en ce qui touchait l'autorité diocésaine des évêques de Trèves, de Spire, de Bâle, de Mayence et de Liége, et sur quelques parties des provinces françaises.

En transmettant et en appuyant les conclusions de la Diète, par un office du 3 décembre 1791, l'empereur, il faut bien le dire, insistait principalement sur *le rétablissement des princes dans la jouissance de de tous les revenus qui leur avaient été enlevés*, ce qui laissait une voie ouverte à la reprise des indemnités et à une conclusion amiable.

Les desseins secrets des Girondins devaient rendre les négociations inutiles.

XX.

Poussé par Brissot et par Gensonné, le comité didlomatique persuada à l'Assemblée législative que l'empereur avait violé le traité de 1756 [1], et fit rendre, le 25 janvier 1792, un décret incendiaire qui rendait la guerre certaine ou à peu près inévitable.

En effet, ce décret invitait le roi à déclarer à l'empereur « qu'à défaut par lui de donner *à la nation*, avant le 1er mars prochain, pleine et entière satisfaction, *son silence*, ainsi que toute réponse évasive et dilatoire, seraient regardés comme une déclaration de guerre [2] ».

[1] Le plus curieux de cette affaire, c'est que ce traité de 1756, passé entre Louis XV et Marie-Thérèse, stipulait que l'Alsace et la Lorraine *ne changeraient jamais de nom*, et que les princes allemands y jouiraient de tous leurs droits, *sans qu'il pût y être porté aucune atteinte*.

C'était donc l'Assemblée nationale qui avait violé deux fois le traité de 1756, en supprimant les noms des anciennes provinces, et en dépouillant les princes allemands de leurs droits et revenus.

[2] *Moniteur* du 26 janvier 1792.

Louis XVI exécuta le décret et transmit cet ultimatum comminatoire. Dès ce moment, on put considérer l'épée comme hors du fourreau. Qui pouvait raisonnablement espérer que l'empereur d'Allemagne abandonnerait, même sans négociation, les intérêts des princes dont il avait la garde, sans parler de cette prétention, peu sérieuse en elle-même, qui voulait que le chef de l'Empire s'adressât *à la nation française* et non au roi lui-même, son représentant constitutionnel ?

Dès le 18 février, M. de Kaunitz fit parvenir au *gouvernement français* la réponse de l'empereur. Elle constatait qu'il était difficile « de concilier les intentions pacifiques et amicales du chef de l'Empire avec le sentiment de sa dignité blessée... », et de ne point protester contre des « imputations auxquelles se trouvaient mêlés les mots de *paix* ou de *guerre*, et accompagnées de provocations de tout genre [1] ».

Finalement, et à une nouvelle demande d'éclaircissement catégorique, le prince de Kaunitz répondit le 18 mars qu'on ne « connaît point de mesures dans les États autrichiens qui puissent être traitées de préparatifs de guerre », et « qu'il ne croit point que l'Empire et ses alliés jugeront convenable ou possible de faire cesser leur concert avant que la France fasse cesser les motifs graves qui en ont provoqué ou nécessité l'ouverture [2]. »

[1] *Moniteur* du 21 avril 1792.
[2] *Ibid.*

Les déclarations publiques du parti jacobin, dès la fin du mois de décembre précédent, rendaient les réserves du prince de Kaunitz assez plausibles; mais un événement intérieur, réalisé en ce moment même, les rendait fort raisonnables.

Les Girondins, qui personnifiaient le parti de la guerre, venaient d'entrer au ministère, après avoir fait renvoyer devant la Haute Cour de justice, sur la proposition de Brissot, de Vergniaud et de Guadet, M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, coupable d'un dernier effort pour maintenir la paix européenne et pour pratiquer régulièrement la Constitution.

Avant de prendre possession du ministère des affaires étrangères, le 15 mars, Dumouriez s'était présenté la veille au soir au club des Jacobins; et là, coiffé du bonnet rouge, il avait, aux applaudissements universels, annoncé la guerre prochaine avec le poids que sa parole tirait de sa nouvelle situation [1].

Un gouvernement qui avait une telle attitude et un tel langage pouvait-il loyalement se plaindre des persécutions de l'Europe?

Poussé à la guerre par l'Assemblée, par la presse et par les clubs, Louis XVI ne crut pas devoir résister à une pression si unanime. Il demanda, le 18, aux termes de la Constitution, l'autorisation de la proposer; et l'Assemblée, régulièrement saisie du

[1] Dumouriez, *Mémoires*, t. II, p. 147.

message royal, prononça son décret le 20 avril, au milieu des transports universels de ses dupes et de ses complices.

Le lendemain, 21 avril, les commandants des troupes recevaient l'ordre d'envahir le territoire de l'empereur et roi.

Ainsi commença, allumé par une aveugle faction, cet incendie de la guerre, qui dura vingt-trois ans, et que deux invasions éteignirent au cœur même de la France, après qu'il eut dévasté l'Europe entière.

XXI.

Qu'était devenue la question de la guerre après le 18 fructidor?

Au moment où le coup d'État du Dix-Huit Fructidor donnait au Directoire, avec la sécurité intérieure, un surcroît d'énergie pour les luttes du dehors, la première coalition européenne de 1792, suscitée par les principes subversifs des Jacobins, était disloquée.

La Prusse, rassurée ou désabusée la première, avait fait sa paix séparée au mois d'avril 1795 [1].

L'Espagne, épuisée par une lutte sans objet pour elle, avait traité à Bâle au mois d'avril de la même année [2].

Les premiers succès de Bonaparte en Italie avaient

[1] *Moniteur* du 13 avril 1795.
[2] *Moniteur* du 3 août 1795.

détaché la Sardaigne dès le mois de mai 1796 [1], et les Deux-Siciles dès le mois d'octobre [2].

Seul, l'empereur d'Allemagne luttait encore, soutenu par l'Angleterre, déjà dépouillé des Pays-Bas et de l'Italie, et réveillé tout à coup, par l'énergique mesure du Dix-Huit Fructidor, des illusions dont Pichegru et les émigrés l'avaient bercé sur les dispositions de la France.

L'obstination de l'empereur était donc, en 1797, le seul obstacle au rétablissement d'une paix ardemment désirée, et dans laquelle l'opinion publique voyait, avec la garantie des résultats de la Révolution, le retour de l'ordre, de la sécurité, du travail et du bien-être nécessaires à une société si longuement et si cruellement éprouvée.

Il n'était pas un homme sensé aux yeux duquel le sort de la Révolution ne dépendît du résultat final de cette guerre acharnée et générale, imposée à l'Europe par une propagande démagogique et par une injuste agression. Les puissances voyaient en nous deux sortes d'ennemis : des principes subversifs qui les menaçaient, et des armées enthousiastes qui les rançonnaient. Les armées vaincues, c'en eût été fait des principes, car la Révolution avait eu le tort de se faire, au dedans, tant d'ennemis ulcérés par ses violences, que beaucoup d'entre eux, surtout à cette époque, auraient accepté l'ordre et la paix, même

[1] *Moniteur* du 21 mai 1796.
[2] *Moniteur* du 26 octobre 1796.

de la main des étrangers. Il est certain qu'il y avait alors peu de partis à prendre parmi les plus extrêmes, que n'eût excusés par avance l'abus de la proscription et de la mort.

Tous ceux qui aimaient les résultats généraux de la Révolution, tous ceux qui avaient un intérêt matériel ou moral à leur maintien, appelaient donc de leurs vœux une paix définitive, qui vînt les garantir et les consacrer.

XXII.

La République était d'ailleurs moins aimée que tolérée.

En ce qui touche, en effet, la forme du gouvernement, la plus vive rancune que la France avait le droit de nourrir contre la République n'était pas même fondée sur ce que ce régime s'était imposé par surprise, mais sur ce qu'il s'était maintenu par supercherie et par violence, ne semblant pas croire qu'il fût obligé, comme le régime monarchique, de gagner ses éperons et de fonder sa légitimité sur des services.

La monarchie n'était pas née et ne s'était pas imposée en un jour. Longtemps simple suzeraineté, elle avait employé des siècles de sagesse, de courage et de dévouement au pays à élever l'un sur l'autre les degrés de son trône. C'est pour avoir conquis le territoire province à province, pour l'avoir défendu, fécondé, policé, honoré, qu'on avait accepté sa do-

mination; et la conscience publique ne l'avait reconnue légitime que parce que ses œuvres l'avaient montrée nécessaire.

Au contraire, la République, semblable au voleur de nuit de l'Écriture, s'était introduite à la dérobée par les portes latérales, le visage masqué et en contrefaisant sa voix.

Le jour où elle fut votée, le 22 septembre 1792, sans discussion, sans rapport, par assis et levé, en cinq minutes, sur la proposition d'un comédien médiocre, ancien pensionnaire de la Montansier, la Convention, réunie pour sa première séance, venait de faire l'appel de ses membres. Sur *sept cent quarante-neuf* députés dont elle se composait, l'appel, dit le *Moniteur* [1], constata qu'il y avait *trois cent soixante-onze* membres présents. Il y avait donc *trois cent soixante-dix-huit* membres absents, c'est-à-dire plus de la moitié.

Ce fut cette minorité présente à Paris qui, sans attendre même un jour l'arrivée de ses collègues de province, prit sur elle d'abolir la monarchie et d'établir la République.

Et comme un homme, d'ailleurs peu suspect d'enthousiasme monarchique, Bazire, député de la Côte-d'Or, *effrayé*, ce fut son mot, *de cette précipitation*, demandait que la proposition *fût discutée* [2], l'Assemblée passa outre, sur cette observation de Grégoire,

[1] *Moniteur* du 22 septembre 1792.
[2] *Ibid.*

qu'il était inutile de discuter quand tout le monde était d'accord [1].

Malgré son axiome, Grégoire ne jugea pourtant pas inutile de dire pourquoi il abolissait la royauté. « Les rois, dit-il, sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique. Les cours sont l'*atelier* des crimes et la *tanière* des tyrans. L'histoire des rois est le martyrologe des nations [2]. » Cette raison, et cette autre donnée aussi par Grégoire, que « toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes, ne vivant *que de* chair humaine [3], » parurent suffisantes pour renverser immédiatement une institution nationale et séculaire, à laquelle la France devait sa force, sa richesse et sa splendeur.

Toutefois, et par un étrange enchevêtrement de principes contraires, la Convention reconnut par un vote solennel, rendu sur la proposition de Danton et sur la rédaction de Couthon, qu'elle n'avait pas le droit de changer, *a priori*, les institutions anciennes et d'en établir de nouvelles, sans l'assentiment de la France. Voici le texte de cette déclaration, qui était, au moment même où elle était proclamée, la condamnation de la République :

« La Convention nationale déclare qu'il ne peut y avoir de constitution que lorsqu'elle est acceptée par le peuple [4]. »

[1] *Moniteur* du 22 septembre 1792.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

La France avait, depuis 1789, traversé successivement tous les divers régimes de la Révolution, sans avoir jamais été loyalement et utilement consultée sur aucun; manquement étrange à la plus vulgaire bonne foi, pour des gouvernements qui se prétendaient fondés sur la volonté nationale!

Assurément il n'est pas toujours indispensable qu'un peuple ait fait ou consenti expressément son gouvernement pour lui devoir l'ordre, la force ou la gloire; mais plus un régime affecte de se passer, en s'établissant, de l'assentiment public, plus il est tenu de s'en montrer digne par ses services.

Ce n'est pas ainsi que la République avait en général compris ses devoirs et sa mission.

Elle était descendue des clubs de Paris sur la France, s'imposant au calme des campagnes par la turbulence des villes, aux hommes laborieux et désintéressés par les hommes oisifs et ambitieux. Il avait fallu céder à ses caprices, à ses tyrannies, se courber devant ses proconsuls et ses bourreaux. Elle avait contre elle son nom, sans avoir pour elle ses œuvres.

C'était donc s'abuser étrangement sur elle, sur son autorité, de multiplier les fêtes pour l'honorer et les serments pour la défendre. Dieu n'était pas moins absent que le vrai peuple de ces vaines cérémonies faites dans les temples profanés; et tout régime qui, avec l'ordre et la sécurité, viendrait protéger les croyances, trouverait peu d'obstacles dans

ces promesses déclamatoires, dictées le plus souvent par l'hypocrisie ou par la peur.

Tel était le sentiment général de la France, lasse et honteuse des expériences violentes dans lesquelles on l'avait lancée malgré elle. Tout ce qui retardait le règne des idées d'égalité et de justice, pour lesquelles la révolution avait été entreprise, l'affligeait et l'irritait. La persécution infligée aux principes religieux ou politiques lui semblait un démenti donné à ces doctrines du dix-huitième siècle, si fières de leur tolérance. La sécurité, le repos, l'ordre, semblaient à cette société, excédée d'agitations, des biens d'un prix immense; et Boulay de la Meurthe pouvait dire, — le 3 vendémiaire an VI, — 24 septembre 1797, — à l'applaudissement du Conseil des Cinq-Cents, dans son rapport sur la fête du Dix-Huit Fructidor :

« Le peuple français est fatigué de toute idée de révolution, et ne demande qu'à être gouverné paisiblement [1]. »

[1] *Moniteur* du 8 vendémiaire an VI, — 29 septembre 1797.

LIVRE XXXIV.

VUES DU DIRECTOIRE RENOUVELÉ.

Erreur commune à tous les chefs de la Révolution. — Bonaparte seul en comprit le sens et le but. — Durée passagère des constitutions essayées jusqu'en 1800. — Collaborateurs nouveaux de Barras. — Merlin *de Douai*. — Ses précédents, son caractère, sa capacité. — Républicain, il doit sa réputation à l'Empire. — François de Neufchateau. — Son éducation littéraire, ses travaux, son caractère sociable. — Barras se trompe sur le sens de la Révolution. — Il croit au retour de l'ancien régime. — Réformes que le Directoire eût pu et dû faire. — Grossièreté du langage. — Ridicule et fausse exaltation des fêtes républicaines. — Fête de la *Fondation de la République*. — Fête du 10 *août*. — Fête du 21 *janvier*. — Funérailles de Hoche. — Qualités de Hoche. — Tache sur sa vie. — Mort de Sombreuil et de ses compagnons.

I.

Quelles étaient les idées de Barras sur les grands problèmes sociaux de son temps? De quel point de vue jugeait-il les tendances de l'opinion publique? Enfin quelle issue entrevoyait-il à la Révolution, dont il avait le gouvernement dans les mains?

L'erreur commune de tous ceux qui, depuis La Fayette jusqu'à Robespierre, exercèrent une in-

fluence considérable sur la France révolutionnée, avait été de croire qu'il fallait lui donner un gouvernement nouveau, emprunté soit aux États-Unis, soit à l'Angleterre, soit à la Grèce.

Le premier de tous, Bonaparte, inspiré par le bon sens, et se séparant des idéologues, pensa qu'il fallait laisser à la France le régime traditionnel qui l'avait constituée en corps de nation, organisée et civilisée, c'est-à-dire le régime monarchique, en l'appropriant aux principes de la société moderne.

Le peu de succès de toutes les constitutions qu'on avait successivement votées, de toutes les dictatures qu'on avait établies, avait peu à peu éclairé les hommes politiques sur l'inefficacité de ces diverses formes constitutionnelles; et de même que Robespierre n'avait pas cru à la constitution de 1793, puisqu'il l'avait suspendue, de même Barras ne croyait pas à la constitution de l'an III, même en l'appliquant et peut-être parce qu'il l'appliquait.

Dans l'appréciation de tous les hommes sensés, le char de l'État devait verser infailliblement; le seul point qui les divisât, c'était la question de savoir de quel côté se ferait la chute.

Barras, entraîné par ses souvenirs de gentilhomme, croyait que le char verserait du côté de l'ancienne monarchie, et il n'avait d'autre souci que d'acheter, au prix d'une trahison, la clémence de Louis XVIII.

Telle était, avec quelques différences dans le point de vue politique, la situation d'esprit de Merlin de

Douai, promu au Directoire en remplacement de Barthélemy, après le 18 fructidor. Il ne croyait pas plus que Barras à la possibilité de consolider la République; seulement ses préférences étaient acquises à cette politique, alors encore indécise, qu'on appelait l'Orléanisme, et qui se présentait aux esprits comme une monarchie sans nobles et sans prêtres, avec un chef assez compromis dans la Révolution pour en couvrir et pour en sauvegarder tous les complices.

II.

Philippe-Antoine Merlin était entré à la Constituante comme député du tiers état pour le bailliage de Douai. Il était le plus érudit et peut-être le plus retors de ces jurisconsultes de l'ancienne France, qu'un système de lois extrêmement compliqué obligeait à des études immenses, et comme on n'en trouve plus qu'en Angleterre, parmi les avocats de la couronne. C'était d'ailleurs un esprit d'une moyenne élévation, imbu des idées philosophiques de son temps, et jeté, avec un caractère ayant peu de résolution, au milieu de problèmes et d'événements qui en auraient exigé beaucoup.

Merlin ne trouva que dans la seconde moitié de sa carrière sa véritable place et son niveau réel, et il les dut au régime fortement monarchique de l'Empire, pour lequel il devait avoir le moins de goût,

et qui pourtant le mit en lumière plus avantageusement qu'aucun autre, parce qu'il avait démêlé et qu'il appliqua sa véritable et sérieuse aptitude.

Sans l'Empire, Merlin aurait laissé le souvenir d'un politique médiocre et d'un révolutionnaire violent; grâce à l'Empire, il restera au nombre des plus éminents jurisconsultes.

Pendant toute la durée des assemblées orageuses de la Constituante et de la Convention, Merlin fut l'âme et la ressource des comités, qui avaient ou les vieilles lois à changer, ou les lois nouvelles à coordonner. Il possédait à un degré plus éminent que personne cette science des textes, de leur concordance, de leurs rapports, qui ne fait pas qu'on soit un législateur, mais qu'un législateur doit avoir à son service, comme un sculpteur a besoin du praticien pour exécuter correctement le dessin et le modelé de ses statues. C'est par ce côté de la préparation et de l'agencement des textes que Merlin eut sa part dans les décisions les plus fondamentales de la Constituante et dans les actes les plus violents de la Convention.

La participation la plus mémorable de Merlin aux mesures révolutionnaires, ce fut la rédaction de la Loi des Suspects, décrétée le 17 septembre 1793.

Cette loi des suspects était l'accomplissement implacable de la pensée de haine et d'extermination au nom de laquelle Marat, Robespierre, Saint-Just, Couthon, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, pour-

suivaient, depuis 1792, tous ceux qui, de fait ou de pensée, étaient ou semblaient dévoués au principe de l'ancienne société. Ces personnes suspectes formaient une catégorie de victimes d'autant plus redoutable, qu'on y était aussi bien rangé à raison de ses amis qu'à cause de ses ennemis. La loi des suspects saisissait et jetait dans les cachots tout ce qui avait échappé aux massacres de septembre, au tribunal révolutionnaire de Paris et aux commissions militaires des départements.

C'était Marat qui avait eu l'initiative de cette odieuse pensée. Il avait demandé, le 3 avril 1793, l'arrestation de toutes les personnes suspectes [1]; Robespierre appuya cette proposition le 8 mai [2], et Collot d'Herbois le 10.

L'âme reste navrée à la lecture des débats hideux où furent discutées la liberté, la fortune et la vie de tant d'innocents. C'était comme une curée où se précipitaient les affamés de la Convention. « *Ce n'est pas assez*, disait Couthon, de mettre en arrestation les gens suspects; *il faut en tirer parti*. Un homme *suspect est un monstre, qu'on ne peut trop épuiser*. Il faut tirer d'eux une contribution qui servira *à payer les sans-culottes* [3]. »

Ces menaces répandirent partout l'épouvante; les provinces, où la fièvre révolutionnaire était moins

[1] *Moniteur* du 10 mai 1793. Séance de la Convention du 8.
[2] *Moniteur* du 13 mai 1793. Séance du 10.
[3] *Moniteur* du 10 mai 1793. Séance du 8.

ardente, s'émurent, lorsque des proconsuls en mission, instruments de basses vengeances, remplirent les prisons de pauvres villageois, étrangers aux partis politiques, et coupables peut-être d'un mot de pitié pour les malheurs de leurs voisins ou pour les convulsions de leur pays. Les sociétés populaires du département de l'Ain envoyèrent des députations pour demander au moins une limite à la persécution, par une définition qui fît clairement connaître ce qu'on entendait par les *gens suspects* [1].

La définition des *suspects* fut donnée en effet le 17 septembre, dans la loi présentée par Merlin, au nom du comité de législation; et cette définition était telle, que la loi pouvait, au besoin, s'étendre à la France entière.

Étaient suspects, et, comme tels, devaient être immédiatement mis en prison et gardés, à leurs frais :

1° Ceux qui, par leur conduite, ou *par leurs relations,* ou par leurs propos, s'étaient montrés soit *partisans du fédéralisme,* soit *ennemis de la liberté;*

2° Ceux à qui il avait été *refusé* des certificats de civisme;

3° Ceux qui, ayant été révoqués de fonctions, n'avaient pas été réintégrés;

4° Les maris, femmes, pères, mères, fils, filles,

[1] Amar et Merlino, en mission dans le département de l'Ain, y avaient déjà fait arrêter *cinq cents* personnes comme *suspectes.* — *Moniteur* du 21 mai 1793. Séance de la Convention du 19.

frères, sœurs ou agents d'émigrés, qui n'avaient pas *constamment* manifesté leur attachement à la Révolution;

5° Ceux qui avaient émigré du 1er juillet 1789 au 8 avril 1792, *lors même qu'ils seraient rentrés dans le délai fixé par la loi* [1].

On le voit, cette loi était un immense réseau jeté, par le Comité de Salut Public, sur quiconque pouvait, de près ou de loin, faire obstacle à l'accomplissement de ses vues. Armé de cette loi, Merlin pouvait mettre la France entière sous les verrous.

Qui pouvait dire, en effet, que, *par ses relations*, il n'avait pas été partisan du *fédéralisme?*

Qui pouvait obliger les membres d'un comité populaire à lui délivrer un certificat de civisme, ou à le réintégrer dans des fonctions occupées par des concurrents mieux protégés?

Quel parent ou agent d'émigré pouvait établir qu'il s'était montré *constamment* dévoué à la Révolution?

Avec l'application de cette loi commença une époque lamentable, restée vivante dans le souvenir des familles, et qu'on appelle encore, dans les provinces, le *temps de la réclusion*. On ramassa dans les communes et l'on réunit dans une église ou dans un vieux couvent du chef-lieu tout ce qui restait de nobles infirmes, de vieilles religieuses, de chevaliers

[1] Voir le texte de la loi des suspects au *Moniteur* du 19 septembre 1793.

de Saint-Louis écloppés. Camille Desmoulins, qui peut être cru en pareille matière, porte le nombre des suspects, déjà mis en prison le 30 frimaire an II, — 20 décembre 1793, — trois mois après la mise en vigueur de la loi, à *deux cent mille personnes* [1].

III.

La loi des suspects resta longtemps et restera peut-être toujours comme une tache sur le nom de Merlin, qu'on appelait de son temps *Merlin-Suspect* [2]. Sa participation à cette mesure odieuse [3] ne fut pas d'ailleurs un fait isolé, en matière de persécution. Il eut aussi le malheur de rédiger le décret du 16 décembre 1793, contenant le mode d'exécution des décrets antérieurs contre les personnes mises hors la loi [4].

[1] « Ouvrez les prisons à ces *deux cent mille citoyens* que vous appelez suspects, car, dans la Déclaration des Droits, il n'y a pas de maisons de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. » — *Le Vieux Cordelier*, n° IV. — Le 5 avril suivant, Camille Desmoulins montait sur l'échafaud, pour avoir proposé son *comité de clémence*.

[2] Les comités révolutionnaires firent sortir de la loi des suspects tous les abus qu'elle contenait en principe.

C'est ainsi qu'on fit arrêter, en vertu de cette loi, tous les Anglais résidant à Paris, sous le prétexte qu'un habit qu'ils partaient, à taille carrée, était *contre-révolutionnaire*. — Voir le *Moniteur* du 3 août 1793. Séance de la Convention du 1er, disc. de Simond.

[3] La loi des suspects fut rapportée le 2 octobre 1795. — *Moniteur* du 7.

[4] *Moniteur* du 20 décembre 1793.

Il ne paraît pas néanmoins que Merlin ait eu dans l'âme cette passion froide et farouche de Saint-Just, qui raisonnait le meurtre avec calme et l'exécutait avec impassibilité. La peur de se distinguer dans le bien lui dicta, comme à tant d'autres, ses actes les plus regrettables. Il y parut bien pendant la discussion de la loi du 22 prairial an II, — 10 juin 1794, — qui retirait le droit de défense aux personnes traduites devant le tribunal révolutionnaire.

S'il y eut jamais, pour un jurisconsulte, une occasion de protester contre la violation de toute justice humaine ou divine, ce fut assurément la présentation de cette loi monstrueuse. Merlin n'osa pas. Saisi de frayeur, comme ses collègues, à la pensée que le Comité de Salut Public, armé de cette loi, semblait pouvoir envoyer au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la mort, les membres de la Convention, il appuya timidement, le 23 prairial, une protestation de Bourdon de l'Oise, ayant pour objet de maintenir inviolable le droit de l'Assemblée de renvoyer ou non ses membres au tribunal. Cette réclamation parut à Couthon et à Robespierre empreinte d'une audace inaccoutumée et dangereuse.

A la séance du 24 prairial, Robespierre fit contre cette motion, qu'il considérait comme une censure intolérable, une sortie violente, et il alla jusqu'à menacer, à mots à peine couverts, Bourdon de l'Oise de l'échafaud. Merlin, éperdu de crainte, fit amende honorable, retira ses paroles, et termina en disant :

« Si mon esprit a erré, il n'en a pas été de même de mon cœur[1]. »

Robespierre, satisfait, lui sourit et le rassura, en séparant sa cause de celle de Bourdon.

Tel était l'homme qui devenait, avec François de Neufchâteau, le collègue de Barras. C'était une grande intelligence, amoindrie par un petit caractère.

IV.

François de Neufchâteau, qui fut élu à la place de Carnot, était un homme d'un caractère sociable et d'un esprit cultivé. Il avait un rang convenable, ce qui était un titre sérieux à cette époque, parmi les poëtes qui, comme Andrieux, Fontanes, Laya, Parny, Ginguené, Pons de Verdun, le chevalier Dupuy des Islets, mesdames de Beauharnais et de Bourdic, concouraient à orner l'*Almanach des Muses*.

Né en 1750, à Sassay, en Lorraine, il avait été adopté, à raison de ses succès de collége, par la ville de Neufchâtel, et autorisé à en prendre le nom. Ayant acheté successivement une charge d'avocat du roi au bailliage de Vezelise, et de lieutenant général au présidial de Mirecourt, il obtint de cumuler cette dernière place avec celle de Subdélégué de l'Intendance de Lorraine, équivalent de ce que nous nommons aujourd'hui une sous-préfecture.

[1] *Moniteur* du 14 juin 1794.

L'amitié du maréchal de Castries, ministre de la guerre, le fit passer, en 1783, à Saint-Domingue, avec la charge de procureur du roi près le Conseil Souverain du Cap Français. Il en revint, avec une pension du roi, à la suppression de cette cour, et le bailliage de Toul le nomma député suppléant, pour le tiers état, à l'Assemblée constituante, où il n'eut pas à siéger.

Élu à la Législative, il y apporta les idées philosophiques de son éducation et de son temps, avec une constante modération de caractère. La Convention l'effraya, et il ne chercha pas à en être. Nommé président de l'administration des Vosges, comme qui dirait préfet, avec des attributions fort réduites, il y reprit, au plus fort de la Terreur, ses goûts littéraires, et fit représenter par les comédiens français, le 1er août 1793, une comédie en cinq actes et en vers, intitulée *Paméla,* ou *la Vertu récompensée.* Cette pièce, dont le sujet est à peu près le même que celui de la *Nanine* de Voltaire, ou plutôt de la *Paméla* de Richardson, donna des soupçons au Comité de Salut Public.

Les sans-culottes furent choqués de ce que la servante Paméla se trouvait *noble* de naissance. Le Comité de Salut Public fit suspendre la pièce, le 1er septembre 1793; mais l'auteur ayant consenti à faire Paméla *roturière,* la pièce fut reprise.

Toutefois, ce ne fut pas assez; les acteurs qui avaient joué *Paméla* et l'auteur lui-même furent

arrêtés, le 3 septembre, comme *modérés* et *feuillantins*[1].

François de Neufchâteau fut transféré, le 19 octobre suivant, et enfermé au Luxembourg, d'où il ne sortit, après plus de onze mois de captivité, que le 20 thermidor an II, — 7 août 1794, — par la protection de Barère, lettré et poëte, comme lui.

V.

François de Neufchâteau consigna le fait, avec sa gratitude, dans une pièce de vers insérée à l'*Almanach des Muses* de l'année 1795, où il s'exprime ainsi :

> Quand par miracle on sort de la nuit des tombeaux,
> C'est un plaisir bien grand de revoir la lumière,
> Et de ne craindre plus les papiers infernaux,
> Catalogues sanglants, dictés par Robespierre,
> Qui surpassaient encor ces doux billets royaux,
> Jadis signés *Louis*, et plus bas *Phélippeaux*[2].

Pendant ces longs mois qu'il passa au Luxembourg, attendant, comme tant d'autres, l'appel de Fouquier-Tinville, François de Neufchâteau conserva une sérénité et même une gaieté plus rares, à cette époque, parmi les bourreaux que parmi les victimes. Au mois de messidor an II, douze jours avant la chute de Robespierre, et par conséquent au moment même où la guillotine travaillait avec

[1] *Moniteur* du 2 et du 5 septembre 1793.
[2] *Almanach des Muses*, 1795, p. 20.

son activité la plus fiévreuse, le prisonnier adressa *à un député* quelques stances qui témoignent de ce calme de son esprit :

Bien loin de quereller les dieux,
Je me résigne et sais me taire;
Ma devise est qu'il vaut bien mieux
Souffrir le mal que de le faire.

Jusqu'à me ravir l'existence
On peut pousser l'iniquité;
On ne peut de ma conscience
Me ravir la sérénité.
. . . .

Oh! qu'on ferait de ce séjour
Une bonne caricature!
Nous en rirons, je te le jure,
Si jamais je reviens au jour.
. . . .

Tu ris... mais quoi! tu ne sais pas
Qu'on fait, en ces tristes demeures,
Un seul repas en vingt-quatre heures;
Et Dieu sait encor quel repas!

La lugubre cloche m'invite,
Moi *cent neuvième,* à ce festin :
Malgré moi, je finis bien vite;
Adieu! je vais... mourir de faim.

Ce banquet, par trop laconique,
N'offre qu'un trait intéressant:
C'est qu'on y porte, en finissant,
La santé de la République [1].

François de Neufchâteau conserva, dans l'exercice du pouvoir, l'amour des lettres qu'il avait cul-

[1] *Almanach des Muses*, 1796, p. 35.

tivées toute sa vie. Les études étaient alors dans un étrange désarroi. Toutes les corporations enseignantes étaient détruites, et leurs dotations dissipées. Il restait peu de professeurs, et les anciens ouvrages d'enseignement, tous plus ou moins empreints d'esprit religieux ou d'esprit monarchique, étaient proscrits des écoles.

Frappé de cet état de choses, qui arrêtait l'enseignement dès sa réorganisation, François de Neufchâteau voulut essayer de suppléer aux livres absents ou inadmissibles par l'amélioration des cahiers élémentaires des professeurs. Il demanda à ces derniers, le 20 fructidor an VI, — 6 septembre 1797, — par une lettre-circulaire, une copie de leurs cahiers :

« Je ferai décerner, disait-il, des récompenses honorables aux professeurs de chaque cours dont les cahiers auront été jugés les plus dignes du premier prix, et de l'impression aux frais de l'État.

» Nous avons tout détruit : nous y étions forcés; il faut tout régénérer. Les pères de famille demandent à grands cris des livres instructifs appropriés à nos besoins [1]. »

C'est précisément avec ces cahiers, améliorés sous l'impulsion donnée au professorat par François de Neufchâteau, que la génération lettrée de l'Empire et celle de la Restauration ont été élevées. L'enseignement en avait même reçu peut-être plus d'effica-

[1] *Moniteur* du 2 octobre 1797.

cité, en ce que le professeur, ayant déjà imaginé la méthode, mettait plus de personnalité dans son application et se montrait plus jaloux de son succès.

Tel était, avec Merlin, le deuxième collaborateur que Barras recevait des événements du 18 fructidor. Ils n'apportaient pas au Directoire le même genre d'aptitudes qu'il venait de perdre par la proscription de Barthélemy et de Carnot : mais ce n'étaient pas néanmoins deux hommes ordinaires; et comme ils étaient avec leurs collègues dans une bien plus étroite union de vues, la force du gouvernement s'en trouvait en définitive réellement accrue.

VI.

Eh bien! comment Barras comprit-il ces aspirations généreuses et ardentes de la France, partout ressenties et exprimées, ainsi que nous venons de le dire, et quel usage fit-il, pour y répondre, des coopérateurs et des forces que les événements mettaient à ses côtés et dans ses mains?

Malheureusement pour sa gloire et pour la France, Barras n'aperçut pas clairement le but où tendaient les intérêts et les esprits. Sentant la République craquer sourdement autour de lui, il ne songea pas et ne put pas songer, condamnée qu'elle était dans son esprit, à lui rallier l'opinion publique, en adoucissant ce qui restait encore d'excessif et même de farouche dans son régime; en montrant plus de tolé-

rance pour les opinions, plus de respect pour les croyances, plus de pitié pour les proscrits. Bien qu'elle eût été jusqu'alors spoliatrice dans ses procédés et stérile dans ses résultats, la République eût pu encore, à cette époque, ramener beaucoup d'esprits, si elle eût seulement consenti à ne pas tuer les gens qui pensaient autrement qu'elle.

Non-seulement Barras et le Directoire ne songèrent point à porter quelque adoucissement au régime républicain, ce que la victoire du 18 fructidor, qui avait abattu les conspirations royalistes, rendait facile, logique et nécessaire ; mais ils agirent comme s'ils avaient la pensée de l'aggraver.

Assurément, s'il était une réforme que la République eût pu faire sans s'affaiblir dans l'esprit d'aucun homme sensé, c'était celle de la grossièreté du langage. C'était mal servir les idées démocratiques de supposer qu'elles étaient incompatibles avec l'élégance et avec la politesse. L'ignoble bonnet rouge, emprunté aux portefaix catalans du port de Marseille, venus à Paris avec les fédérés, n'avait pu fortifier les doctrines républicaines dans l'opinion de personne; et c'était assumer la responsabilité d'une persécution bien gratuite et bien ridicule, d'obliger les gens à s'habiller d'une façon plutôt que d'une autre, et d'interdire à ceux à qui elle pouvait convenir la qualification traditionnelle de *Monsieur*. Elle avait été proscrite, en 1792, par la commune insurrectionnelle du 10 août; et puisque les membres de

cette commune avaient été guillotinés le 10 et le 11 thermidor, il n'était pas très-naturel de respecter les préjugés de ceux dont on avait frappé la politique.

Le Directoire sembla néanmoins attacher une grande importance à la conservation des oripeaux de la démagogie. Une circulaire du 25 septembre 1797, signée par La Reveillère-Lépeaux, alors président, et adressée aux sept ministres, leur enjoignit de chasser immédiatement de leurs bureaux tous les employés portant ces fameux habits carrés, qui avaient fait arrêter tous les Anglais comme suspects, en 1793, et d'interdire d'une manière absolue, parmi les employés, l'usage de toute autre qualification que celle de *citoyen*[1].

Le Directoire mettait une solennité puérile à proscrire ce qu'il appelait un costume *conforme à celui des ennemis de la patrie*, et à faire considérer comme *indignes de travailler avec les ministres les* messieurs *qui dédaignaient* de prendre ou de donner à autrui *la qualification de citoyen*.

Déjà de son temps, lorsque la République était imposée par les supplices, Saint-Just disait avec amertume : « La Révolution est glacée; tous les principes sont affaiblis; il ne reste que des bonnets rouges portés par l'intrigue[2]. » Qu'était-ce donc en 1797,

[1] *Moniteur* du 26 septembre 1797.

[2] Saint-Just, 3 juin, *Fragment sur les institutions républicaines*, § 5.

lorsque Merlin songeait au duc d'Orléans et Barras à Louis XVIII? Nul n'avait sérieusement la République dans le cœur, et peut-être est-ce pour cela que le Directoire voulait qu'on l'eût au moins dans les habits et dans le langage.

Un arrêté du Directoire, du 1er novembre, compléta la mesure et l'étendit à l'extérieur, en ordonnant aux ambassadeurs et aux consuls de ne se donner et de ne recevoir officiellement d'autre qualité que celle de *citoyen* [1].

Ajoutons que le ridicule de ces mesures était assumé par le Directoire en pure perte. L'opinion publique raillait ces inutiles sévérités, et leur ôtait toute efficacité par cela même. Poussé au zèle par le Directoire, le département de Paris, par arrêté du 6 pluviôse an VII — 25 janvier 1799 — fit placarder dans l'endroit le plus apparent de chaque bureau et dans tous les endroits publics cette inscription : ICI L'ON S'HONORE DU TITRE DE CITOYEN ; mais quoique, par le même arrêté, on fût invité à proscrire le mot de *monsieur* dans les sociétés particulières, la mesure n'en fut pas moins l'objet des sarcasmes universels, même en public [2].

Fermement attachée aux grands et aux nobles principes de la Révolution, l'opinion publique était

[1] *Moniteur* du 1er novembre 1797.

[2] Un débitant de tabac ayant placardé l'inscription dans son bureau, en exécution de l'arrêté du département, y avait ajouté : — *et l'on fume.* (*Journal historique de la Révolution*, t. II, p. 245.)

médiocrement disposée à respecter ses excès ou ses ridicules; à plus forte raison était-elle encore moins disposée à les diviniser dans des fêtes ridicules.

VII.

L'une des visées les plus révoltantes du régime révolutionnaire, et la plus contraire au principe même de la Révolution, qui était une pratique plus sincère et plus large de la liberté, ce fut assurément la persécution dirigée contre les croyances catholiques, croyances traditionnelles en France et enracinées dans le cœur du peuple. Les esprits médiocres, les philosophes maniaques, certains échappés de séminaire, poursuivis par le spectre de la soutane qu'ils ont traînée, ne se sentant pas assez d'honnêteté et de courage pour la porter, peuvent méconnaître ce que les croyances ont de respectable, au point de vue religieux, et de puissant, au point de vue politique. Les esprits élevés et clairvoyants ne tombent pas dans cette double faute, ou n'y persévèrent pas.

Robespierre, qui n'avait pas un grand génie, mais qui dominait de beaucoup la foule de ses vulgaires collaborateurs, fit ce qu'il put pour mettre les croyances à l'abri de la persécution. Dans la mémorable discussion qui eut lieu aux Jacobins, sur une motion anti-religieuse d'Hébert, à la fin de novembre 1793, Robespierre fit entendre ces paroles sévères :

« Vous craignez les prêtres? vous avez peur des prêtres?... Non, ce n'est pas le fanatisme qui doit être aujourd'hui le principal objet de nos inquiétudes... De quel droit des hommes jusqu'ici inconnus dans la Révolution viendraient-ils chercher, au milieu de tous ces événements, les moyens d'usurper une fausse popularité? De quel droit viendraient-ils troubler la liberté des cultes, au nom de la liberté, et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau? De quel droit feraient-ils dégénérer les hommages solennels rendus à la vérité pure en des farces éternelles et ridicules?

» On a supposé qu'en accueillant des offrandes civiques, la Convention avait proscrit le culte catholique? Non! la Convention n'a point fait cette démarche téméraire. La Convention ne la fera jamais!...

» L'athéisme est aristocratique; l'idée d'un grand Être, qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant, est toute populaire [1]. »

A la suite d'un rapport empreint des mêmes idées, Robespierre provoqua et fit rendre, le 5 décembre suivant, un décret interdisant toutes violences ou toutes menaces contraires à la liberté des cultes [2]. Le 16 décembre, pendant le travail d'épuration des Jacobins, il s'opposa à ce que l'exclusion qui frappait les nobles d'une manière absolue s'étendît jus-

[1] *Moniteur* du 26 novembre 1793. — *Disc. de Robespierre au club des Jacobins.*

[2] *Moniteur* du 7 décembre 1793. — Séance de la Convention du 5.

qu'aux prêtres [1]. Enfin, il crut mettre un terme ou un frein aux persécutions religieuses en faisant mourir Chaumette et Hébert le 13 avril 1794; mais le mauvais esprit des révolutionnaires subalternes l'emporta; et, quatre ans après la mort de Chaumette et de Robespierre, les outrages contre la religion avaient à peine changé de forme, sans changer de violence.

Mais ce qui était peut-être plus révoltant, et, à coup sûr, encore plus insensé que de persécuter les croyances anciennes, populaires et nationales, c'était la prétention d'en établir de nouvelles, écloses tout à coup dans l'imagination des philosophes.

VIII.

Il faut les témoignages matériels et ineffaçables de l'histoire pour ajouter foi aujourd'hui aux extravagances mythologiques proposées sérieusement au peuple français par des gens qui, en définitive, n'étaient pas dépourvus de tout bon sens. Interdire à la vénération du peuple un hommage respectueux adressé à des hommes déclarés *saints* par l'Église, à raison de leurs vertus surhumaines, c'était peu raisonnable, car le culte de ce qui est noble et grand a pour nécessaire résultat d'engendrer de la grandeur et de la noblesse; mais quel fruit attendre, par

[1] *Moniteur* du 19 décembre 1793. — Séance du club des Jacobins du 13.

exemple, de la *Fête de la Jeunesse,* de la *Fête des Époux,* de la *Fête de la Reconnaissance?*

Eh bien, c'était par des fêtes pareilles, organisées la plupart du temps avec les danseurs et avec les chars mythologiques de l'Opéra, que les philosophes, si fiers de leurs lumières, avaient cru remplacer les cérémonies du catholicisme!

C'était pour faire oublier les prêtres qu'on produisait les comparses.

Que dans les premiers temps de la ferveur républicaine, lorsque les philosophes, race crédule, comme les appelle Sénèque [1], ne s'étaient pas encore heurtés et brisés contre le bon sens pratique des populations, on eût tenté de remplacer, dans le calendrier, les saints par des poissons, de la volaille et des légumes; substitué à la fête de saint Vincent de Paul celle de l'*Épeautre,* et à la fête de saint François-Xavier celle du *Raifort;* cette folle imagination se trouvait alors expliquée par beaucoup d'autres : mais à la fin de 1797, lorsque toutes ces illusions s'étaient dissipées, tous ces enthousiasmes refroidis, et qu'on ne croyait pas plus à la théologie de Robespierre qu'à sa politique, c'était heurter bien gratuitement le sentiment moral de la France que de lui imposer des fêtes ridicules où tout était faux, même le paganisme qu'on y avait mêlé.

Des trente-six fêtes solennelles, instituées le 7 mai 1794, sur le rapport de Robespierre, et dont la vingt-

[1] *Philosophi, credula gens.* Natur. 5, § 6.

neuvième, dédiée au *Malheur*, se trouvait, par une étrange coïncidence, fixée au 10 thermidor, jour où il monta sur l'échafaud, la Convention n'en avait conservé que sept, instituées par le décret du 25 octobre 1795.

C'étaient :

La fête de la fondation de la République, le 1er vendémiaire — 23 septembre;

La fête de la Jeunesse, le 10 germinal — 30 mars;

La fête des Époux, le 10 floréal — 29 avril;

La fête de la Reconnaissance, le 10 prairial — 29 mai;

La fête de l'Agriculture, le 10 messidor — 28 juin;

La fête de la Liberté, les 9 et 10 thermidor — 27 et 28 juillet;

La fête des Vieillards, le 10 fructidor — 27 août.

Le Directoire célébrait encore :

La fête du 10 août, votée ou plutôt renouvelée le 2 août 1795;

La fête du 18 fructidor, votée le 27 septembre 1797;

La fête de la Souveraineté du peuple, instituée le 30 janvier 1798;

La fête du 21 janvier, établie le 22 janvier 1794;

La fête du 14 juillet.

Le fond de la plupart de ces fêtes, au moins de celles dont la célébration coïncidait avec les mois de la belle saison, c'était une immense procession à

pied, par exemple, depuis la place de la Bastille jusqu'au Champ de Mars, avec un certain nombre de stations et des discours. Tous les corps constitués faisaient partie du cortége, entremêlés de force bannières et d'une quantité de chars mythologiques. Lorsque le zèle patriotique se fut un peu refroidi, et notamment sous le Directoire, les autorités et les corps constitués allaient en voiture.

Quelques-unes de ces fêtes, notamment celle de la fondation de la République, celle du 10 août et celle du 21 janvier, suffiront pour donner une idée de toutes les autres.

IX.

FÊTE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE.

En l'an VI — 1797 — la fête de la fondation de la République fut assez simple. Elle consista principalement en discours prononcés aux Invalides, et en courses exécutées au Champ de Mars. Ces courses étaient imitées de l'ancienne Grèce. Il y avait la course à pied, la course à cheval et la course sur des chars. Un certain nombre de ce qu'on appelait les *muscadins* y prenait part. Le banquier Tourton, qui fut quelque temps général de la garde nationale de Paris, était l'un des héros de ces courses [1].

En l'an VII — 1798 — la fête de la fondation de la

[1] Le *Moniteur* du 22 septembre 1797 contient le programme de la fête de l'an VI.

République fut célébrée avec beaucoup plus d'éclat et dura trois jours. Il y eut procession dans les rues de Paris, luttes corps à corps et joutes sur l'eau.

Le mémoire original des dépenses de cette fête, que nous avons sous les yeux, porte, comme détail significatif, qu'il y avait dans le cortége quarante-huit danseurs ou danseuses de l'Opéra, *représentant le peuple français*, précédés de huit hérauts d'armes à cheval, avec quarante-deux appariteurs à pied, et suivis de vingt-quatre voitures portant des femmes costumées, et de cent quarante-huit musiciens.

Les costumes du *peuple français*, des nymphes et des déesses, fournis par le sieur Rouché, occasionnèrent une dépense de *seize mille huit cent trente-huit francs*.

Le mémoire du menuisier est intéressant en ce qu'il fait connaître qu'on avait édifié pour la fête un *temple de l'Industrie* et une *maison de Mars*.

Toutefois, l'article le plus curieux de la dépense est celui d'un individu dont la note est ainsi formulée :

« Avoir resté près des statues du *Fanatisme* et de la *Liberté*, depuis neuf heures du matin jusqu'à leur *incendie*, 24 livres. »

Il serait toutefois difficile d'expliquer comment la Liberté fut incendiée avec le Fanatisme, à moins de supposer qu'elle eut, à la fête de l'An VII, le sort de la Sagesse à la fête de l'Être Suprême, le 20 floréal an II — 8 juin 1794. —

Cette fête mémorable, qui précéda de deux mois la mort de Robespierre, son ordonnateur, devait se terminer par l'incendie de l'Ambition, de l'Égoïsme, de la Discorde et de la Fausse Simplicité, tandis que, d'après le programme, du milieu de ces débris fumants, devait sortir la Sagesse, « au front calme et serein ». Robespierre, tenant le *flambeau de la vérité*, c'est-à-dire une torche de résine, alla mettre le feu à un groupe immense, représentant le Monstre de l'Athéisme : mais le hasard voulut que la Fausse Simplicité, la Discorde, l'Égoïsme et l'Ambition fussent à peine entamées par le feu, tandis que la Sagesse fut enveloppée par les flammes et entièrement noircie [1].

Les artistes les plus célèbres de cette époque, David, Chalgrin, Chaudet, Duret, étaient employés à donner les programmes des fêtes ou à restaurer les oripeaux.

L'Hypocrisie, faite par Chaudet pour la fête de l'An VII, est portée pour *deux mille quatre cents francs* dans le mémoire. La Liberté et la République coûtèrent ensemble *trois mille francs*.

Pour la fête du 14 juillet de la même année, Chalgrin avait fait les dessins des embellissements du Champ de Mars. Duret réclama *cinq cents francs* pour avoir *fait* et *fourni* les bustes de Jean-Jacques Rousseau et de Franklin, et pour avoir *rétabli* celui de

[1] Voir ces curieux détails dans les *Mémoires* de Sénart, p. 186.

Brutus; mais son mémoire fut réduit à *trois cent cinquante francs*.

Duret joua encore de malheur pour la fête du 21 janvier suivant, restée célèbre entre ses pareilles par le refus que fit le général Bonaparte d'y assister. Son mémoire pour la restauration de la Liberté et de l'Égalité, portant qu'il avait fallu faire le bras droit en entier, ainsi que le bonnet, *cimbole* de la liberté, fut réduit de *trois cents francs* à *deux cent vingt*. Le même sort fut encouru par les mémoires portant restauration des statues de la République et de Minerve, qui étaient pourtant *toutes délabrées*.

X.

FÊTE DU 10 AOUT.

La fête du 10 août, dédiée à l'événement le plus subversif et le plus violent de la Révolution, fut aussi, avec celle du 21 janvier, celle qui eut pour objet d'exalter au plus éminent degré les passions démagogiques. C'était un attentat si manifeste d'avoir chassé de son palais, pour l'enfermer dans une prison et pour le faire mourir, un souverain qui, depuis son serment de maintenir et de défendre la constitution, ne l'avait jamais ni violée, ni éludée, que ses auteurs étaient forcés de chercher des complices jusque dans le ciel, afin de s'absoudre, s'il se pouvait, aux yeux de la terre.

Le 10 août ne pouvait donc être excusé que s'il

était divinisé; c'est pour cela qu'on lui dédia une fête.

La plus mémorable de toutes fut celle qui suivit l'attentat, la fête du 10 Août 1793. Elle fut confondue avec celle de la Fédération, qui n'avait pu être célébrée l'année précédente. Le plan de cette fête avait été dressé par le comité d'instruction publique de la Convention.

Elle comprenait une marche immense par la multitude comme par le parcours, avec cinq stations, dont la première était la *Fontaine de la Régénération*, sur la place de la Bastille, et la dernière l'*Autel de la Patrie*, au Champ de Mars.

Il suffira, pour donner une idée de l'esprit dans lequel cette fête était conçue, de rappeler la signification que ses auteurs avaient attachée aux différentes stations qu'elle comprenait.

A la première station, la *Fontaine de la Régénération* était représentée par la *Nature*, qui, pressant de ses mains ses *mamelles fécondes*, en faisait jaillir une eau *pure et salutaire*.

Les quatre-vingt-six commissaires envoyés par les départements devaient boire de cette eau, l'un après l'autre. Toutefois, le président de la Convention devait donner l'exemple, après avoir, *par une espèce de libation*, arrosé le sol de la liberté.

A la deuxième station, qui était placée sur le boulevard Poissonnière, le cortége devait s'adjoindre les héroïnes du 5 et du 6 octobre 1789, c'est-à-dire les

mégères qui allèrent à Versailles, sous la conduite de Maillard et de Théroigne de Méricourt.

La troisième station avait lieu sur la place de la Révolution, sur les débris du piédestal de la statue de Louis XV, où la mémoire du *tyran* (Louis XVI) devait être vouée à l'exécration publique.

La quatrième station était marquée sur la place des Invalides. Sur une haute montagne, on devait voir une figure colossale représentant le peuple français. L'*Ambitieux Fédéralisme,* sortant d'un *marais fangeux,* d'une main écartant les *roseaux,* s'efforçait d'arracher, de l'autre, une portion de la montagne; mais le *peuple français* prend sa massue, le frappe, et le fait rentrer dans *ses eaux croupissantes.*

Quelques traits saillants caractérisaient la pensée, vaguement empreinte de paganisme, qui dominait dans cette cérémonie.

Les élèves de l'Institution des Aveugles, *traînés sur un plateau roulant,* représentaient le *malheur honoré.*

Une charrue, *sur* laquelle étaient assis *un vieillard et sa vieille épouse, traînés par leurs propres enfants,* présentait, dit le programme, l'exemple touchant de la piété filiale et de la vénération pour la vieillesse.

Chénier fut l'orateur chargé de prononcer les cinq discours aux cinq stations, et le sixième en l'honneur des guerriers morts pour la patrie.

Peu de pages sont aussi navrantes que cet abaissement d'un esprit qui n'était pas sans noblesse et

sans grandeur, devant les crimes de la Révolution.

Ce n'était qu'une chose puérile d'invoquer la Nature, sous la forme d'une fontaine de plâtre et de moellons, et de s'écrier, en présence des flots de la Seine : « Souveraine du sauvage et des nations éclairées, ô Nature! ce peuple immense, rassemblé aux premiers rayons du jour devant ton image, est digne de toi. C'est dans tes sources sacrées qu'il a recouvré ses droits. Reçois les serments que te fait la France en ce jour, le plus beau qu'ait éclairé le soleil depuis qu'il a été suspendu dans l'immensité de l'espace. »

C'était une chose triste d'entendre le poëte qui devait flétrir les actes de Tibère, honorer, dans le souvenir du 5 et du 6 octobre, ceux de Jourdan Coupe-Tête; et celui qui avait promis de *célébrer la gloire* [1] de Louis XVI, célébrer les bourreaux du 21 janvier!

XI.

FÊTE DU 21 JANVIER.

La fête du 21 Janvier, instituée en 1794, avait été l'occasion de sentiments si hideux et de faits si

[1] Dans une *Épître* adressée à Louis XVI, en 1790, Chénier disait :

Famille de bons rois, hélas! trop peu nombreuse!
Louis doit les rejoindre au temple de Mémoire,
Et mes chants quelque jour célébreront sa gloire!

horribles, que l'idée seule de participer à sa célébration aurait dû révolter toutes les âmes honnêtes.

Le projet de l'institution de cette fête fut formé et adopté au club des Jacobins, le 20 janvier 1794, sur la proposition de Couthon. Il fut résolu que, le lendemain 21, tous les membres assisteraient à la séance en bonnet rouge, le président ayant la pique à la main, et qu'on se rendrait à la Convention, avec une députation de la Commune et de la garde nationale, pour solliciter un décret qui instituât sa commémoration annuelle [1].

La députation se présenta en effet, précédée d'une musique militaire qui se rangea sur l'un des côtés de la salle, et joua des airs patriotiques pendant le défilé.

L'orateur jacobin s'exprima ainsi : « Représentants d'un peuple libre, c'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort légale du tyran. Un si beau jour, qui retrace aux âmes républicaines un acte ordonné par la raison et par la nature, comme le premier pas du bonheur pour l'humanité entière, doit être célébré par tout homme qui sait apprécier sa dignité.

» La société vous invite à décréter que cet anniversaire sera célébré tous les ans et consacré à la Liberté. »

Le président de la Convention, qui était Vadier, fit aux jacobins un accueil digne d'eux et de la circonstance qui les amenait, leur disant, entre autres

[1] *Moniteur* du 23 janvier 1794. — Séance des Jacobins du 20.

déclamations à la hauteur du temps et des hommes : « C'est à la même heure que la tête du tyran est tombée; c'est devant la statue de la Liberté que va sonner la dernière heure des brigands couronnés et de leurs infâmes satellites. »

Sur la demande de Couthon, que la Convention exprimât, « par un mouvement spontané et subit cette pensée terrible pour les tyrans, consolatrice pour les peuples : *Mort aux tyrans, paix aux chaumières!* tout le monde, dit le *Moniteur,* crie : *Mort aux tyrans, paix aux chaumières!* [1] »

La fête décrétée, sur l'invitation de Couthon, toute l'Assemblée se leva et suivit les jacobins, qui, avec les habitués des tribunes et la Commune de Paris, se rendaient au pied de l'arbre de la liberté, planté au milieu de la place de la Révolution.

Le cortége se mit en marche avec de grands cris, et pendant que la musique jouait l'air : *Veillons au salut de l'empire!*

Un jacobin, présent à la barre, avait vivement sollicité la permission de chanter un hymne patriotique; mais il dut céder à la prière qui lui fut faite de le réserver pour la statue de la Liberté [2].

[1] Malgré le serment de donner *la paix aux chaumières*, ce fut surtout le peuple qui alimenta la guillotine.

Sur les 12,000 victimes dont Prudhomme a publié la condamnation, il n'y a que 639 *nobles* et 767 *prêtres*, tandis qu'on y voit 3,871 *paysans laboureurs*, 2,212 *ouvriers d'état*, 718 *servantes* et *couturières*, et 715 *soldats*.

Les *petits rentiers bourgeois* n'y figurent que pour 1,273.

[2] *Moniteur* du 22 janvier 1793. — Séance de la Convention du 21.

Mais la Convention ne se doutait pas du genre de fête que les jacobins lui réservaient. La guillotine était, comme on sait, en permanence sur la place de la Révolution. Pendant que les députés entouraient l'arbre de la liberté et l'instrument du supplice, le bourreau introduisit tout à coup quatre victimes, et les exécuta pendant la cérémonie. Bourdon de l'Oise s'éleva, le lendemain, à la tribune, contre *cette horreur*. « Nous allions, dit-il, célébrer la mort d'un roi, d'*un mangeur d'hommes;* mais nous ne voulions pas souiller nos regards d'un aussi dégoûtant et hideux spectacle. Pendant que quelques-uns de mes collègues et moi nous détournions nos regards de cet horrible tableau, des scélérats, soudoyés sans doute pour se moquer de notre sensibilité, ajoutaient la dérision à leur bassesse, en nous disant qu'un député était du nombre [1]. »

Ce n'était, en effet, qu'une dérision. Les quatre condamnés, exécutés le 21 janvier 1794, étaient: Étienne Fichet et Jean-Marie l'Écluse, le premier lieutenant de vaisseau, le second enseigne, à bord du vaisseau *le Commerce-de-Marseille;* Michel Jacquelin, maître canonnier à bord du vaisseau *l'Orient,* et Ignace Vauzon, canonnier à bord de la flûte *le Mulet* [2].

Il y eut aussi, mais le lendemain, un député guillotiné : c'était Marc-Antoine Bernard, de Cadenet,

[1] *Moniteur* du 23 janvier 1794.—Séance de la Convention du 22.
[2] *Moniteur* du 24 janvier 1794.

département de Vaucluse, suppléant de Barbaroux à la Convention.

Assurément, Bourdon de l'Oise ne saurait être considéré, malgré sa *sensibilité,* comme ayant été doué d'une âme fort compatissante. Peu d'hommes, au contraire, même dans les tourmentes les plus furieuses de la Révolution, montrèrent autant de férocité que ce faux républicain, devenu royaliste et *clichien* sous le Directoire, et très-justement déporté, après le 18 fructidor, avec Pichegru, à Sinnamary, où il mourut. Par conséquent, une cérémonie qui par ses détails arrivait à révolter Bourdon de l'Oise devait être par elle-même bien tristement scandaleuse; et le général Bonaparte répondit à l'attente de tous les cœurs honnêtes, lorsqu'il refusa, le 21 janvier 1798, de montrer, dans cette fête du sang versé, le glorieux uniforme de l'armée d'Italie.

Il y avait, pour la génération mêlée en 1797 aux affaires politiques, une raison spéciale, qui a presque disparu de nos jours, d'être choquée d'une fête consacrée à célébrer la mort tragique de Louis XVI. L'histoire de la Révolution a été si étrangement écrite, que beaucoup de personnes peuvent, même aujourd'hui, être persuadées de bonne foi que Louis XVI s'était montré opposé aux réformes opérées par la Révolution, et qu'il avait tenté de violer la constitution de 1791. Tous les hommes politiques savaient, au contraire, à cette époque, que le roi avait été, dès 1787, le promoteur ardent et loyal de toutes les

réformes; qu'il avait scrupuleusement exécuté la constitution, après l'avoir acceptée, et que, loin d'avoir usurpé sur les droits de personne, il avait succombé, au contraire, pour n'avoir pas assez énergiquement défendu les droits constitutionnels de la couronne.

Ainsi, les montagnards, en faisant mourir le roi et la reine, les savaient parfaitement innocents l'un et l'autre des crimes imaginaires dont ils étaient accusés. Ils les traînèrent sur l'échafaud par raison politique, afin de compromettre la Convention, la presse, les clubs, les administrations, dans un acte tellement excessif et atroce, qu'il ne permît ni aux complices un retour vers l'ancien régime, ni aux parents des victimes un pardon.

Aussi longtemps qu'on put espérer d'établir la République, l'exaltation démagogique produite par la célébration du 21 janvier put être un acte conséquent avec son principe; mais en 1797, lorsque les membres prépondérants du Directoire, l'immense majorité des deux Conseils et l'universalité de la saine opinion publique pressentaient comme nécessaire un retour à l'unité monarchique, en vue de consolider les résultats de la Révolution, la célébration du 21 janvier, directement opposée aux tendances secrètes de tout le monde, dénuée par conséquent d'objet politique, cessait d'être un principe pour ne rester qu'une atrocité.

La plupart des fêtes de la Révolution n'étaient donc plus que de vaines cérémonies, veuves de l'esprit qui

les avait vivifiées un moment. Le souffle des clubs n'emplissait plus ces formules, grandioses par l'emphase, quelquefois par l'enthousiasme fourvoyé. L'opéra perçait par les trous du voile teint de fausse pourpre dont s'enveloppait la liberté jalouse et farouche inaugurée par les Jacobins.

Toutes ces pompes, mêlées d'une mythologie subalterne, se soutenaient à peine à Paris, ville de spectacle, toujours haletante de curiosité; on n'eût pas osé les risquer dans les provinces, où le sermon d'un prêtre de village l'eût emporté sur les odes de Chénier.

C'est que la religion répond à quelque chose d'universel et d'éternel, tandis que les fêtes imaginées par la Révolution ne répondaient à rien, et laissaient les âmes indifférentes, même lorsque ces cérémonies touchaient aux sujets les plus nobles et les plus grands.

On le vit bien, lorsque le Directoire fit célébrer, le 8 octobre 1797, les funérailles de Hoche, mort général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, au camp de Wetzlaer, à l'âge de vingt-neuf ans.

XII.

FUNÉRAILLES DE HOCHE.

Lazare Hoche, fils d'un employé inférieur des écuries du roi, engagé à dix-sept ans dans les gardes-françaises, général en chef de l'armée de la

Moselle à vingt-cinq ans, de l'armée de Brest et de Cherbourg à vingt-sept ans, de l'armée de Sambre-et-Meuse à vingt-neuf ans, devait tout à son travail et à son courage, secondés par les principes généraux de la Révolution. Il n'avait reçu aucune éducation régulière, et ne savait que ce qu'il avait appris de lui-même, à l'aide de livres furtivement et avidement dévorés. Son savoir, qui ne valait pas son instinct, serait peu de chose aujourd'hui dans le corps d'officiers des armées actuelles; il était relativement remarquable à une époque où la Convention, pour mettre un frein aux avancements ordonnés par les clubs, dut décréter qu'on ne pourrait pas être nommé général en chef *si l'on ne savait lire et écrire*.

Trois choses surtout contribuèrent à conquérir à la mémoire de Hoche l'estime de son temps et de la postérité : l'instinct militaire, la bravoure et l'honnêteté. Quoique persécuté par Saint-Just, qui lui préféra le royaliste Pichegru, Hoche fut républicain, même exalté, mais sincère.

Hoche ne fut pas, autant que le Directoire voulut bien le dire dans son message du 16 juillet 1796, le pacificateur définitif de la Vendée; mais il y parut clément, après ceux qui s'y étaient montrés atroces. L'épuisement presque complet de la Vendée, en hommes, en vivres et en armes, et surtout la division des chefs lui livrèrent Charette et Stofflet, bien plus que ses colonnes mobiles, et l'on pouvait être

alors, et sans trop de frais, le pacificateur d'une contrée où *dix-huit cents* villages avaient été réduits en cendres.

C'est même en Vendée, et pendant cette guerre qui lui valut le titre de pacificateur, que Hoche commit, par faiblesse de caractère, le seul acte qui fasse tache sur sa vie si vaillante et si pure : c'est la violation de la capitulation verbale conclue avec le comte Charles de Sombreuil, chef de l'une des divisions des émigrés, débarqués dans la presqu'île de Quiberon, par l'escadre de l'amiral Warren, le 25 juin 1795.

On put croire ou dire longtemps qu'après la prise du fort Penthièvre, enlevé par les républicains dans la nuit du 20 au 21 juillet 1795, les débris de l'expédition des émigrés se rendirent à discrétion, et que Hoche eut le droit de les livrer aux six commissions militaires établies à Vannes, à Auray et à Quiberon. Cette opinion n'est plus soutenable, depuis que les victimes échappées au désastre[1] ont pu faire connaître au public les circonstances et les conditions de la capitulation du fort Penthièvre, circonstances et conditions acquises depuis longtemps à l'histoire, et qu'aucun témoignage de quelque valeur n'est venu infirmer.

[1] Voir, entre autres documents, les *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, par L. S. de Villeneuve-Laroche-Barnaud, lieutenant au régiment de Périgord, officier compris dans la capitulation de Sombreuil.

Il est aujourd'hui hors de doute que lorsque la division commandée par le comte de Sombreuil eut opéré sa retraite dans le Fort-Neuf, sous la protection des bordées de la frégate anglaise *l'Arc*, les soldats de Hoche crièrent : « Rendez-vous, braves émigrés; il ne vous sera fait aucun mal; nous sommes tous Français. »

Ces cris, répétés par les républicains, désorganisèrent la division de Sombreuil, dont un grand nombre de soldats jetèrent leurs armes. Sombreuil tint un conseil de guerre; un parlementaire fut envoyé à Hoche, auprès duquel, et sur son invitation, Sombreuil se rendit quelques instants après.

Comme on manquait de part et d'autre des choses nécessaires pour écrire, on stipula une capitulation verbale, garantie par la parole d'honneur des deux chefs, et ayant pour base les conditions suivantes:

« Le général comte de Sombreuil se dévoue, et fait le sacrifice de sa vie, pour ses compagnons d'armes renfermés dans le Fort-Neuf. Tous les émigrés pourront se rembarquer [1]. »

Hoche était assurément trop homme d'honneur pour manquer de sincérité, lorsqu'il acceptait la capitulation de Sombreuil et de ses compagnons; et nul ne saurait mettre en doute l'intention qu'il avait de l'observer [2]. Malheureusement pour les émigrés,

[1] De Villeneuve-Laroche-Barnaud, *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, p. 219.

[2] Hoche et ses soldats voulurent précipiter l'embarquement des

Tallien et Blad, députés du Finistère à la Convention, étaient arrivés, le 16 juillet, en mission à l'armée de Brest et de Cherbourg. Ce furent eux qui déterminèrent Hoche à violer la capitulation. Comme général en chef, il était le maître sur ce point, et ayant eu le droit de la conclure, il avait le devoir de l'exécuter.

C'est au mépris d'une promesse, de tout temps sacrée dans les guerres, que les émigrés, après qu'ils eurent mis bas les armes, furent conduits à Auray. Six commissions militaires furent immédiatement organisées à Auray, à Vannes et à Quiberon. Sombreuil et M. de Hercé, évêque de Dol, conduits à Vannes, furent les premières victimes.

Les témoins oculaires disent que les soldats républicains, indignés, refusèrent d'exécuter les émigrés. On prit pour les fusiller les transfuges qui avaient guidé Hoche dans l'attaque nocturne du fort Penthièvre.

Sombreuil, auquel un officier républicain demandait la permission de lui rendre le dernier devoir en lui bandant les yeux, refusa : « Non, dit-il, je veux voir mon ennemi jusqu'au dernier instant. » Invité

émigrés, pour les soustraire au pouvoir de Tallien, qui envoyait émissaire sur émissaire, afin que les royalistes fussent conduits à Auray.

Finalement, Hoche céda, et donna l'ordre à ses soldats d'envelopper les prisonniers. Les soldats républicains refusèrent un moment d'obéir, et Hoche dut mettre le sabre à la main. — Voyez *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, p. 226.

à se mettre à genoux, il y consentit en disant : « Je mets un genou à terre pour Dieu, et l'autre pour le roi. »

Il avait vingt-sept ans, et il s'était embarqué pour Quiberon au moment où il venait d'être fiancé à mademoiselle de la Blache. Il était le dernier représentant mâle de sa famille; son père et son frère étaient morts sur l'échafaud le 10 juin 1794.

La démagogie, en égorgeant cette famille, oubliait que le 14 juillet 1789, lorsque le dépôt d'armes des Invalides fut pillé, le gouverneur, M. de Sombreuil, avait refusé de laisser tirer sur le peuple.

Pendant la courte et violente maladie qui l'emporta, Hoche disait, dans le langage mythologique fort usité à cette époque, qu'il avait sur lui *la robe du centaure Nessus*. On tira de ses souffrances atroces la conclusion qu'il mourait empoisonné. Un pareil crime eût été sans cause; Hoche ne portait alors ombrage à personnage. Son offre de concourir au coup d'État du 18 fructidor lui avait aliéné les amis des déportés, et son refus de suivre aveuglément Barras jusqu'au bout lui avait aliéné les amis du Directoire.

Il était donc isolé, sans prépondance, à son camp de Wetzlaer, peut-être même un peu diminué par l'insuccès de sa tentative prématurée ou irréfléchie sur l'Irlande.

A l'époque de sa mort, les torts qu'il avait eus envers Sombreuil et ses compagnons pesaient bien

peu dans l'opinion publique : on ne voyait que la juste gloire du héros, et cette fin lamentable qui venait interrompre d'une manière si prématurée le cours d'une existence si bien remplie.

Les funérailles que le Directoire fit faire à Hoche, le 10 vendémiaire an VI — 1er octobre 1797, — portèrent au plus haut degré l'empreinte de cette magnificence fastueuse et théâtrale par laquelle on avait remplacé les pompes imposantes de la religion.

Ces funérailles, dit le *Moniteur,* retraçaient parfaitement les magnifiques obsèques que *Télémaque fit faire au fils de Nestor,* sur *les bords du Galèse*[1].

La cérémonie eut lieu au Champ de Mars, devant l'autel de la patrie. Hoche y était représenté par un buste en plâtre, orné de la *couronne de l'immortalité.* Augereau, Bernadotte, Hédouville et Tilly entouraient le buste. Autour de l'enceinte de l'autel s'élevaient des trophées et des colonnes funéraires, sur lesquelles étaient peintes diverses inscriptions. La plus curieuse et la plus significative était celle-ci :

Il allait être le Buonaparte du Rhin.

Deux longs et froids discours, entremêlés de symphonies et de chants exécutés par les artistes de l'Opéra, constituèrent, en définitive, tout le fond des funérailles de Hoche. Il fallait la solide gloire du défunt et le respect attaché à sa mémoire pour résister au discours du président du Directoire, qui commençait ainsi :

[1] *Moniteur* du 17 octobre 1797.

« Dès l'aube du jour, le bruyant airain avait signalé la fête de la République ; l'aurore ayant embelli l'orient de ses plus riches couleurs, le soleil s'était élancé dans la carrière.... Partout l'image du bonheur, et l'âme ravie se croyait déjà transportée dans l'Élysée [1]. »

Au milieu de cette douleur bavarde et déclamatoire, le vieux père de Hoche, pleurant et gémissant, était seul resté homme et touchant ; il déchirait de ses sanglots les strophes banales de Chénier, chantées par des comparses ; et tandis que les autres parlaient de la Grèce et de l'Olympe, il n'avait qu'un cri : *Mon fils, ô mon fils!*

Les funérailles faites à Joubert, le 16 septembre 1799, dépassèrent seules celles de Hoche en vaines et fausses démonstrations. Garat dut prononcer l'éloge de Joubert, *monté sur un socle de marbre noir* [2].

Les fêtes et les cérémonies les plus pompeuses du Directoire avaient donc l'inconvénient de choquer la raison des hommes éclairés, sans frapper l'imagination du peuple.

Lorsque les Seize emplissaient Paris de tumulte et résistaient aux armées de deux rois, ils multipliaient aussi les démonstrations publiques, afin de tenir les esprits et les cœurs en haleine : mais ils se servaient de la politique aimée du peuple, par

[1] *Moniteur* du 7 octobre 1797.
[2] *Moniteur* du 19 septembre 1799.

soutenir la religion, et de la religion aimée de tous pour exalter la politique. Le royalisme armait le bras du Ligueur, et le catholicisme fortifiait son âme.

Lorsque le Directoire couvrait Paris de processions presque aussi fréquentes et encore plus longues que celles de la Ligue, les sentiments républicains n'étaient pas dans les âmes, et les réminiscences païennes choquaient les esprits. L'éducation des colléges avait maintenu la mythologie parmi les classes lettrées; mais le peuple ne comprenait pas qu'on adorât la nature et les fontaines, par l'habitude séculaire qu'il avait d'adorer leur Créateur.

Poussée par ce sentiment de curiosité banale, plus exalté à Paris qu'ailleurs, la foule courait aux fêtes; mais lorsque, après une journée de pluie ou de poussière, la famille regagnait le foyer, elle y rapportait l'âme vide ou lasse d'émotions vaines, et elle y retrouvait la misère, après le départ de la dernière illusion.

LIVRE XXXV.

FINANCES DU DIRECTOIRE.

Les financiers de 1789. — Leurs illusions. — Dépenses pendant la Révolution. — Les rentiers et le grand-livre. — Le budget de l'an VI. — Préjugés sur la corvée. — Banqueroute définitive de la Révolution.

I.

Il serait injuste de retracer le tableau des finances du Directoire après le 18 fructidor, sans rappeler la part qui doit être faite à l'administration de la Convention dans cette situation désastreuse, et jusqu'alors sans précédent dans l'histoire.

On sait avec quelle hauteur et quel dédain les politiques de la Constituante traitèrent les finances de Louis XVI. Il s'établit alors une opinion, et cette opinion n'est pas encore détruite, d'après laquelle la dilapidation la plus honteuse avait présidé jusqu'en 1789 à l'administration des revenus publics. Les financiers d'alors ne savaient pas à quel point ils étaient destinés à venger M. de Calonne des outrages prodigués à sa mémoire.

Pour rassurer les contribuables, Camille Desmoulins leur disait, au mois de juin 1789, qu'on ne lève-

rait plus des impositions *royales*, mais *nationales*; que le Trésor ne serait plus *royal*, mais *national*[1]. On va voir si ce changement dans les mots eut une grande influence sur les choses.

Le célèbre budget des dépenses de 1787, soumis aux notables, et objet de tant de griefs, s'élevait à 599,135,795 francs.

Le budget du Directoire, pour l'an VI, c'est-à-dire comprenant l'exercice du 22 septembre 1797 au 21 septembre 1798, s'élevait à 616 millions de francs; encore faut-il dire que les deux tiers de la dette inscrite, c'est-à-dire 166,666,666 francs, en ayant été déduits, comme on va voir, le budget des dépenses se serait élevé réellement à la somme de 782,666,666 francs, sans la banqueroute que l'État faisait au préjudice des rentiers.

Dans le budget de 1787, la dette inscrite, viagère et perpétuelle, s'élevait à 151,400,000 francs; — dans le budget de 1797, la dette perpétuelle seule se serait élevée à 250 millions de francs, sans la banqueroute.

Ainsi, et au premier coup d'œil, l'avantage annoncé en 1789 par Camille Desmoulins se réduisait à ceci:

Quand les finances étaient *royales*, le budget des dépenses s'élevait à 599 millions, et la dette inscrite à 151 millions.

[1] Camille Desmoulins, *la France libre* du mois de juin 1789, p. 70.

Depuis que les finances étaient *nationales*, le budget s'élevait à 782 millions, et la dette perpétuelle à 250 millions.

Loin de diminuer, le budget s'était donc accru, en dix ans, de 182 millions, et la dette de plus de 100 millions.

Mais ce n'est encore rien : si le désordre de la Révolution n'avait coûté que cela, l'histoire aurait mauvaise grâce à s'en plaindre.

L'Assemblée constituante, la Législative et la Convention avaient dévoré :

1° Les biens du clergé, estimés trois milliards [1];

2° Les biens des émigrés, estimés, déduction faite des dettes, trois milliards, par le ministre des finances, le 1er février 1793 [2];

3° L'emprunt forcé d'un milliard, décrété le 19 mai 1793 [3];

4° Quarante milliards d'assignats [4].

C'était donc une somme monstrueuse et presque fabuleuse de *quarante-sept milliards*, dont *six milliards* de propriétés foncières, que les financiers révolutionnaires avaient dévorée, sans compter les *deux milliards* qu'ils avaient ajoutés à la dette publique, non plus que les trésors de la Belgique, les

[1] Leur produit net était de plus de *cent millions*.

[2] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, t. XV, p. 315.

[3] *Ibid.*, t. XVI, p. 407.

[4] L'émission des assignats fut fixée à 40 milliards, le 1er décembre 1795. Ils cessèrent de circuler le 15 juillet 1796. — Voyez Prudhomme, *Hist. des Révolutions*, t. II, p. 29, 35, 57.

dépouilles des églises et les contributions levées par les proconsuls.

La dette inscrite sous Louis XVI remontait à Louis XIII, et avait mis près de deux siècles à se former. Elle résumait les frais qu'il avait fallu faire, sous quatre règnes, pour créer les ports, les places fortes, le matériel naval, l'artillerie, les canaux, les manufactures, les monuments, tels que les Invalides, l'Observatoire, le Louvre, Versailles, ainsi que pour couvrir les dépenses des grandes guerres du dix-septième et du dix-huitième siècle, auxquelles la France dut l'agrandissement de son territoire et de son influence.

« Louis XIV, dit Voltaire, dépensa 18 milliards, ce qui revient, année commune, à 330 millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies [1]. »

Si l'on compare cette somme de 330 millions par an aux travaux gigantesques exécutés par Louis XIV, aux trois cents places de guerre réparées, aux trente-trois places neuves créées, aux fortifications de tous les ports, depuis Toulon jusqu'à Gravelines, on reste convaincu que jamais finances ne furent mieux administrées que les siennes; et si l'on considère que la monarchie, pour fonder les établissements militaires, maritimes, commerciaux, scientifiques, littéraires de la France, pour étendre ses frontières, pour établir

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, t. II, ch. xxx, p. 235; édit. de Kehl.

Depuis que les finances étaient *nationales*, le budget s'élevait à 782 millions, et la dette perpétuelle à 250 millions.

Loin de diminuer, le budget s'était donc accru, en dix ans, de 182 millions, et la dette de plus de 100 millions.

Mais ce n'est encore rien : si le désordre de la Révolution n'avait coûté que cela, l'histoire aurait mauvaise grâce à s'en plaindre.

L'Assemblée constituante, la Législative et la Convention avaient dévoré :

1° Les biens du clergé, estimés trois milliards[1];

2° Les biens des émigrés, estimés, déduction faite des dettes, trois milliards, par le ministre des finances, le 1er février 1793[2];

3° L'emprunt forcé d'un milliard, décrété le 19 mai 1793[3];

4° Quarante milliards d'assignats[4].

C'était donc une somme monstrueuse et presque fabuleuse de *quarante-sept milliards*, dont *six milliards* de propriétés foncières, que les financiers révolutionnaires avaient dévorée, sans compter les *deux milliards* qu'ils avaient ajoutés à la dette publique, non plus que les trésors de la Belgique, les

[1] Leur produit net était de plus de *cent millions*.

[2] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, t. XV, p. 315.

[3] *Ibid.*, t. XVI, p. 407.

[4] L'émission des assignats fut fixée à 40 milliards, le 1er décembre 1795. Ils cessèrent de circuler le 15 juillet 1796. — Voyez Prudhomme, *Hist. des Révolutions*, t. II, p. 29, 35, 57.

dépouilles des églises et les contributions levées par les proconsuls.

La dette inscrite sous Louis XVI remontait à Louis XIII, et avait mis près de deux siècles à se former. Elle résumait les frais qu'il avait fallu faire, sous quatre règnes, pour créer les ports, les places fortes, le matériel naval, l'artillerie, les canaux, les manufactures, les monuments, tels que les Invalides, l'Observatoire, le Louvre, Versailles, ainsi que pour couvrir les dépenses des grandes guerres du dix-septième et du dix-huitième siècle, auxquelles la France dut l'agrandissement de son territoire et de son influence.

« Louis XIV, dit Voltaire, dépensa 18 milliards, ce qui revient, année commune, à 330 millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies [1]. »

Si l'on compare cette somme de 330 millions par an aux travaux gigantesques exécutés par Louis XIV, aux trois cents places de guerre réparées, aux trente-trois places neuves créées, aux fortifications de tous les ports, depuis Toulon jusqu'à Gravelines, on reste convaincu que jamais finances ne furent mieux administrées que les siennes; et si l'on considère que la monarchie, pour fonder les établissements militaires, maritimes, commerciaux, scientifiques, littéraires de la France, pour étendre ses frontières, pour établir

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, t. II, ch. XXX, p. 235; édit. de Kehl.

son influence, ne légua que 3 milliards de dette à l'avenir, tandis que la Constituante, la Législative et la Convention, pour ne laisser après elles que des ruines, avaient créé en sept ans une dette de 40 milliards, soldée par la banqueroute, on est forcé de conclure que la mémoire des ministres des finances de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI a été bien solennellement vengée par les ministres des finances de la Révolution.

II.

LES RENTIERS ET LE GRAND-LIVRE.

Les rentiers étaient, depuis le commencement de la Révolution, la classe de citoyens qui avait le plus souffert du désordre des finances. Leur nombre s'élevait à quatre-vingt-dix mille, lors de la création du premier Grand-Livre, au mois de juillet 1794[1], et ils étaient presque tous Parisiens. La vérité oblige à dire que, par aveuglement et par égoïsme, ils avaient puissamment contribué aux maux de la France, dont ils avaient leur bonne part.

Ce n'est ni le moment, ni le lieu de rappeler, par le menu, les causes qui décidèrent les clubs de Paris à demander, au mois d'octobre 1789, que le roi, la reine et l'Assemblée constituante fussent transférés à Paris, projet exécuté le 6, par l'égarement de la garde nationale et la faiblesse de La Fayette : mais

[1] *Moniteur* du 3 juillet 1794. Séance de la Convention du 2.

il est permis de rappeler que les rentiers parisiens furent au nombre des plus ardents promoteurs de la mesure. Craignant que le roi ne se décidât à renvoyer l'Assemblée et à pourvoir au déficit du Trésor en suspendant le payement des rentes, ils n'eurent pas de cesse que le gouvernement tout entier ne fût amené comme en otage au milieu d'eux ; et ce fut leur pression énergique, jointe à celle des clubs, qui décida la saisie des biens du clergé, dans laquelle ils se plaisaient à voir la caution de leurs titres et la garantie du crédit public.

Après la saisie des biens du clergé vint la saisie des biens des émigrés et des condamnés; mais tout cela n'empêcha point le payement plus qu'irrégulier des intérêts de la dette, et finalement la banqueroute. Si l'on considère qu'indépendamment des souffrances causées aux rentiers par l'impuissance du Trésor, les rentes étaient encore, en 1794, le gage de l'État pour les impositions [1], et qu'elles restèrent jusqu'à la création du second Grand-Livre, au mois de décembre 1798, le gage des créanciers, on aura la mesure de la misère éprouvée par près de cent mille familles, réunies à Paris pour la plupart, et presque toutes étrangères soit à l'agriculture, soit au commerce.

Les créanciers de l'État comprenaient, avant 1789, plusieurs catégories; la suppression et la liquidation

[1] *Moniteur* du 3 juillet 1794. Séance de la Convention du 3, rapport de Cambon.

des offices et des rentes constituées sur des terres saisies par l'État ajoutèrent encore à ces catégories. La difficulté de se reconnaître dans des comptes si compliqués suggéra la création d'un registre unique, dans lequel tous les porteurs de titres de rentes seraient inscrits, après constatation de la régularité des titres ou liquidation des créances ; ce registre s'appela le *Grand-Livre.*

Sa création concourut puissamment à la simplicité et à la clarté de notre comptabilité financière. Il fut achevé et il fonctionna officiellement le 2 juillet 1794, Cambon étant ministre des finances [1].

Il constatait une dette perpétuelle exigeant un service annuel de 100 millions d'intérêts, et inscrite au nom de quatre-vingt-dix mille porteurs de titres [2].

La dette viagère n'était pas encore liquidée à cette époque. Quantité de créances légitimes, en cours de liquidation, n'y figuraient pas non plus; et tel fut le désordre qui s'ajouta, à partir du mois de juillet 1794, à tous les désordres précédents, qu'il fallut opérer, quatre ans plus tard, une liquidation nouvelle et générale de la dette publique, et créer un nouveau Grand-Livre entièrement distinct du premier [3].

Il fut achevé et il fonctionna officiellement le 8 ni-

[1] *Moniteur* du 3 juillet 1794.

[2] Le rapport de Cambon constate que sur le nombre de 90,000 rentiers, il y avait à déduire les émigrés et les suspects.

[3] Le nouveau grand-livre ne contenait pas la dette viagère. Le livre déjà existant pour cette dette fut conservé.

vôse an VI — 28 décembre 1798 —; c'est le Grand-Livre actuel de notre dette publique.

Le trait caractéristique du Grand-Livre créé le 28 décembre 1798, ce fut une banqueroute des deux tiers de la dette inscrite.

La dette perpétuelle étant de 250 millions, on n'en inscrivit au Grand-Livre que le tiers, c'est-à-dire 83,333,333 fr. La même opération fut faite sur le livre de la dette viagère.

En sorte que le Directoire, débarrassé des partis par le coup d'État du 18 fructidor, débuta, dans l'exercice plein et régulier de son pouvoir, par une banqueroute de 166 millions de rente, représentant, au denier vingt, un capital de plus de 3 milliards.

Il faut reconnaître que cette banqueroute était un peu déguisée, du moins aux yeux de la partie du public novice en matière de finances.

Lorsque le Directoire présenta, le 29 fructidor an V, — 15 septembre 1797 —, le budget de l'année suivante, comprenant l'exercice du 22 septembre 1797 au 21 septembre 1798, et dans lequel les dépenses s'élevaient à *six cent seize millions*, les rentiers de la République durent, en le lisant, être encore plus *pâles* que ceux de Louis XIV, auxquels un édit inattendu retranchait quelquefois *un quartier*. Le budget de l'an VI retranchait *les deux tiers* de la dette, tout en ayant au contraire l'air de les rembourser.

En effet, le titre XIV, relatif à la dette publique, portait que « chaque inscription au Grand-Livre de

la dette publique, tant perpétuelle que viagère, serait remboursée pour les deux tiers... et que l'autre tiers, conservé aux inscriptions, était déclaré exempt de toute retenue, présente et future [1]. »

Le remboursement des deux tiers de la dette était opéré en bons au porteur, délivrés par la trésorerie nationale. C'était là précisément ce qui constituait la banqueroute, car la solvabilité du Trésor de la République constituait, aux yeux de tout le monde, la plus dérisoire des garanties. Quoique la loi de finances qui créait ces bons portât qu'ils seraient reçus, dans une certaine proportion, en payement des biens nationaux, leur dépréciation fut immédiate; et le jour où ils figurèrent, pour la première fois, sur la cote des fonds publics, le 10 janvier 1798, ces bons représentant *les deux tiers* de la dette furent cotés à 2 *livres* 16 *sous* 3 *deniers* [2], c'est-à-dire à 1 *franc* 8 *sous* 1 *denier* 1/2 pour cent.

Le tiers consolidé était coté 17 livres.

Voilà ce qu'était devenu, après huit années de troubles, le fameux décret de l'Assemblée constituante du 17 juin 1789, qui mettait les « créanciers de l'État sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation française [3]. »

Ce n'est pas un tel avenir que les rentiers se promettaient lorsqu'ils contribuèrent, en s'associant à la

[1] *Moniteur* du 6 octobre 1797.
[2] *Moniteur* du 11 janvier 1798.
[3] *Moniteur* du 16 au 20 juin 1789.

translation du gouvernement de Versailles à Paris, à placer le trône et les assemblées délibérantes sous la pression irrésistible et immorale des clubs.

III.

PHYSIONOMIE DU BUDGET DE L'AN VI.

Ce budget de l'an VI présentait un singulier mélange des pratiques financières de l'ancien et du nouveau régime.

En tête du budget des dépenses figurait un chapitre intitulé *Indemnité des électeurs*, 829,080 livres.

Il est nécessaire, pour comprendre cet article, de se reporter au mois d'octobre 1792. La Convention votait alors les décrets relatifs au renouvellement des corps administratifs. Les campagnes se montraient peu empressées en faveur d'un régime plein de mystères et de menaces, qu'une minorité sans mandat leur avait imposée par surprise [1]. Il parut nécessaire

[1] Les sections de Paris affectèrent, pendant toute la durée de la Révolution, de proclamer l'espèce de dictature qu'elles s'étaient arrogée sur la France.

Lorsque cette dictature commença à devenir insupportable, c'est-à-dire au commencement du régime de la Convention, les Girondins imaginèrent de décréter une garde départementale, qui aurait protégé les représentants contre les clubs de Paris.

Les sections, qui virent bien qu'une garde départementale mettrait un terme à leur domination, envoyèrent une députation à la Convention, le 19 octobre 1792, pour s'y opposer.

L'orateur termina ainsi : « Paris a fait la révolution, Paris a donné la liberté au reste de la France, Paris saura la maintenir ! » — *Moniteur* du 21 octobre 1792.

de stimuler le zèle des Électeurs, afin que les scrutins des élections ne se trouvassent pas déserts, et un décret du 19 octobre fixa l'indemnité des Électeur à 15 sous par lieue, pour se rendre aux lieux où se tenaient les assemblées électorales et pour en revenir [1].

Cette indemnité des Électeurs ne tarda pas même à devenir insuffisante. La France se couvrit de clubs payés, chargés d'entretenir le zèle révolutionnaire. Le salaire des clubistes, d'abord de 3 fr. par jour, fut porté à 5 fr. le 18 brumaire an II — 8 novembre 1793 [2]. Barrère déclare, dans ses *Mémoires*, avoir tenu les états de payement de 25,500 de ces comités populaires, composés de cinq membres, payés à raison de 5 fr. par jour [3]. Ces comités disparurent après le 9 thermidor; mais l'indemnité fut maintenue au budget jusqu'au 18 brumaire.

Deux articles du budget des recettes, dignes de quelque attention, étaient celui qui rétablissait la loterie, et celui qui créait un droit de passe sur les routes.

La loterie, qui était portée au budget de 1787 pour un produit de 9 millions, avait été abolie, sur la demande de la commune de Paris, le 15 novembre

[1] Ce décret n'est pas au *Moniteur*. Il faut le chercher dans le *Procès-verbal* de la Convention.

Prudhomme l'a donné dans les *Révolutions de Paris*, t. XIV, n° 171, p. 226.

[2] Prudhomme, *Révolutions de Paris*, t. XVII, p. 199.

[3] Barrère, *Mémoires*, t. II, p. 324-5.

1793 [1]. En la rétablissant dans le budget de l'an VI, le Directoire l'y faisait figurer pour un produit de 12 millions [2].

La création du droit de passe sur les chemins avait pour objet de rétablir l'état de viabilité des grandes routes, devenues impraticables par suite de l'abolition de la corvée.

IV.

PRÉJUGÉS SUR LA CORVÉE.

On désignait avant la Révolution, sous le nom de Corvées, diverses obligations des détenteurs de terres envers leurs seigneurs ou cessionnaires. De ces corvées, les unes étaient très-légitimes, les autres étaient très-arbitraires; toutes étaient devenues odieuses.

Pendant son court passage au Contrôle général des finances, Turgot soumit un mémoire à Louis XVI, au mois de février 1776, ayant pour but, parmi diverses réformes, de supprimer la corvée et de la remplacer par une imposition en argent. Au mois de février suivant, le mémoire fut sanctionné par un édit, et la corvée fut supprimée [3].

Tous les esprits plus philosophiques qu'administratifs applaudirent à cette réforme. Voltaire, qui était propriétaire et seigneur dans le pays de Gex, remplit

[1] *Moniteur* du 16 novembre 1793.

[2] *Moniteur* du 6 octobre 1797.

[3] Voir le *Mémoire* et l'*Édit* dans les *Œuvres de Turgot*, t. II, p. 237 à 298. — Paris, Guillaumin, 1844.

sa *Correspondance* de la fin de 1775 et du commencement de 1776 d'éloges, d'ailleurs généralement mérités, en faveur de Turgot. « Mon vieux sang bouillonne dans mes vieilles veines, écrit-il à Dupont de Nemours le 14 février 1776, quand j'entends dire que les escarpins de Versailles et de Paris s'opposent à l'extirpation de cette barbare servitude, destructive des campagnes. Nous autres, Suisses de Gex, nous soupirons après l'édit des corvées [1]. »

Cet édit, qui supprimait la corvée en nature, abolissait aussi les communautés de marchands, ainsi que les maîtrises et jurandes; et ces réformes soulevèrent à la cour et surtout dans les parlements cette opposition aveugle et opiniâtre qui repoussa, en 1787 et en 1788, toutes les réformes financières, commerciales, administratives, judiciaires, civiles et politiques soumises aux notables, et dont l'admission à cette époque eût prévenu la Révolution et l'eût même à peu près rendue inutile. Si Voltaire avait vécu jusqu'à cette époque, il aurait eu à combattre les *escarpins* de province aussi bien que ceux de Paris et de Versailles, car l'opposition aux grandes réformes de M. de Calonne, de M. de Brienne et de M. de Lamoignon, fut unanime d'un bout à l'autre du royaume; et, chose remarquable! le peuple, dont ces réformes servaient les intérêts, ne se déclara nulle part en leur faveur.

Dès que l'édit des corvées fut parvenu à Ferney,

[1] Voltaire, *Correspond. génér.*, lettre à M. Dupont, 14 février 1776.

Voltaire en fit l'objet de sa correspondance générale. « Je suis enchanté des édits sur les corvées et les maîtrises, écrit-il le 15 mars 1776. On a eu bien raison de nommer le lit de justice le *lit de bienfaisance* [1]. Lorsque Me Séguier lui dit qu'il était à craindre que le peuple ne se révoltât, parce qu'on lui ôtait le plaisir des corvées et qu'on le délivrait de l'excessif impôt des maîtrises [2], le roi se mit à sourire, mais d'un sourire très-dédaigneux [3]. »

Cependant l'enthousiasme de Voltaire ne tarda pas à se calmer. Les corvées avaient été mal jugées. Comme il faut des chemins, la question se réduisait à savoir si, pour les construire et pour les entretenir, les propriétaires ruraux ont plus d'intérêt à contribuer en argent ou en travail. L'expérience a prouvé en faveur du travail, au moins pour les petits propriétaires et pour les paysans qui aiment mieux, et ils ont raison, gagner la valeur de leur contribution que la débourser.

Aussitôt les corvées abolies, on cessa de travailler aux chemins. Il fallait du temps pour dresser les rôles des contributions destinées à remplacer le tra-

[1] Le parlement de Paris avait refusé d'enregistrer les édits. Ils durent être enregistrés en lit de justice, c'est-à-dire du très-exprès commandement du roi.

[2] L'impôt des maîtrises, versé tout entier dans la caisse des corporations, produisait environ 12 millions. — Bailly, *Histoire financière de la France*, t. II, p. 428.

[3] Voltaire, *Correspondance générale*, lettre à M. Wasselier, 15 mars 1776.

vail en nature. Voltaire prit la plume et avoua sa déconvenue avec assez de bonne grâce :

« Ayant vu que nos États n'avaient point encore pu asseoir la contribution nécessaire pour suppléer à l'abolition des corvées; que la propriété du pays rendait cet impôt extrêmement difficile; que, pendant ces délais, le grand chemin de Gex à Genève est devenu impraticable en plusieurs endroits, et que ce n'était plus qu'une longue fondrière : pressé par ces circonstances, j'ai fait assembler la colonie de Ferney. Chacun a offert un peu d'argent ou sa peine [1].

» On a donné depuis un écu jusqu'à trois sous. J'ai fourni mes chariots, mes bœufs, mes chevaux, mes domestiques, mes manœuvres, ma contribution; tout le monde a travaillé avec allégresse, et, en dix jours, le chemin a été solidement réparé [2]. »

Peu de temps après la sortie des affaires de Turgot [3], qui fut remplacé au contrôle général par M. de Clugny, le 20 mai 1776, les édits qui abolissaient la corvée et les maîtrises furent rapportés; mais l'Assemblée constituante les abolit de nouveau, les maîtrises et les jurandes le 16 février 1791 [4], et les corvées le 2 mars 1792 [5].

[1] Là était la solution du problème, telle que l'expérience l'a établie. On fait aujourd'hui sa corvée ou en argent, ou en travail, à son choix.

[2] Voltaire, *Correspond. génér.*, lettre à M. Dupont, 20 mars 1796.

[3] Turgot entra au ministère de la marine en mai 1774, et au contrôle général des finances, où il remplaça l'abbé Terray, le 24 août 1774.

[4] *Moniteur* du 17 février 1791.

[5] *Moniteur* du 4 mars 1792.

Le temps a confirmé l'abolition des jurandes et des maîtrises, nées dans l'enfance du commerce et de l'industrie, et qui étaient devenues un obstacle au travail. Il n'en a pas été de même des corvées, et l'effet de leur abolition fut, après le décret de la Constituante, ce qu'il avait été après l'édit de Louis XVI, c'est-à-dire l'abandon complet des travaux sur les chemins et leur complète détérioration.

Il y avait, en 1797, cinq ans qu'on ne travaillait plus aux routes. Elles n'étaient plus, comme le chemin de Voltaire, qu'une longue fondrière. Les courriers et les diligences avaient peine d'arriver, même à Paris, dont, par surcroît, les barrières étaient infestées de brigands qui dévalisaient les voyageurs [1]. La reprise du travail sur les routes était donc devenue une impérieuse nécessité; et, comme il fallait prêcher d'exemple, on put lire ces étranges lignes dans le *Moniteur* du 26 ventôse an VI — 16 mars 1798 — :

« Aujourd'hui, les douze municipalités de Paris, ayant à leur tête l'administration centrale du département de la Seine, se sont rendues sur la route d'Orléans *pour travailler à la réparation des chemins* [2]. »

On pense bien que les douze maires, avec leurs chapeaux à plumets et leurs écharpes, ne durent pas pousser la brouette plus efficacement que les marquis et les jolies femmes qui travaillèrent, en 1792, au

[1] Voir, au *Moniteur* du 15 et du 16 décembre 1797, le *Message* du Directoire, relatif à ces brigandages.

[2] *Moniteur* du 16 mars 1798.

Champ-de-Mars, avec des hommes de lettres et des moines, au transport des gazons de l'autel de la patrie.

C'est à un pareil état de choses, mortel à l'agriculture et au commerce, que l'établissement d'un droit de passe sur les routes se proposait de remédier.

Des barrières, établies de distance en distance, avec des bureaux, prélevaient un droit de péage sur toutes les voitures de voyage ou de roulage, suspendues ou non, ainsi que sur tous les chevaux ou mulets, attelés ou menés à la main. En établissant ces barrières, le gouvernement se proposait d'en affermer le produit.

L'invention de ces barrières n'était ni neuve, ni heureuse. Elle était empruntée aux époques les moins bonnes du moyen âge, lorsque la féodalité, encore indépendante, rançonnait les voyageurs. Tous les rois énergiques et populaires, Louis le Gros, Louis XII et François Ier, réduisirent le nombre de ces barrières ou les abolirent. C'était donc une mauvaise solution du problème de la viabilité, au point de vue des principes, et c'était un triste expédient financier, au point de vue de la pratique. Faire obstacle à la circulation des marchandises et des voyageurs était un mauvais moyen de développer les revenus publics.

En général, tous les budgets, de 1789 à 1800, furent frappés d'un vice radical, qui leur venait du gouvernement; c'étaient le désordre, la violence et l'instabilité. Le budget de 1797 avait, en outre, son

vice spécial; c'était de reposer sur cette *hideuse banqueroute,* que Mirabeau montrait aux portes de la Révolution.

Quel fondement pouvait-on faire sur les impositions territoriales, sous un régime de réquisitions, qui enlevait les bras ou les animaux à l'agriculture? sous un régime de séquestre, qui laissait dans l'immobilité, dans la stérilité la plus grande partie des terres des émigrés?

Que pouvaient donner les douanes, quand on avait déclaré la guerre à toute l'Europe? Que pouvaient donner les postes, lorsque toutes les lettres étaient décachetées, et qu'un billet écrit à une personne suspecte conduisait en prison ou à l'échafaud? Que pouvaient donner les impôts de consommation, sous un régime qui avait tué le travail et le crédit en tuant les banquiers, les capitalistes, les négociants; qui avait déjà annulé quarante milliards d'assignats en circulation, et qui annulait encore trois milliards de titres de rente, par une série de banqueroutes sans exemple dans l'histoire financière du monde?

Eût-on fait autrement, si l'on se fût ouvertement proposé de suivre les plans financiers de Danton, qui disait à Prudhomme : « Lorsqu'une révolution est terminée, la meilleure manière de régler les comptes est de brûler les livres. » Encore pouvait-on dire du Directoire qu'il brûlait certainement les livres, mais qu'il ne terminait pas aussi certainement la révolution.

Si l'on résume la situation générale dans laquelle le coup d'État du 18 fructidor plaçait le Directoire, au début de l'an VI [1], on trouve donc que ses principes moraux n'étaient pas de nature à lui gagner les esprits, et que ses principes administratifs étaient de nature à lui aliéner les intérêts.

Quelque violentes qu'eussent été les suites de la victoire remportée sur les conspirateurs du club de Clichy et des deux Conseils, l'opinion publique était prête à les lui pardonner, pourvu qu'il les fît tourner au profit de la paix publique. La France soupirait après l'ordre matériel et moral; les souffrances l'avaient rendue égoïste, et l'abus des conspirations ne lui laissait que bien peu de pitié pour l'ambition et pour la turbulence châtiées. Toute la politique à suivre était évidemment contenue dans cette phrase d'une lettre de Bonaparte, écrite au nouveau Directeur, François de Neufchâteau : « Il est une petite partie de la nation qu'il faut vaincre par un bon gouvernement [2]. »

Malheureusement pour le Directoire et pour la France, ce n'est pas cette politique si sage qui sera suivie.

[1] On sait que le comput républicain faisait commencer l'année le 22 septembre. L'an VI allait donc du 22 septembre 1797 au 21 septembre 1798. Le 18 fructidor an VI correspondait au 4 septembre 1797.

[2] Bourienne, *Mémoires*, t, I, chap XVII, page 266.

LIVRE XXXVI.

EXAGÉRATION DE LA POLITIQUE DU 18 FRUCTIDOR. PERSÉCUTION DES ÉMIGRÉS ET DES PRÊTRES.

État des Conseils après le 18 fructidor. — Le Directoire songe à les ajourner. — Difficultés. — Politique à l'égard des émigrés. — Leur nombre. — Comment Louis XIV, Guillaume d'Orange et la révolution française traitent les bannis. — Les protestants ne sont pas plus patriotes que les émigrés. — Rigueur inouie de la législation sur les émigrés. — Faux émigrés. — Leur nombre s'élève à 70,000. — Persécution contre les prêtres déportés. — Leur nombre. — Violence du ministre de la police Sotin.

I.

Si Barras, après avoir montré, le 18 fructidor, pour défendre la constitution de l'an III, l'énergie qui manqua, le 10 Août, à Louis XVI, pour défendre la constitution de 1791 [1], avait été un homme d'État plus complet et plus pratique, il aurait ajourné le Corps Législatif pendant quelques mois, et préparé, à l'aide d'un comité, composé d'hommes capables, au moins les lois les plus urgentes, que le pays attendait en vain depuis huit ans.

[1] Suivant l'observation fort juste de Boulay de la Meurthe, dans son rapport sur la fête du 18 fructidor : « Le Directoire n'avait pas envie de laisser abattre le gouvernement et de subir le sort de Capet. » *Moniteur* du 28 septembre. Séance des Cinq-Cents du 24.

On vivait en effet, depuis le commencement de la Révolution, sans code civil, sans code criminel, sans code de procédure, sans code militaire, sans code forestier. La France ne pouvait pas s'en passer sans éprouver un grand dommage, et des assemblées nombreuses et tumultueuses étaient médiocrement propres à les faire, ou du moins à les étudier sagement. Un ajournement momentané des Conseils, qui, en donnant un peu de calme au pays, eût permis de préparer avec soin les mesures les plus urgentes, eût donc été une mesure sensée et féconde. On discutait continuellement, depuis huit ans, sans s'arrêter, même les jours de Décade, qui remplaçaient le Dimanche; on y employait le jour, et quelquefois la nuit. Un tel abus de la parole avait fini par affaiblir, dans l'opinion publique, l'autorité des assemblées délibérantes; sans compter que le manque de repos et de réflexion ne permettait pas aux natures les mieux trempées d'apporter dans les travaux législatifs une très-grande maturité.

Cette idée d'ajourner les Conseils parut un moment arrêtée, après le 18 fructidor.

Augereau, rendant compte à Bonaparte des résultats du coup d'État, s'exprime ainsi dans une lettre du 24 fructidor :

« Le Corps Législatif a accordé au Directoire un grand degré de puissance. Quelques hommes pensent qu'il ferait beaucoup mieux de s'ajourner pour un temps déterminé, en laissant au Directoire le soin de

faire marcher la constitution jusqu'à telle ou telle époque. On n'est pas d'accord là-dessus. Néanmoins, le Directoire et le Corps Législatif sont unis [1]. »

La Valette, aide de camp de Bonaparte, ajoutait, le lendemain : « J'ai eu une longue conversation avec le représentant Lacuée; il m'a dit : « Le conseil des » Cinq-Cents doit s'ajourner; il ne veut pas être le » sénat de Tibère [2]. » Cette amertume de langage s'explique par une phrase de la lettre d'Augereau où il disait : « Il reste, ceci n'est pas douteux, un parti dans les deux conseils, qui n'aime pas la république. » Lacuée était de ce parti, et l'événement prouva qu'il n'était pas le seul.

C'est Talot, député de Maine-et-Loire au conseil des Cinq-Cents, qui avait eu l'initiative de ce projet de prorogation du Corps Législatif, même avant le coup d'État du 18 fructidor, et lorsque la lutte du Directoire et des Conseils paralysait l'action du gouvernement. C'est du moins en ces termes qu'il s'en attribua l'honneur, à la séance du conseil des Cinq-Cents du 19 septembre 1797.

Son projet fut alors accueilli, dit-il, comme la pensée d'un homme de bien. C'est tout ce qu'on pouvait faire à cette époque. Il est bien évident que Pichegru et ses amis des deux Conseils, qui travaillaient à renverser le Directoire, n'auraient pas eu la naïveté de se suspendre eux-mêmes, c'est-à-dire de

[1] Bourienne, *Mémoires*, t. I, chap. XVII, p. 259.
[2] Bourienne, *Mémoires*, t. I, chap. XVII, p. 260.

renoncer à leurs desseins, à leurs espérances, et de livrer, sans combattre, la victoire à leurs ennemis.

Reprise après le 18 fructidor, l'idée d'ajourner le Corps Législatif était beaucoup plus raisonnable, et elle eût été fort utile. Elle eut néanmoins contre elle, dès qu'elle fut connue, non-seulement tous les députés aux yeux desquels une prorogation pouvait présager une réélection, mais tous ceux qui, attachés au char de la révolution par des liens sanglants, n'osaient pas se séparer, si peu que ce fût, d'un gouvernement qui était pour eux une garantie contre des haines souvent trop justifiées. Talot lui-même, auteur du projet, se crut obligé de le combattre dans la séance du 19 septembre, pour repousser toute participation dans la pensée d'investir le Directoire d'une dictature même temporaire.

Boulay de la Meurthe, beaucoup plus avant que Talot dans la pensée et dans la confiance du gouvernement, et qui avait au conseil des Cinq-Cents une situation bien plus importante, ne dit qu'un mot, dans son rapport sur la fête du 18 Fructidor, de cette prorogation du Corps Législatif; mais ce mot faisait voir clairement que le Directoire s'était flatté d'obtenir cette prorogation; et même qu'en déplorant les intrigues qui en faisaient abandonner le projet, il ne désespérait pas complétement d'y ramener l'opinion, plus éclairée et plus rassurée [1].

[1] « Le royalisme, dit Boulay, exerce sa perfidie, en présentant

En attendant, il dut se résigner à gouverner avec le Corps Législatif; et il prit, dès le premier pas, une route qui devait le perdre, en s'écartant de cette politique d'équité et de modération que Bonaparte avait conseillée, après le 18 Fructidor, et qui était la politique naturelle et nécessaire d'un gouvernement vainqueur et tout-puissant.

II.

Les Émigrés, déjà si maltraités par des lois cruellement absurdes, qui refusaient aux bannis jusqu'à la faculté de se repentir, de se soumettre à la République, et de vivre en paix, en observant les lois de leur pays, furent les premiers sur lesquels tombèrent les nouvelles foudres du Directoire.

Il serait bien difficile, et probablement impossible, de dresser une liste exacte de tous les émigrés, même sans y comprendre ces émigrations en masse, comme on en vit en Alsace, pendant l'hiver de 1793, lorsque cinquante mille paysans s'enfuirent aux approches de deux exécrables proconsuls, Schneider et Monnet, qui parcouraient les campagnes du Haut et du Bas-Rhin avec deux guillotines [1].

l'harmonie du Directoire et des Conseils comme n'étant que despotisme d'un côté, et de l'autre que servitude.

» C'est sous ce rapport qu'il avait déjà empoisonné *l'idée si juste et si politique en elle-même de l'ajournement du Corps Législatif.* Mais nous saurons le déjouer encore à cet égard. » *Moniteur* du 29 septembre 1797.

[1] Voir sur cette émigration en masse le rapport fait par Harmand

Une brochure, publiée vers la fin de septembre 1797, et qui causa, disent les contemporains, une sensation profonde, donna une liste des émigrés, avec les désignations suivantes :

Prêtres.	24,000
Militaires nobles.	8,492
Nobles non militaires.	16,922
Parlementaires.	404
Hommes de loi.	2,867
Banquiers	230
Négociants.	7,800
Notaires.	324
Médecins	528
Chirurgiens	540
Propriétaires.	9,040
Cultivateurs	3,268
Marins nobles	2,000
Femmes nobles.	9,000
Religieuses.	4,428
Artisans.	22,729
Femmes d'artisans.	3,000
Domestiques.	2,800
Enfants des deux sexes.	3,083
	126,348 [1].

de la Meuse au conseil des Anciens, le 24 août 1797, et *Moniteur* du 28 et du 29.

[1] *Mémorial de la Révolution de France,* par Lecomte, t. II, p. 227-8.

D'autres régimes avaient eu, comme la Révolution, le malheur de bannir des citoyens. Par exemple, la mesure par laquelle Louis XIV crut devoir révoquer en 1685 l'édit rendu à Nantes par Henri IV en 1598, édit qui accordait aux protestants la liberté de conscience, l'exercice du culte et l'admission aux charges publiques, fit sortir de France un très-grand nombre de familles.

Si ce n'est pas ici le lieu d'examiner les causes et les circonstances de cette regrettable mesure, on peut dire néanmoins qu'elle fut inspirée par un esprit de prosélytisme religieux explicable, et, jusqu'à un certain point, respectable en lui-même.

C'était, à cette époque, un principe politique généralement et depuis longtemps admis en Europe, que le souverain avait le droit de maintenir l'unité de la foi religieuse dans ses États. Louis XIV ne mit pas, dans le bannissement des protestants, la rigueur que Guillaume d'Orange et le parlement d'Angleterre mirent, quatre ans plus tard, dans le bannissement des catholiques; il fonda les Économats pour élever et pour instruire, aux frais de l'État, les enfants de la religion réformée qui seraient disposés à embrasser le catholicisme; et Louis XIV était à peine mort, que le gouvernement français se relâcha considérablement des principes qui avaient dicté l'édit de 1685.

Sous le Régent, l'Écossais Law, qui était protestant, put jouer un grand rôle à la cour avant d'abjurer; sous Louis XV, Maurice de Saxe, protestant,

fut élevé à la dignité de maréchal de France, et l'ordre du Mérite militaire fut fondé en faveur des officiers protestants; sous Louis XVI, Necker put être, quoique protestant, contrôleur général des finances et premier ministre.

Il faut ajouter que le gouvernement français se montra toujours, envers les protestants, plus libéral que l'opinion publique.

Henri IV n'obtint du parlement de Paris l'enregistrement de l'édit de Nantes qu'après de longs délais et des résistances presque factieuses. Il dut mander le parlement au Louvre, et termina ainsi son rude et fier discours : « Vos langueurs et vos difficultés donnent sujet de remuements étranges dans les villes... Empêchez que de telles choses n'arrivent plus; que je n'aie plus à parler de cette affaire, et que ce soit pour la dernière fois. Faites-le; je vous le commande et vous en prie [1]. »

Lorsque Louis XVI porta au parlement, dans la mémorable séance du 19 novembre 1787, l'édit qui rendait l'état civil aux protestants, c'est-à-dire qui leur permettait de se marier et de tester légalement, non-seulement le parlement refusa de l'enregistrer, demandant au roi, dans des remontrances, de « maintenir la religion de ses pères et celle du royaume [2] », mais il y eut une sorte d'émeute dans les cafés du Palais-Royal, contre l'édit réparateur,

[1] *État de la magistrature en France*, 1788, page 207.
[2] Wéber, *Mémoires*, t. I, page 196.

qui n'allait pourtant pas jusqu'à rendre complétement aux protestants les droits qu'ils avaient reçus à Nantes [1].

Il serait donc inexact et injuste d'imputer au gouvernement français, avant la Révolution, une persécution envers les protestants, regrettable sans doute, mais dans laquelle il fut toujours plus modéré que l'opinion générale du pays.

Il faut ajouter que, dans ce regrettable exil, les protestants ne montrèrent pas plus de patriotisme que ne le firent, plus tard, les Émigrés.

Pendant la période malheureuse de la guerre de la succession d'Espagne, ils constituèrent, en Hollande, le foyer des outrages dirigés contre les ambassadeurs français qui étaient allés, en 1710, à Gertruydenberg, demander la paix aux alliés, au nom de Louis XIV. « On leur insultait, dit Voltaire, par des libelles outrageants, tous composés par des réfugiés français, devenus plus ennemis de la gloire de Louis XIV que Marlborough et Eugène [2]. » Voltaire dit encore : « J'ose appeler cette guerre une guerre civile... des régiments entiers de calvinistes français avaient servi contre leur patrie [3]. »

On peut ajouter que les protestants pris les armes à la main, pendant la guerre de la succession d'Espagne, ne furent pas traités comme les Émigrés le

[1] *Histoire du gouvernement français*, page 273.
[2] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXI, page 45, édit. de Kehl.
[3] *Ibid.*, ch. XXIV, page 75.

furent durant les guerres de la République, à Nancy, à Toulon et à Quiberon. Enfin, le gouvernement de l'ancienne Monarchie permettait au moins aux protestants de rentrer dans leur patrie en se soumettant aux lois, tandis que le gouvernement du Directoire, comme celui de la République, refusait aux Émigrés jusqu'à la faculté d'accepter la Constitution et d'obéir à son empire.

III.

La loi rendue le 19 fructidor an V — 5 septembre 1797 — contre les prêtres et les Émigrés, était une loi de circonstance, empreinte, jusqu'à la dernière limite, de l'esprit de violence que comporte une lutte à mort entre des partis rivaux. Au moment où elle fut rendue, cette loi était une arme de guerre; elle était donc excusable, à la condition de n'en pas abuser.

Elle interdisait à tout parent ou allié d'Émigré le droit de voter dans les assemblées primaires, ou d'être nommé électeur.

Elle donnait à tous les individus portés sur la liste des Émigrés, et qui n'étaient pas encore radiés définitivement, vingt-quatre heures pour sortir de Paris, et quinze jours pour sortir du territoire de la République. Ces délais passés, toute personne portée sur la liste des Émigrés, et non rayée définitivement, devait être traduite devant une commission mili-

taire, jugée et exécutée dans les vingt-quatre heures, sans appel à un autre tribunal [1].

Ces dispositions étaient applicables aux personnes qui, n'étant portées sur aucune liste d'Émigrés, seraient rentrées en France, après avoir émigré; et tous les Émigrés déjà détenus devaient, sans autre jugement, subir la déportation.

Toute correspondance avec les Émigrés, autre que celle qui aurait pour objet leur radiation, était rigoureusement interdite; et tout individu convaincu d'avoir écrit à un Émigré, sur un sujet quelconque, autre que sa radiation, devait être considéré comme complice d'Émigré, et, comme tel, condamné à mort et exécuté sans appel.

Enfin la loi du 7 fructidor, qui venait de rappeler les prêtres déportés, était révoquée, et le Directoire était investi du droit de déporter tous ceux dont il croirait la présence sur le territoire incompatible avec l'ordre public [2].

Et cette loi terrible n'était pas, aux yeux de ses auteurs, un simple épouvantail; car on trouve au *Moniteur* du 14 octobre la condamnation à mort de l'Émigré Dieudonné de Mesnard, et au *Moniteur* du 31 la condamnation de l'Emigré Louis-Charles Chenu.

Les vainqueurs du 18 Fructidor pouvaient donc, sans s'affaiblir, s'en tenir aux mesures draconiennes qu'ils venaient de prendre, d'autant plus que, sur le

[1] Art. 15 et 16 de la loi du 19 fructidor.

[2] *Moniteur* du 10 septembre 1797.

rapport furibond du Girondin Bailleul[1], qui avait déclaré nécessaire et urgent de *purger, avec la rapidité de l'éclair, le sol de la liberté des journalistes qui l'infestaient*, et de déporter, *sans retard, les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs* et *rédacteurs* de *soixante-quatre journaux*, le Directoire, modérant un peu le zèle du rapport, en avait néanmoins supprimé *quarante-deux*[2].

Eh bien! le Directoire ajouta encore à ces violences.

Dans sa séance du 19 septembre 1797, le conseil des Cinq-Cents fut saisi de la demande d'un militaire établissant, par des certificats authentiques, qu'il avait fait partie de la garnison de Mayence pendant le siége; que, rentré chez lui, il s'était trouvé porté, en son absence, sur la liste des Émigrés; mais que n'ayant encore obtenu que sa radiation provisoire, il se trouvait, aux termes de l'article 15 de la loi du 19 fructidor, obligé de s'expatrier, sous peine de mort.

IV.

Cette situation était commune à un nombre immense de personnes. La prime du dixième des biens, donnée aux dénonciateurs d'Émigrés par les décrets

[1] Ce terrible Bailleul, l'Omar des journaux sous le Directoire, fut plus tard l'un des fondateurs du *Constitutionnel*. C'est lui qui, au dire de M. Thiers, de Charles Nodier et de M. de Lamartine, aurait fait servir le dernier et fabuleux banquet des Girondins.

[2] *Moniteur* du 13 septembre 1797.

de la Législative et de la Convention, avait créé la catégorie des Émigrés fictifs. Dans son rapport au Conseil des Anciens, du 17 février 1796, Portalis disait que chaque commune faisait figurer sur sa liste d'Émigrés les propriétaires, alors très-nombreux, qui n'avaient jamais habité son territoire; et certains départements avaient déclaré Émigrés tous ceux de leurs habitants qui prouvaient leur résidence ailleurs que dans le département même. Enfin, des vieillards qui depuis des années n'avaient pas quitté leur lit, et des représentants qui n'avaient jamais quitté leur poste, figuraient sur les listes d'émigration [1].

Dans son curieux ouvrage de la *Défense des Émigrés*, Lally-Tolendal porte à soixante-dix mille le nombre de ces faux Émigrés; et il fut du reste prouvé le 24 août 1796, par Dubruel, député de l'Aveyron au conseil des Cinq-Cents, que, sur *mille et cinq* personnes portées sur la liste d'émigration de son département, il n'y avait réellement que *six* Émigrés [2].

L'article 15 de la loi du 19 fructidor frappait donc et sur un nombre immense de prévenus d'émigration qui n'avaient jamais émigré, et sur un très-grand nombre d'Émigrés rentrés, ayant obtenu leur radiation provisoire. Toutes ces personnes si cruellement et si longuement éprouvées allaient donc, sous peine

[1] *Moniteur* du 23 février 1799.
[2] *Moniteur* du 29 août 1796.

de mort, reprendre le chemin de l'exil, la plupart sans ressources, et réduites à opter entre la mort du désespoir et la mort de l'échafaud.

L'article 23 de la loi du 19 fructidor, portant révocation de la loi du 7, qui rappelait les prêtres déportés, avait surtout des conséquences navrantes. Environ quatorze cents de ces malheureux furent réunis à l'île de Rhé, à l'île d'Oléron et à Rochefort, tous destinés à la déportation. Cent quatre-vingt-treize furent embarqués pour Cayenne, à bord de la frégate *la Décade*, le 11 mars 1798 [1]. Deux cents partirent pour la même destination, à bord de *la Bayonnaise*, le 1er août suivant. Vingt-cinq, embarqués aussi pour Cayenne, à bord de la corvette *la Vaillante*, le 2 août, furent enlevés en mer, conduits en Angleterre, et délivrés par sir Édouard Pellew, devenu plus tard célèbre sous le nom de lord Exmouth, et qui commandait alors la frégate *l'Infatigable*.

Lorsque sir Édouard Pellew fut monté à bord de *la Vaillante*, il parut frappé du costume des vingt-cinq prêtres, mêlés à autant de forçats, et demanda à l'un d'eux, M. Bodinier, grand vicaire de la cathédrale de Nantes, qui ils étaient. Sur sa réponse, le capitaine anglais se découvrit, salua courtoisement ces prêtres, et leur dit avec émotion : « Vous

[1] *La Décade* arriva à Cayenne le 16 juin. Trois mois après, des cent quatre-vingt-treize prêtres débarqués, il n'en restait de vivants que *quarante !*

êtes, messieurs, la plus riche prise que j'aie faite de ma vie! »

Il s'informa d'eux s'ils avaient à se plaindre du commandant français ou de ses officiers, et il pardonna tous les outrages, à la prière des déportés. L'équipage français, fait prisonnier de guerre, fut transbordé sur *l'Infatigable*, pour être conduit en Angleterre; les forçats furent mis aux fers pour être jetés sur la côte de France. Un équipage de catholiques, choisis parmi les marins anglais, fut mis à bord de *la Vaillante*, où les vingt-cinq prêtres étaient restés. Ils furent conduits en Angleterre, où l'hospitalité la plus généreuse et la plus délicate les accueillit, et d'où le général Bonaparte les rappela après le 18 brumaire.

Les prêtres confinés à l'île de Rhé s'élevaient à peu près à mille, et ceux de l'île d'Oléron à cent quarante. Ils furent, comme leurs compagnons d'Angleterre et les survivants de Cayenne, délivrés par le Consulat [1], qui effaça peu à peu, par une politique élevée, ferme et clémente, l'impression regrettable que la Convention et le Directoire avaient donnée au

[1] Nous avons emprunté les détails relatifs aux prêtres déportés à une brochure très-curieuse, publiée en 1823, à Paris, chez le libraire Chassaignon, et signée B. T.

Ces initiales désignent un ancien copiste de l'abbé Royou et de de Rozoy, nommé *Toupiolles*, établi à l'île de Rhé en 1793.

Toupiolles passa vingt-cinq ans à l'île de Rhé, et devint, en 1814, adjoint au maire de sa commune.

Sa brochure donne la liste alphabétique de tous les prêtres déportés, avec l'indication de leur diocèse.

dehors sur les principes du gouvernement de la Révolution.

On le voit, l'application de la loi du 19 fructidor portait en elle-même assez de rigueur pour qu'il fût possible de l'adoucir sans lui ôter de sa force. C'est pour cela que le conseil des Cinq-Cents, saisi de la demande de ce militaire, porté sur la liste des Émigrés pendant qu'il défendait Mayence contre les Prussiens, et n'ayant obtenu jusqu'alors qu'une radiation provisoire, signala ce cas au Directoire, sur la proposition de Jean Debry, comme évidemment digne d'une exception fondée sur l'équité la plus stricte.

« Comment est-il raisonnablement possible de rendre ceux dont la radiation n'était encore que provisoire coupables des lenteurs de l'administration, surtout dans les cas où l'inscription sur la liste des Émigrés était l'effet d'une erreur manifeste ? »

Malgré ce qu'il y avait de fondé dans ces observations, malgré ce qu'il y avait d'odieux dans une loi qui frappait avec une iniquité manifeste, non-seulement un très-grand nombre de citoyens faussement accusés d'émigration, mais encore, le gouvernement en convenait [1], des fonctionnaires publics et des militaires en activité de service, le Directoire se montra inflexible.

A la demande du conseil des Cinq-Cents, sollicitant une seule exception en faveur de quelques in-

[1] Voir le rapport de Sotin, ministre de la police, *Moniteur* du 27 septembre 1794.

nocents, à la loi du 19 fructidor, il répondit le 21 septembre, par la communication d'un rapport du ministre de la police Sotin, où il était dit que « de la stricte exécution de la loi du 17 fructidor dépendait le salut de la République[1]. »

Sotin, nommé ministre de la police, en remplacement de Lenoir-Laroche, le 27 juillet 1797, en vue du coup d'État du 18 fructidor, était l'un des quatre-vingt-quatorze Nantais, envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de Nantes, restés en prison depuis le 5 janvier jusqu'au 14 septembre 1794, et acquittés après le jugement et le supplice de Carrier.

Victime de l'injustice et de la violence des partis, échappé à la mort par hasard, et grâce à la réaction qui suivit la chute de Robespierre, Sotin aurait dû, plus que tout autre, se montrer modéré. Il ne le fit pas; il ajouta au contraire, comme ministre de la police, des rigueurs inutiles aux rigueurs nécessaires déployées contre les vaincus de fructidor. Son humeur tracassière lui fit même signaler, dans une circonstance assurément fort étrangère à la politique, et à l'occasion d'intérêts très-secondaires, les deux Conseils comme complices d'une fraude prévue et punie sévèrement par les lois.

Le Corps Législatif venait de se donner un costume, le 13 septembre; et le conseil des Cinq-Cents désirait donner, en le revêtant, un peu plus de solennité à l'inauguration de sa nouvelle salle, qui était celle du

[1] *Moniteur* du 27 septembre 1797. — Rapport de Sotin.

Palais-Bourbon, c'est-à-dire, en grande partie, la salle même où siége le Corps Législatif actuel. Le conseil des Cinq-Cents devait quitter sa salle provisoire de l'Odéon, occupée depuis le 18 fructidor, et inaugurer celle du Palais-Bourbon le 21 janvier, à la suite de la grande cérémonie de Saint-Sulpice.

On était déjà au 24 nivôse — 13 janvier 1798 —, lorsqu'une lettre de Sotin, adressée à la commission des inspecteurs, dans les deux Conseils, vint annoncer que tous les costumes du Corps Législatif venaient d'être saisis à Lyon, où ils avaient été envoyés pour la broderie, comme ayant été fabriqués avec du casimir anglais, contrairement aux lois du 3 brumaire an IV — 25 octobre 1795 — et du 10 brumaire an V — 30 octobre 1796.

L'imputation, injurieuse pour le Corps Législatif, était complétement erronée. Les inspecteurs du conseil des Cinq-Cents, chargés des achats, présentaient les factures des maisons de Sedan [1] qui avaient fourni les étoffes, et offraient une vérification concluante, à l'aide des pièces qui restaient encore en magasin [2].

L'opinion publique se trouva justement scandalisée de cet outrage adressé, par un ministre bien nouveau, il est vrai, dans les affaires, à la représentation nationale. Le conseil des Cinq-Cents eut, un moment,

[1] C'étaient les maisons Paignon, Chardron, Rousseau et Leroy. — *Moniteur* du 21 janvier 1798.

[2] *Moniteur* du 21 janvier, *Séance du conseil des Cinq-Cents*, du 15 janvier 1798.

la pensée d'exiger une réparation éclatante; le conseil des Anciens, plus calme et plus sage, se borna, par l'organe de son rapporteur Cornudet, à s'applaudir d'un incident qui apprenait aux Anglais que les produits de nos fabriques pouvaient, même aux yeux d'un ministre français, être confondus avec ceux de la Grande-Bretagne [1].

Mais cette opinion publique ne tarda pas d'avoir des sujets bien plus graves que les étourderies du ministre Sotin de s'élever contre une politique visiblement égarée hors des voies du bon sens et de la justice.

[1] *Moniteur* du 22 janvier 1798, *Séance du conseil des Anciens* du 16 janvier 1798.

LIVRE XXXVII.

PERSÉCUTIONS DES NOBLES.

Commission d'*ostracisme*. — Sa composition. — Boulay de la Meurthe est son rapporteur. — Ses propositions et leur but. — Projet de loi pour bannir l'ancienne noblesse. — Catégorie des nobles bannis. — Iniquité de ce projet. — Réprobation dont il est l'objet dans l'opinion publique et dans la presse. — La commission le retire avant la discussion. — Propositions nouvelles. — Les nobles sont privés des droits de citoyens français. — Le Directoire renonce au projet de modifier la constitution.

I.

Des mœurs politiques plus douces, une tolérance entre partis plus grande, un sentiment de résistance à l'injustice et à la persécution plus général et plus énergique, tous ces sentiments, propres à la société actuelle et qu'elle doit à l'expérience des révolutions, ne nous permettent pas aujourd'hui de comprendre qu'il y ait eu autrefois tant d'arbitraire dans le gouvernement et tant de patience dans le pays.

Pendant les troubles graves dont la génération actuelle a été le témoin, rien n'a révélé la tendance à un retour vers les excès de la révolution. Quelques esprits exaltés, mal instruits des faits de cette époque, ont fait quelquefois l'apologie de certains actes, dont, mieux informés, ils auraient eu certainement hor-

reur. Nous sommes fermement convaincu que la pensée des crimes de la Terreur n'a été, de notre temps, dans l'esprit de personne; mais nous sommes plus fermement convaincu encore que la France ne les eût pas soufferts.

Déjà, en 1797, l'opinion publique, en dehors comme au sein des grands corps de l'État, ne tolérait plus, sans réclamer, des persécutions qui choquaient trop violemment la liberté de conscience et d'opinion, qui est le caractère essentiel de la société moderne.

En terminant, au conseil des Cinq-Cents, dans la séance du 24 septembre, un rapport sur le 18 Fructidor, commencé à la séance du 23, Boulay de la Meurthe s'exprimait ainsi :

« Je crois devoir appeler l'attention de l'assemblée, et celle de tous les amis éclairés de la liberté, sur la solution des problèmes suivants :

» 1° Quelles sont les mesures d'*ostracisme*, d'*exil* et d'*exportation* les plus convenables aux principes de justice et de liberté, les plus propres à assurer à l'avenir le maintien de la constitution et de la république ?

» 2° Dans le cas où il y aurait, entre le Corps Législatif et le Directoire, une opposition de nature à entraver la marche du gouvernement et de compromettre la chose publique, quel serait le moyen politique et régulier le plus capable de prévenir cette crise et de rétablir la marche constitutionnelle [1] ? »

[1] *Moniteur* du 29 septembre 1797.

Ces conclusions ne soulevèrent aucune observation, et, le lendemain, 25 septembre, le conseil des Cinq-Cents nomma une commission de sept membres pour les examiner et lui en faire un rapport; elle était composée des députés suivants : Jean Debry, Boulay de la Meurthe, Sieyès, Oudot, Engerrand, Lamarque et Houdot [1].

Que signifiaient ces conclusions du rapport de Boulay, dont la mystérieuse gravité n'avait pu échapper à personne? Qui devait-on frapper d'*ostracisme*, *d'exil ou d'exportation?* Dans quel but pouvait-on prévoir, le lendemain du 18 fructidor, lorsque l'unité de vues la plus complète devait régner entre les vainqueurs, de nouvelles luttes entre le Directoire et les Conseils!

Les initiés seuls auraient pu répondre aux premières curiosités comme aux premières inquiétudes de l'opinion publique. Toutefois, deux indices assez certains pouvaient faire pressentir, au moins d'une manière générale, le but que se proposait le Directoire, but vaguement révélé par les projets de ses amis.

On discutait, depuis le 19 septembre, un rapport de Gay-Vernon, député de la Haute-Vienne, sur une proposition déjà faite d'interdire aux ci-devant nobles l'exercice de toutes fonctions publiques [2].

[1] *Moniteur* du 29 septembre 1797.

[2] Le rapport de Gay-Vernon est au *Moniteur* du 15 septembre 1797; — la discussion commença le 19; — *Moniteur* du 25.

Gay-Vernon, ancien évêque constitutionnel de Limoges, représentait cette politique violente, particulière aux apostats. Il fut exclu du Corps Législatif le 22 floréal an VI; et, après avoir été quelque temps consul à Tripoli, il finit sa carrière politique dans une place de commissaire de police central à Amiens, situation au niveau d'un ancien prélat qui avait déjà renoncé publiquement au caractère sacerdotal [1].

La proposition d'exclure des fonctions les ci-devant nobles fut reprise à la séance du 26 septembre. La commission proposait, par l'organe de Garnier, de Saintes, de porter cette exclusion jusqu'à la quatrième année qui suivrait la paix générale [2]. A la demande de Gay-Vernon, sa proposition fut renvoyée, le 29 septembre, à la commission d'*ostracisme* [3]. C'était là un premier indice très-clair. Il est évident que l'*exportation*, l'*exil* et l'*ostracisme* devaient frapper sur les familles nobles.

Le second indice, sans être aussi positif, donnait pourtant à supposer qu'il s'agissait d'une modification à la constitution qui permît au Directoire d'ajourner ou peut-être de dissoudre les Conseils. En effet, en parlant, dans son rapport sur le 18 fructidor, du projet d'ajournement signalé par Augereau et par La Valette, et finalement combattu par Talot, son auteur, Boulay de la Meurthe, avait dit : « Le royalisme

[1] Sa nomination est au *Moniteur* du 3 août 1799.
[2] *Moniteur* du 1er octobre 1797.
[3] *Moniteur* du 3 octobre 1797.

a déjà empoisonné l'idée si juste et si politique en elle-même de l'ajournement du Corps Législatif; *mais nous saurons le déjouer encore à cet égard* [1]. »

Cette insinuation annonçait évidemment la pensée de chercher un moyen constitutionnel d'ajourner les Conseils; et le second des deux problèmes par lesquels Boulay avait terminé son rapport permettait même de supposer que le projet allait jusqu'à trouver un moyen de dissoudre le Corps Législatif, *dans le cas où il y aurait entre lui et le Directoire une opposition de nature à entraver la marche du gouvernement.*

Assurément, un tel moyen, placé dans les mains du Directoire, aurait totalement changé la constitution de l'an III. Cette constitution avait mis le pouvoir dans les Conseils; la modification cherchée par Boulay aurait, en cas de conflit, mis le pouvoir dans le Directoire. Considérée en elle-même, la constitution eût été détruite; considérée au point de vue de l'ordre général, elle eût été améliorée, car elle ne laissait, en cas de lutte entre le Directoire et les Conseils, que le recours à la conspiration et au coup d'État. On l'a déjà vu le 18 fructidor an V — 4 septembre 1797 —; on le verra de nouveau le 22 floréal an VI — 11 mai 1798 — et le 28 prairial an VII — 16 juin 1799.

II.

Les paroles mystérieuses par lesquelles Boulay de

[1] *Moniteur* du 29 septembre 1797.

la Meurthe avait terminé son rapport sur la fête du 18 fructidor cachaient donc, on n'en saurait douter, le dessein de modifier utilement la constitution de l'an III. La présence de Sieyès dans la commission chargée de préparer les mesures d'ostracisme complète la légitimité de cette supposition.

Il y a plus encore : l'ostracisme, l'exil et la déportation des nobles n'étaient évidemment, dans la pensée de Boulay, de Sieyès et des initiés, qu'un moyen de dissimuler la portée du projet principal, annoncé le second et en termes plus voilés; et l'adjonction de députés, peu notables par leur position et très-notés par la violence de leurs opinions, était un moyen d'acquérir à la mesure constitutionnelle le concours de la partie démagogique des Conseils, aveuglée par la pensée de persécuter l'ancienne noblesse.

Outre que cette interprétation nous paraît sortir d'elle-même des faits bien étudiés, elle est encore le seul moyen d'expliquer, d'une manière sensée, la participation de deux hommes comme Sieyès et Boulay aux mesures violentes proposées contre les ci-devant nobles par la commission dite d'*ostracisme*.

Sieyès, l'un des ouvriers de la première heure qui travaillèrent à la révolution, est trop connu des lecteurs pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement ici. C'était un idéologue et un métaphysicien beaucoup plus qu'un homme d'État. On peut lui reprocher beaucoup de rêves et d'illusions, mais pas une violence ou une iniquité.

Boulay, avocat au parlement de Paris, volontaire de 92, soldat de Valmy, homme de labeur, d'étude, d'ordre et de pouvoir, montra, au 18 brumaire, un sens droit et une intelligence nette de la situation. Un homme capable de pressentir la politique du Consulat et de l'Empire ne saurait être soupçonné d'avoir voulu continuer le comité de salut public.

Sa présence, celle de Sieyès et de Jean Debry dans la commission d'*ostracisme*, à côté de démagogues fougueux, comme Lamarque, député de la Dordogne, Duhot, député du Nord, montrent clairement qu'aux yeux de cette commission la persécution des nobles était le moyen, et le changement dans la constitution le but. Le doute disparaîtra tout entier, lorsqu'on verra cette commission abandonner d'elle-même, avant toute discussion, le projet qu'elle avait présenté, dès qu'elle reconnut, à l'émotion de l'opinion publique, que l'heure d'un changement considérable n'était pas encore venue.

On ne pouvait pas frapper l'ancienne noblesse, ou, comme on disait alors, les ci-devant nobles, sans violer outrageusement, et au même degré, le bon sens, l'équité et la constitution.

En fait et en droit, la noblesse n'existait plus, puisqu'on l'avait abolie. Il était à la fois sauvage et extravagant de frapper des familles à raison de priviléges détruits depuis sept années, et de qualifications évanouies, qui n'étaient ni prises, ni données par personne.

Les anciens nobles, dépouillés de tout droit spécial, de toute prérogative personnelle, n'étaient donc plus que des citoyens comme les autres. La société devait les punir, s'ils violaient la loi, et les protéger, s'ils l'observaient.

Punir la noblesse, c'était la rétablir implicitement, c'est-à-dire sortir de la constitution; la rétablir fictivement, afin d'avoir le droit de la frapper, c'était outrager l'humanité et le sens commun.

C'était imiter les bourreaux de Tibère, qui violèrent les filles de Séjan, parce que la loi défendait de faire mourir des vierges, et le sénat avili, qui avança leur majorité par un décret, parce que la loi défendait de mettre à mort des mineurs.

La constitution ne reconnaissait ni noblesse, ni nobles. Il y en avait eu; il n'y en avait plus. Le néant ne pouvait donc tomber sous le coup de l'exil.

D'ailleurs, la loi du 3 brumaire an III — 24 octobre 1794 —, toujours en vigueur, avait régularisé la situation des familles appartenant à l'ancienne noblesse.

Cette loi avait accordé aux ci-devant nobles la faculté de se retirer à l'étranger, et d'emporter avec eux la totalité de leur fortune, s'il ne leur convenait pas d'adhérer aux principes et aux institutions de la République. Tous ceux qui n'avaient pas cru devoir profiter de la latitude offerte par cette loi avaient donc implicitement renoncé à leurs anciens privilèges et fait acte d'adhésion au régime républicain.

N'était-il pas odieux et absurde, trois ans après la promulgation d'une loi qui plaçait les familles nobles restées en France dans le droit commun; deux ans après l'établissement de la Constitution de l'an III, qui ne reconnaissait pas la noblesse, de supposer réelles et vivantes des classifications détruites, et de frapper d'exil, à cause de ces classifications, ceux à qui on en avait ôté le profit et l'honneur?

Ainsi, aux avantages de la naissance on allait substituer ses désavantages? Ceux qui avaient trouvé injuste que certaines familles fussent spécialement investies de priviléges, auraient trouvé juste qu'elles fussent spécialement soumises à des châtiments? Le malheur allait donc avoir son droit d'aînesse?

Telles étaient les considérations d'équité et de bon sens en face desquelles se trouvait placée la commission chargée de faire un rapport sur l'ostracisme.

III.

Boulay de la Meurthe, son organe, lut son rapport à la séance du 25 vendémiaire — 16 octobre 1797.

Ce rapport, long et travaillé, dans lequel on retrouve en partie, et pour cause, les lieux communs contre la noblesse qui s'étaient déjà produits dans le rapport de Gay-Vernon, contient deux parties essentielles : les principes et les conclusions.

Examinons d'abord les principes.

Boulay posait en principe qu'une noblesse possédant des priviléges et des individus investis d'avantages de naissance, étaient incompatibles avec le régime républicain.

En ce qui touche les républiques les plus célèbres et les plus puissantes, dans les temps anciens et modernes, la proposition de Boulay n'était pas exacte; la république romaine, la république de Venise et celle de Gênes ayant précisément été fondées sur l'existence d'une noblesse privilégiée et héréditaire.

En ce qui touche la république française, on pouvait accorder à Boulay ses prémisses, mais en lui faisant observer qu'il n'en aurait su tirer aucune conclusion. Les priviléges nobiliaires étaient incompatibles avec la république française, soit; mais comme ces priviléges n'existaient plus, que la constitution n'en reconnaissait aucun, et que personne n'y prétendait, il ne pouvait y avoir lieu de s'en occuper, surtout pour les imputer à crime aux familles qu'on en avait dépouillées.

En second lieu, Boulay empruntait à la discussion du rapport de Gay-Vernon cette proposition, que les nobles faisant partie d'une corporation étrangère, fondée sur des distinctions de naissance, ne devaient pas être regardés comme citoyens français.

Dans cette proposition, le point de fait était sans fondement sérieux. L'ancienne noblesse française ne faisait point partie d'une corporation étrangère. Il

n'y avait aucun pays dans lequel un noble français pût, en vertu de sa noblesse, exercer ou réclamer aucun droit civil, politique, financier, ou autre. Hors de France, un noble français avait toujours été un étranger.

D'ailleurs, il fallait revenir à dire qu'en France, et aux termes de la constitution, la noblesse n'était qu'un mot; que la constitution ne reconnaissait pas deux classes de citoyens, et que la loi du 3 brumaire an III, relative aux parents et alliés d'émigrés, avait même indiqué la forme en laquelle les anciens nobles pouvaient exercer tous les droits du citoyen, élire et être élus.

Après avoir exposé ces principes généraux, Boulay de la Meurthe entrait dans ce qu'on eût pu appeler des récriminations contre la noblesse.

Il lui reprochait de s'être toujours montrée hostile *à la République*, depuis l'origine de la Révolution; et, par *République*, Boulay entendait un régime parlementaire, fondé sur l'égalité civile.

Ce reproche, Boulay ne pouvait pas l'ignorer, était souverainement injuste. Depuis la réunion des notables jusqu'à la réunion des États généraux, la Noblesse avait repoussé pendant deux ans, il est vrai, les réformes proposées par Louis XVI : mais les représentants de la noblesse française, une fois réunis à Versailles, accélérèrent, loin de l'arrêter, le mouvement démocratique. On dut à leur initiative, le 4 août 1789, l'abolition de la féodalité; le 19 juin 1790, l'abolition de la noblesse.

C'est encore au concours du côté droit qu'avait été due toute la partie de la constitution qui enlevait le pouvoir dirigeant à la royauté pour l'attribuer au Corps Législatif, comme l'art. 5 du titre Ier, qui refusait au roi le droit de dissoudre l'assemblée; l'article 1er du chapitre III, qui réservait exclusivement à l'assemblée le droit de proposer les lois; enfin, l'article 2 de la section III du même chapitre, qui n'attribuait qu'un caractère suspensif au refus du roi de sanctionner les lois.

C'est donc la noblesse elle-même qui, sans le savoir et sans le vouloir peut-être, avait placé la monarchie sur le plan incliné de la constitution de 1791, au bas duquel était la république; c'est elle qui l'avait désarmée de tous les moyens constitutionnels de défendre le trône et l'ordre public contre les empiétements de l'entraînement parlementaire et les tentatives violentes des ambitions extérieures.

Reprocher à la noblesse, comme le fit encore Boulay, de descendre des barbares conquérants de la Gaule, tandis que le peuple serait descendu des Gaulois conquis, c'était répéter une hypothèse historique fort accréditée parmi les lettrés du dix-huitième siècle, quoique dépourvue de tout fondement sérieux; mais lui reprocher d'avoir systématiquement plongé la France dans la barbarie, c'était dire qu'on n'avait pas lu les monuments littéraires les plus importants de notre langue, écrits par des

gentilshommes, depuis Ville-Hardoin et Joinville jusqu'à Saint-Simon ; qu'on avait détourné les yeux pour ne pas voir les châteaux, monuments des arts, qui couvraient le sol; qu'on avait oublié les tournois et la cour, foyers actifs et féconds de la politesse des mœurs et de l'élégance du langage.

IV.

Indépendamment de ces thèses générales et historiques, dans lesquelles le rapport de Boulay allait chercher des armes contre l'ancienne noblesse, il en abordait d'autres, contemporaines et brûlantes, auxquelles les passions déchaînées pouvaient alors attribuer quelque valeur, mais dont l'impartiale postérité a déjà fait justice.

On reprochait à la noblesse d'être la cause de la guerre générale, tandis que Robespierre, Marat et le parti des Montagnards, opposés à la guerre, n'avaient cessé d'en faire remonter la responsabilité aux utopies et à l'ambition du parti de Brissot et des Girondins, tout-puissants à l'époque où la guerre fut déclarée.

On lui reprochait d'être la cause du soulèvement de la Vendée, tandis que ce soulèvement, d'origine exclusivement populaire, avait été occasionné, au mois de mai 1793, par le refus des paysans bretons d'obéir à la loi qui ordonnait une levée de trois cent mille hommes; et si la noblesse, les d'Elbée, les Lescure, les Bonchamps, les La Rochejaquelein,

prirent le commandement des armées vendéennes, ce fut à la sollicitation active, exigeante, presque impérieuse, des paysans, et placés au-dessous du garde-chasse Stofflet et du charretier Cathelineau.

Pour ce qui est de reprocher aux ci-devant nobles d'avoir été les principaux auteurs des maux et des crimes de la Révolution, c'était une concession aux préjugés et aux passions démagogiques, peu digne d'un homme aussi consciencieux et aussi honorable que Boulay. « Ils savent tirer parti, disait-il, des maux que la Révolution a occasionnés, des crimes qu'elle a fait commettre, de la lassitude et de l'affaissement qu'elle a produits dans un grand nombre d'esprits. Ces maux et ces crimes sont principalement leur ouvrage. »

Boulay savait qu'il n'en était rien, et que les nobles n'avaient pu trouver aucun plaisir à s'expatrier, à s'exproprier et à se guillotiner eux-mêmes. Que huit années d'émeutes, de misère, d'angoisses, eussent fini par lasser les esprits, et enlevé leur prestige aux meneurs révolutionnaires, c'était fort naturel; les nobles n'avaient pas besoin de signaler ces résultats au pays; il n'avait que trop de raisons de s'en être aperçu de lui-même.

Le rapport de Boulay contenait un aveu sincère, mais étrange à cette époque, et qui aurait dû faire comprendre aux moins clairvoyants que la tendance générale des peuples n'était pas pour les persécutions.

« Les nobles, disait-il, ont encore en leur faveur une espècé de prestige qui en impose au vulgaire. Ils étaient tout dans l'ancien régime, réunissant l'ancienneté de la race, la prééminence des distinctions, l'étendue du crédit, la grandeur de la fortune... On ne se défend pas encore de ce reste de vénération. Quand un de ces ci-devant nobles paraît au milieu de la foule, il n'y est pas encore apprécié à sa juste valeur [1]. »

C'est que la foule, qui jugeait sans haine, respectait dans la personne, quelquefois peu méritante, de tel ou tel noble, les services que la noblesse avait rendus au pays. L'individu bénéficiait du lustre de la famille, et le petit-fils obscur empruntait un peu de son éclat à l'illustration de l'ancêtre. Des hommes qui s'appellent Du Guesclin, Bayard, Richelieu, Turenne, Colbert, Duguay-Trouin, d'Assas, Marceau, des Aix, Murat, Lannes, Ney, Berthier, Soult, amassent autour de leurs noms une gloire que leurs familles n'épuisent jamais ; et Boulay lui-même conquit par trente ans de labeur consciencieux et éclairé cette notoriété de talent, de patriotisme et d'honneur, qui double le patrimoine, quand on l'a, qui le supplée, quand on ne l'a pas, et qui est aussi une noblesse !

Dès l'origine des sociétés, et dans la plupart des pays, la noblesse fut investie de priviléges plus ou moins étendus ; mais ces priviléges constituaient son

[1] Rapport de Boulay de la Meurthe, *Moniteur* du 19 octobre 1797.

pouvoir, sans constituer son essence. On peut fort bien concevoir la noblesse entièrement soumise au droit commun, ainsi qu'on la vit sous le premier Empire, et comme elle est de nos jours. Fondée sur les services, par conséquent offerte à tous, et perpétuée comme une illustration, sans aucun privilége, elle se concilie avec l'égalité et elle contribue à l'ordre public, en imposant une observation plus stricte de l'honneur à ceux qui ont la garde et le reflet de la gloire des aïeux.

C'est pour cela qu'en conservant un reste de l'ancien respect aux familles nobles, même depuis qu'elles avaient perdu les priviléges de la noblesse, cette foule dont parle Boulay donnait au gouvernement une leçon d'équité, de sagesse et de politique.

V.

Les principes généraux ou particuliers sur lesquels était fondé le rapport de la commission d'*ostracisme* étaient donc fort discutables. La facilité avec laquelle elle devait les abandonner sans discussion pourrait donner à croire qu'elle même ne s'abusait pas sur leur solidité.

Les conclusions du rapport étaient laconiques et formidables, et Boulay de la Meurthe n'hésita pas à les poser dans leur sauvage netteté.

« Il est évident, disait-il, qu'il faut se délivrer de la présence des ci-devant nobles. Or, comment

s'en défaire? Il n'y a que deux moyens, les exterminer ou les expulser.

» Faut-il les exterminer? Non; ils nous extermineraient, s'ils étaient les maîtres : nous ne voulons que les expulser.

» Voilà, citoyens représentants, les deux grandes mesures que nous vous proposons contre les ci-devant nobles : l'expulsion du territoire pour les uns et la privation des droits de cité pour les autres [1].

Ainsi, la mesure proposée au Corps Législatif commençait par rayer de la liste des citoyens français tous les individus, hommes ou femmes, majeurs ou mineurs, appartenant à des familles précédemment nobles ou anoblies; et, comme si une pareille proscription morale n'avait pas suffi, elle rejetait hors du territoire un nombre indéterminé de personnes, quels que fussent d'ailleurs leurs sentiments à l'égard de la constitution et du gouvernement.

Quant aux personnes qui allaient se trouver proscrites et chassées à perpétuité de leur pays, en voici la nomenclature, telle que la donnait le rapport de la commission d'ostracisme :

« Les personnes qui avaient fait partie de la maison militaire du dernier roi, sans excepter sa maison militaire, soit avant, soit sous la constitution de 1791.

» Celles qui avaient fait partie des maisons de ses

[1] Rapport de Boulay de la Meurthe, *Moniteur* du 19 octobre 1797.

frères, y compris pareillement leurs maisons militaires; de la maison de la reine, des maisons des autres membres de la ci-devant famille royale, et des maisons des ci-devant princes et princesses du sang qui étaient vivants à l'époque du 10 août 1792.

» Ceux des ci-devant nobles ou anoblis, qui ont protesté contre le décret de l'abolition de la noblesse.

» Les femmes des émigrés, nobles ou anoblis, *sans distinction de celles qui ont divorcé*, si elles n'étaient pas remariées de ce jour 25 vendémiaire — 16 octobre 1797.

» Ceux qui, sous le dernier roi, ont occupé l'une ou l'autre des places, charges ou emplois suivants, savoir :

» Ministre d'État, secrétaire d'État, directeur général des finances, conseiller d'État, maître des requêtes, intendant d'une généralité, gouverneur ou lieutenant général de province, gouverneur ou commissaire général dans les colonies, gouverneur ou lieutenant pour le roi des châteaux royaux, de la Bastille ou de Vincennes, ambassadeur ou ministre du roi en pays étranger;

» Pareillement tous ceux des nobles ou anoblis qui ont été membres du parlement de Paris, avec les seigneurs et pairs y ayant droit de séance et les gens du roi;

» Les présidents et procureurs généraux des autres parlements, du grand Conseil, conseils supérieurs, chambres des comptes et cour des Aides;

» Les chevaliers et commandeurs des ordres du Saint-Esprit, de Malte et de Saint-Lazare;

» Les grands-croix et commandeurs de l'ordre de Saint-Louis et de celui du Mérite militaire;

» Les individus qui ont pris dans des actes publics les titres de prince, duc, marquis, baron, comte ou vicomte;

» Enfin, ceux des nobles ou anoblis qui, dans les départements réunis des Alpes-Maritimes, du Mont-Blanc, du Mont-Terrible, des Forêts, de Sambre-et-Meuse, de l'Ourte, de la Lys, de l'Escaut, de la Dyle, de la Meuse-Inférieure, Jemmapes et des Deux-Nèthes, et, dans l'ancien Comtat Venaissin et d'Avignon, *étaient employés comme agents et fonctionnaires par leurs anciens gouvernements* [1]. »

L'histoire n'aurait pas d'excuse pour justifier Sieyès et Boulay de la présentation d'un pareil projet, si elle n'avait à dire qu'après quelques jours de réflexion, ils retirèrent spontanément le projet de loi, avant l'épreuve de la discussion publique.

VI.

L'impression qu'il produisit instantanément, dans toutes les classes de la société, éclaira le Directoire et ses amis, et leur fit pressentir que, si l'opinion publique était disposée à augmenter beaucoup les prérogatives du pouvoir, elle voulait en mettre le dépôt dans des mains plus capables et plus glorieuses.

[1] Rapport de Boulay de la Meurthe, *Moniteur* du 19 octobre 1797.

Il serait impossible de dire à quelles limites se serait arrêtée la loi d'ostracisme, et quelles familles elle n'aurait pas exilées. Les pouvoirs publics eux-mêmes et l'armée se seraient trouvés décimés, sans l'article 10, où il était dit :

« Ne sont point compris dans les articles ci-dessus les ci-devant nobles ou anoblis qui pourraient se trouver actuellement membres du Corps Législatif ou du Directoire exécutif, parmi les ministres et parmi les officiers généraux en activité de service. »

Si cette restriction était odieuse, elle était fort prudente ; car le Directoire, les Conseils et l'armée renfermaient un nombre considérable de nobles, que l'application de la loi eût atteints.

En effet, l'ostracisme eût frappé avec beaucoup d'autres :

Dans le Directoire : Barras, comme vicomte, et peut-être Merlin de Douai, comme secrétaire du roi, charge qui conférait la noblesse.

Dans le Corps Législatif, Boissy d'Anglas, comme ayant fait partie de la maison du comte de Provence; Dubois de Crancé, comme ancien mousquetaire.

Dans l'armée, l'ostracisme eût frappé plusieurs officiers éminents : le général Augereau, comme ancien garde française; le général Menou, comme baron; le général Grouchy, comme marquis; Hoche lui-même, auquel le Directoire venait de faire de pompeuses funérailles, avait appartenu, ainsi que Lefèvre et Hulin, à la maison militaire du roi.

D'ailleurs, n'était-ce pas décapiter la France que de proscrire systématiquement tous ceux qui, sous l'ancien régime, il y avait à peine huit ans, avaient acquis une situation éminente dans les affaires publiques? tous ceux qui avaient dirigé l'administration dans les Intendances, l'armée dans les Gouvernements militaires, la justice dans les Parlements, les finances dans les cours des Aides ou des Comptes?

Tout gouvernement régulier, qui fonctionne pendant quelques années, finit évidemment par attirer à lui les hommes les plus capables de la génération contemporaine. C'était, en 1789, le cas du gouvernement de Louis XVI, auquel toutes les forces vives du pays étaient, directement ou indirectement, rattachées. On ne citerait pas, de 1789 à 1800, trente noms éminents qui n'eussent pas appartenu, à un titre quelconque, à l'ancien ordre des choses. Merlin de Douai, Cambacérès, Portalis, Siméon, Gaudin, Berthier, et tant d'autres, qui portèrent si haut la renommée du conseil d'État et de l'administration, sous l'Empire, étaient déjà connus et honorés lorsque la révolution éclata. Si l'on ne voyait pas dans cette notoriété antérieure à 1789 un vice d'origine, pourquoi privait-on le pays des services de ceux qui étaient encore plus élevés qu'eux dans l'échelle de la renommée ou de l'estime publique? On eût encore conçu, jusqu'à un certain point, une suspicion absolue frappant tout un parlement; mais pourquoi accueillir le conseiller, lorsqu'on repoussait le procu-

reur général, plus éminent et plus capable? lorsque le directeur général d'une administration était proscrit, quel avantage pouvait-on se promettre de la conservation des commis?

L'application de la loi d'ostracisme aurait donc eu pour résultat évident l'abaissement du niveau de la notoriété, de la capacité et de la moralité en France.

VII.

Et quel cœur honnête n'aurait été navré à l'idée d'envoyer en exil des vieillards[1], d'anciennes religieuses, chassées des couvents, des enfants nés avant la Révolution, souffrant de ses malheurs et innocents de ses fautes?

Mais la catégorie la plus étrangement choisie, parmi tant de bannis que désignait la loi, c'était assurément celle des anciens fonctionnaires des pays réunis ou conquis, comme Avignon, le Comtat Vénaissin, la Savoie et les Pays-Bas. Chasser de leur propre pays, après sa réunion à la France, des hommes coupables, pour tout crime, de l'avoir administré, avant la Révolution française, au nom de leur gouvernement traditionnel et légitime, c'était, on en conviendra, raffiner et innover en matière de proscription.

Cette expulsion systématique hors du territoire de

[1] La loi exemptait de l'expulsion les vieillards âgés de plus de soixante ans; mais elle les obligeait à fixer leur résidence à vingt lieues au moins de Paris et de la frontière.

toutes les familles nobles ou anoblies se complétait par la spoliation. Leurs biens, meubles et immeubles, devaient être vendus à la diligence d'un *curateur national*. On prélevait d'abord sur le prix de ces biens une somme, au profit de l'État, pour les frais de la guerre; le reste, converti en marchandises de fabrique française, ne devait être expédié aux bannis que sur la preuve acquise de leur arrivée en pays étranger, et à cinquante lieues des frontières de la République.

En estimant à trois milliards au moins les meubles ou immeubles des familles nobles restées en France, c'était donc une masse énorme de propriétés à jeter sur le marché, déjà encombré par les autres biens nationaux. C'était d'ailleurs une illusion de s'imaginer que les fabriques françaises, alors en pleine désorganisation, pussent fournir pour trois milliards de produits; c'en était une autre de croire que ces marchandises pourraient entrer dans les pays voisins, protégés par leurs lois douanières, souvent prohibitives, sans y acquitter au moins des droits qui en aviliraient le prix. Enfin, on ne comprend pas comment des hommes sensés avaient pu concevoir l'idée de changer en marchands, en pacotilleurs, les membres de l'ancienne noblesse, en laissant aux curateurs nationaux, chargés de vendre leurs biens, le choix de leur commerce et de leurs marchandises.

C'est à la séance du Conseil des Cinq-Cents, du 25 vendémiaire an VI — 16 octobre 1797 —, que

Boulay de la Meurthe lut son rapport. L'effet sur le public en fut immédiat et terrible.

Il éclata simultanément, et avec la même énergie, au sein du Corps Législatif et dans la presse.

Serres, député des Hautes-Alpes, demanda la mise à l'ordre du jour du rapport de Boulay, à la séance du 18 octobre, et il motiva ainsi sa motion :

« Vous ne devez pas prolonger indéfiniment l'inquiétude générale que ce projet a répandue dans le public, non-seulement parmi les individus qu'on veut proscrire, mais encore parmi les meilleurs citoyens.

» Pour ce qui me concerne, je déclare que mes alarmes sont telles, que j'aperçois dans ce projet le développement de la plus horrible tyrannie qui ait encore pesé sur les hommes. J'y retrouve l'organisation du système dépopulateur de Robespierre, sous des formes en apparence moins sanguinaires, mais également meurtrières, et cent fois plus cruelles ; on y découvre aussi l'exécrable génie fiscal de ce tyran, et l'horrible terreur qui marche à sa suite.

» Il faut d'ailleurs que la France sache bientôt si vous voulez devenir ses tyrans, ou rester ses mandataires fidèles; si elle peut compter sur la constitution qu'elle s'est donnée, ou si elle doit chercher son salut dans les convulsions de son désespoir[1]. »

Ce langage, si violent qu'il fût, n'exagérait pas le sentiment public.

[1] *Moniteur* du 20 octobre 1797.

Le Moniteur peut être compté, parmi tous les journaux qui traversèrent la Révolution, au nombre des plus modérés. Il ne devint journal officiel que sous le Consulat; mais il soutint habituellement le pouvoir, et il se montra favorable au Directoire. Son rédacteur en chef, Aymé Jourdan, qui avait succédé à Trouvé [1], s'exprimait ainsi dans le numéro du 20 octobre :

« Le rapport de Boulay et le projet de résolution qui le suit n'ont pas satisfait les amis de la République. L'un et l'autre sont loin de répondre à la réputation de sagesse et de modération que leur auteur s'était faite.

» On n'a pas vu sans étonnement qu'une commission composée d'hommes éclairés, et qui ont donné des preuves d'un amour bien entendu de la patrie, ait présenté un projet de loi qui lui serait si évidemment nuisible; un projet dont l'effet serait d'entraver toutes les affaires, d'occasionner la ruine d'un grand nombre de familles, un projet enfin dont l'effet serait de porter partout la confusion et le désordre, suite ordinaire des mesures injustes et irréfléchies.

» En rabaissant les nobles à la condition d'ilotes, on en fait autant d'hommes hardis, on leur donne ce courage qu'on puise dans le désespoir pour sortir

[1] *Le Moniteur* du 17 janvier 1797 publie une lettre de Trouvé dans laquelle il annonce qu'ayant été appelé à une fonction publique, il ne signera plus *le Moniteur*. Il était envoyé à Naples comme chargé d'affaires. A partir du 18 janvier 1797, *le Moniteur* fut signé : A. Jourdan.

d'un état d'humiliation. Les plébéiens ne verraient pas d'un bon œil une loi qui les priverait de l'exercice de leurs droits.

» Les ci-devant nobles tiennent à trop de familles, même plébéiennes, soit par des alliances, soit par des bienfaits, pour que l'on puisse, sans danger, prendre une mesure aussi générale.

» On ne peut disconvenir que, généralement parlant, les ci-devant nobles sont les plus riches habitants de la France. Depuis qu'ils ne sont plus obligés de consommer leurs revenus en dépenses d'ostentation, beaucoup les ont utilisés en les plaçant dans des entreprises commerciales. Ils donnent ainsi de l'occupation à un grand nombre d'ouvriers, qui se trouveront oisifs au moment que les capitaux seront séquestrés. Le même coup privera les ouvriers d'occupation, et la République des profits de leur industrie.

» D'autres ont prêté de l'argent à des négociants; craignant d'être obligés de fuir, ils exigeront dans un très-court délai le remboursement; ils porteront ainsi le dérangement dans les affaires de l'emprunteur, et le forceront d'y manquer. Sa faillite entraînera celle de mille autres. Que de familles réduites à la misère, par une mesure injuste prise contre quelques individus[1] ! »

Poultier, député du Pas-de-Calais au conseil des Anciens, et rédacteur en chef de l'*Ami des lois*, jugea

[1] *Moniteur* du 19 octobre 1797. — *Article* d'A. Jourdan.

plus sévèrement encore le projet de proscription des familles nobles; et son opinion sur cette matière avait du poids, parce qu'il s'était toujours montré chaud partisan de la République :

« Ce n'est pas sans la plus vive indignation, dit-il, que nous avons lu le rapport et le projet de résolution contre les prétendus nobles.

» On dit que les nobles ont été les moteurs principaux des horreurs qui se sont commises depuis le 9 thermidor. Cela n'est pas vrai. La faiblesse du gouvernement, son insouciance, son absence, en quelque façon, ont ouvert toutes les plaies qui ont affligé la France. Le système de contre-poids, imaginé par Carnot, a fait plus de mal à la liberté que tous les nobles ensemble.

» Que le gouvernement soit faible, timide, indolent, corrompu, il aura tous les jours des malveillants à déporter. Après les nobles viendront les prêtres, les banquiers, les négociants, les rentiers, les pensionnaires de l'État, les amis des déportés, leurs valets, et cette foule de mécontents que fait naître un gouvernement versatile, insouciant, craintif et paresseux.

» Les proconsuls qui, pendant leurs proconsulats, ont organisé les réactions, n'étaient pas d'une caste privilégiée... c'est un noble qui a conquis l'Italie, c'est un noble qui vous a sauvés le 9 thermidor, le 13 vendémiaire et le 18 fructidor; et parmi vos généraux les plus estimés à l'armée d'Allemagne, on compte plusieurs nobles.

» Robespierre a commencé de cette manière; il a fait éloigner d'abord les nobles, ensuite il les a jetés dans les prisons; puis il a poursuivi les prêtres, puis les parents des émigrés, puis les modérés, puis les avocats et les écrivains philosophes, puis les constituants; puis, d'épuration en épuration, il est parvenu à faire périr plusieurs des patriotes qui ne voulaient pas ramper sous lui, ni seconder ses projets tyranniques. Les premiers actes de Robespierre eurent une apparence de justice; les républicains furent séduits, entraînés; ils forgèrent eux-mêmes leurs fers, et ne s'en sont délivrés qu'en tuant le tyran.

» Eh quoi! vous expulsez les nobles, et vous gardez les administrateurs scélérats qu'on a dénoncés sans succès pendant deux ans! Vous proscrivez les nobles, et les égorgeurs de Lyon, de Marseille, qui certes ne sont point nobles, resteront pour insulter aux enfants de ceux qu'ils auront égorgés?

» Point de pitié pour les conspirateurs de toutes les castes; faites renfermer ces femmes intrigantes qui obsèdent les gens en place, qui assiégent les bureaux, qu'on voit sans cesse dans les avenues des Conseils et du Directoire, et sans lesquelles souvent on ne peut rien obtenir; ne faites aucune grâce à ceux qui vendent les emplois, qui trafiquent des radiations, et sans lesquels il ne se passe aucun marché! Enfin, soyez fermes, justes, modestes, laborieux, vigilants; éloignez de vous les fripons, les

intrigants et les corrupteurs;... avec cela je vous réponds du salut public.

» Mais soyez persuadés que les proscriptions en masse révolteront tous les esprits contre vous, multiplieront les émigrations, feront disparaître les capitaux, détruiront la confiance, le commerce, les arts et l'industrie, et finiront par amener une réaction générale, qui vous dévorera, et tous ceux qui vous auront secondés[1]. »

Tout cela était vrai; et, en se cabrant ainsi contre la fausse et violente politique du Directoire, l'opinion publique le détournait de cette politique de parti et de secte, que diverses minorités avaient successivement pratiquée, pendant la révolution, et qui les avait toutes perdues.

VIII.

Cette résistance porta ses fruits.

A l'ouverture de la séance du 29 vendémiaire — 20 octobre, — Boulay de la Meurthe annonça que la commission dont il était l'organe, s'étant rassemblée de nouveau, avait retiré la résolution proposée le 25 vendémiaire — 16 octobre, — et en apportait une seconde plus conforme à l'attente publique, et même, chose inusitée dans la bouche d'un rapporteur, plus conforme à l'opinion de sa commission elle-même.

Il résulte en effet du second rapport de Boulay que

[1] L'*Ami des Lois*, n° 795.

le conseil des Cinq-Cents, précédemment saisi de divers projets contre les nobles, avait paru témoigner, au moins par des manifestations individuelles, le dessein de proscrire les ci-devant nobles d'une manière systématique. « Cette idée, dit-il, circulait dans le public, comme la seule salutaire; mais elle ne fut accueillie par aucun des membres de votre commission. Tous s'accordèrent à la considérer comme outrée et dangereuse.... Elle s'arrêta à l'idée d'expulser la haute noblesse.

» La commission sentait bien que les mesures qu'elle vous présentait, et surtout la mesure d'expulsion, ne devraient réussir qu'autant qu'elles auraient l'approbation et l'appui de tous ceux qui s'intéressent à la chose publique. Quand elle a été chargée de préparer son projet, ce concours lui paraissait unanime. Depuis qu'il a été mis en avant, elle a remarqué que si la majorité lui restait encore, il avait aussi contre lui des amis sincères de la liberté [1]. »

Le nouveau projet présenté par la commission d'ostracisme déclarait que les ci-devant nobles n'étaient pas citoyens français, sauf les moyens indiqués dans le premier projet pour acquérir cette qualité, moyens illusoires en eux-mêmes, en ce qu'ils soumettaient les nobles à l'arbitraire de l'administration.

Quel était en effet, parmi eux, celui qui pourrait établir contre des administrateurs prévenus, « qu'il était du nombre des Français qui avaient contribué

[1] *Moniteur* du 22 octobre 1797.

à conquérir la liberté, à fonder la république et à la défendre par leur courage[1] ? » C'était faire dépendre les droits politiques des nobles de l'appréciation des autorités, au lieu de les soumettre à la décision de la loi, et continuer, avec le système de l'arbitraire, le système de la corruption.

La nouvelle proposition de la commission d'ostracisme, tout amendée et restreinte qu'elle fût, ne laissa pas que de soulever un assez violent orage.

Dumont, député du Calvados, attaqua la résolution comme inconstitutionnelle. « L'homme qui a violé la loi, dit-il, doit être jugé par elle; mais avant cette violation, il ne nous appartient pas de déclarer que la loi commune n'existe pas pour lui. Si aujourd'hui vous croyez pouvoir déclarer que les ci-devant nobles ne sont pas citoyens, je ne vois pas ce qui empêcherait la législature suivante de porter une décision semblable à l'égard des avocats, des négociants ou des rentiers; le tout sous prétexte que ces classes de citoyens sont ennemies de la constitution. On n'est point hors de la loi parce qu'on est accusé de ne point aimer la loi[2]. »

Crassous, député de l'Hérault, ne fut ni moins sensé ni moins ferme. « Le ci-devant noble, dit-il, qui vit sous les lois de la République, qui ne jouit ni de ses anciens titres, ni de ses anciens priviléges,

[1] *Moniteur* du 19 octobre 1797; — rapport de Boulay de la Meurthe.

[2] *Moniteur* du 23 octobre 1797.

ne peut plus être considéré comme faisant partie d'un ordre privilégié, puisque cet ordre n'existe plus. Le privilége, le préjugé de la noblesse, sont incompatibles avec la République, c'est vrai; il n'en est plus de même de la personne qui usait de ce préjugé, de ce privilége, et qui n'en use plus d'après nos lois nouvelles.

» Le ci-devant noble était Français, et Français privilégié sous l'ancien régime. Vous avez pu lui ôter ses priviléges, mais non sa qualité de Français [1]. »

La nouvelle proposition de Boulay de la Meurthe fut votée assez froidement à la séance du 20 octobre, et il fut déclaré que les nobles n'étaient pas citoyens français. Chénier seul eut le courage de défendre cette nouvelle atteinte portée au bon sens et à la loi dans une violente sortie contre ceux qui se montraient « partisans de la religion dominante de leurs pères, des cloches de leurs pères, de toutes les sottises de leurs pères, lieux communs réfutés par la philosophie [2]. »

Cependant la loi du 30 ventôse an V — 20 mars 1797 — n'était pas un lieu commun. Cette loi, sollicitée par un message du Directoire du 25 ventôse, et faisant application aux ci-devant nobles de la loi précédemment rendue le 19 ventôse an IV — 9 mars 1796 — à l'égard des fonctionnaires publics, exigeait de ces nobles, appelés à exercer leur droit

[1] *Moniteur* du 23 octobre 1797.
[2] *Moniteur* du 22 octobre 1797.

électoral, le serment de « haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III. » La législation existante reconnaissait donc aux ci-devant nobles la qualité de citoyens, et la condition même imposée à l'exercice des droits attachés à cette qualité la confirmait.

Ainsi, la doctrine consacrée par la proposition nouvelle était un mensonge au point de vue du fait, et un attentat moral au point de vue du droit. Chose étrange! Jean Debry, membre de la commission, qui déclarait que les ci-devant nobles n'étaient pas citoyens français, avait soutenu et fait prévaloir contre Siméon, Boissy d'Anglas et beaucoup d'autres, à la séance du conseil des Cinq-Cents, du 15 mars 1797, le serment de haine à la royauté imposé aux nobles comme condition de l'exercice de leurs droits de citoyens [1].

Boulay n'intervint pas dans la discussion de la proposition nouvelle, persécution vulgaire, sans motif et sans but. Le conseil des Cinq-Cents termina la séance en rapportant l'arrêté aux termes duquel la commission, dont Boulay était l'organe, était chargée « de présenter des vues sur l'ostracisme. »

Le Directoire et ses amis, trompés dans leur attente, renonçaient donc à leur projet de modifier la constitution et de fortifier le pouvoir exécutif. En effet, il ne fut pas dit un seul mot du second pro–

[1] Voir *le Moniteur* du 21 mars 1797.

blème posé par Boulay, et que la commission devait résoudre, à savoir quels étaient les moyens réguliers les plus capables de prévenir une crise, dans le cas où il y aurait entre le Corps Législatif et le Directoire une opposition de nature à entraver la marche du gouvernement.

Ainsi s'égaraient et s'exaltaient Barras et le Directoire dans une politique de réaction; se servant tour à tour des modérés contre les démagogues et des démagogues contre les modérés; les caressant les uns après les autres avant de les persécuter; cherchant l'ordre dans la violence qui fait redouter les lois, au lieu de le chercher dans un bon gouvernement qui les fait aimer.

Tout languissait dans un ordre de choses sans horizon et sans espérances : le gouvernement frappé d'impuissance, l'opinion publique pleine d'appréhensions, lorsque tout à coup, au milieu de ce découragement et de cette torpeur, vinrent éclater et rayonner l'annonce de la paix de Campo-Formio et la gloire de Bonaparte.

LIVRE XXXVIII.

BONAPARTE. — SES SERVICES. — SON PRESTIGE.

Éloignement du Directoire pour la paix. — Sa jalousie envers Bonaparte. — Effet de l'annonce de la paix de Campo-Formio. — Ivresse générale. — Ce qu'on voyait dans la paix. — Prestige de Bonaparte. — Sa comparaison avec les autres généraux. — Son départ pour Rastadt; son arrivée à Paris. — La rue Chantereine — Empressement du public pour voir Bonaparte. — L'Institut l'admet dans son sein. — Réception solennelle que lui fait le Directoire. — Discours de Bonaparte. — Fêtes chez M. de Talleyrand et chez François de Neufchâteau. — Bonaparte refuse d'assister comme général à la fête du 12 janvier. — Ses motifs.

I.

Le Directoire ne voulait pas la paix. « Il ne tenait qu'à lui, dit Carnot, de la conclure cinq mois plus tôt, aux conditions qui ont été acceptées.... A l'arrivée des préliminaires de Léoben, les triumvirs rugissent; Réveillère était un tigre; Rewbell poussait de gros soupirs; Barras désapprouvait le traité. Un jour, ne pouvant contenir sa rage, il se leva brusquement, et, s'adressant à moi comme un furieux : « Oui, me dit-il, c'est à toi que nous devons » l'infâme traité de Léoben [1]. »

Cet éloignement du Directoire pour la paix avait deux causes : il redoutait ces questions intérieures

[1] Carnot, *Réponse à Bailleul*, pages 35, 90.

'organisation, de travail, de commerce, d'économie, e prospérité, de satisfaction générale, que les temps almes posent toujours, et qu'il faut résoudre, sous eine d'affaiblissement et de déchéance; il avait peur e ces généraux couverts de lauriers, à la vie noble t pure, ayant, avec l'amour des soldats, la conance de l'opinion publique, et pouvant devenir, par ı seule force de la comparaison, des rivaux trèsedoutables.

Bonaparte surtout était pour le Directoire un objet e jalousie et de défiance. Barras lui devait le succès u 18 Fructidor; et c'est peut-être parce qu'il sentait ı supériorité et sa force qu'il le haïssait, en le caresınt. « Bonaparte leur[1] fut toujours odieux, dit Carot; et ils ne perdirent jamais de vue le projet de le ıire périr. Je n'en excepte point Barras.... L'ascenant que prenait le général, par ses victoires multiliées, commençait à l'importuner.... Du reste, on urait fait à Bonaparte des obsèques tout à fait aussi ıagnifiques que celles qu'on avait faites à Hoche[2].

Ce sont précisément ces mêmes raisons qui renlaient la paix et la renommée de Bonaparte chères l'opinion publique : on trouvait dans la paix la fin les maux du passé, et dans le jeune vainqueur une spérance et une garantie pour l'avenir.

Le traité de paix conclu entre la République franaise et l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême,

[1] Carnot désigne ici La Réveillère-Lépeaux, Rewbell et Barras

[2] Carnot. *Réponse à Bailleul*, pages 37-9.

arriva au Directoire dans la nuit du 25 au 26 octobre 1797 [1]; il était apporté par le général Berthier, auquel Bonaparte avait adjoint Denon, pour lequel il avait et conserva toujours une estime particulière. Il avait été signé à Campo-Formio, près d'Udine, le 17, par Bonaparte, pour la République; par le marquis de Gallo, le comte Louis de Coblenz, le comte de Merveld et le baron de Degelman, pour l'empereur [2]. Le Directoire l'annonça aux deux Conseils, par un message, le 26 octobre, et il parut le 27 dans le *Rédacteur,* qui était alors le journal officiel [3].

L'arrivée du message annonçant la paix produisit dans les Conseils une ivresse générale.

Au conseil des Cinq-Cents, des membres, épars dans les corridors, et informés par le messager d'État, se pressèrent aux portes de la salle en criant : *La paix! la paix!* La lecture du message terminée, les curieux des tribunes, les journalistes, les personnes assises dans la salle, au banc des pétitionnaires, donnèrent le signal des applaudissements. L'assemblée entière était debout, découverte, contre son habitude, et mêlait ses acclamations à celles du public [4].

Au conseil des Anciens, les mêmes transports éclatèrent, et la séance fut levée au milieu de l'enthousiasme universel.

[1] *Moniteur* du 27 octobre 1797.

[2] Voir le traité dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, page 502.

[3] Il fut publié, d'après le *Rédacteur,* dans *le Moniteur* du 28.

[4] *Moniteur* du 29 octobre 1797.

Cette joie sincère et bruyante exprimait la pensée du pays.

II.

Pour la France, la paix avec l'empereur, c'est-à-dire avec la seule des grandes puissances continentales qui eût jusqu'alors refusé de traiter, c'était la fin de la Révolution. Il restait bien encore l'Angleterre à combattre; mais l'Angleterre, sans l'appui des armées européennes, ne semblait pas pouvoir inquiéter sérieusement la France, et surtout, ce qui était alors l'essentiel, empêcher les résultats de la Révolution de s'affermir.

Ainsi, la paix, en 1797, voulait dire : pour ceux qui avaient voté la mort du roi, qu'ils ne seraient pas recherchés par une restauration remplie de colères; pour ceux qui avaient acheté des biens nationaux, qu'ils ne seraient pas chassés de leurs nouveaux patrimoines; pour ceux qui étaient voués aux grands et nobles principes de 89, qu'ils n'auraient plus à compter avec un état social tombé sans retour; pour les soldats qui avaient couru aux frontières, que la Belgique et la rive gauche du Rhin, jusqu'alors gardées par la force, seraient désormais acquises par le droit; pour tous ceux qui sentaient la dignité et la gloire de la patrie, que la France, sortie victorieuse d'une lutte avec l'Europe entière, déposait les armes après avoir fait prévaloir ses principes en Italie, et avoir fait entrer les principes de la révolution dans le droit public des nations civilisées.

Le général Bonaparte, auquel étaient dus des résultats si beaux, longtemps incertains, était devenu le pivot des espérances publiques. A toutes les époques troublées, les grands noms militaires s'élèvent au-dessus des autres, parce que au milieu du désordre des opinions, de la rivalité des intérêts, de la lutte des partis, le vœu général ne peut d'ordinaire prévaloir qu'avec l'appui désintéressé et pur des armées.

Les événements de la Révolution avaient d'ailleurs emporté ou compromis les renommées militaires formées par les premières guerres.

Depuis que La Fayette et Dumouriez avaient disparu de la scène, trois généraux, attachés au service de la République, étaient devenus, à divers degrés, l'espoir des partis : c'étaient Pichegru, Hoche et Moreau. Quelques autres, qui tentèrent plus tard d'entrer dans la sphère politique, tels que Bernadotte et Augereau, n'étaient encore, en 1797, que les lieutenants de Bonaparte.

Hoche venait de mourir, discrédité par l'inconsistance qu'il avait montrée pendant les préparatifs du 18 fructidor, se jetant d'abord dans le parti de Barras avec légèreté, et puis s'en éloignant avec violence.

Pichegru venait de ternir un beau renom militaire dans une inexcusable défection. Si, persuadé de l'inefficacité des institutions républicaines, il s'était borné, séduit par la mince gloire de Monck, à préparer les voies à une restauration monarchique, il

eût alors partagé l'opinion de beaucoup d'esprits, lassés par huit années d'agitations stériles, et qui se retournaient vers les princes exilés encore plus par fatigue et par désespoir que par conviction; mais aucune tentation de basse avarice n'aurait dû déterminer un tel changement; et une main qui avait porté si noblement l'épée ne pouvait, sans honte, vendre sa patrie et ses soldats pour de l'or.

Restait Moreau, encore tout meurtri du coup que lui avait porté la révélation contenue dans les papiers de Klinglin et de d'Entraigues. Moreau connaissait la trahison de Pichegru; il était dans le secret de ses relations avec le prince de Condé et avec l'agent anglais à Bâle. Tant que la trahison resta inconnue, Moreau garda le silence; lorsque Pichegru fut publiquement perdu, Moreau, qui n'avait pas eu le courage de défendre sa patrie, eut la faiblesse d'accabler inutilement son ami [1]. Cette complicité du silence l'avait donc associé, aux yeux de l'opinion pu-

[1] Voici l'opinion de Napoléon sur la conduite de Moreau dans cette circonstance :

« Après l'arrestation du comte d'Entraigues à Venise, Desaix vint me voir. Nous parlâmes de Pichegru. Je dis : Nous avions été bien trompés tous les deux sur son compte. Mais comment sa trahison n'a-t-elle pas été découverte plus tôt? — Desaix me répondit : C'est la faute de Moreau.

» Nous connaissions cette trahison trois mois avant qu'elle ne fût découverte. Moreau, près duquel il servait, avait trouvé dans les bagages du général autrichien Klinglin une correspondance dans laquelle Pichegru détaillait à ce dernier des plans pour renverser le Directoire. Il lui expliquait les fausses manœuvres qu'il ferait

blique, à la fortune de Pichegru, dont il subit jusqu'au bout l'influence et la fatalité.

Bonaparte était donc, non-seulement au point de vue de la gloire militaire, mais au point de vue de la probité politique et de l'élévation du caractère, entièrement hors de pair avec tous les généraux de son temps, quels qu'ils fussent.

Bonaparte était fils de la Révolution; mais il ne devait rien à ses hasards, et il était pur de ses excès.

Il n'avait pas, comme Hoche, quitté, par défection, le service du roi; il n'avait pas, comme Pichegru et Moreau, dû des grades et des commandements au choix de clubs ou d'assemblées populaires; il avait marché rapidement, comme les événements de cette époque; mais il avait marché régulièrement, et devant tout à son épée. Une vague tradition, un bruit, d'après lesquels il aurait dû à la faveur de Barras le commandement en chef de l'armée d'Italie, n'ont aucun fondement.

« Il n'est point vrai, dit Carnot, que ce soit lui qui ait proposé Bonaparte pour le commandement de

devant lui, et lui indiquait les moyens de détruire en détail l'armée républicaine.

» — C'est une horreur, m'écriai-je; mais pourquoi Moreau n'a-t-il pas envoyé ces pièces au Directoire?

» — Moreau, continua Desaix, me supplia de garder le silence; il ne voulait pas perdre un de ses camarades. Mais lorsque les intrigues de Pichegru furent découvertes, Moreau le dénonça à l'armée comme un traître, et envoya au Directoire les papiers qu'il avait dans ses mains depuis plusieurs mois. » — O'Méara, *Napoléon dans l'exil.*

l'armée d'Italie; c'est moi-même. Sur cela, on a laissé filer le temps, pour savoir comment il réussirait; et ce n'est que parmi ses intimes que Barras se vanta d'avoir été l'auteur de la proposition faite au Directoire. Si Bonaparte eût échoué, c'est moi qui étais le coupable;... Bonaparte est triomphant, alors c'est Barras qui l'a fait nommer[1]. »

III.

Les services par lesquels Bonaparte s'était élevé si haut, qu'il se trouvait au niveau du gouvernement lui-même, avaient un caractère particulier de patriotisme et de grandeur.

Au mois de décembre 1793, il avait repris Toulon sur les Anglais; à la journée du 13 vendémiaire an IV — 4 novembre 1795 —, il délivra et sauva la Convention, assiégée par les sections parisiennes; à la journée du 18 fructidor an V — 4 septembre 1797 —, il appuya le Directoire, lui envoya Augereau, pour commander ses troupes, et participa ainsi d'une manière décisive à la victoire remportée sur les royalistes, ligués avec Pichegru pour renverser la constitution de l'an III. En 1796 et en 1797, il avait conquis l'Italie, détaché la Sardaigne et le royaume de Naples de la coalition; et enfin, par la paix signée à Campo-Formio avec les représentants de l'empereur d'Allemagne, il terminait la lutte engagée

[1] Carnot. *Réponse à Bailleul.*

entre les anciens principes de la féodalité et les principes nouveaux de la Révolution française.

Ainsi, Bonaparte avait combattu et vaincu pour les lois et pour la patrie, il n'avait jamais eu en face que deux ennemis, qu'il est toujours honorable de vaincre : l'étranger, qui menace la nationalité; l'anarchie, qui menace l'ordre. Lorsque, au mois de mai 1794, Aubry donna au vainqueur de Toulon le grade de général de brigade, avec le commandement d'une brigade en Vendée, Bonaparte refusa le commandement. Cette lutte contre des paysans, poussés au désespoir par la Convention, lui répugnait. On dirait qu'il avait eu comme le pressentiment de devenir un jour leur souverain; il ne voulut pas être leur persécuteur. Le souvenir de cette époque de sa vie lui était encore doux dans l'exil; et il disait à Sainte-Hélène, l'année même de sa mort : « On m'offrit le commandement de l'armée de la Vendée; je le refusai, disant qu'il ne convenait qu'à un général de gendarmerie[1]. »

Tout le monde avait le pressentiment des hautes destinées de Bonaparte, et les exprimait publiquement. Au mois de juillet 1797, trois mois avant la paix de Campo-Formio, un journal royaliste proposait pour lui le titre de connétable.

« A la paix du continent, disait-il, que sera Bonaparte ? un citoyen rentré dans la foule commune. Et c'est pour un avenir semblable qu'il aurait épou-

[1] O'Méara, *Napoléon dans l'exil.*

vanté l'Europe? Je ne le crois pas. Aujourd'hui que, rassasié d'honneurs, il n'a plus rien à espérer de nous, n'est-il pas à craindre que son génie actif et bouillant ne lui fasse rechercher une gloire et des emplois moins fugitifs? A l'âge de l'ambition, serait-il étonnant qu'après avoir été proclamé le premier homme de la République française, il aspirât à devenir le premier homme de la monarchie? Le titre de connétable, des dignités respectées chez tous les peuples, une fortune immense, des titres flatteurs pour l'orgueil, des hommages solennels, voilà ce que la renommée lui promet déjà [1]. »

Pichegru et Moreau auraient pu comprendre ces insinuations et y répondre; Bonaparte savait trop que ses destinées étaient dans ses mains, pour les recevoir toutes faites des mains de personne.

L'opinion publique rêvait encore mieux qu'une épée de connétable pour le vainqueur de l'Italie et le pacificateur de Campo-Formio. « Ce jeune homme, disait *le Moniteur* du 9 novembre 1797, avait déjà fait des choses bien plus étonnantes encore; et, si nous en croyons nos pressentiments et les conseils de la fortune, sa carrière, déjà si glorieuse et si bien remplie, n'est encore qu'à son commencement [2]. » Il n'est pas au-dessous de la gravité de l'histoire de rappeler que déjà, à cette époque, la société parisienne connaissait et commentait la prédiction faite à

[1] Le *Thé*, n° 93.

[2] *Moniteur* du 19 brumaire — 9 novembre 1797.

Joséphine, femme du général Bonaparte, par une négresse de la Martinique, prédiction qui lui annonçait son élévation au trône et son divorce [1].

C'est au milieu de ces préoccupations générales que Bonaparte, qui s'était rendu de Milan à Rastadt, et qui avait pris part, pendant quelques jours, aux préliminaires du congrès, arriva le 5 décembre 1797 à Paris, où l'attendaient, au milieu de l'anxiété et de la jalousie du Directoire, la curiosité et l'admiration publiques.

IV.

Bonaparte était descendu sans bruit à son petit hôtel de la rue Chantereine, à laquelle le conseil de la ville de Paris se hâta de donner le nom de rue de la Victoire [2]. De tels hommages étaient traditionnels dans la ville de Paris. C'est son administration qui avait décerné à Louis XIV le titre de Grand [3].

Nommé plénipotentiaire au congrès de Rastadt avec Treilhard, député de Paris au conseil des Cinq-Cents, et avec Bonnier, député de l'Hérault au conseil des Anciens, Bonaparte y était arrivé le 25 novembre. Il n'avait tenu qu'à lui d'y apporter une attitude de triomphateur. La cour de Turin lui avait réservé à son passage des honneurs qu'il avait déclinés [4], et il avait dû subir autant qu'accepter, en

[1] Voir le *Thé*, n° 35, 30 mai 1797.
[2] Montholon, *Mémoires*, t. IV, p. 282.
[3] Voltaire, *Histoire du siècle de Louis XIV*, ch. XIII.
[4] *Moniteur* du 7 décembre 1797.

traversant la Suisse, les hommages des populations, à ce point empressées et enthousiastes que les commandants des villes, entraînés par le sentiment général, tiraient le canon pour saluer à son passage le héros victorieux et pacificateur [1].

Le 30 novembre, tous les plénipotentiaires au congrès étaient présents à Rastadt. Le vieux comte de Metternich, M. de Cobenzl et le général comte de Meweldt représentaient l'empereur [2]. Un incident remarquable et remarqué signala les visites réciproques des membres du congrès. M. de Fersen, resté célèbre par sa situation à la cour de Marie-Antoinette, et par sa fidélité aux malheurs du roi et de la reine, déclara dans sa visite au général Bonaparte qu'il se présentait au nom de la Suède, comme garante du traité de Westphalie. Bonaparte fit observer qu'à reprendre les choses de si haut, la Russie pouvait se présenter comme garante du traité de Teschen, et il exprima d'une voix sévère l'étonnement que lui causait la présence d'un plénipotentiaire dont la personne ne pouvait avec convenance se trouver en face du représentant de la République française. M. de Fersen sentit un peu trop tard ce qu'il y avait eu d'irréfléchi dans sa démarche, et il quitta Rastadt le lendemain [3].

[1] *Moniteur* du 7 décembre 1797. — Montholon, *Mémoires*, t. IV, p. 275.

[2] Voir au *Moniteur* du 1er décembre 1797, les noms des divers représentants de l'empire.

[3] Montholon, *Mémoires*, t. IV, p. 278.

Bonaparte n'assista qu'aux préliminaires du congrès et à l'exécution des conventions secrètes, annexées au traité de Campo-Formio. L'empereur livra Mayence et la France livra Venise[1]. La rive gauche du Rhin reprise, Bonaparte, plus enclin aux luttes de la guerre qu'aux dilations de la diplomatie et ne prévoyant aucun bon résultat du congrès, se fit autoriser par le Directoire à rentrer à Paris, où le parti démagogique, exalté par l'abus du triomphe de Fructidor, ne pouvait pas tarder à compliquer les affaires. Bonaparte partit de Rastadt le 2 décembre 1797, laissant Treilhard et Bonnier pour continuer les négociations, et il arriva, comme nous l'avons dit, le 5 à Paris, où son nom remplit aussitôt toutes les bouches.

Il faut recourir aux brochures et aux journaux du temps pour comprendre la curiosité, l'empressement, l'admiration qu'excitait déjà le général Bonaparte.

V.

A peine descendu chez lui et annoncé par les journaux, Bonaparte, comme s'il eût été un souverain, vit accourir les diverses autorités de Paris. Les administrateurs du département de la Seine demandent à être reçus; il va les voir, accompagné de Berthier, et il les charme par son empressement et

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, pièce n° 2381. — Montholon, *Mémoires*, t. IV.

par sa modestie. Il reçoit le tribunal de cassation, et il lui rend sa visite. Il montre la même courtoisie envers le juge de paix de son arrondissement. Le public accourait rue Chantereine, émerveillé de tant de simplicité alliée à tant de grandeur. « Il sort rarement et sans suite, dit *le Moniteur*, dans une voiture à deux chevaux. On le voit assez souvent se promener seul dans son modeste jardin[1]. »

L'Institut, qui avait une nomination à faire, l'appela dans son sein, à la section de mécanique, et ce fut là une des distinctions qui le charmèrent le plus dans sa glorieuse carrière. Dans la lettre de remercîment qu'il adressa à l'Institut, il disait : « L'occupation la plus honorable comme la plus utile pour les nations, c'est de contribuer à l'extension des idées humaines[2]. » Il parut se souvenir plus tard de ces idées, lorsqu'il fonda les prix décennaux.

Le conseil des Anciens, s'inspirant de la reconnaissance générale, avait préparé l'acte au nom duquel le château de Chambord et un hôtel à Paris auraient été offerts, comme don national, au vainqueur de l'Italie. Le maréchal de Saxe, qui avait reçu Chambord de la munificence de Louis XV, l'avait certainement moins mérité que Bonaparte; surtout si l'on considère que ce dernier, qui avait nourri l'armée du Rhin avec les économies de l'armée d'Italie et versé des sommes énormes au trésor,

[1] *Moniteur* des 10 et 17 décembre 1797.
[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, pièce n° 2392.

revenait pur et relativement pauvre à son foyer. Les affidés du Directoire firent écarter le projet, et Bonaparte attendit patiemment de l'avenir une récompense digne de ses services [1].

Le Directoire ne pouvait pas moins faire que le public. Prenant pour prétexte la remise du traité de Campo-Formio, il donna le 10 décembre, dans la grande cour du Luxembourg, où des estrades avaient été dressées, une audience solennelle à Bonaparte, accompagné des généraux Joubert et Andréossy, portant le drapeau donné par le Corps Législatif à l'armée d'Italie. A midi, au bruit du canon, couvert par les acclamations de la foule, au milieu de l'élite de la population de Paris, encombrant les rues voisines, les amphithéâtres et les fenêtres du Luxembourg, Bonaparte fut présenté par M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, au Directoire, alors présidé par Barras.

Le Directoire siégeait sur une estrade située au fond de la cour et contre le vestibule principal, où s'élevait l'autel de la patrie, accessoire traditionnel dans les fêtes de la République, surmonté des statues de la Liberté, de l'Égalité et de la Paix. A l'arrivée de Bonaparte, le Directoire le reçut debout et découvert, comme tous les assistants. En le présentant, M. de Talleyrand lut un discours ingénieux, où l'éloge le plus légitime et le plus direct était modéré par quelques vues fines et justes, qui repor-

[1] Montholon, *Mémoires*, t. IV, p. 282-3-4.

taient une certaine part de cette louange à la Révolution, à laquelle Bonaparte devait son élévation et sa gloire.

« La grandeur personnelle, dit-il, loin de blesser l'égalité, en est le plus beau triomphe, et, dans cette journée même, les républicains français doivent tous se trouver plus grands. »

Et ce qui montre à quel point Bonaparte remplissait la pensée publique, M. de Talleyrand, ce juge si exact des convenances, crut devoir, en des circonstances si solennelles, entretenir le gouvernement, la France et l'Europe, des habitudes privées et même des lectures de Bonaparte.

« Quand je pense à tout ce qu'il fait pour se faire pardonner cette gloire, à ce goût antique de la simplicité qui le distingue, à son amour pour les sciences abstraites, à ses lectures favorites, à ce sublime Ossian [1], qui semble le détacher de la terre; quand personne n'ignore son mépris profond pour l'éclat, pour le luxe, pour le faste, ces méprisables ambitions des âmes communes; ah! loin de redouter ce que l'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être le solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite. »

Frappée de la tenue à la fois modeste et mâle de

[1] Le *Moniteur* du 12 décembre 1797 ajoute en note, pour expliquer cette allusion aux poésies d'*Ossian* : « On sait que les poésies » d'Ossian sont un des ouvrages que le général Bonaparte lit avec » le plus de plaisir. »

Bonaparte, l'assemblée brûlait d'impatience de l'entendre. Au milieu d'un silence profond, il lut d'une voix brève et accentuée un discours de vingt lignes, net de toute allusion aux passions contemporaines, et dans lequel on remarqua surtout les passages suivants :

« Le peuple français pour être libre avait les rois à combattre; pour obtenir une constitution fondée sur la raison, il avait dix-huit siècles de préjugés à vaincre.

» La religion, la féodalité et le royalisme ont successivement depuis vingt siècles gouverné l'Europe; mais de la paix que vous venez de conclure date *l'ère des gouvernements représentatifs.*

» La paix assure la liberté, la prospérité et la gloire de la République.

» Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. »

Après le discours de Bonaparte, qui fut couvert, dit *le Moniteur,* d'applaudissements enthousiastes, et dont le ton élevé et calme semblait ajourner la France à une époque où les agitations révolutionnaires n'auraient plus ni retentissement ni autorité, Barras, le ministre de la guerre, le général Joubert et le général Andréossy parlèrent à leur tour. Ce fut long, vague, déclamatoire, et, malgré tous ces discours, l'intérêt de la cérémonie était véritablement épuisé. Il n'y avait dans tous les esprits qu'un senti-

ment, l'admiration pour Bonaparte; il n'y avait dans toutes les bouches qu'un nom, le nom du vainqueur de l'empire et du pacificateur de l'Europe. Jusqu'alors la Révolution française avait lutté avec plus ou moins d'avantage contre la société issue du congrès de Westphalie; à partir de la paix de Campo-Formio, la France de 89 entrait dans le droit public du continent. Bonaparte avait donc eu raison d'élever cette paix à la hauteur d'une ère politique, de laquelle daterait en France et en Europe une nouvelle société.

Après cette audience solennelle, qui donnait au séjour de Bonaparte à Paris une sorte d'autorité et de consécration publiques, les fêtes se succédèrent en son honneur. Le Directoire, les deux Conseils, François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, lui donnèrent des dîners d'apparat. Bonaparte, comme guetté par la foule, s'y rendait avec le moins de bruit possible. « Il est descendu, dit *le Moniteur,* en parlant de l'arrivée de Bonaparte au Louvre, où avait lieu le dîner des deux Conseils, avec la plus grande précipitation, pour se dérober aux applaudissements d'une foule immense, qui s'était rassemblée sur son passage[1]. »

VI.

Dans toutes ces fêtes, Bonaparte attirait à lui par un attrait irrésistible les gloires ou les célébrités

[1] *Moniteur* du 22 décembre 1797.

contemporaines. Chez François de Neufchâteau, qui avait particulièrement groupé autour de son hôte les savants et les hommes de lettres, Bonaparte les charma tous, disent les témoins oculaires [1], par l'étendue et par la variété de ses connaissances. Il parla avec distinction de mathématiques avec Lagrange et avec Laplace, de métaphysique avec Sieyès, de poésie avec Chénier, de politique avec Gallois, de législation avec Daunou.

A la fête donnée par M. de Talleyrand, il fut interpellé à haute voix, au milieu d'un cercle, par madame de Staël, qui lui demanda quelle était, à son avis, la première femme du monde, morte ou vivante; et Bonaparte lui répondit en souriant : *Celle qui a fait le plus d'enfants* [2]; paroles d'un législateur beaucoup plus que d'un homme de salon, et dont l'esprit entier et dominateur de madame de Staël sentit vivement et ne pardonna jamais l'ironie.

Ces hommages, cette admiration, ces espérances, mis instinctivement par les diverses classes de la société aux pieds de Bonaparte, résumaient une seule et même pensée, arrêtée au fond des âmes, c'est que la paix, en faisant entrer la France dans le concert européen, terminait la Révolution et consacrait ses résultats.

Tous les intérêts nés de cette révolution sentaient qu'ils devaient leur salut à Bonaparte, et ils lui

[1] *Moniteur* du 15 décembre 1797.

[2] Montholon, *Mémoires*, t. IV, p. 288.

savaient gré, comme d'un service capital, d'avoir mis fin par une paix glorieuse, et que l'éclat de cent victoires promettait de rendre durable, au provisoire et aux angoisses de la lutte. Et si l'état des affaires publiques réalisait un jour les pressentiments exprimés par M. de Talleyrand, et livrait les destinées de la France à la main glorieuse et pure de Bonaparte, chacun espérait qu'il ferait prévaloir dans l'avenir ces principes élevés et nobles qu'il avait manifestés dans la paix comme dans la guerre.

En Italie, pendant qu'il combattait les ennemis de la France, Bonaparte couvrait de sa protection la religion et le malheur. Il déclarait à M. Cacault que son ambition était de devenir le sauveur, non le destructeur du saint-siége [1], et il mettait à la charge des communautés et des couvents les prêtres français réfugiés en Italie [2]. Revenu en France, et au milieu de l'exaltation démagogique entretenue par la victoire de Fructidor, il relevait en sa personne la dignité humaine et les mœurs publiques, en refusant d'assister à l'odieuse fête du 21 janvier.

Cette résistance de Bonaparte devait frapper et frappa vivement l'opinion publique. Le Directoire et le ministère examinèrent la question de savoir si Bonaparte assisterait à la cérémonie du 21 janvier 1798, qu'on célébrait à l'église de Saint-Sulpice, érigée en temple de la Victoire. Il fut décidé que la

[1] *Correspondance de Napoléon I*er, t. II, p. 100.
[2] *Ibid.*, p. 431.

politique exigeait sa présence; et Bonaparte a formulé lui-même les objections qu'il opposa au ministre chargé de lui apporter la pensée et les désirs du Gouvernement :

« Napoléon, dit-il, fit observer qu'il n'avait pas de fonctions publiques; qu'il n'avait personnellement rien à faire à cette prétendue fête, qui, par sa nature, plaisait à fort peu de monde; qu'elle était des plus impolitiques; que l'événement qu'elle rappelait était une catastrophe et un malheur national; qu'il comprenait très-bien qu'on célébrât le 14 Juillet, parce que c'était une époque où le peuple avait conquis ses droits, mais qu'il aurait pu les conquérir, établir une république, sans se souiller du supplice d'un prince, déclaré inviolable et non responsable par la constitution même; qu'il ne prétendait pas discuter si cela avait été utile ou nuisible, mais qu'il soutenait que c'était un incident malheureux; qu'on célébrait des fêtes nationales pour des victoires, mais qu'on pleurait sur les victimes restées sur le champ de bataille; que célébrer la mort d'un homme ne pouvait jamais être l'acte d'un gouvernement, mais celui d'une faction, d'un club de sang; qu'il ne concevait pas comment le Directoire, qui avait fermé les Jacobins, les clubs d'anarchistes, qui aujourd'hui traitait avec tant de princes, ne sentît pas qu'une telle cérémonie ferait à la République beaucoup plus d'ennemis que d'amis, qu'elle éloignait au lieu de rapprocher, aigrissait au lieu d'adoucir, ébranlait au

lieu d'affermir; qu'elle était enfin indigne du gouvernement d'une grande nation [1]. »

A ces observations aussi élevées que sensées, le ministre du Directoire objecta la fête de la mort de Pisistrate, célébrée à Athènes; mais sentant bien que l'argument avait peu de poids, appliqué aux sociétés modernes en général, régies par des mœurs et par des lois imprégnées de l'esprit chrétien, et particulièrement à un roi, promoteur de la Révolution, et fidèle à la constitution qu'il avait jurée, il insista spécialement sur la situation conquise par Bonaparte dans l'estime et dans la confiance de la France. « L'influence du général d'Italie sur l'opinion était telle, qu'il devait paraître à cette cérémonie; qu'autrement, son absence pourrait blesser les intérêts de la chose publique. » Voulant rester citoyen fidèle, sans renoncer à ses sentiments d'homme étranger aux passions subalternes de la démagogie, Bonaparte accepta le moyen terme qui lui fut proposé. L'Institut devait assister à la fête; il fut convenu que Bonaparte marcherait avec la classe à laquelle il appartenait. Il considéra qu'un devoir de corps ne pourrait pas être considéré comme un acte volontaire.

C'est à ces sentiments généreux de modération, de justice, de concorde, d'oubli du passé, mêlés aux actions éclatantes d'une guerre entreprise, poursuivie et terminée avec la soudaineté, l'éclat et l'ir-

[1] Montholon, *Mémoires*, t. IV, p. 301-3.

résistible énergie de la foudre, que Bonaparte devait cet ascendant sans rival, ayant aux yeux de tous la valeur d'une garantie sociale.

Jusqu'à la deuxième campagne d'Italie, les armées françaises avaient lutté courageusement contre l'Europe conjurée; mais avec des alternatives de succès et de revers. Bonaparte, le premier et le seul de tous les généraux, n'avait pas connu les revers, et, dans sa main, le drapeau républicain avait toujours triomphé et semblait invincible.

LIVRE XXXIX.

CONQUÊTE DE L'ITALIE. — BONAPARTE. COLLI ET BEAULIEU.

L'armée d'Italie. — Ses généraux en chef. — Sa position. — Mémoires de Bonaparte sur une campagne en Italie. — Il est chargé de l'exécution de ces plans. — Il prend le commandement de l'armée. — Son dénûment — Proclamation de Nice. — Il prend l'offensive le 11 avril 1796. — Batailles de Montenotte, le 12, et de Millesimo, le 14. — Combat de Dego, le 15. — Bataille de Mondovi, le 21. — Les Piémontais, séparés des Autrichiens, demandent une suspension d'armes, le 23. — Le roi de Sardaigne livre Coni, Alexandrie et Tortone. — Proclamation admirable de Cherasco. — Les Autrichiens repassent le Pô. — Bonaparte le passe, le 7 mai. — Combat de Fombio. — Passage du pont de Lodi, le 10 mai. — Bonaparte arrive à Milan, le 16. — Il se dirige sur les États de Venise. — Le Mincio est franchi le 30. — Les Français occupent Vérone, le 1er juin.

I.

L'armée d'Italie, successivement commandée par Biron, Dugommier, de Kellermann, avait été placée par décret de la Convention, du 14 fructidor an III — 31 août 1795, — sous les ordres de Schérer, contrôlé, selon la mode du temps, par trois représentants du peuple, qui étaient Maisse, Peyre et Ritter, les deux premiers députés des Basses-Alpes, le troisième député du Haut-Rhin.

La situation de l'armée n'était pas brillante; elle

se tenait, selon l'expression de Letourneur (de la Manche), dans une honorable défensive [1], occupant la crête supérieure des Alpes, et couvrant le département du Mont-Blanc, le comté de Nice, Oneille, Loano et Vado. A l'aide des batteries établies sur divers points de la rivière de Gênes, le commerce de cabotage avait pu se maintenir à la vue de la flotte anglaise, entre Gênes, Nice et Marseille, et alimenter Toulon et les Bouches-du-Rhône; mais le port et la rade de Vado, venant d'être enlevés par les efforts combinés des Austro-Sardes et des Anglais, les deux armées dites des Alpes et d'Italie se voyaient désormais forcées de tirer leurs approvisionnements de l'intérieur, extrémité que l'état des routes et la pénurie du trésor rendaient désastreuse.

Cependant la paix conclue avec la Prusse et avec l'Espagne permettant à la République de concentrer ses efforts par moitié sur le Rhin et sur les Alpes, on pouvait se promettre raisonnablement d'ôter au roi de Sardaigne tout espoir de reconquérir les départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, formés avec des territoires réunis, le premier le 27 novembre 1792, le second le 31 janvier 1793, et même de le détacher de l'alliance de l'empereur, en portant directement la guerre dans ses États. C'est en prenant pour donnée fondamentale cette nouvelle situation, que le Directoire fit étudier par ses comités militaires, en juillet 1795, la question des opé-

[1] *Moniteur* du 4 septembre 1795.

rations à entreprendre au delà des Alpes, au moment même où il donnait à Schérer le commandement en chef de l'armée d'Italie.

La fortune de la France voulut que cette étude fût confiée à Bonaparte.

Il n'était encore à cette époque que général de brigade d'artillerie, et il travaillait, avec ce grade, au bureau topographique du Comité de Salut Public, pour la direction des armées, à la place de Carnot [1].

L'aspect assez sombre des affaires intérieures, le grondement sourd de l'orage qui devait éclater en vendémiaire, le règne de la médiocrité et de l'intrigue, avaient attristé son esprit. Il venait de refuser le commandement d'une brigade de troupes de ligne en Vendée [2], et il sollicitait une mission en Turquie, pour aller organiser l'artillerie du Grand Seigneur [3]. Sur les conseils de Doulcet de Pontécoulant, député du Calvados, et de Jean de Bry, député de l'Aisne [4], le Directoire eut le bon sens de refuser à Bonaparte la mission qu'il demandait. Il fut réintégré dans l'arme de l'artillerie et conservé dans le Comité [5].

La lecture des mémoires dressés par Bonaparte pour le général en chef et pour les représentants de l'armée d'Italie avait-elle déterminé, en cette occa-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 85; 20 août 1775.
[2] *Ibid.*, 17 août 1795, t. I, p. 84.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 85; 20 août 1795.
[4] *Ibid.*, t. I, p. 90; 3 avril 1795,
[5] *Ibid.*, t. I, p. 92; 5 septembre 1795.

sion, la conduite du Directoire? — Il est raisonnable de le supposer; car jamais travail ne présenta d'une manière plus nette et plus évidente les caractères du bon sens et du génie en fait d'opérations militaires.

L'armée française occupait la rivière de Gênes jusqu'aux environs de Savone. Des marches offensives faites avec énergie, mais sans plan d'ensemble et sans but, avaient un moment poussé la division du général Serrurier jusqu'à Garessio et à San-Giovanni, à moins de quatre heures de Ceva, et la division du général Masséna avait atteint Cairo [1]. Ces tentatives heureuses étaient néanmoins restées stériles, et la prise de Vado semblait annoncer que les Autrichiens ne tarderaient pas à porter la guerre dans la rivière de Gênes et à menacer le département des Alpes-Maritimes.

La pensée fondamentale du plan élaboré par Bonaparte était de séparer le roi de Sardaigne de l'empereur, en pénétrant au cœur du Piémont et en menaçant la capitale, tout en se ménageant, par un établissement solide à Céva, la possibilité de protéger la Sardaigne contre le ressentiment de l'Autriche.

Les vues d'ensemble et les détails de ce plan de campagne furent exposés par Bonaparte au mois de juillet 1795, dans cinq mémoires, avec autant de netteté, de précision et d'énergie, qu'il en mit à les

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 103; 12 octobre 1795.

réaliser au mois d'avril de l'année suivante [1]. La clarté et l'audace de la divination allaient même, dans ces documents, jusqu'à prévoir dans ses détails la paix que, près de deux ans plus tard, l'Autriche devait subir à Léoben.

L'hésitation que jeta dans le Gouvernement l'établissement de la Constitution de l'an III, fit ajourner les plans relatifs à l'armée d'Italie; mais, d'un autre côté, les luttes de vendémiaire, et l'éclat qui en rejaillit sur Bonaparte, donnèrent tout à coup une direction nouvelle à ses destinées. Nommé, en 1795, général de division d'artillerie, et bientôt, sous Barras, commandant en second de l'armée de l'intérieur [2], il devint, par la nomination de Barras au Directoire, commandant en chef, et se trouva ainsi le pivot de la sécurité publique. Cette élévation légitime et subite lui permit d'influer sur l'avenir de ses plans si habilement conçus, et, dès le mois de mars 1796, il était investi du titre et des fonctions de général en chef de l'armée d'Italie [3].

En quel état le général Bonaparte prenait-il cette armée?

Deux causes générales concouraient alors à la désorganisation des armées, la désaffection et la faim.

[1] Voir les *Mémoires*, dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 65 à 78; juillet 1795.

[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 104-5; 20 octobre 1795; 1er novembre 1795.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 117; 11 mars 1796.

L'affermissement de la République semblait à tous un problème, et sa chute une probabilité. C'est sous l'empire de ce sentiment général que Pichegru et Barras ouvriront prochainement l'oreille aux suggestions des agents de l'ancien régime. Dans la propre armée dont Bonaparte allait prendre le commandement, il y avait une compagnie qui avait pris le nom du *Dauphin*, et le nouveau général dut faire traduire devant un conseil de guerre les officiers qui avaient crié : *Vive le Roi* [1] !

La misère des armées dépassait tout ce qu'on saurait imaginer aujourd'hui. Elles étaient littéralement affamées par une administration sans probité, dans un pays qui était lui-même sans pain. Un peu plus tard, Bernadotte, nommé ministre de la guerre, croyait pouvoir dire aux armées, dans un document public : « Je jure de ne point avoir de repos que je ne sois parvenu à vous procurer *du pain, des habits et des armes* [2] ! »

Ce langage n'avait rien d'exagéré. Dans sa concise et célèbre proclamation de Nice, Bonaparte débuta par ces mots : « Soldats, vous êtes nus, mal nourris [3] ; » et un mois plus tard, lorsque quatre victoires successives l'eurent fait pénétrer au cœur du Piémont, le général en chef dut adresser au Directoire ces paroles désespérées : « Le soldat sans pain se

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 144 ; 8 avril 1796.
[2] *Moniteur* du 7 juillet 1799.
[3] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 118 ; 27 mars 1796.

porte à des excès de fureur qui font rougir d'être homme. Je vais faire des exemples terribles. Je ramènerai l'ordre, ou je cesserai de commander à ces brigands [1]. »

II.

C'est à la tête de quarante-cinq mille hommes, travaillés ainsi par l'insubordination et par la misère, que Bonaparte va prendre l'offensive contre l'armée ennemie, forte de soixante-quatorze mille hommes d'infanterie et de huit mille hommes de cavalerie, dont quarante-cinq mille Piémontais et trente-sept mille Autrichiens [2].

Bonaparte prit le commandement de l'armée le 27 mars, jetant sur le nom de Schérer, si violemment déchiré depuis, ce témoignage honorable : « Il m'a paru voir en Schérer un homme pur et éclairé. Ne pourriez-vous l'employer comme ambassadeur ? Il a la connaissance des hommes et de l'extension morale [3]. » A peine saisi du commandement, Bonaparte sonde toutes les plaies de cette armée, dans laquelle, malgré des désordres extérieurs, l'honneur, le courage et toutes les qualités françaises étaient restées sans atteinte.

Pénétré des idées qui avaient présidé à ses plans, il pousse résolûment ses soldats sur les Autrichiens,

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 208 ; 24 avril 1796.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 141 ; 6 avril 1796.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 121 ; 28 mars 1796.

commandés par Beaulieu, et sur les Piémontais, commandés par Colli, avec le dessein de les séparer. Tout le temps qui s'écoule du 27 mars au 10 avril est employé à améliorer la condition matérielle de l'armée et à fortifier son moral. Le 11 avril, tout était prêt; la lutte commence.

Nous ne savons pas de spectacle plus curieux et plus saisissant que la fièvre d'activité qui s'empare de Bonaparte deux ou trois jours avant une bataille. Son esprit embrasse tous les détails avec lesquels la pensée compose l'ensemble. Il songe à tout, aux vivres, aux munitions, aux ambulances. Son âme plane d'avance sur la mêlée, et les cris des victorieux ne couvrent pas pour lui les plaintes des blessés, auxquels il ménage avec une tendre et inépuisable pitié tous les secours et toutes les consolations. Chaque général reçoit son ordre, chaque corps sa position. Les ordres se pressent, les lettres se multiplient, et tout à coup, lorsque l'ordre de bataille est formé, les canons prêts, les armées en présence, cette agitation se calme, étouffée sous l'imperturbable sérénité de l'âme et du regard.

Le 11 avril, Augereau, Masséna, Laharpe, Serrurier, reçoivent des ordres précis de se porter en avant; le 12 avait lieu à Montenotte la première lutte et la première victoire. Masséna battait Argenteau et Laharpe battait Beaulieu. Le lendemain, partant de Carcare et suivant son plan, il pousse vers Céva et Cosseria, entre le Tanaro et la Bormida, et

l'armée gagne le 14, contre les Sardes et les Autrichiens, l'importante bataille de Millesimo, suivie le 15 du combat et de la victoire de Dego. L'ennemi avait déjà perdu 15,000 prisonniers, une artillerie et un matériel immenses, et tout son prestige.

Déjà une partie notable des plans du général Bonaparte se trouvait réalisée; l'armée sarde et l'armée autrichienne étaient séparées. Un dernier et énergique effort désorganisa l'armée sarde à Mondovi, le 21 avril; Colli, son général en chef, se mit en retraite pour couvrir Turin, et le quartier général de l'armée française, lancée à sa poursuite, s'était successivement porté à Carru et à Cherasco, lorsque, en vertu d'une suspension d'armes sollicitée par Colli le 23 et accordée par Bonaparte le 28, le roi de Sardaigne livra les places de Coni, d'Alexandrie et de Tortone.

Ainsi la Sardaigne était désormais séparée de l'Autriche; les 45,000 Piémontais disparaissaient du théâtre de la guerre; Bonaparte n'avait plus en face de lui que l'armée de Beaulieu, battue, démoralisée, se préparant à repasser le Pô.

La première campagne était finie.

C'est pour résumer cette position que Bonaparte datait de Cherasco, le 25 avril, l'admirable proclamation dont l'histoire, si succincte qu'elle soit, ne saurait passer sous silence les principaux passages.

« Soldats, vous avez en quinze jours remporté six victoires, pris vingt et un drapeaux, cinquante-cinq

pièces de canon, plusieurs places fortes, conquis la partie la plus riche du Piémont; vous avez fait quinze mille prisonniers, tué ou blessé dix mille hommes.

» Dénués de tout, vous avez suppléé à tout. Vous avez gagné des batailles sans canon, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie et souvent sans pain.

» Les deux armées qui naguère vous attaquaient avec audace fuient épouvantées devant vous.

» Mais, soldats, vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste encore à faire. Ni Turin, ni Milan ne sont à vous.

» Vous avez encore des combats à livrer, des villes à prendre, des rivières à passer. En est-il entre vous dont le courage s'amollisse? en est-il qui préféreraient retourner sur les sommets de l'Apennin et des Alpes? Non, il n'en est pas parmi les vainqueurs de Montenotte, de Dego et de Mondovi. Tous veulent en rentrant dans leurs villages pouvoir dire avec fierté : « J'étais de l'armée conquérante de » l'Italie! »

» Amis, je vous la promets cette conquête; mais il est une condition qu'il faut que vous juriez de remplir, c'est de respecter les peuples que vous délivrez. Sans cela, vous ne seriez pas les libérateurs des peuples, vous en seriez les fléaux; vous ne seriez pas l'honneur du peuple français, il vous désavoue-

rait. Vos victoires, votre courage, le sang de nos frères morts aux combats, tout serait perdu, même l'honneur et la gloire.

» Peuples de l'Italie, l'armée française vient pour rompre vos chaînes; le peuple français est l'ami de tous les peuples; venez avec confiance au-devant d'elle; vos propriétés, votre religion et vos usages seront respectés.

» Nous faisons la guerre en ennemis généreux, et nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent [1]. »

Libre sur les Alpes, et n'ayant plus en face de lui que le général Beaulieu et les Autrichiens, Bonaparte, sûr de ses plans et de son armée, dévore déjà le temps et l'espace et donne rendez-vous à l'armée du Rhin sur les confins des États héréditaires de l'Empereur d'Allemagne.

« Je marche demain contre Beaulieu, écrit-il au Directoire le 28 avril, je l'oblige à repasser le Pô, je le passe immédiatement après, je m'empare de toute la Lombardie, et avant un mois, j'espère être sur les montagnes du Tyrol, trouver l'armée du Rhin, et porter de concert la guerre dans la Bavière. Ce projet est digne de vous, de l'armée et des destinées de la France [2]. »

Et comme si tous ces rêves glorieux devaient se réaliser sur l'heure, Bonaparte demandait au Direc-

[1] *Moniteur* du 17 mai 1796.
[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 236; 28 avril 1796.

toire des instructions sur la conduite qu'il devait tenir envers le duc de Parme, la république de Gênes et le gouvernement des Etats de l'Église [1]. Il avait néanmoins devant lui une armée battue et démoralisée, il est vrai, mais forte encore de trente mille hommes bien équipés, dont quatre mille hommes de cavalerie. Il ne restait à Bonaparte que vingt-huit mille fantassins et trois mille six cents cavaliers en mauvais état [2].

III.

Abandonnés à eux-mêmes, les Autrichiens avaient repassé le Pô à Valence, après la bataille de Mondovi; et Beaulieu, trompé par diverses démonstrations de Bonaparte, qui lui avaient fait croire que l'armée française tenterait de pénétrer dans le Milanais par la même voie, s'était fortifié derrière l'Agogna, le Terdoppio et le Tessin, espérant attirer l'ennemi à peu près sur l'ancien et funeste champ de bataille de Pavie; mais, pendant que le général autrichien s'enfermait savamment dans un réseau de rivières et de redoutes, Bonaparte se jetait à droite, vers Castel-San-Giovanni, par une marche forcée; et Lannes, alors chef de brigade, passait le Pô à Plaisance, le 7 mai, à neuf heures du matin, à l'aide de bateaux chargés de provisions appartenant à l'ennemi. Dans la journée, toutes les divisions de l'armée,

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 245; 29 avril 1796.
[2] *Ibid.*, p. 244.

massées à diverses distances, étaient sur la rive gauche du fleuve, et après un engagement très-vif à Fombio, un corps de troupes, envoyé trop tard par Beaulieu en vue de s'opposer au passage, était battu et rejeté derrière l'Adda [1].

« Encore une victoire, écrivait Bonaparte à Carnot, le 9 mai, et nous sommes maîtres de l'Italie [2]. » Cette victoire, qui devait donner et qui donna Milan, Bonaparte la trouva le lendemain au passage de l'Adda, à Lodi.

Dépassé et menacé dans sa retraite, Beaulieu pressa la marche de ses troupes vers le centre de la Lombardie. Le 10 mai, le quartier général français arrivait à Casal vers trois heures du matin, et l'avant-garde rencontrait les Autrichiens vers neuf heures, défendant les approches de Lodi. Augereau accourait de Borghetto et Masséna de Casal, tous deux avec leurs divisions. L'avant-garde culbuta successivement les postes qui défendaient la ville, et y entra avec l'ennemi. Beaulieu, qui avait déjà passé l'Adda, était rangé en bataille avec toute son armée sur la rive gauche, et trente pièces de position défendaient le passage du pont.

Dès que toute l'armée française fut arrivée, Bonaparte la rangea en colonne serrée. Son artillerie ouvrit un feu énergique, et après quelques heures de canonnade, un bataillon de carabiniers, suivi de tous

[1] *Correspondance de Napoléon I*er, t. I, p. 298; 9 mai 1796.
[2] *Ibid.*, p. 300.

les bataillons de grenadiers, s'élança sur le pont au pas de charge. Le pont avait cent toises de longueur; le feu de l'ennemi était terrible, et, à peine à moitié route, la tête de colonne semblait hésiter. Alors un groupe d'intrépides officiers, que l'histoire doit nommer dans l'ordre même où les désigna Bonaparte, Berthier, Masséna, Cervoni, Dallemagne, Lannes et Dupas, se précipitèrent à la tête des troupes, et les entraînèrent au delà du pont.

En quelques instants cette redoutable colonne rompit l'ordre de bataille de Beaulieu, enleva son artillerie et dispersa son armée. Les divisions de Rusca, d'Augereau et de Beyrand passèrent immédiatement et achevèrent la victoire [1].

Beaulieu, poursuivi, se retira sur Pizzighettone. L'armée française y arrivait le 11 mai, et forçait la ville à se rendre; mais Beaulieu avait déjà dépassé Crémone, et toute la Lombardie était réellement conquise [2].

Arrivé à Milan le 16 mai, Bonaparte adressait une proclamation au peuple de la Lombardie, et remplaçait par une agence militaire provisoire de trois membres la junte établie le 9 par l'Archiduc, au moment de quitter la ville [3].

Milan organisé, Bonaparte se dirigea par Soncino vers les États de Venise. Arrivé à Brescia le 27 mai,

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 312; 11 mai 1796.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 333; 14 mai 1796.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 361; 19 mai.

il adressa le 29 une proclamation à la république de Venise, et s'excusa d'emprunter son territoire pour continuer la poursuite de l'ennemi.

Toujours malheureux, mais jamais rebuté, Beaulieu avait passé l'Oglio et le Mincio. Sa droite appuyée au lac de Garda et sa gauche à Mantoue, il avait couvert de batteries tous les points où le passage du Mincio pouvait avoir besoin d'être défendu.

Bonaparte poussa quelques régiments vers Lonato, Desenzano et Salo, pour donner à croire à Beaulieu qu'il voulait le tourner par le haut du lac, en passant par Riva; mais son intention réelle était de passer le Mincio à Borghetto. Le passage fut effectué de vive force le 30 mai par les grenadiers du général Gardanne, qui se mirent à l'eau jusqu'au menton, en levant leurs fusils au-dessus de leur tête, et l'on s'empara de Valeggio, quartier général de Beaulieu, qui venait de l'évacuer. Concentré entre Valeggio et Villafranca, l'ennemi se rangea en bataille, résolu de tenter un effort suprême; mais ses patrouilles de cavalerie lui ayant appris qu'Augereau marchait rapidement sur Peschiera pour lui couper la route du Tyrol, il se mit immédiatement en retraite pour gagner Castelnovo, et le 31, il avait passé l'Adige en détruisant les ponts [1].

Ainsi le 1er juin 1796, les Autrichiens étaient entièrement expulsés de l'Italie, et les avant-postes français étaient sur les montagnes de l'Allemagne!

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 421-2-3; 1er juin 1796.

Restaient Mantoue et sa garnison. Le faubourg de Saint-Georges était pris le 4 juin par Dallemagne et Lannes, et la place investie le lendemain.

Toutes ces merveilles avaient été accomplies en un mois et demi. Bonaparte donnait le 11 avril les ordres contenant les dispositions de la bataille de Montenotte, sa première victoire en Italie; le 21, il séparait la Sardaigne de l'Autriche, à Mondovi; le 7 mai, il passait le Pô, à la poursuite des Autrichiens; le 31 mai, il les rejetait derrière l'Adige, et le 1er juin, Masséna occupait Vérone!

LIVRE XL.

CONQUÊTE DE L'ITALIE. — BONAPARTE.

WURMSER. — ALVINZI. — LE PRINCE CHARLES.

LÉOBEN. — CAMPO-FORMIO.

Le feld-maréchal Wurmser remplace Beaulieu. — L'ennemi reprend l'offensive le 29 juillet. — Il descend du Tyrol par les deux côtés du lac de Garda, et enveloppe ainsi l'armée française. — Résolution soudaine et énergique de Bonaparte d'attaquer séparément les deux corps d'armée autrichiens. — Préparatifs. — Il attaque le corps descendu par la rive droite, le 31 juillet. — Combat de Salo. — Bataille de Lonato, le 3 août. — Wurmser entre en ligne avec le corps descendu par la vallée de l'Adige. — Bataille de Castiglione, le 5 août. — Défaite et pertes de Wurmser. — Il rentre dans le Tyrol le 6 août. — Les Français réoccupent Vérone le 7 août. — Repos des troupes. — L'armée française envahit le Tyrol le 2 septembre. — Combat de Serravalle et bataille de Roveredo, le 3. — Bonaparte est à Trente le 6. — Il gagne la bataille de Bassano le 8. — Wurmser se replie sur Mantoue avec les débris de son armée. — Il y arrive le 15, après avoir perdu la bataille de Saint-Georges. — État de l'armée française. — Ses pertes. — Gloire et dangers de la situation. — Reprise des hostilités. — Le feld-maréchal Alvinzi succède à Wurmser. — Les Autrichiens se présentent par trois points à la fois, convergent vers Vérone. — Corps venant de la Carinthie. — Corps réuni dans le Trentin. — Corps descendant par la rive droite du lac de Garda. — Les hostilités commencent le 2 novembre. — Vaubois, repoussé du haut Adige, perd la Corona et Rivoli. — Bonaparte, qui était allé au-devant de la colonne débouchant de la Carinthie, se replie sur Vérone. — Combat de San Martino. — Tristesse momentanée de Bonaparte. — Il médite de surprendre Alvinzy et descend la rive droite de l'Adige, pour le repasser à Ronco le 15 novembre. — Le pont d'Arcole. — Bataille de trois jours, le 15, le 16 et le 17. — Épisodes. — Victoire — Bonaparte rejoint Vaubois à Villafranca, et fait reprendre par Augereau la Corona et Rivoli. — Position des deux armées à la fin de décembre 1796. — Reprise de la lutte. — Bataille de Rivoli, le 14 et le

15 janvier 1797. — Une partie de l'armée ennemie battue se dirige sur Mantoue. — Bataille de la Favorite, le 17. — Les Autrichiens fuient dans le Tyrol. — Le 2 février, Mantoue capitule. — Bonaparte prend l'offensive. — Joubert est engagé dans la vallée de la Drave. — Le 10 mai, Bonaparte poussait l'ennemi par Feltre et Bellune. — Passage du Tagliamento, le 16. — Bonaparte est à Goritz le 20 mars, à Klagenfurt le 30, à Friesach le 2 avril, à Gratz le 11, à Léoben le 13. — Armistice. — Préliminaires de paix, signé le 18. — Le 20, Moreau passait le Rhin. — La campagne d'Italie avait duré un an.

I.

La constance traditionnelle de la maison d'Autriche ne pouvait laisser à personne la pensée qu'elle se résignerait à des revers qui, en lui ôtant l'Italie, lui ôtaient du même coup une grande partie de son prestige et de sa force. Mantoue et le château de Milan[1] restaient encore comme des gages entre ses mains; et si Beaulieu avait été vaincu malgré sa fougueuse bravoure, l'armée du Rhin offrait un vieux général que n'avaient pu entamer sérieusement les phalanges républicaines. Aussi Masséna était-il encore à guerroyer, dans le Tyrol, avec les débris de Beaulieu[2], que Bonaparte annonçait déjà au Directoire l'arrivée du feld-maréchal Wurmser à l'armée d'Italie, et la reprise inévitable et prochaine de la lutte.

Au moment où il rejetait les Autrichiens au delà de l'Adige, Bonaparte avait encore 40,000 hommes, en y comprenant les troupes employées au blocus de

[1] Il fut pris le 25 juin par le général Despinoy.

[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 510; 21 juin 1796.

Mantoue et au siége du château de Milan [1]. Quelques jours plus tard, vers le 10 juillet, des renforts arrivés à propos, et les troupes rendues disponibles par la prise du château de Milan, avaient porté son armée à 44,000 hommes, sans compter les garnisons. L'histoire doit répéter les noms de ces six héroïques divisions de Masséna, de Sauret, d'Augereau, de Serrurier, de Vaubois et de Despinoy, qui, secondées par 3,000 hommes de cavalerie, vont reprendre la légende commencée à Montenotte, et accomplie à Léoben, en passant par Lodi et par Arcole.

Toutefois, il n'y avait à se faire aucune illusion sur la gravité de la situation. Il restait 18,000 hommes de l'armée de Beaulieu; la garnison de Mantoue s'élevait à 8,000 hommes; 10,000 Tyroliens et 31,000 soldats tirés de l'intérieur de l'Empire s'avançaient vers l'Italie. C'étaient donc 67,000 combattants qui se présentaient pour venger l'humiliation de la maison d'Autriche [2].

C'est le 29 juillet que l'ennemi prit l'offensive, descendant du Tyrol à la fois par l'Adige et par la route de Riva à Brescia, et embrassant entre ses deux colonnes le lac de Garda et l'armée française. La colonne qui descendait par l'Adige refoula Masséna et Joubert, auxquels elle enleva la Corona et Rivoli; celle qui venait par Brescia refoula le général Sauret, l'enferma dans Salo, et poussa jusqu'à Desenzano.

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 520; 21 juin 1796.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 568; 6 juillet.

Dans cette seule journée, et par suite de la perte de Brescia et de la Corona, l'armée française se trouvait coupée à la fois de Milan et de Vérone.

Placé entre deux armées qui, réunies, étaient plus fortes que l'armée française, mais qui, séparées, lui étaient inférieures en nombre, Bonaparte conçut et exécuta avec une rapidité et une audace singulières l'idée de les attaquer et de les battre isolément. Le blocus de Mantoue fut levé, Vérone et Porto-Legnago furent évacués. Toutes les troupes se concentrèrent entre la Chièse et le Mincio; et, avant que Wurmser pût songer à venir prendre à revers son armée, Bonaparte la lançait contre cette division autrichienne de 15,000 hommes, descendue par la droite du lac de Garda, et qui, après avoir enveloppé le général Guieu dans Salo, était venue occuper Brescia et Ponte-San-Marco. Néanmoins, un corps de 1,800 hommes, sous les ordres du général Valette, fut établi à Castiglione, pour arrêter éventuellement une attaque de Wurmser sur les derrières de l'armée.

Ainsi disposée et faisant face aux montagnes du Tyrol, l'armée française prit l'offensive le 31 juillet.

Le général Guieu avait été surpris et restait à Salo. La division Sauret reçut l'ordre de le délivrer. Elle y réussit. Ce fut le premier combat de Salo.

Ce même jour, la division Dallemagne eut ordre d'attaquer et d'enlever Lonato à tout prix. Attaquée elle-même, elle ne réussit pas à reprendre Lonato, mais elle battit l'ennemi.

Le 1er août, la division Augereau entra à Brescia, où elle trouva les magasins de l'ennemi; et, après l'avoir occupé, elle retourna le 2 à Montechiaro. Ce même jour, la division Masséna prit position près de Lonato et à Ponte-San-Marco. Cependant la division Sauret avait fait la faute d'abandonner Salo; le général Guieu reçut l'ordre d'aller reprendre ce poste important qui coupait la retraite à l'ennemi.

Dans la soirée de cette journée du 2 août, le général Valette, qui gardait Castiglione avec 1,800 hommes, abandonna sa position en désordre; une partie de ses forces fut faite prisonnière; l'autre, plus énergique que son général, fit sa retraite sur Ponte-San-Marco.

Telle était la situation le 3 août au matin. A la gauche, le général Guieu allait attaquer Salo; Masséna, qui était au centre, allait attaquer Lonato; Augereau, qui était à droite, allait attaquer Castiglione. Comme on le voit, l'armée avait changé de front. Elle faisait face au lac de Garda.

Ce fut l'ennemi qui attaqua. Masséna eut un instant son avant-garde prisonnière; une colonne serrée, formée par Bonaparte, perça le centre des ennemis, et eut pour résultat, dans sa marche victorieuse, d'en rejeter une partie à sa droite, vers Desenzano, et une seconde à sa gauche, vers Salo. La première, vivement poursuivie par Junot, réussit à passer le Mincio; la seconde, qui opérait sa retraite par Salo, fut faite prisonnière.

Pendant ce temps, Augereau attaquait, prenait, perdait et reprenait Castiglione, livrant toute la journée une série de combats héroïques contre l'élite de l'armée autrichienne, trois fois secourue par de nouveaux renforts, mais se dévouant en vain, car Augereau resta maître du champ de bataille.

Telle fut la bataille de Lonato, doublée du combat de Desenzano, et dont le résultat fut la destruction partielle et la dispersion totale du corps autrichien descendu par le côté droit du lac de Garda. Le 4 août, les restes les plus importants de ce corps d'armée, qui opéraient leur retraite par la vallée de la Chièse, furent attaqués, battus et en partie faits prisonniers à Gavardo et à Salo.

II.

Pendant cette journée du 4 août, Wurmser rassembla tous les débris de son armée, tira de Mantoue ce qui était disponible, et se résolut à une action décisive avec les 25,000 hommes de bonnes troupes qui lui restaient. Il rangea son armée dans la plaine, s'étendant de la Chièse, où il appuyait sa gauche, à la tour de Solferino, où il appuyait sa droite.

De son côté, Bonaparte employa aussi la journée du 4 août à réunir et à concentrer ses forces. S'étant rendu à Lonato, pour voir par lui-même quelles troupes il pourrait en tirer, il se trouva tout à coup, n'ayant à Lonato que 1,200 hommes, enveloppé par une colonne de 4,000 Autrichiens, qui faisait sommer

par un parlementaire le commandant de se rendre. Fort heureusement, ce corps autrichien, battu à Gavardo, et cherchant une issue pour se sauver vers Desenzano, ignorait sa supériorité relative ainsi que la présence de Bonaparte à Lonato. Le général en chef français, sans se déconcerter, lui donna huit minutes pour se rendre, et il posa les armes.

Le 5 août au matin, les deux armées étaient en présence. L'armée française avait fait depuis cinq jours un changement complet de front; après avoir fait face au Tyrol, elle faisait face au cours du Pô et à Mantoue.

Il était six heures du matin, et rien ne bougeait. L'armée française fit sur toute l'étendue de son front un mouvement rétrograde pour attirer l'ennemi, et pour donner à la division Serrurier, qui arrivait de Marcaria, le temps de se mettre en ligne. Cette manœuvre réussit; Wurmser, une fois en mouvement, se prolongea vers sa droite, et il appuya son centre à la tour de Solferino.

A ce moment, la division Serrurier se montra et attaqua la gauche de l'ennemi vers la Chièse; Augereau aborda son centre sur les pentes abruptes de la tour de Solferino, et Masséna se jeta sur sa droite. Ces mouvements furent irrésistibles; l'ennemi plia partout et se retira en désordre vers le Mincio.

Cette bataille, livrée autour de cette ruine antique de Solferino, destinée à voir soixante ans plus tard les mêmes ennemis se choquer avec la même chance

dans une lutte plus vaste et plus terrible, termina réellement, après cinq jours de combats, la campagne contre Wurmser. Elle prit le nom de bataille de Castiglione [1].

Pendant ces cinq jours, Wurmser avait perdu 70 pièces de canon, tous ses caissons, 6,000 hommes tués ou blessés, et 15,000 prisonniers.

Le 6 août, l'ennemi essaya vainement de se maintenir sur le Mincio, la droite appuyée à son camp retranché de Peschiera, son centre à Valeggio, et sa gauche à Mantoue. Chassé de ces positions, il se mit en pleine retraite dans le Tyrol. Le 7 août, la division Serrurier entrait à Vérone, et la division Masséna reprenait les positions perdues le 29 juillet à l'arrivée impétueuse de Wurmser [2].

La deuxième armée autrichienne vaincue, Bonaparte prit quelques jours pour réorganiser ses administrations et laisser reposer ses troupes. L'arrivée foudroyante de Wurmser avait frappé d'épouvante une partie des services civils; et « il y avait tels de ces messieurs qui avaient fait leur retraite d'un seul élan jusqu'au golfe de la Spezzia [3] ». Les fortes chaleurs ajoutaient aux souffrances de l'armée, qui avait 15,000 malades.

Cependant le siége de Mantoue avait été repris; Augereau occupait Vérone, et, le 31 août, Bonaparte

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. I, p. 649 et suiv.; 6 août 1796.
[2] *Ibid.*, p. 660; 8 août.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 709; 26 août 1796.

écrivait au général Moreau que l'armée d'Italie partirait le 2 septembre pour Trente, et il donnait rendez-vous à l'armée de Rhin-et-Moselle à Inspruck[1].

En effet, le 2 septembre, l'armée française commença sa marche dans le Tyrol. La division Masséna passa l'Adige, et arriva, le 3, à Ala, sur la grande route de Trente. La division Vaubois, partie de Storo, à la gauche du lac de Garda, arriva à Torbole, où elle fut jointe par le général Guieu.

Attaqué et forcé le 3 septembre à Serravalle, l'ennemi se retira à Roveredo, où eut lieu la brillante victoire de ce nom, qui coûta aux Autrichiens 7 drapeaux, 25 pièces de canon et 7,000 prisonniers. Le 5, Masséna entra à Trente, et Wurmser, qui en était parti la veille, se replia sur Bassano[2].

Le 6 septembre, Bonaparte était à Trente, avec son quartier général; le 8, il forçait les gorges de la Brenta, poussant Wurmser, qui s'était retiré à Bassano, soit pour couvrir Trieste, soit pour se rabattre sur Mantoue. Le 8, Wurmser perdait la bataille de Bassano, qui lui coûtait 5,000 prisonniers, 35 pièces de canon et cinq drapeaux[3]. Le 10, le vieux et malheureux général, cerné par les divisions de Masséna et d'Augereau, fuyait avec 1,500 hommes de cavalerie et 5,000 hommes d'infanterie par Citadella, Vicence, Montebello, pour

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 725; 31 août 1796.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 71, 5-6-7; 6 septembre 1796.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 756-7; 9 septembre 1796.

rallier une division de 9,500 hommes, avec laquelle il espérait forcer Vérone; mais, repoussé par le général Kilmaine, il suivit la rive gauche de l'Adige, se dirigeant vers Mantoue, où il arriva le 15, après avoir livré et perdu en route les combats de Cerea, de Due-Castelli et la bataille de Saint-Georges, amenant 5,000 hommes d'infanterie et des débris de régiments de cavalerie qui étaient pour la place un surcroît d'embarras et de consommation [1].

La deuxième armée envoyée par l'Autriche au secours de l'Italie était donc anéantie, et n'avait tenu qu'un mois et demi, du 29 juillet au 15 septembre. De son côté, l'armée française, affaiblie par ses victoires, avait subi des pertes cruelles. Vaubois, avec 8,000 hommes, couvrait Trente; Masséna, Augereau, avec 11,000 hommes, étaient en marche sur la Brenta; les divisions Sahuguet et Dallemagne, fortes toutes deux de 9,000 hommes, bloquaient Mantoue. Les garnisons absorbaient 4,000 hommes; 14,000 malades et 4,000 blessés encombraient les hôpitaux [2].

III.

La position était glorieuse, mais pleine de périls, car il n'était pas douteux pour Bonaparte que l'Empereur ne tentât immédiatement un nouvel effort. Le général français ne se croyait pas en état de con-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 772 et suiv.; 16 septembre 1796.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 31; 1er octobre 1796.

server l'Italie avec moins de 35,000 hommes à l'armée d'observation, où il n'en avait que 8,000, et avec moins de 18,000 hommes à l'armée de siége, où il n'en avait que 9,000. Il pressa donc le Directoire de lui envoyer immédiatement un renfort de 15,000 hommes d'infanterie et de 1,500 hommes de cavalerie [1].

En attendant, et comme le but de ses campagnes en Italie était la paix entre la France et l'Empire, il écrivit en ces termes, le 2 octobre, à l'empereur d'Allemagne :

« Majesté, l'Europe veut la paix. Cette guerre désastreuse dure depuis trop longtemps.

» J'ai l'honneur de prévenir Votre Majesté que, si elle n'envoie pas des plénipotentiaires à Paris pour entamer les négociations de paix, le Directoire exécutif m'ordonne de combler le port de Trieste et de ruiner tous les établissements de Votre Majesté sur l'Adriatique. Jusqu'ici, j'ai été retenu dans l'exécution de ce plan par l'espérance de ne pas accroître le nombre des victimes innocentes de cette guerre.

» Je désire que Votre Majesté soit sensible aux malheurs qui menacent ses sujets, et rende la paix et la tranquillité au monde. »

Les prévisions de Bonaparte sur la reprise imminente des hostilités n'étaient pas vaines. Un troisième général en chef, le feld-maréchal Alvinzi, avait été désigné par l'Autriche pour réparer les désastres de

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 32-3 ; 1er oct. 1796.

Beaulieu et de Wurmser. Dès le 25 octobre, des mouvements de l'ennemi annonçaient qu'il se disposait à prendre l'offensive; le 3, un corps de 25,000 Autrichiens s'avançait de la Carinthie et arrivait sur la Piave, prêt à la passer. L'heure de la lutte nouvelle était donc venue. La paix récemment conclue avec Naples et avec la république de Gênes en améliorait un peu les conditions; mais la durée et les effets de cette paix étaient évidemment subordonnés à l'issue de cette nouvelle campagne.

L'ennemi se présentait par trois points à la fois.

Une colonne descendait par la route de la Carinthie, se dirigeant vers Bassano, Vicence et Vérone.

Une seconde colonne, fortifiée des débris de l'armée de Beaulieu, restés dans le Trentin, entre l'Avisio et la Brenta, débouchait par la vallée de l'Adige pour se réunir à Vérone à l'armée de la Carinthie.

La troisième colonne, dirigée par le général Laudon, contournait par sa droite le lac de Garda, et marchait vers Brescia.

Il fallait donc tenir tête à ces trois invasions, et tâcher au moins de les contenir, en attendant de les vaincre.

Masséna fut envoyé à Bassano, sur la Brenta, pour observer la première colonne, avec ordre, lorsque l'ennemi aurait passé la Piave, de se replier sur Vicence.

Vaubois reçut pour instruction d'attaquer la se-

conde colonne, de lui enlever ses positions sur l'Avisio, et de la rejeter derrière la Brenta.

La colonne de Laudon se trouvant la plus éloignée, les opérations contre elle étaient ajournées.

Vaubois fut le premier engagé. Il attaqua le 2 novembre, avec succès, à Saint-Michel, mais sans réussir à prendre Segonzano.

Le 3 novembre, la colonne venant de la Carinthie passa la Piave. Bonaparte réunit à Vicence la division Augereau à la division Masséna, et le 5 il marche à l'ennemi; il le bat, et le rejette derrière la Brenta, qu'il avait passée.

Cependant Vaubois avait été forcé, le 3, de se replier sur Caliano, en redescendant l'Adige. Malgré la résistance héroïque de ses soldats, il dut, le 8, se replier encore, et prendre successivement position à la Corona et à Rivoli, réunis par un pont jeté exprès.

Instruit de ces revers dans le Tyrol, Bonaparte se replia sur Vérone, et y arriva le même jour avec les divisions Augereau et Masséna. Il se trouvait là au point vers lequel convergeait l'ennemi. Le 11, Wurmser, poursuivant sa marche de Vicence sur Vérone, occupait l'espace compris entre Montebello et Caldiero. Le 12, au point du jour, l'armée française, sortie de Vérone, et s'étant avancée jusqu'à San-Martino, se trouva en face des Autrichiens, 12,000 hommes contre 22,000. Masséna et Augereau firent des prodiges; mais l'ennemi, fortifié d'un corps de

réserve pendant la lutte, resta maître des positions. Le soir, Bonaparte ramenait ses troupes à Vérone.

Un moment, sa grande âme sembla plier sous le poids de la responsabilité du moment. Il écrivit, plein de tristesse, les lignes suivantes au Directoire.

« Aujourd'hui, repos aux troupes; demain, selon les mouvements de l'ennemi, nous agirons. Je désespère d'empêcher le déblocus de Mantoue, qui, dans huit jours, était à nous. Si ce malheur arrive, nous serons bientôt derrière l'Adda, et plus loin s'il n'arrive pas de troupes.

» Les blessés sont l'élite de l'armée; tous nos officiers supérieurs, tous nos généraux d'élite sont hors de combat. Tout ce qui m'arrive est inepte, et n'a pas la confiance du soldat. L'armée d'Italie, réduite à une poignée de monde, est épuisée. Les héros de Lodi, de Millesimo, de Castiglione, de Bassano, sont morts pour leur patrie, ou sont à l'hôpital. Il ne reste plus aux corps que leur réputation et leur orgueil. Joubert, Lannes, Lanusse, Victor, Murat, Chabot, Dupuy, Rampon, Pijon, Chabran, Saint-Hilaire, sont blessés, ainsi que le général Ménard. J'ai perdu dans cette guerre peu de monde, mais tous des hommes d'élite, qu'il est impossible de remplacer.

» Ce qui reste de braves voit la mort infaillible au milieu de chances si continuelles, et avec des forces si minces. Peut-être l'heure du brave Augereau, de l'intrépide Masséna, de Berthier, la mienne, est prête à sonner. Alors, que deviendront ces braves gens?

Cette idée me rend réservé; je n'ose plus affronter la mort, qui serait un sujet de découragement et de malheur pour qui est l'objet de mes sollicitudes.

» Sous peu de jours, nous essayerons un dernier effort. Si la fortune nous sourit, Mantoue sera pris, et avec lui l'Italie. Renforcé par mon armée de siége, il n'y a rien que je ne puisse tenter. Si j'eusse reçu la 38e demi-brigade, forte de 3,500 hommes, connue à l'armée, j'eusse répondu de tout. Peut-être, sous peu de jours, ce ne sera pas assez de 40,000 hommes [1]. »

Cette amertume s'adoucit promptement dans l'âme de Bonaparte, peut-être par un pressentiment de l'une de ses plus brillantes victoires. Il devait dans huit jours écrire le bulletin d'Arcole.

IV.

Informé que le feld-maréchal Alvinzi s'approchait de Vérone, afin d'opérer sa jonction avec le corps de troupes venant du Tyrol, Bonaparte y laissa Kilmaine avec 3,000 hommes, et descendit avec les divisions Augereau et Masséna le long de la rive droite de l'Adige, jusqu'à Ronco, où il fit jeter un pont dans la nuit du 14 au 15 novembre. L'armée passa la rivière, avec la pensée d'arriver à Villanova, sur la route de Vicence à Vérone, dans la matinée, d'y surprendre et d'y enlever les parcs d'artillerie de

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 139; 1796.

l'ennemi, ses bagages, et de l'attaquer sur le flanc et sur ses derrières. Le quartier général d'Alvinzi était à Caldiero.

Il fallait, pour arriver aux Autrichiens, traverser le village d'Arcole, situé sur la rive gauche de l'Adige, au milieu de marais et de canaux. L'ennemi, informé des mouvements de l'armée française, y avait envoyé un régiment de Croates et quelques régiments hongrois. Ces forces arrêtèrent nos divisions pendant toute la journée du 15 novembre. Il se fit, sur un petit pont situé au milieu du village d'Arcole, des prodiges inutiles de valeur. Comme le dit Bonaparte, trop de courage nuisit.

« Les généraux Verdier, Bon, Verne et Lannes y furent mis hors de combat. Augereau, empoignant un drapeau, le porta jusqu'à l'extrémité du pont : « Lâches! criait-il à ses troupes, craignez-vous donc tant la mort! » Et il resta là pendant plusieurs minutes sans produire aucun effet. Cependant il fallait passer ce pont, ou faire un détour de plusieurs lieues qui nous aurait fait manquer toute notre opération; je m'y portai moi-même, je demandai aux soldats s'ils étaient encore les vainqueurs de Lodi; ma présence produisit sur les troupes un mouvement qui me décida encore à tenter le passage [1]. »

Cette suprême tentative, où Bonaparte fut renversé de son cheval, resta sans succès comme les autres. Muiron et Elliot, ses aides de camp, périrent

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 148; 17 nov. 1796.

en le couvrant de leurs corps. Il fallut attendre qu'une colonne commandée par le général Guieu, et qui était allée passer l'Adige à Albaredo, eût pris le village à revers. Elle n'arriva qu'à la nuit, mais Arcole fut enlevé, pendant que Masséna arrêtait et culbutait une division ennemie descendue de Caldiero, entre l'Adige et la gauche de l'armée française.

Dans la nuit du 15 au 16, l'armée française évacua le village d'Arcole, et s'en couvrit contre l'ennemi. Celui-ci avait eu le temps de faire filer ses parcs d'artillerie et ses bagages sur Vérone, et Bonaparte s'attendait à avoir toute l'armée d'Alvinzi sur les bras au point du jour.

Le combat commença en effet aux premières lueurs du jour. Masséna tenait la gauche, le général Robert était au centre, sur la chaussée; l'adjudant général Vial longeait la rive gauche de l'Adige, à droite, pour tourner la gauche de l'ennemi.

L'attaque de Masséna eut un plein succès; il rejeta l'ennemi jusqu'aux portes de Caldiero. Le général Robert dégagea la chaussée, et la couvrit de cadavres autrichiens. La marche du général Vial fut arrêtée par des canaux et par des eaux profondes; il ne put passer qu'avec moins de cent grenadiers, et sa diversion resta inefficace.

La nuit suivante, du 16 au 17 novembre, Bonaparte fit jeter des ponts sur les canaux et les marais; Augereau et sa division y passèrent; et à dix heures

du matin, le 17, la lutte recommença; Masséna, dans sa position des deux jours précédents, à gauche; le général Robert au centre, comme la veille; Augereau à droite.

L'ennemi attaqua notre centre et le fit plier, menaçant notre droite. La célèbre 32e demi-brigade, presque toute composée de Languedociens et de Gascons, commandée par Gardanne, et placée en embuscade, prit tout à coup l'ennemi en flanc, dans son mouvement vers notre droite, et en fit un carnage horrible. La gauche de l'ennemi, masquée par des marais, tenait toujours. L'officier des guides, Hercule, prenant avec lui vingt-cinq hommes de sa compagnie, descendit l'Adige une demi-lieue, et revenant sur les derrières de l'ennemi avec une forte sonnerie de trompettes, il l'ébranla par une charge subite et imprévue. Augereau profita de ce moment d'hésitation pour presser plus énergiquement les Autrichiens; mais une colonne de 8 à 900 hommes, envoyée avec quatre pièces de canon, passa l'Adige à Porto-Legnago, les prit tout à coup à revers et acheva leur déroute, qui fut complète. De son côté, Masséna, qui s'était porté au centre, marcha droit à Arcole, qu'il emporta, et poursuivit l'ennemi jusqu'à San-Bonifacio, sur la route de Vicence à Vérone. La nuit l'empêcha d'aller plus avant [1].

Telle fut cette bataille d'Arcole, qui dura trois jours, et où deux divisions désorganisèrent le corps

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 148-9; 11 nov. 1796.

principal du feld-maréchal Alvinzi. L'ennemi y perdit 4,000 morts, de 4 à 5,000 prisonniers, 4 drapeaux et 18 pièces de canon.

Bonaparte terminait son rapport au Directoire par ces réflexions : « Je ne dois pas vous dissimuler que je n'ai pas trouvé dans mes soldats mes phalanges de Lodi, de Millesimo, de Castiglione. La fatigue et l'absence des braves leur ont ôté cette impétuosité avec laquelle j'avais droit d'espérer prendre Alvinzi et la majeure partie de son armée. »

V.

Cependant le général Vaubois, que nous avons vu repoussé dans le Tyrol, de Saint-Michel sur Caliano, et de ce dernier point sur la Corona et Rivoli, n'avait pu conserver ces derniers postes. Il s'était retiré à Castelnovo, sur la route de Peschiera à Vérone, où l'ennemi ne tarda pas à le suivre, et il importait de l'y renforcer, car il empêchait la colonne du Tyrol de descendre le Mincio et de débloquer Mantoue. Bonaparte partit d'Arcole le 18 novembre au matin; il envoya la cavalerie, par Vicence, à la poursuite de l'ennemi; lui-même reprit son quartier général à Vérone, et il laissa à Castelnovo la division Vaubois, portée à 8,000 hommes.

Ayant battu et dispersé à Arcole la colonne descendue de la Carinthie, Bonaparte porta ses efforts sur celle qui était venue du Tyrol. Il fit repasser l'Adige à la division Masséna, et lui fit opérer sa

jonction à Villafranca avec la division Vaubois, déjà dépostée de Castelnovo. Réunies, ces deux divisions reprirent l'offensive le 21 novembre contre l'ennemi massé à Castelnovo, pendant que la division Augereau, remontant la rive gauche de l'Adige, allait s'emparer de Dolce, pour couper la retraite à l'ennemi.

Ce double mouvement eut un plein succès. La colonne autrichienne, refoulée dans le Tyrol, se vit enlever successivement Castelnovo, Rivoli, la Corona, et fut poursuivie jusqu'à Préabocco [1].

En somme, après ces combats si multipliés et si héroïques, l'armée du feld-maréchal Alvinzi se trouvait, à la fin de décembre 1796, reportée à Trente et sur la Brenta; l'armée française bordait l'Adige, par Monte-Baldo, la Corona, Rivoli, Vérone et Porto-Legnago.

Mais Alvinzi avait encore des forces importantes; la lutte va recommencer sur trois points à la fois.

Le 12 janvier, l'ennemi attaqua la division Masséna, en avant de Vérone. Le même jour, il attaquait, à Monte-Baldo, notre tête de ligne dans le Tyrol. Enfin le 13, à minuit, une division établie depuis le 8 janvier à Bevilacqua, sur la route de Padoue à Porto-Legnago, jeta rapidement un pont sur l'Adige, en face d'Anghiari.

L'attaque sur Masséna donna lieu au combat de Saint-Michel, où l'ennemi fut complétement battu.

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 164; 24 nov. 1796.

L'attaque sur Monte-Baldo donna lieu à la belle et rude bataille de Rivoli, commandée par Bonaparte, le 14 et le 15 janvier 1797, et d'où le feld-maréchal Alvinzi ne s'échappa qu'avec peine, suivi de très-peu de monde, laissant aux mains du vainqueur 13,000 prisonniers. La tentative faite sur Anghiari, le 14 janvier, amena de nouveaux et brillants combats, et décida de l'issue de la campagne.

La division autrichienne qui avait réussi à passer l'Adige était forte de 10,000 hommes; elle était aux ordres du général Provera, et se proposait d'introduire dans Mantoue un convoi considérable de bœufs et de grains.

La bataille de Rivoli ayant paralysé ce qui restait d'ennemis dans le Tyrol, Bonaparte dut songer à la colonne qui s'avançait sur Mantoue par le bas Adige. Poursuivi par la division du général Guieu, qui avait remplacé Vaubois, et par la division Augereau, le général Provera fila toute la nuit par Castellaro, arriva devant Saint-Georges, et l'attaqua le 15 au matin. N'ayant pas pu y pénétrer, il essaya de forcer la Favorite, de percer les lignes du blocus, et de se jeter dans Mantoue, à l'aide d'une sortie que devait faire Wurmser. Ces diverses tentatives donnèrent lieu, le 15 janvier, au combat de Saint-George, le 17 à la bataille de la Favorite. L'issue en fut malheureuse pour le général Provera, qui fut forcé de capituler, livrant à Bonaparte 7,000 prisonniers, parmi lesquels un régiment de hussards et tous les volon-

taires de Vienne, avec le drapeau brodé par l'impératrice, et 30 pièces de canon.

Ainsi, en quatre ou cinq jours, à la suite de luttes dans lesquelles on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'activité ou du courage, la cinquième armée envoyée par l'Empereur en Italie était détruite. Le vainqueur avait pour trophées 23,000 prisonniers, 60 pièces de canon et 24 drapeaux [1].

Dès ce moment, la troisième campagne était réellement finie. Le 28 janvier, les débris de l'ennemi étaient en pleine retraite dans les montagnes du Tyrol, et, le 2 février, le feld-maréchal Wurmser signait la capitulation de Mantoue.

La prise de Mantoue, c'était la conquête de l'Italie; mais ce n'était pas assez pour Bonaparte, qui voulait la paix et qui la voulait énergiquement, comme la France et comme l'armée. Dès le 23 janvier, Bonaparte rédigeait, de concert avec le général Clarke, des articles préliminaires approuvés par Barras, et qui restèrent secrets [2]; mais de nouvelles victoires et un danger sérieux pour les États héréditaires pouvaient seuls décider l'Empereur à entrer en négociation. En conséquence, dès que les premières tiédeurs du printemps le lui permirent, Bonaparte reprit l'offensive.

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 319; 17 janvier 1796.

[2] Les voir dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 342.

VI.

Depuis la bataille de Rivoli, l'armée française bordait à l'ouest et au sud la Piave et l'Avisio. Le prince Charles, qui avait succédé au feld-maréchal Alvinzi, occupait l'autre rive de la Piave avec 16,000 hommes d'infanterie, beaucoup de cavalerie et de canons. Il avait son centre derrière le Cordevole, et appuyait sa droite à l'Adige, vers Salurn.

Au moment de la reprise des opérations, l'armée française était divisée en deux corps : l'un, aux ordres de Joubert, était à Trente, dans le Tyrol, destiné à marcher par Botzen, Brixen et Lienz, sur Klagenfurt; l'autre, le principal des deux, aux ordres de Bonaparte en personne, devait pousser vers la Carinthie par Udine, prendre Trieste, Laybach, et une fois rejoint à Klagenfurt par la division Joubert, marcher sur Léoben, et de là, s'il le fallait, s'élancer sur Vienne.

Le 15 mars 1797, Joubert reçut ses instructions, qui lui ordonnaient d'attaquer par Botzen ou Bolzano, en vue de s'engager, une fois parvenu à Brixen, dans la vallée de la Drave.

Dès le 10 mars, Bonaparte avait pris l'offensive.

Le 10 mars au matin, la division Masséna s'étant portée à Feltre, l'ennemi évacua, à son approche, la ligne du Cordevole, et se retira à Bellune.

Le 12, la division Serrurier part d'Asolo, et passe la Piave en face et malgré les efforts de l'ennemi,

qui évacue son camp de Campana. Le même jour, la division Guieu passe également la Piave à l'Ospedaleto, et arrive le soir à Conegliano. Poursuivant sa route sur Sacile, le général Guieu y arrive le 13, y surprend et y bat l'ennemi.

De son côté, la division Masséna s'était avancée de Feltre sur Bellune, avait poursuivi les Autrichiens en retraite sur Cadore, et leur avait fait des prisonniers.

Le 16 mars, la division Guieu, qui avait poussé jusqu'à Pordenone, en part à cinq heures du matin; la division Bernadote était partie de Sacile à trois heures; enfin la division Serrurier était partie de Pasiano à quatre heures; toutes trois se dirigeaient vers Valvasone, d'où Bonapartte voulait diriger le passage du Tagliamento.

Le même jour, à midi, les deux divisions étaient au bord de la rivière; le soir, à l'entrée de la nuit, la bataille du Tagliamento était gagnée sur le prince Charles en personne, qui avait inutilement défendu le passage à la tête de vingt-deux mille hommes.

Le 18 mars, la division Bernadotte se dirige sur Palmanova, qu'elle dépasse, et prend position sur le torrent de la Torre, dans la direction de Gradisca. La division Serrurier tenait la droite, la division Guieu la gauche. Un régiment de chasseurs, aux ordres de Lassalle, se dirigeait, à gauche de l'armée, vers Udine. De son côté, la division Masséna, se ralliant de plus près au mouvement général de Bonaparte, re-

montait le cours du Tagliamento, et gagnait San-Daniele et Gemona.

Le 19, les deux divisions Bernadotte et Serrurier prennent Gradisca et passent l'Isonzo, faisant trois mille prisonniers sur les meilleures troupes du prince Charles.

Arrivée à Gemona, la division Masséna, remontant les gorges du Tagliamento, avait enlevé le fort de Chiusa-Veneta, forcé le pont de Casasola et poussé jusqu'à Pontebba; elle y reçut, le 21 mars, l'ordre de pousser jusqu'à Tarvis, pour y faire sa jonction avec la division du général Guieu, qui se dirigeait sur ce point par Cormons, Cividale et Caporetto, chassant devant elle l'ennemi, qui essaya vainement de résister à Pulfero et à la Chiusa autrichienne, et tomba à Tarvis entre les mains de Masséna, lui livrant cinq mille hommes, trente pièces de canon et quatre généraux.

Le 20 mars, les divisions Serrurier et Bernadotte se portèrent à Goritz, où elles entrèrent le 21. Bonaparte y établit le même jour son quartier général, et donna l'ordre de se porter immédiatement en avant de Goritz, sur la route de Laybach.

Le 22, le mouvement en avant se poursuivait. La division Guieu arrivait à Klagenfurt et la division Bernadotte à Wipbach.

Les trois directions données par Bonaparte à son armée avaient toutes Klagenfurt pour but. La division Joubert y tendait par la vallée de la Drave, la

division Guieu y arrivait par la vallée de l'Isonzo, suivie des divisions Masséna, Augereau et Serrurier, et le 26 mars, Bonaparte y donnait rendez-vous à bref délai à la division Bernadotte, engagée dans la direction de Laybach, occupant Goritz et Trieste, et pouvant se rallier au corps d'armée principal par la vallée de la Save. Il semblait à Bonaparte que lorsque ce mouvement de son armée serait bien dessiné, le prince Charles serait forcé de repasser la Drave, et de se porter sur Gratz pour couvrir Vienne.

Dans cette hypothèse, d'elle-même assez plausible, Bonaparte pressait le Directoire de faire passer le Rhin par l'armée du Rhin et Moselle, aux ordres de Moreau, sous peine de voir toutes les forces de l'Autriche se réunir contre l'armée d'Italie.

« Le Rhin est-il passé ? écrivait-il le 25 mars. Il est clair que d'ici à quatre ou cinq jours, où mon mouvement va être démasqué et où dès lors l'ennemi sentira dans quel danger il se trouve, on abandonnera à peu près le Rhin pour tomber sur moi. Si Moreau ne marche pas alors à doubles journées sur l'ennemi, de manière à le serrer et à pouvoir le joindre le plus tôt possible, je serai battu et obligé de regagner l'Italie[1]. »

Le Rhin n'était point passé et ne le sera point avant la fin de la campagne, qui approche avec son dénoûment fatal et glorieux.

Bonaparte quitta Goritz le 28 mars, et porta le

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 546-2.

même jour son quartier général à Tarvis, et de là à Villach, sur la Drave. Le 30 mars, il était à Klagenfurt, où la division Masséna rencontra et chassa devant elle l'ennemi en désordre et découragé.

Le 1er avril, la position de l'armée française était celle-ci : quatre divisions occupaient Klagenfurt et avaient leurs avant-gardes à Friesach; un corps de cavalerie, remontant la Drave, opérait la jonction du corps de Bonaparte avec celui de Joubert; la division de Bernadotte était à Laybach, prête à rallier le centre, soit par la route de Klagenfurt, soit par la route de Gratz, si Bonaparte poussait sur Vienne.

Dans cette situation, Bonaparte adressa une lettre simple et digne au prince Charles, pour lui proposer de se faire le promoteur de la paix.

« Avons-nous tué assez de monde? disait-il. L'Europe, qui avait pris les armes contre la République française, les a posées. Votre nation reste seule. Vous, monsieur le général en chef, qui par votre naissance approchez si près du trône et êtes au-dessus des petites passions qui animent souvent les ministres, êtes-vous décidé à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité et de vrai sauveur de l'Allemagne [1]? »

VII.

Tout en proposant la paix, Bonaparte fortifiait Klagenfurt et continuait sa marche sur Vienne.

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 568-9; 31 mars 1797.

Le 2 avril, il était à Friesach; le 4, au château de Scheiffling; le 7, à Judenburg, où il concluait, à minuit, une suspension d'armes de cinq jours avec le général de Merveldt et le comte de Bellegarde. De là il portait successivement son quartier général, le 10, à Brüch; le 11, à Gratz; enfin le 13, à Léoben, où il signait avec le major général de Merveldt une prolongation de l'armistice pour trois jours.

Cette prolongation d'armistice fut changée le 18 en préliminaires de paix, signés au château d'Eggenwald, près de Léoben, par Bonaparte, pour la France, par le marquis de Gallo et le comte de Merveldt, pour l'Empereur.

« M. de Gallo est venu chez moi à huit heures du matin, dit Bonaparte. Il a dit qu'il désirait neutraliser un endroit où nous pussions continuer nos conférences en règle. On a choisi un jardin au milieu duquel est un pavillon [1]; nous l'avons déclaré neutre, farce à laquelle j'ai bien voulu me prêter pour ménager la puérile vanité de ces gens-ci. Ce prétendu point neutre est environné de tous côtés par l'armée française et au milieu des bivouacs de nos divisions. Arrivés dans la campagne neutre, l'on a entamé les négociations [2]. » C'est dans la conversation de la veille et dès les premiers mots relatifs à la reconnaissance de la République par

[1] Ce pavillon porte, dans les *préliminaires de paix*, le nom de *château d'Eggenwald*.

[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 638; 16 avril 1797.

l'Autriche, que Bonaparte prononça les paroles souvent répétées : « La République française ne veut point être reconnue; elle est en Europe ce qu'est le soleil sur l'horizon : tant pis pour qui ne veut pas le voir [1]. »

Deux jours après la signature de ces préliminaires de paix, c'est-à-dire le 20 avril, l'armée de Rhin-et-Moselle passait enfin le Rhin, en face de Kehl; et comme par un trait d'ironie dont la fortune semblait marquer d'avance la carrière de Moreau, la dépêche dans laquelle ce dernier annonçait au Directoire son passage et sa victoire se terminait par un *post-scriptum* ainsi conçu : « Un courrier que je reçois à l'instant du général Bonaparte m'annonce la signature des préliminaires de paix avec l'Empereur [2]. »

Trois projets de paix, dont les idées générales et les dispositions essentielles trouveront leur place plus loin, furent expédiés à Vienne. La conclusion définitive de la paix traîna en longueur. Le Directoire ne la voulait pas. De son côté, l'Empereur, bercé des espérances que lui donnaient Pichegru et les Clichiens d'une prochaine restauration des Bourbons, multipliait les difficultés. Le coup d'État du Dix-Huit Fructidor an V, — 4 septembre 1797, — qui amena la déportation de Pichegru et la dispersion de son parti, détermina l'Empereur, et la ferme volonté de Bonaparte entraîna le Directoire. Le traité

[1] *Correspondance de Napoléon Iᵉʳ*, t. II, p. 638 ; 16 avril 1797.
[2] *Moniteur* du 26 avril 1797.

de paix définitif fut signé à Campo-Formio, près d'Udine, le 17 octobre, par M. de Gallo, M. de Cobenzl, M. de Merveldt et M. de Degelmann, pour l'Empereur, et par le général Bonaparte, pour la République française.

Le général Berthier et Monge furent chargés de porter le traité au Directoire.

La conquête de l'Italie avait duré un an, presque jour pour jour, depuis le départ de Nice jusqu'aux préliminaires de Léoben. Elle avait amené, indépendamment du traité de Tolentino, de la destruction de l'antique gouvernement de Venise et de la formation de la République cisalpine, événements qui trouveront leur place dans le livre suivant, la paix avec l'Autriche et la reconnaissance des limites de la France sur le Rhin, depuis Bade jusqu'à Mayence, y compris cette ville et sa forteresse, avec la cession de la Belgique.

Indépendamment de l'équipement, de l'habillement et de la solde de son armée, et même, on doit le dire, indépendamment de la création de son matériel, qu'il avait dû former et organiser avec les ressources de la conquête, Bonaparte avait successivement envoyé au Directoire environ cinquante millions[1].

Il avait orné le musée de Paris, au nom d'un des droits les plus incontestables et les plus intelligents

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 343; 3 septembre 1797.

de la guerre, de manuscrits, de tableaux, de statues, de monuments antiques, restes et témoignages des travaux les plus illustres de l'esprit humain [1], accumulant ainsi sur son pays, avec la gloire, les richesses de l'or, les richesses de l'art, et la paix, qui les féconde toutes.

[1] Voir la liste de ces objets d'art, *Correspondance de Napoléon Ier*, t. I, p. 352.

LIVRE XLI.

BONAPARTE. — LA PAPAUTÉ. — L'ITALIE. — VENISE.

Idée générale de Bonaparte. — Il veut réconcilier la Révolution avec l'Europe, par l'ordre et la paix. — Il apporte ces vues en Italie. — État du gouvernement de l'Église en 1796. — Son affaiblissement. — Nature et but du pouvoir temporel de la Papauté. — Histoire de sa formation. — Le duché de Rome. — Donation de Pepin, de Charlemagne, de la comtesse Mathilde. — Les changements survenus en Europe avaient diminué l'influence politique des papes. — L'État pontifical ne pouvait plus lutter contre les grandes puissances. — Quels systèmes pouvaient être suivis, en 1796, envers la Papauté. — La transporter hors d'Italie. — L'y laisser avec un petit État. — Vues de l'Autriche et de Naples. — Bonaparte veut laisser la Papauté à Rome. — Idées qu'il avait sur la religion. — Mobile de sa conduite en 1809. — Il résiste, en 1797, aux ordres du Directoire, qui voulait détruire la Papauté. — Armistice de Bologne. — Paix de Tolentino. — Bonaparte réduit l'État pontifical, mais il laisse le Pape à Rome. — Ses vues sur l'Italie. — Son indépendance nationale. — Elle n'implique pas nécessairement l'unité. — Idées de Bonaparte sur les Italiens. — Bonaparte cède Venise à l'Autriche. — Motifs de sa conduite.

I.

L'idée générale qui ne cessa de diriger Bonaparte, depuis le moment où le prestige de son nom le désigna pour le gouvernement de sa patrie, ce fut la pensée de préserver les résultats de la Révolution, et de réconcilier la France avec l'Europe par la paix.

La chute des anciens priviléges, la disparition de leurs abus, le morcellement des terres monastiques,

acquises et fécondées par des milliers de familles pauvres qui se trouvaient attachées désormais à la cause de l'ordre par l'attrait du domaine et du foyer, c'étaient là des résultats de la révolution d'autant plus précieux à conserver, que l'acquisition en avait été bien chèrement payée.

Cependant, on pouvait se dire que ces grands résultats resteraient en péril aussi longtemps que la France et ses institutions nouvelles ne seraient pas entrées, à la suite d'une réconciliation générale, dans la famille des grands États européens. Les chances d'une guerre soutenue contre tout le continent pourraient, à la longue, user l'énergie nationale, donner raison aux détracteurs du nouveau régime, et ramener, avec une émigration ulcérée, des institutions sous lesquelles elle aurait eu au moins le repos, sinon la liberté; et ceux qui, depuis si longtemps, payaient aux dépenses publiques le tribut de leur fortune, aux armées le tribut de leurs enfants, aux agitations incessantes le tribut de leur repos, pouvaient craindre de ployer et de succomber à la fin sous le poids de ces épreuves.

Bonaparte avait plus nettement et plus vivement que personne le sentiment de cette situation. Il compatissait, en homme politique, aux souffrances des intérêts, des affections et des âmes; et son cœur contenait à peine alors le cri qui s'en échappa cinq ans plus tard, lorsque après le concordat et le traité d'Amiens il se félicita, avec le Corps législatif, d'a-

voir donné à la France « la paix des consciences et la paix des familles [1]. »

C'est de ce point de vue élevé, d'où son regard dominait les horizons bornés des partis, que le général en chef de l'armée d'Italie avait saisi les vrais intérêts de la révolution, dont sa fortune le destinait à être l'organisateur et le chef.

Ainsi le jugea un contemporain, lorsqu'il semblait perdu dans les déserts de la Syrie, et qu'il n'appartenait qu'aux esprits et aux regards pénétrants de suivre partout sa pensée et son étoile.

« Bonaparte voulait décidément la paix, dit Barthélemy; il la croyait nécessaire au repos et à la conservation de la France. Pour y arriver et pour la rendre stable, il avait été clément envers le roi de Sardaigne, envers le grand-duc de Toscane, envers le Pape, envers Naples. Il commit la faute de vendre Venise; mais il la disputa longtemps, et il y fut forcé par le Directoire, qui ne voulait pas laisser Mantoue à l'Empereur, qui voulait les limites du Rhin, et une plus grande Cisalpine. L'Empereur céda. Fier d'avoir conservé l'intégrité de l'Empire à Léoben, il sacrifia à Campo-Formio le corps germanique et Mantoue, pour obtenir Venise, et pour être compté parmi les grandes puissances continentales et maritimes [2]. »

Recherchons et résumons les vues personnelles qu'apporta Bonaparte dans la solution de ces deux

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. VII, p. 546; 5 avril 1802.

[2] Barthélemy, *Mémoires historiques et diplomatiques*, p. 97-98.

grands problèmes, depuis si longtemps posés, et jamais définitivement résolus, le pouvoir temporel des Papes et l'organisation de l'Italie. Il dut à l'application de ces vues, auxquelles on savait le Directoire contraire, la plus notable partie du prestige populaire qui l'éleva au pouvoir suprême; et c'est par conséquent un devoir de l'histoire d'en étudier et d'en mesurer la valeur.

II.

LA PAPAUTÉ.

Quelle était, au mois de juin 1796, lorsque les instructions du Directoire pressaient Bonaparte d'envahir les États de l'Église, la situation territoriale de la Papauté, et que restait-il intact, sain et debout, dans l'esprit de ses propres populations, de cette autorité politique si ancienne, si étendue, et longtemps si efficacement suspendue sur la tête des nations les plus lointaines et des plus grands souverains?

L'État de l'Église, dont la formation légale et définitive, qui trouvera sa place plus loin, remonte au pape Étienne II, vers le milieu du huitième siècle, avait une existence de fait, due à l'action morale de la Papauté, avant de recevoir une consécration politique et de prendre rang parmi les autres gouvernements de l'Europe. Composé, durant cette première existence de fait, du duché de Rome, il s'accrut, avec le temps, par les donations, en villes et en terri-

toires, faites par Pepin le Bref, par Charlemagne, par l'empereur Henri III, par Mathilde, comtesse de Toscane, enfin par Philippe le Hardi, roi de France; et il reçut sa dernière forme et ses dernières limites pendant le seizième siècle, sous le pontificat d'Alexandre VI, de Jules II, de Léon X, de Paul III et de Clément VIII, successivement et diversement appuyés par l'Espagne et par la France.

Situé entre les États de Venise, le duché de Milan, la mer Adriatique, le royaume des Deux-Siciles, la Méditerranée, le grand-duché de Toscane et le duché de Modène, l'État de l'Église comprenait, en 1796, ce même territoire italien qu'on lui voyait encore en 1858, avant la dernière guerre entre la France et l'Autriche. Le comtat Venaissin, que Philippe le Hardi avait cédé au pape Grégoire X, en 1274, et Avignon, que le pape Clément V avait acheté de Jeanne de Sicile, comtesse de Provence, en 1348, avaient été réunis au territoire français, en 1791, par l'Assemblée constituante.

Forte encore en 1796, respectée, «incalculable [1],» selon l'expression de Bonaparte, l'influence de Rome sur les peuples d'Italie avait néanmoins subi les effets naturels de la marche régulière des sociétés modernes.

Les générations nouvelles, tout en se pénétrant de plus en plus des principes moraux et civilisateurs du christianisme, ont une tendance visible à se dégager

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 54; 8 octobre 1796.

de l'influence temporelle et de l'administration civile et politique du clergé. Ce n'est ni éloignement de la religion, ni défiance ou dédain de ses ministres : la société laïque a, d'une manière plus raisonnée et plus générale qu'en aucun autre temps, le sentiment et le respect de la mission, des lumières et des vertus de la société ecclésiastique ; mais elle en veut rester séparée et indépendante, en ce qui touche les affaires purement humaines.

Formée, élevée, épurée par le long enseignement de la société ecclésiastique, la société laïque se sent désireuse et capable de se conduire elle-même, sauf à puiser incessamment dans le sanctuaire les conseils et la force nécessaires pour donner aux actions des hommes une direction conforme à leurs fins.

Les mœurs modernes tiennent donc le prêtre plus loin du monde, plus près de Dieu.

Dans l'État de l'Église, tel qu'il était en 1796, la tendance générale de la société à se séculariser, dans son administration et dans son gouvernement, était aggravée par l'espèce de contradiction qu'il y a, du moins au premier abord, entre l'habit ecclésiastique et la fonction mondaine. Le seizième siècle a pu voir des cardinaux commander des flottes ou des armées, et même des papes conduire des troupes à l'assaut d'une ville : un pareil spectacle, impossible aujourd'hui, ne fut jamais sans inconvénients pour la religion, même à l'époque où il était autorisé par les mœurs. S'il a véritablement l'esprit militaire,

l'homme voué à l'autel ne saurait être qu'un prêtre médiocre; s'il a l'esprit ecclésiastique, il ne saurait être qu'un soldat d'ordre inférieur. Le sanctuaire n'inspire pas les mêmes idées et les mêmes mœurs que le camp.

D'ailleurs, le désir naturel de se pousser dans les carrières honorables jetait la jeunesse de l'État de l'Église dans la voie de la prélature, la seule qui menât alors aux emplois du gouvernement. La soutane couvrait donc toutes les ambitions, avec le cortége des imperfections qui se mêlent à la nature humaine; et là où tout fonctionnaire appartenait, de près ou de loin, au clergé, la religion portait au fond la responsabilité de toutes les faiblesses du temporel gouvernement de l'Église, parce que leurs auteurs avaient au moins extérieurement un caractère religieux.

Aussi Bonaparte, juge impartial et éclairé, put-il déclarer qu'il avait trouvé le gouvernement romain médiocrement ancré dans l'esprit des peuples, surtout dans les Légations, qui, ramenées à l'obéissance à la fin du seizième siècle, avaient conservé l'esprit et le regret de leurs anciennes franchises municipales [1].

[1] « La légation de Bologne est une des parties les plus riches des États du Pape. On ne se fait pas une idée de la haine que cette ville a pour la domination papale. Ce pape-ci leur a ôté une grande partie de leurs priviléges, auxquels ils paraissent fort attachés. » *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 536; 26 juin 1796.

Le pouvoir temporel de la Papauté, faible en lui-même, était donc, en 1796, à la merci du général Bonaparte, auquel le Directoire avait donné pour instructions de le renverser. Ce n'étaient pas quelques soldats italiens, commandés par des délégats, et n'ayant jamais vu le feu, qui pouvaient arrêter les phalanges de Lodi, de Castiglione et d'Arcole.

Quelle idée Bonaparte parut-il se faire de ce pouvoir temporel, en dehors des instructions du Directoire, et quel rôle lui assigna-t-il dans les destinées de l'Italie et de la France? — Grave question, encore à résoudre aujourd'hui; et dans la solution de laquelle l'histoire et la politique ne sauraient se dispenser de faire entrer, avec tout son poids, le sentiment d'un génie tel que le fondateur de la quatrième dynastie française.

III.

Le pouvoir temporel n'est pas lié essentiellement à la nature et à la mission du catholicisme. Destiné à protéger et à seconder l'exercice du pouvoir spirituel, le pouvoir temporel eût été sans objet tant que l'égide des successeurs de Constantin couvrit l'Église; mais, devenu nécessaire au moment où cette protection disparut, il naquit de l'obligation où la chute de l'empire romain plaça la Papauté de se défendre elle-même. L'ordre général, mieux assuré dans la société moderne, contribue au maintien de la sécurité matérielle de l'Église. La formation des grands

États a ôté au pouvoir temporel une partie de son efficacité, en ce sens que le gouvernement pontifical n'a plus des armées en rapport avec celles des nations prépondérantes, et cette formation semble destinée à modifier profondément le pouvoir temporel, mais néanmoins sans le détruire.

« L'élément humain, dit le savant et sage Fleury, est secondaire pour l'Église; c'est l'instrument dont se sert l'élément divin; il peut être brisé en partie, sans danger pour la main qui le met en action. Par l'élément humain, l'Église s'empare de la nature entière, et la fait servir comme une esclave à ses desseins [1]. »

Jusqu'à l'année 313 de l'ère vulgaire, époque relativement tardive, où Constantin donna, par son édit de Milan, la paix et la liberté à l'Église [2], le christianisme avait eu de rares moments de sécurité et de repos. Reléguée dans le foyer de quelques familles pieuses, souvent cachée au fond des carrières et des catacombes, non-seulement sans aucune force humaine pour se faire obéir, mais n'ayant même pas le pouvoir de se soustraire aux bourreaux, l'Église

[1] Fleury, *Discours sur la raison de l'existence perpétuelle de l'Église.*

[2] L'édit donné par Constantin et par Licinius est de la fin de janvier 313. La clause principale est la suivante :

« Il nous a plu d'ordonner purement et simplement que chacun de ceux qui ont la volonté d'observer la religion chrétienne le fasse sans être inquiété ou molesté en façon quelconque.... Nous avons donné aux chrétiens la faculté libre et absolue d'observer leur religion, bien entendu que les autres auront la même liberté. »

poursuivit néanmoins la conquête des âmes sans faiblir, sans s'humilier, sans condescendre à aucune transaction, parlant toujours avec autorité, et n'admettant que des hommes résolus à se soumettre à ses principes et à sa hiérarchie. Telle était sa force naturelle d'expansion, même réduite à elle seule et sans aucun pouvoir humain, qu'à la fin du deuxième siècle, du temps de saint Irénée et de Tertullien, les Églises étaient déjà nombreuses, partout répandues, et en état de relations régulières les unes avec les autres.

C'est par sa propre vertu que le christianisme se fonda, qu'il se répandit, qu'il fit accepter l'autorité de ses principes et les règles de sa hiérarchie. Les luttes qu'il eut à soutenir, et desquelles il sortit victorieux, dépassaient tellement la mesure de la sagesse et de la force humaines, qu'aucun esprit sensé n'a jamais pu méconnaître dans ce triomphe miraculeux l'action directe de la Providence.

Il est donc vrai que la primitive Église ne s'appuya sur aucun pouvoir temporel. Sa mission et sa gloire furent au contraire de vaincre les pouvoirs païens par la force de sa doctrine. Ayant d'ailleurs à substituer son action civilisatrice à celle des gouvernements antiques et à résister à leurs persécutions, elle ne pouvait pas invoquer leur appui; mais quelles qu'eussent été les conquêtes morales de l'Église dans ces temps primitifs, il faut bien avouer cependant que la propagation du christianisme fut plus générale et plus rapide, à partir du moment où, gagné lui-

même à la doctrine de l'Évangile, l'empereur Constantin en favorisa publiquement l'essor.

C'était un des principes fondamentaux de la politique dans l'ancienne Rome d'associer étroitement le gouvernement et la religion; si bien que des philosophes éminents, tels que Symmaque, crurent pouvoir attribuer la décadence de l'empire à l'abandon des anciennes divinités païennes. Fidèle à cette tradition, Constantin se considéra comme le protecteur naturel et nécessaire de l'Église, et il promulgua successivement les lois que conseillaient sa sécurité et son agrandissement. Ces lois se voient encore, éparses dans le code de Théodose; et, au nombre des premières et des plus remarquables, est celle qui établit la célébration du dimanche, et celle qui abolit le supplice de la croix.

Mettant le sceau à ce protectorat auguste, Constantin convoqua, en 325, le concile œcuménique de Nicée. Présent aux mémorables discussions de cette première assemblée universelle de l'Église, dirigée par Osius, au nom du pape Sylvestre, et dans laquelle fut décrété le symbole qui porte son nom, Constantin en publia les ordonnances par une lettre adressée à tous les chrétiens de l'empire, et fit servir ainsi l'autorité souveraine à l'unité de la discipline et de la foi.

Abritée ainsi pendant plusieurs siècles sous la majesté des Césars, l'autorité spirituelle de l'Église put pénétrer plus intimement et plus rapidement la so-

ciété civile et la société politique ; améliorer les mœurs et les gouvernements ; gagner à la civilisation, l'un après l'autre, ces flots de barbares que l'Orient et le Nord versaient sur l'Europe, Goths, Hérules, Vandales, Lombards, Bourguignons, Francs ; limon grossier qui eût couvert et étouffé les lettres, les arts, la philosophie, enfin toutes les conquêtes et toutes les gloires de l'antiquité grecque et romaine, si l'action bienfaisante du christianisme n'en avait fait une terre féconde, réservée à de nouvelles et à de plus riches moissons.

Tant que le patronage des empereurs s'étendit efficacement sur l'Église, cette dernière n'eut donc pas besoin, pour sa défense, d'une autorité temporelle qui lui fût propre ; et il est évident que, dans cette situation, aucune autorité de ce genre ne se serait jamais formée, parce que sa formation aurait été à la fois sans cause et sans objet.

Mais lorsque le pouvoir des empereurs, amoindri en Italie, transporta son siége de Rome à Ravenne, et surtout lorsque, chassé même de Ravenne, ce pouvoir, plus nominal que réel, ne fut personnifié à Rome que par un duc, relevant de Constantinople, mais à la merci des rois lombards [1], l'Église, en

[1] En l'année 404, Honorius fit de Ravenne la capitale de l'empire d'Occident.

Odoacre, roi des Hérules, y fixa le siége de son pouvoir après avoir détrôné Augustule, en 476 ; et Théodoric, roi des Ostrogoths, y résida pareillement, après avoir vaincu Odoacre, en 493.

Après avoir renversé l'empire des Ostrogoths, Narsès fit de Ra-

les barbares eux-mêmes. Les peuples avaient vu, en 453, la Papauté préserver Rome des colères d'Attila, et la relever peu à peu de ses ruines, lorsque Totila, en 547, en eut fait un amas horrible de décombres, duquel, pendant quarante jours, disent les contemporains Marcellin et Procope, aucune créature humaine n'osa approcher.

Il était impossible que le spectacle d'une telle puissance et d'un tel dévouement ne frappât point les imaginations et ne gagnât pas les âmes. Les Papes étaient donc à la fois pontifes et princes, au moins de fait, avant l'époque où les donations de Pepin et de Charlemagne constituèrent l'État de l'Église sur les bases ordinaires du droit public.

Cet État romain, gouverné en droit par un duc relevant des empereurs grecs, en fait par les souverains pontifes, comprenait alors, sur la rive gauche du Tibre, la Sabine et les deux Latium; sur la rive droite, tout le pays compris entre Pérouse, Narni, la frontière toscane et la mer Tyrrhénienne.

A ce territoire vinrent s'unir ceux que l'intervention des rois de France procura au saint-siége, lorsque les papes implorèrent leur protection contre les Lombards.

Ce fut le pape Étienne II qui, à l'exemple de deux de ses prédécesseurs, Grégoire III et Zacharie, demanda cet appui à la France, en l'année 753. La France était déjà, à cette époque, la nation la plus puissante de l'Occident, et elle s'était toujours mon-

trée, depuis la conversion de Clovis, invariablement dévouée au catholicisme contre l'arianisme, l'hérésie la plus redoutable qu'ait jamais eue à combattre l'Église, et qui, après avoir agité le monde pendant près de trois siècles, n'est plus aujourd'hui, excepté aux États-Unis, pays des sectes, qu'une question d'histoire et de philosophie.

Le pape Étienne II se rendit en France, auprès du roi Pepin, en l'année 754; il le conjura, au nom des intérêts de l'Église, de préserver Rome, menacée par le roi Astolfe, et la religion chrétienne, outragée et persécutée par le sac des églises et des monastères.

Le roi de France, animé des sentiments et des principes traditionnels de ses prédécesseurs, reçut le Pape avec respect. Il réunit à Quierzy-sur-Oise tous les seigneurs du royaume, à l'occasion de la fête de Pâques, qui, en cette année 754, se célébra le 14 d'avril. La situation de la Papauté y fut examinée, et il fut résolu par le roi, avec le consentement des seigneurs, que la guerre serait déclarée au roi des Lombards, en vue de lui arracher, pour être remis à l'Église romaine, les villes et les territoires usurpés sur les empereurs. En attendant, et en prévision des résultats de la guerre, le roi Pepin fit don au pape Étienne II et à l'Église romaine de ces villes et territoires à perpétuité, tant en son nom qu'au nom des deux princes Charles et Carloman, ses enfants.

Fidèle à sa promesse, Pepin et ses vassaux franchirent les Alpes et assiégèrent Astolfe dans Pavie.

Un traité intervint, par lequel le roi des Lombards et les seigneurs de sa nation s'engagèrent à restituer promptement Ravenne et les villes usurpées. Pepin et les Français se retirèrent; mais Astolfe et les Lombards, au lieu d'exécuter le traité, mirent le siége devant Rome au mois de janvier 755, brûlèrent les églises suburbaines, massacrant partout les prêtres, les religieuses et jusqu'à la population paisible des campagnes.

Cette mauvaise foi et ces cruautés eurent leur châtiment; Pepin passa de nouveau les monts, força le roi Astolfe à lui demander quartier et à exécuter le traité de l'année précédente, par la remise de toutes les places et de tous les territoires, dont il fit à nouveau donation à saint Pierre, à l'Église romaine et à tous les papes, à perpétuité.

Des commissaires se rendirent, avec des députés du roi Astolfe, à Ravenne, ainsi que dans toutes les villes de la Pentapole et de l'Émilie, dont les clefs furent apportées à Rome et déposées, avec la donation de Pepin, sur la Confession de saint Pierre. Le Pape se trouva mis ainsi en possession de ces villes, au nombre de vingt-deux, savoir : Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Cesena, Sinigaglia, Jesi, Forlim-Popoli, Forli, Castrocaro, Monte-Feltro, Acerragio, que l'on ne connaît plus, Monte-Lucari, que l'on croit être Nocera, Serravalle, San-Marini, Bobbio, Urbino, Caglio, Luccoli, Eugubio, Commachio et Narni.

Tel fut le premier fondement politique et public

de l'État de l'Église[1]. Le Pape, jusque-là souverain de fait, accepté par la volonté et par la reconnaissance populaires, se trouva investi d'une souveraineté régulière et complète, grâce à des territoires dus à une cession fondée sur la conquête.

Dix-neuf ans plus tard, Charlemagne avait succédé à Pepin, Adrien Ier à Etienne III, et le roi Didier à Astolfe.

Didier surprit quelques villes de l'exarchat, assiégea Ravenne et menaça Rome. Charlemagne accourut au secours de la Papauté; il assiégea Didier dans Pavie, à la fin de l'automne de l'année 774, et, pendant le siége, qui dura six mois, il se rendit à Rome, où il arriva la veille de Pâques. Il avait alors vingt-sept ans.

Mû par les principes qui avaient dirigé son père, il confirma la donation de Quierzy, et y ajouta de grands territoires, la Vénétie, l'Istrie, le duché de Spolète et celui de Bénévent. De leur côté, les Lombards qui habitaient Rieti se donnèrent au pape Adrien, en quoi ils furent imités par les habitants de Fermo, d'Osimo, d'Ancône et de Foligno.

Tel fut l'accroissement que reçut l'État de l'Église par les mains des rois de France.

[1] Au moment où Pepin descendait en Lombardie pour la seconde fois, deux envoyés de l'empereur d'Orient, Constantin IV, dit *Copronyme*, allèrent le trouver devant Pavie, et le supplièrent de rendre Ravenne et les autres places de l'exarchat à l'empereur.

Ce fait constate que Pepin dut lui-même à la conquête, c'est-à-dire au droit de la guerre, les villes et le territoire qu'il donna à l'Église.

Trois siècles plus tard, en 1077, la comtesse Mathilde, souveraine de la Toscane, compléta ces États par une donation célèbre. Elle transféra au pape Grégoire VII et à ses successeurs les villes et les territoires de Bolsena, de Bagnara, de Montefiascone, de Viterbe, de Civita-Castellana, de Civita-Vecchia, de Corneto et de Bracciano, qui formèrent ce qu'on a nommé depuis le *Patrimoine de Saint-Pierre*.

Ainsi, la Papauté, privée du protectorat des empereurs romains, à l'ombre duquel elle s'était développée pour l'avancement de l'ordre, de la paix et de la civilisation, se trouva investie elle-même d'un pouvoir temporel destiné à remplir providentiellement le même office, c'est-à-dire à protéger l'exercice de son pouvoir spirituel, et à seconder son action morale sur les sociétés.

Le pouvoir que la Papauté venait de recevoir avait la nature et l'organisation de tous les pouvoirs politiques de ce temps; c'était un gouvernement féodal. A ce titre, il ne pouvait point échapper et il n'échappa point aux chances de lutte qui tourmentèrent l'Europe durant le moyen âge.

Il eut à lutter d'abord, comme toutes les monarchies européennes, contre la grande noblesse féodale, alors grossière, violente, sensuelle, logée dans ces châteaux dont les ruines frappent encore l'imagination, et qui, élevés pour protéger l'ordre public, furent souvent et longtemps le repaire des tyrannies individuelles. Cette époque, à demi barbare, qui

remplit environ le dixième siècle, voit éclore, en Italie, la renommée sinistre des Cenci et des Ferucci, précurseurs des Colonna à Palestrina, des Orsini à Rome, des d'Este à Ferrare, des Polentani à Ravenne, des Malatesti à Rimini, des Bentivogli à Bologne, des Montefeltri à Urbin, des Alidosi à Imola, des Vico à Viterbe.

Il eut à résister ensuite, du milieu du onzième au milieu du douzième siècle, à l'ambition des empereurs d'Allemagne, qui prétendaient donner à la fois aux évêques l'investiture canonique et l'investiture temporelle; et, en 1172, le concordat de Worms, qui rétablissait la paix, était à peine signé, que la querelle recommençait, par la lutte du parti guelfe, allié à la Papauté et à la liberté italienne, contre le parti gibelin, allié aux empereurs d'Allemagne et à la féodalité, pour durer jusqu'à la fin du quinzième siècle.

Les incidents de cette longue lutte jetèrent le siége de la Papauté à Avignon, de 1309 à 1377. Durant cet intervalle, Rome avait vu une république éphémère, établie par Colà Rienzi, durer du 20 mai 1347 au 8 octobre 1354, et un grand nombre de villes s'étaient donné un gouvernement municipal, comme Bologne, ou avaient subi le principat de quelque famille puissante, comme Imola, qui s'était soumise aux Alidosi, Urbino aux Montefeltri, Rimini aux Malatesti.

Rentré à Rome, le 17 janvier 1377, dans la personne de Grégoire XI, le dernier pape français, la

Papauté y fut déchirée encore pendant cinquante et un ans par le grand schisme d'Occident, terminé en 1429, sous le pontificat de Martin V, Othon Colonne; mais depuis ce moment, Rome se releva tout à fait de ses ruines; le souverain pontificat fit rentrer successivement sous son autorité toutes les villes distraites de son domaine; Civita de Castello, en 1502; Imola, Faënza, Forli, Rimini, en 1509; Bologne, en 1513; Pérouse, en 1520; Camerino, en 1538; Ferrare et Commachio, en 1558; Urbino, en 1626.

C'est l'époque du plus grand éclat du pouvoir temporel de l'Église. Ce pouvoir reçut alors l'organisation et l'extension qu'on lui vit jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. C'est l'époque de Jules II, de Léon X, de Grégoire XIII, de Sixte V, l'époque des arts, des lettres, des monuments; mais c'est aussi l'époque des schismes de Luther et de Calvin, qui séparèrent de Rome l'Allemagne, l'Angleterre, l'Écosse, la Suisse et une partie de la France.

La Révolution venait en outre d'en détacher la France entière; et Bonaparte, s'il avait exécuté fidèlement les ordres du Directoire, eût pris Rome et mis fin au pouvoir temporel de la Papauté. Heureusement pour la France et pour l'ordre général dans le monde, Bonaparte, était, comme Charlemagne, une de ces natures d'élite suscitées par la Providence, laquelle emprunte les mains d'un homme pour opérer les œuvres divines.

La puissance temporelle de l'Église atteignit ainsi,

vers la fin du seizième siècle, son plus haut degré d'influence et de gloire; mais tandis qu'à partir de cette époque, elle s'énervait dans une paix de près de deux cents ans, un travail actif et immense de rénovation transformait la vieille Europe.

La Suède perdait son rang; la Turquie son prestige; la Pologne son existence. La Prusse se créait; la Russie se faisait accueillir dans la famille des grands États; la France, momentanément troublée, refondait ses institutions séculaires au creuset d'une révolution encore pleine de menaces et de mystères.

Sur toutes les mers, des flottes telles que n'en virent jamais les Doria ou les Dandolo, déployaient les couleurs d'Espagne, d'Angleterre ou de France; et des armées de deux à quatre cent mille hommes étaient jetées par une seule nation sur les champs de bataille.

Perdue au milieu de ce déploiement de forces nouvelles, la puissance temporelle de l'Église n'était donc plus en état de remplir le rôle de protection extérieure en vue duquel elle avait été créée. Sans efficacité comme force militaire en face des grandes puissances, l'armée pontificale conservait à peine pour elle-même une force suffisante de police; et en effet, depuis la fin du dernier siècle, l'État et le gouvernement du saint-siége n'ont pu exister qu'à l'abri de la protection étrangère.

Le pouvoir temporel de la Papauté, par suite des changements survenus en Europe depuis la fin du

seizième siècle, a donc perdu sa force de protection; et, en cas de lutte avec les grandes nations, il est comme s'il n'était pas.

C'est ainsi que le trouva Bonaparte au mois de juin 1796, lorsqu'il reçut ordre du Directoire d'envahir les États de l'Église.

V.

Trois systèmes pouvaient à cette époque être, d'une manière générale et absolue, proposés et suivis envers la Papauté.

Le premier, conçu par M. de Thugut au profit de l'Autriche, après l'élection de Pie VII à Venise, en 1800, consistait à laisser sortir et même à retirer la Papauté de Rome, où son pouvoir temporel ne la couvrait plus; et, en transportant son siége au sein d'une nation puissante, de faire tourner son influence morale au profit de ses nouveaux protecteurs, investis du rôle de Constantin et de ses successeurs.

Cette idée de M. de Thugut était d'un funeste exemple, car elle tentera plus tard Napoléon, parvenu au faîte de sa puissance. Même lorsque le Pape, sorti de sa capitale, était conduit à Fontainebleau, la pensée de l'Empereur n'était pas hostile à la Papauté. Il ne voulait pas la détruire, il voulait la transporter en France, s'en déclarer le seul protecteur, et faire tourner au profit de l'empire français, bien près alors de devenir l'empire d'Occident, son

influence morale et religieuse [1]. Il avait cru pouvoir ramener les temps de Constantin et de Charlemagne, et revendiquer pour sa couronne et pour son peuple, à l'exclusion des autres nations de la terre, l'honneur d'abriter la Papauté. Si un pareil honneur avait pu échoir à un pays autre que l'État de l'Église, nul ne l'aurait mieux justifié que la France; mais la dignité du saint-siége se réunit à l'intérêt de toutes les nations catholiques pour exiger que la Papauté soit

[1] Voici sur cet important sujet la pensée intime de Napoléon, exprimée par lui-même, à une époque où, placé en face de l'histoire, il n'avait aucune raison de dissimuler :

« L'enlèvement du Pape (6 juillet 1809) s'était opéré sans ordres, et même il me contrariait fort. J'expédiai sur-le-champ l'ordre qu'on fît arrêter le Pape où on le rencontrerait, et on l'établit à Savone, où on l'entoura de soins et d'égards... Il y eut une trame anglaise pour l'enlever de Savone; je le fis transporter à Fontainebleau.

» ... J'allais relever le Pape outre mesure, l'entourer de pompes et d'hommages... Paris fût devenu la capitale du monde chrétien, et j'aurais dirigé le monde religieux, ainsi que le monde politique. Mes conciles eussent été la représentation de la chrétienté; j'eusse ouvert et clos ces assemblées, approuvé et publié leurs décisions, comme l'avaient fait Constantin et Charlemagne.

» ... Quel empire désormais sur tous les pays catholiques, et quelle influence sur ceux même qui ne le sont pas, à l'aide de ceux de cette religion qui s'y trouvent répandus ! »

Au sujet de l'idée de se faire chef de la religion, comme les rois d'Angleterre et les empereurs de Russie, l'Empereur ajoutait : « C'était fort difficile; à chaque tentative, j'en voyais le danger. Je pouvais juger qu'une fois embarqué, la nation m'eût abandonné. J'ai plus d'une fois sondé l'opinion, essayé de la provoquer, mais en vain; et j'ai pu me convaincre que je n'eusse jamais eu la coopération nationale. » *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II, chap. II, 17 août 1816.

complétement libre chez elle, et ne relève que d'elle-même.

Cette idée d'assister à la chute du pouvoir temporel de la Papauté, et même d'y aider, en s'en réservant les débris, n'effrayait pas alors les gouvernements réputés les plus catholiques. Le chevalier Artaud de Montor, qui fut initié par sa position aux secrets de la politique européenne en Italie à cette époque, n'hésite pas à mentionner un traité fait à Naples, en 1799, entre le roi Ferdinand IV et le cabinet de Vienne, traité dans lequel les deux puissances partageaient entre elles les États pontificaux[1].

Dans une lettre au Directoire, du 26 mai 1797, Bonaparte disait : « L'Empereur et le roi de Naples visent évidemment à l'héritage du Pape... Le marquis de Gallo désirerait fort la marche d'Ancône pour Naples. » Et, dans une autre lettre au ministre des affaires étrangères, du 13 septembre, il ajoutait : « La cour de Naples voudrait la moitié des États du Pape, et spécialement Ancône[2]. »

Les sentiments des deux cabinets parurent d'ailleurs dans tout leur jour, lorsque Pie VII vint occuper son trône, le 3 juillet 1800 : les Autrichiens restèrent à Ancône et dans les Légations; les Napolitains, qui sortirent de Rome avec regret, gardèrent Bénévent et Ponte-Corvo; et il ne fallut pas moins que la volonté du Premier Consul, après la bataille de Marengo, pour

[1] Artaud de Montor, *Vie de Pie VII*, t. I, p. 167.

[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 86-391.

faire restituer au Pape ces villes et ces territoires[1]. Les mêmes ambitions se manifestèrent de nouveau en 1815; et ce fut alors le prince régent d'Angleterre et l'empereur de Russie qui, sur les instances du cardinal Consalvi, firent restituer au saint-siége les portions du territoire pontifical conservées par les gouvernements d'Autriche et des Deux-Siciles.

Cette tendance de la maison d'Autriche était ancienne; car Richelieu avait dit d'elle qu' « elle affectait particulièrement de paraître aussi religieuse devant Dieu, qu'elle l'était en effet à ses propres intérêts[2]. » Néanmoins, il faut reconnaître qu'en cherchant à atténuer ou même à détruire le pouvoir temporel de la Papauté, la maison d'Autriche n'écoutait aucun sentiment hostile à la religion elle-même. Son ambition, traditionnelle dans la maison de Habsbourg, procédait de celle des empereurs gibelins, et elle affectait le patronage de la Papauté, sachant bien le respect et l'autorité qu'un tel rôle assurait à une dynastie dans l'opinion des peuples.

Une telle politique ne pouvait, à aucun degré, être conçue par Bonaparte, en 1796, avec le déchaînement général qui régnait, en France, dans les assemblées politiques et dans le gouvernement, contre le clergé catholique et contre la Papauté.

[1] Pendant les négociations de Léoben, l'Autriche demanda qu'il lui fût donné une partie des Légations.— *Corresp. de Napoléon Ier*, t. II, p. 639; 16 avril 1797.

[2] Richelieu, *Histoire de la Mère et du Fils*, t. II, p. 315.

Le Directoire avait donné pour instructions formelles au général en chef de l'armée d'Italie de détruire le pouvoir temporel de la Papauté [1], et La Réveillère, qui avait reçu ou pris le soin des questions spécialement relatives à l'instruction publique et au culte, attachait plus d'importance à la prise de la statue de Notre-Dame de Lorette qu'à la défaite des armées autrichiennes [2].

Cette seconde manière de comprendre le rôle de l'Église catholique dans le monde, manière qui consistait à le méconnaître entièrement, comme l'avaient fait les assemblées politiques, en France, depuis le commencement de la révolution, ne pouvait convenir à un esprit aussi élevé et aussi droit que celui de Bonaparte, car c'est précisément pour avoir compris autrement que tous les hommes d'État de son temps les mœurs traditionnelles de la nation française, mœurs essentiellement catholiques et monarchiques, qu'il acquit et exerça sur la nation un prestige irrésistible, et que l'opinion publique vit instinctivement en lui les signes auxquels se reconnaissent les fondateurs de dynasties.

Bonaparte avait sur la religion considérée en elle-même, et abstraction faite de la force qu'elle contient comme principe de gouvernement, des idées simples

[1] Carnot, dans sa *Réponse à Bailleul*, revendique pour lui la proposition de détrôner le Pape, et de donner ses États au duc de Parme, p. 100.

[2] Carnot, *Réponse à Bailleul*, p. 50.

et droites; dans des instructions particulières adressées à M. de Ségur, grand maître des cérémonies, au sujet du couronnement, le 3 août 1804, il disait que *la supériorité de la raison donne la foi* [1].

Dix jours avant la bataille de Marengo, le 5 juin 1800, il avait réuni les curés de Milan, et leur avait adressé ces paroles : « Les philosophes modernes se sont efforcés de persuader à la France que la religion catholique était l'implacable ennemie de tout système démocratique... de là, cette persécution que la République française exerça contre la religion et contre ses ministres... L'expérience a détrompé les Français, et les a convaincus que, de toutes les religions, il n'y en a pas une qui s'adapte, comme la catholique, aux diverses formes de gouvernement... Moi aussi je suis philosophe; et je sais que, dans une société quelle qu'elle soit, nul homme ne saurait passer pour vertueux et juste, s'il ne sait d'où il vient et où il va. La simple raison ne saurait vous fixer là-dessus; sans la religion, on marche continuellement dans les ténèbres; et la religion catholique est la seule qui donne à l'homme les lumières certaines et infaillibles sur son principe et sa fin dernière [2]. »

Cinq jours après la bataille de Marengo, le 19 juin, l'événement prouva à quel point Bonaparte était sincère. Le premier consul dit au cardinal Martiniana, évêque de Verceil, que son intention était de

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. IX, p. 565; 3 août 1804.
[2] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. VI, p. 426-7; 5 juin 1800.

bien vivre avec le Pape et de traiter avec lui pour le rétablissement de la religion en France. Le cardinal Martiniana écrivit au Pape, le 26 juin, pour lui faire part de ces ouvertures. Pie VII répondit, le 10 juillet, qu'il les acceptait avec joie; et, le 10 août, le prélat Consalvi était nommé cardinal, pour suivre les négociations du concordat [1].

Ce sentiment profond et vrai de la religion, que Bonaparte avait conservé au milieu du scepticisme de son temps, ne s'affaiblit jamais dans son âme; il y puisa les principes de tolérance, de modération et de respect qu'il fit éclater, durant sa campagne d'Italie, dans ses rapports avec la Papauté.

VI.

Nous l'avons déjà dit, les instructions du Directoire lui ordonnaient de renverser le pouvoir temporel de l'Église, sous le prétexte d'obtenir satisfaction du meurtre de Basville, secrétaire de légation à Naples, assassiné à Rome, dans une émeute, le 13 janvier 1793. Il rappelait avec tristesse, en 1800, les maux qui lui avaient été ordonnés à cette époque et qu'il n'avait pu qu'adoucir. « Tous les changements qui arrivèrent alors, principalement dans la discipline, se firent contre mon inclination et ma façon de penser. Simple agent d'un gouvernement qui ne se souciait en aucune façon de la religion catho-

[1] Artaud de Montor, *Vie de Pie VII*, t. I, p. 114-5.

lique, je ne pus alors empêcher tous les désordres qu'il voulait exciter à tout prix, à dessein de la renverser [1].

Si Bonaparte avait été le maître, le Pape aurait obtenu, en 1796, le même traitement que le roi de Sardaigne, le duc de Parme et le grand duc de Toscane, c'est-à-dire un armistice, en attendant la paix. Une lettre de Bonaparte au Directoire, du 7 juin 1790, fait connaître les offres de contribution de Pie VI, et les dispositions de la cour de Rome à s'employer à pacifier la Vendée [2]. Ses instructions ne lui permirent pas d'accepter ces ouvertures; Bologne et Ferrare furent occupés; et le Pape, incapable de se défendre, ratifia, le 27 juin, un armistice conclu le 23, à Bologne, par l'intermédiaire de M. d'Azara, ministre d'Espagne. Aux termes de cette convention, l'armée française restait en possession de Bologne, de Ferrare, et recevrait Ancône en dépôt. Le Pape s'engageait en outre à donner cent tableaux, bustes, vases ou statues, à livrer cinq cents manuscrits, et à payer une contribution de guerre de vingt et un millions de francs [3].

Les événements justifièrent les pressentiments de Bonaparte. Cette rupture violente envers un État faible, qui demandait la paix en offrant des répara-

[1] *Correspond. de Napoléon Ier*, t. VI, p. 426-7; 5 juin 1800.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 459; 7 juin 1796.
[3] Voir le texte de l'armistice dans la *Corresp. de Napoléon Ier*, t. I, p. 528-9; 23 juin 1796.

tions et des subsides, inquiéta tous les autres gouvernements italiens. « Diminuez vos ennemis, écrivait-il au Directoire. L'influence de Rome est incalculable; on a très-mal fait de rompre avec cette puissance; tout cela sert à son avantage [1].

Le Directoire céda à moitié aux observations de Bonaparte, et le chargea de négocier la paix. Heureux de pouvoir faire un peu de bien, en empêchant beaucoup de mal, il se hâta d'exprimer ses véritables sentiments à M. Cacault, nature droite et élevée, à l'unisson de la sienne.

« Vous pouvez assurer le Pape de vive voix que j'ai toujours été contraire au traité qu'on lui a proposé, et surtout à la manière de négocier; que c'est en conséquence de mes instances particulières et réitérées que le Directoire m'a chargé d'ouvrir la route d'une nouvelle négociation. J'ambitionne bien plus le titre de sauveur que de destructeur du saint-siége; vous savez vous-même que nous avons toujours eu là-dessus des principes conformes; et moyennant la faculté illimitée que m'a donnée le Directoire, si l'on veut être sage à Rome, nous en profiterons pour donner la paix à cette belle partie du monde, et tranquilliser les consciences timorées de beaucoup de peuples [2]. »

Le regret causé au roi de Naples et à l'empereur d'Autriche par la soumission du Pape, la vieille et

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. II, p. 54; 8 octobre 1796.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 100; 28 octobre 1796.

traditionnelle domination exercée sur une partie du sacré-collége par la cour de Vienne, enfin la nature même des choses, qui voulait que l'amoindrissement de l'État pontifical ne se fît pas sans résistance, furent autant d'obstacles aux dispositions intelligentes et généreuses de Bonaparte.

Poussé à la résistance par une partie du sacré-collége, excité par Naples, encouragé par Vienne, qui, sans accepter hautement son alliance, lui facilita des levées et lui donna des armes et des généraux, Pie VI crut ne pas devoir exécuter l'article 8 de l'armistice, relatif aux tableaux, aux statues et aux manuscrits, et l'article 9, relatif à la contribution de vingt et un millions [1]. Quelque opinion que l'on ait de ce refus, bien téméraire en face d'un vainqueur, on ne saurait s'empêcher de dire qu'il eût mieux valu, en tout cas, dans l'intérêt des principes, se refuser aux articles qui livraient des territoires qu'à ceux qui stipulaient des œuvres d'art et de l'argent.

Chargé, à partir du mois d'octobre, de la négociation, Bonaparte, déjà aux prises avec les soupçons du Directoire, ne pouvait pas bien évidemment négocier et traiter à meilleur compte. Il se résolut donc bien malgré lui, non pas à marcher contre Rome, ce qu'il ne voulut jamais faire de sa personne, mais à diriger contre l'État pontifical une expédition qu'il caractérisa lui-même en disant à ses soldats : « La seule gloire que vous ayez à acquérir dans l'expédition que

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. II, p. 371; 1er février 1796.

vous faites aujourd'hui, *c'est celle qui résulte d'une bonne conduite*[1].

Une seule division suffisait à cette entreprise. Bonaparte y employa la division Victor.

Partie de Bologne, elle arriva, le 1er février 1797, à Imola. La petite armée pontificale, s'élevant de 3,000 à 4,000 hommes, s'était retirée derrière le Senio, et s'y était retranchée, après avoir rompu les ponts. Elle fit toute la résistance que l'on pouvait opposer à l'armée française. Lannes, qui commandait l'avant-garde, et le général Lahoz, qui commandait la légion lombarde, enlevèrent la position, prirent l'artillerie, les drapeaux et 1,000 prisonniers[2]. La campagne était finie: car l'armée française ne tira plus un coup de fusil, si ce n'est à Faënza, où la populace voulut un instant défendre la ville.

Au reste, le caractère pacifique de cette expédition fut dû en grande partie à la modération de Bonaparte, qui fit régner partout l'ordre le plus sévère, et qui employa les moines à prêcher au peuple la confiance et la soumission[3].

L'armée s'avança donc sans obstacle. Le quartier général fut transporté, le 3 février, à Faënza; le 4, à Forli; le 5, à Rimini et à Pesaro; le 8, à Sinigaglia; le 9, à Ancône, où il resta jusqu'au 12; le 13 février, il fut transféré à Lorette; le 14, à Macerata; le 16,

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. II, p. 394; 4 février 1797.
[2] *Ibid.*, p. 386; 3 février 1797.
[3] *Ibid.*

à Tolentino, où la paix fut signée le 19, par l'entremise du cabinet de Naples.

Dans cette courte campagne, Bonaparte eut à subir trois humiliations.

La première, ce fut d'être forcé d'envoyer à La Réveillère-Lépaux, qui l'avait demandée, la Madone de Lorette. Lui, qui respectera, en Égypte, la religion des musulmans, il était forcé d'insulter, en Italie, à celle des chrétiens. Au reste, l'humeur que lui inspirait un tel acte parut dans sa dépêche : « Je vous envoie, dit-il, la Madone avec toutes les reliques. Vous en ferez l'usage que vous jugerez convenable, etc. [1] ».

La seconde, ce fut d'être obligé de se justifier auprès du Directoire d'avoir donné un asile et du pain aux prêtres français émigrés. « Les trois quarts pleurent, dit-il, quand ils voient un Français [1]. » Cependant, comme c'étaient des émigrés, et de plus des *prêtres réfractaires,* il demande si la mesure ne contrariait pas les *principes généraux*. On sait que ces principes généraux étaient l'exil et la mort.

La troisième humiliation, ce fut d'être réduit à se faire pardonner de n'être pas allé dicter à Rome des conditions à la Papauté vaincue. Les prétextes qu'il allégua, notamment la crainte des armées du roi de

[1] *Corresp. de Napoléon I*er, t. II, p. 426, 15 février 1797. — « L'enlèvement de la bonne Vierge de bois, qui était à Lorette, paraissait à La Réveillère, écrit Carnot, une victoire bien plus importante que l'enlèvement des drapeaux du bataillon de Vienne. » — Carnot, *Réponse à Bailleul,* p. 50.

Naples, durent lui coûter, car il avait offert, au début de la campagne, d'aller à Naples avec six mille grenadiers. Il consola le Directoire, en lui disant que, dépouillée de ses meilleures provinces, la Papauté tomberait toute seule; et il savait bien le contraire, lui qui se proposait de demander à cette Papauté la réorganisation de l'Église et la paix des consciences.

VII.

Comme il était naturel de s'y attendre, le traité de Tolentino était plus onéreux pour la Papauté que l'armistice de Bologne. A la perte des légations de Ferrare et de Bologne, le traité ajoutait celle de la Romagne. Les trois Légations étaient cédées à la France. L'article 8 de l'armistice, relatif aux objets d'art et aux manuscrits, était maintenu, et la contribution de guerre était portée à trente millions. Le Pape renonçait à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur Avignon et sur le comtat Venaissin; il indemnisait la famille de Hugon de Basville, et faisait désavouer l'acte de violence par un ministre à Paris.

L'article 25 portait que les stipulations contenues au traité étaient *obligatoires à perpétuité, tant pour Sa Sainteté le Pape Pie VI, que pour ses successeurs* [1].

Tel fut, avec quelques clauses de moindre importance, le célèbre traité de Tolentino, signé par le cardinal Mattei, monsignor Galeppi, le duc Braschi

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. I, p. 444 à 449; 19 février 1797.

et le marquis Massimi, pour le Pape; par Bonaparte et M. Cacault, pour la France. Le traité signé, Bonaparte envoya Marmont à Rome, porteur d'une lettre respectueuse pour Pie VI; et il écrivit au chevalier d'Azara et au prince Pignatelli, pour remercier les cours de Madrid et de Naples de leurs bons offices.

De ce traité, ratifié par Pie VI, résulte manifestement cette conséquence, que le souverain Pontife, agissant en sa qualité de prince temporel, se considère comme investi du droit d'adhérer, quand il le juge nécessaire, à des actes et à des circonstances qui amènent l'amoindrissement de ses États.

Des témoignages irrécusables établissent que Bonaparte, livré à ses propres inspirations, n'eût point rompu avec Rome, eût traité avec le saint-siége, comme avec le roi de Sardaigne, avec le roi de Naples et avec le grand-duc de Toscane, et lui eût laissé l'intégrité de ses États. La volonté expresse du Directoire avait amené la prise de possession de Ferrare et de Bologne, et la guerre qui suivit l'inexécution de l'armistice amena la conquête de la Romagne. Aux yeux de Bonaparte, le maintien de l'État de l'Église s'alliait donc avec le principe de l'indépendance de l'Italie, principe qu'il ne cessa, comme on verra, d'avoir devant les yeux, depuis le jour où il mit le pied sur le sol italien.

Ainsi, en diminuant le territoire possédé par le saint-siége, Bonaparte restait persuadé qu'il n'avait

porté aucune atteinte à son indépendance et à son autorité religieuses. Les faits ont confirmé cette appréciation. Remis en possession des Légations et de la Romagne par les traités de 1815, le saint-siége n'a puisé aucune force nouvelle dans ces territoires; en 1821, le pouvoir temporel a dû être protégé par l'Autriche; en 1849, il a dû être rétabli par la France.

La possession des Légations et de la Romagne a offert, il est vrai, un peu plus de ressources au trésor pontifical, un peu plus d'emplois aux familles attachées à la cour de Rome. Elle n'a donné à l'État pontifical lui-même aucun appui essentiel, et dont la privation doive être considéré comme un péril sérieux pour l'autorité spirituelle.

L'État pontifical, en le supposant tel qu'il était avant l'entrée de Bonaparte en Italie, serait-il, par lui-même, et avec les changements survenus en Europe depuis deux siècles, en situation de se préserver au milieu d'une commotion générale? — Évidemment non. Depuis qu'il n'est plus en état de se défendre par sa force propre, il faut qu'il cherche sa défense, non dans un peu plus ou un peu moins de territoire, ce qui serait illusoire, mais dans la protection des grands États, intéressés à sa conservation.

Deux conditions essentielles résument la situation et la forme sous laquelle, dans l'état présent de l'Europe, doit exister le pouvoir temporel de l'Église.

La Papauté doit posséder un État, afin d'y être indépendante et complétement maîtresse de son organisation. Il est bon que cet État confine à la mer, afin que les catholiques du monde entier puissent, sans être forcés d'emprunter le territoire d'aucun prince, se rendre auprès du saint-siége. La possession de cet État est, dans la situation du monde moderne, la meilleure condition et la garantie la plus sérieuse du libre et plein exercice de l'autorité spirituelle. Si le Pape n'était pas chez lui, il serait chez quelqu'un; s'il n'était pas souverain, il serait sujet.

Ce n'est pas seulement l'intérêt de l'Église qui exige cette indépendance; c'est encore et au même degré l'intérêt de la civilisation, dont le catholicisme est la source la plus pure et la plus abondante. Plus l'Église sera libre, plus son action sera efficace. Elle a tant fait pour les peuples modernes, auxquels elle a infusé les principes de moralité, de justice, d'ordre et de travail, qui rendent les nations libres, fortes et grandes, que le moins qu'on lui doive, c'est un petit territoire où elle continue en paix son œuvre providentielle.

Il n'est pas jusqu'aux victimes éventuelles des révolutions modernes qui ne doivent faire des vœux, pour qu'il existe, au centre de l'Europe, et dans la patrie la plus ancienne des lettres, des arts, de la religion et de la philosophie, un asile hospitalier toujours ouvert aux cœurs blessés et aux espérances

déçues. Quand l'empire romain était encore debout, son territoire était si vaste, que les exilés ne pouvaient trouver un refuge que chez les barbares et aux extrémités de la terre. Les mœurs, devenues plus douces et plus miséricordieuses, font souhaiter qu'il reste, au cœur du vieux monde, un lieu comme interdit à la politique, où les rois et les tribuns déchus puissent se rencontrer sans haine, près du Vicaire de Celui qui ne fait aucune acception de patries ou de personnes, et qui est mort pour tous.

Ainsi, l'intérêt du catholicisme, comme celui de l'ordre général, veut que la puissance spirituelle de l'Église soit garantie par la possession de l'autorité souveraine. Assurément, même à défaut du pouvoir temporel, le pouvoir spirituel de l'Église n'en serait ni moins réel, ni moins obéi, ni moins indéfectible; mais toutes les traditions, toutes les convenances, tous les intérêts des pays ou des personnes catholiques se réunissent pour conseiller et pour commander le maintien simultané de la couronne et de la tiare, dans une dynastie élective beaucoup plus vieille que la plus vieille dynastie héréditaire du monde.

Il en est de même de la conservation de Rome comme capitale de la catholicité.

Si le Pape n'était plus à Rome, il serait ailleurs; et, en quelque lieu qu'il se retirât, il y serait toujours le Pape. Mais qui ne sent que Rome, ville relevée de ses ruines par la Papauté, embellie, enrichie, illus-

trée par les soins des souverains pontifes et par les dons des fidèles, ne saurait avoir raisonnablement d'autre destination que celle qu'elle a reçue des siècles? Quel roi sagement conseillé oserait s'asseoir sur le trône des Papes? Quel peuple sagement gouverné oserait encourir, par une usurpation aussi stérile qu'imprudente, les malédictions qui, soir et matin, pendant des siècles, s'élèveraient du foyer des familles catholiques?

Mais, il faut bien le dire, si Rome et son petit territoire doivent, dans l'intérêt du catholicisme et de l'ordre général, conserver leur destination séculaire, c'est à la condition que l'autorité temporelle exercée par l'Église accepte les obligations inhérentes à tous les gouvernements humains, c'est-à-dire qu'elle se montre vigilante, prévoyante, habile, enfin au niveau de sa tâche et de ses devoirs.

Aucun catholique ne saurait revendiquer pour le gouvernement de l'Église le privilége honteux d'être dispensé de sagesse; et, quelques subtilités qu'on appelle à leur aide, les pouvoirs humains qui restent au-dessous de leur tâche ne durent jamais longtemps.

Ce n'est pas à l'ambition ou à la vanité de telles ou telles familles romaines ou italiennes que Pepin, Charlemagne et la comtesse Mathilde ont donné les territoires de l'Église, c'est à l'Église elle-même, pour sa sécurité et pour son indépendance. Les familles et les personnes chargées d'administrer l'État

pontifical doivent donc se considérer comme suffisamment honorées par l'espèce de mission qu'elles remplissent, au nom de la catholicité; et elles doivent, si elles sont sages, éviter de compromettre, par des passions personnelles, un pouvoir temporel établi dans le seul intérêt de la religion.

La liberté, au sein d'un petit État, sous la garantie du droit européen, telle est en définitive la situation que la nature et la forme des sociétés modernes assignent à la Papauté. Telle était celle que lui concevait Bonaparte, en la combinant avec l'indépendance de l'Italie.

VIII.

Donner l'Italie aux Italiens fut la pensée constante de Bonaparte. Cette idée avait été aussi conçue et mûrie par Henri IV, assassiné au moment même où il entrait en campagne pour la réaliser [1]. Dans les projets de Henri IV, approuvés par Élisabeth et par Jacques Ier, le duc de Savoie devait prendre le titre de *Roi des Alpes*; le Pape aurait eu Naples et les Vénitiens la Sicile.

S'adressant, le 17 mars 1805, à la députation chargée de lui offrir la couronne d'Italie, Napoléon Ier lui disait :

[1] Il est intéressant de lire dans Richelieu, *Histoire de la Mère et du Fils*, t. I, p. 161 et suiv.; et dans Sully, *Économies royales*, t. III, p. 43; t. IV, p. 289, 449; t. V, p. 12, 21; t. VII, p. 33, et t. VIII, p. 254, les projets de Henri IV sur l'Italie, où il voulait détruire l'influence de la maison d'Autriche.

« Depuis le moment où nous parûmes pour la première fois dans vos contrées, nous avons toujours eu la pensée de créer indépendante et libre la nation italienne : nous avons poursuivi ce grand projet au milieu des incertitudes des événements. »

Faisant allusion à son retour d'Égypte et à son coup de foudre de Marengo, il ajoutait :

« Notre première volonté, encore tout couvert de sang et de la poussière des batailles, fut la réorganisation de la patrie italienne [1]. »

Les Italiens savaient qu'en s'exprimant ainsi Napoléon rappelait une vérité bien connue au delà des Alpes. Dans une lettre au cardinal Mattei, du 22 janvier 1797, Bonaparte disait :

« Assurez tous les habitants de Rome qu'ils trouveront dans l'armée française des amis qui ne se féliciteront de la victoire qu'autant qu'elle pourra améliorer le sort du peuple, et affranchir l'Italie de la domination des étrangers [2] ».

Toutefois, il est essentiel d'ajouter qu'aux yeux de Bonaparte, donner la liberté à l'Italie, c'était tout simplement la soustraire à la domination ou à l'ingérence des étrangers, et l'aider à se constituer sous des gouvernements purement italiens.

Dans la pensée de Bonaparte, la liberté de l'Italie comportait son fractionnement. A ses yeux, indépendance ne voulait pas dire nécessairement unité.

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. X, p. 287; 17 mars 1805.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 339; 22 janvier 1797.

L'idée de constituer l'Italie sous un gouvernement unique, c'est une conception d'un autre genre, qui a pour elle et contre elle beaucoup d'autorités, et dont la réalisation dépend d'un grand nombre de choses. Aussi cette idée est-elle tout à fait distincte et essentiellement différente de celle de l'indépendance italienne. Bonaparte ne conçut, n'aima et ne poursuivit que celle-ci.

La première idée qui préoccupa naturellement Bonaparte et le Directoire, après la conquête de la Lombardie, ce fut de créer, en Italie, un État qui, devant à la France son existence, restât son allié contre l'Autriche. C'était la tradition de la politique française, suggérée d'ailleurs par le plus ordinaire bon sens. Cette idée poussa à la conquête de Bologne et de Ferrare, afin de donner à l'État nouveau plus d'étendue et de solidité.

Le Directoire républicain ne pouvait pas songer à créer des monarchies. Ce fut donc la pensée d'une nouvelle république qui prévalut, après quelques hésitations qui se manifestèrent néanmoins au sein du gouvernement, sur la création d'une monarchie formée avec Rome et Parme, en faveur de la maison d'Espagne. Cette proposition fut mise en avant et soutenue par Carnot [1]. L'État nouveau porta le nom de République Cisalpine. Il comprenait la Lombardie,

[1] Voir Carnot, *Réponse à Bailleul*, p. 54-55; et une dépêche de Bonaparte au Directoire, du 1er février 1797. — *Corresp. de Napoléon Ier*, t. II, p. 373.

le Bergamasque, le Crémasque, le Brescian, Mantoue et Peschiera, avec les fortifications, jusqu'à la rive droite de l'Adige et du Pô, le Modenais, le Ferrarais, le Bolonais et la Romagne. La nouvelle république avait environ 3,500,000 habitants.

La création de cette république italienne s'alliait d'ailleurs, dans la pensée de Bonaparte, avec le maintien de tous les autres États monarchiques ou oligarchiques de la Péninsule. Soutenu dans le Directoire par Carnot, il fit prévaloir l'alliance de la république française et de la république cisalpine avec le roi de Sardaigne, avec le roi de Naples, avec le grand-duc de Toscane, avec le Pape, et finalement avec l'empereur d'Allemagne.

Rewbell et La Réveillère représentaient au sein du Directoire cette politique vague et désordonnée, sans principe clair et sans but déterminé, qui croyait avoir tout dit, quand elle avait écrit à un agent militaire ou diplomatique : Révolutionnez ! Bonaparte eut toujours le bon sens et le courage de lui résister, offrant sa démission plutôt que de coopérer à des mesures évidemment funestes.

Ainsi, le 10 octobre 1797, il écrivait au Directoire : « Le citoyen Bottot m'a remis votre lettre du premier jour complémentaire ; il m'a dit en conséquence, de votre part, de révolutionner l'Italie. Je lui ai demandé comment cela se devait entendre ; il n'a pu me donner aucune explication.... Je vous ai déjà

demandé un successeur; je ne suis plus en état de commander [1]. »

De tous les hommes d'État modernes qui ont été appelés, soit par la guerre, soit par la politique, à voir de près les divers peuples de l'Italie, on doit convenir que nul n'eut occasion de pénétrer plus profondément leur caractère que Bonaparte, et surtout que nul n'apporta dans cette étude de leurs mœurs et de leurs besoins plus de sympathie. Eh bien, l'histoire est obligée de le reconnaître; Bonaparte trouva que les peuples de l'Italie étaient généralement légers, inconsidérés, peu propres, au moins de son temps, à former des gouvernements durables, et même médiocrement portés à aimer la France, malgré son appui et ses services.

Il y eut sans doute des circonstances où Bonaparte, méconnu et contrarié dans ses vues de sagesse et de prudence par des esprits exaltés, donna cours à la vivacité de son mécontentement et fit retomber sur les Italiens en général des appréciations justifiées par quelques-uns. L'histoire doit écarter ces opinions extrêmes, impressions échappées à la colère, plutôt que jugements dictés par la raison.

Ainsi, lorsque blessé par des ambitieux, qui accusaient sa modération auprès du Directoire, il écrivait: « Vous connaissez mal ces peuples-ci... Je n'ai pas à mon armée un seul Italien, hormis, je crois, quinze cents polissons, ramassés dans les rues des différentes

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. III, p. 494.

villes d'Italie, qui pillent et ne sont bons à rien; ne vous laissez pas imposer par quelques aventuriers italiens qui sont à Paris[1]; » Bonaparte cédait évidemment à l'irritation passagère causée par des rapports inexacts et injustes.

Ce sentiment une fois exprimé et satisfait, Bonaparte, dans un langage calme et digne, portait sur les divers peuples de l'Italie des jugements que le temps a confirmés.

Parlant des Piémontais, il disait : « Le roi de Sardaigne, avec un de ses bataillons et un de ses escadrons de cavalerie, est plus fort que toute la Cisalpine réunie[2]. » L'histoire a prouvé en effet que l'armée sarde était la force la plus réelle, et même la seule force réelle de l'Italie.

Parlant des habitants des Légations et de Venise, il disait : « La nation vénitienne n'existe pas. Divisé en autant d'intérêts qu'il y a de villes, efféminé et corrompu..., le peuple d'Italie, et spécialement le peuple vénitien, est peu fait pour la liberté... Il n'a pas eu le courage de la conquérir, même contre quelques misérables oligarques. »

Et il ajoutait avec tristesse : « Je n'ai point eu, depuis que je suis en Italie, pour auxiliaire, l'amour des peuples pour la liberté et l'égalité, ou du moins, cela a été un auxiliaire très-faible. La bonne discipline de notre armée, le grand respect que nous avons

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. III, p. 489; 7 octobre 1797.
[2] *Ibid.*, p. 530; 26 octobre 1797.

tous eu pour la religion, de la justice : tel a été le véritable auxiliaire de l'armée d'Italie.

» Tout ce qui est bon à dire dans des proclamations, des discours imprimés, ce sont des romans [1]. »

C'était là le fond de l'opinion de Bonaparte sur les peuples d'Italie. L'expression, plus ou moins colorée, en déborde partout.

« La révolution gagne véritablement toutes les têtes en Italie, écrivait-il au Directoire, de Goritz, le 24 mars 1797 ; mais il faudrait encore bien du temps pour que les peuples de ce pays pussent devenir guerriers, et offrir un obstacle sérieux [2]. »

Chose qui théoriquement peut sembler étrange, ces peuples italiens, si bruyants dans la joie de leur délivrance, et qui devaient cette délivrance au sang français, semblèrent toujours à Bonaparte animés envers leurs libérateurs d'une gratitude au moins douteuse. Au nombre des motifs qui le portèrent à signer la paix avec l'Autriche, il mettait le suivant :

« L'inconvénient d'exposer des avantages certains et le sang français pour des peuples peu dignes et peu amants de la liberté, qui, par caractère, habitude et religion, nous haïssent profondément [3]. »

Le temps et l'expérience ne changèrent pas notablement ces idées de Bonaparte, et ils en adoucirent à peine l'expression.

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. III, p. 490 ; 7 octobre 1797.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 541.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 496 ; 10 octobre 1797.

En 1803, aux plus beaux jours de la république Cisalpine, il épanchait ainsi l'amertume de sa pensée dans une lettre à l'illustre Melzi :

« Je n'ai pu voir qu'avec une vive douleur les principaux fonctionnaires de la république exalter les têtes et provoquer toutes les passions contre la France. Tous les efforts que j'ai faits pour rendre l'Italie à l'indépendance seraient-ils infructueux? Et serait-il irrévocablement dans le sort de ce pays de ne jamais rien être? Quel est le plus grand crime que puisse commettre aujourd'hui un citoyen contre la tranquillité publique? N'est-ce pas d'inviter ses compatriotes à payer les Français de la plus noire ingratitude?... Ce sont des conseillers d'État, des généraux italiens, qui parlent de Zama et de Scipion? Mais ces parallèles, qu'on a peine à saisir, se traduisent ici (à Paris) par l'image des vêpres siciliennes, qui sont plus modernes... J'ai lieu de commencer à craindre que tous mes efforts ne soient vains, et qu'il n'y ait bien des obstacles à surmonter pour organiser une nation où je vois si peu de véritable caractère, et tant d'idées folles et insensées[1]. »

Le temps sembla justifier ces pensées. Lorsque le malheur s'appesantit sur l'Empereur et retira à l'Italie l'appui de sa main puissante, tous les peuples qu'il avait appelés à la liberté se laissèrent pétrir de nouveau comme une cire docile par leurs anciens maîtres. Une chance nouvelle a poussé encore une fois, qua-

[1] *Corresp. de Napoléon I*er, t. VIII, p. 294; 11 mars 1803.

rante ans plus tard, la France à leur secours. L'avenir dira comment ils ont usé de cette faveur inespérée de la fortune.

IX.

On pourrait croire, au premier abord, que ces doutes éprouvés par Bonaparte sur le caractère et sur la consistance des Italiens furent la cause qui le porta à sacrifier Venise à l'Autriche. Il n'en fut rien. Venise et l'Italie peuvent, un jour, trouver un sérieux intérêt dans une réunion intime et nationale. A l'époque où Venise, dépouillée de son autonomie, fut placée sous le sceptre de l'Autriche, cette antique nation, épuisée et corrompue, perdait peu de chose et pouvait gagner beaucoup.

On reprocha à Bonaparte et au Directoire d'avoir sacrifié, en livrant Venise, l'allié le plus ancien de la France, celui qui, le premier, avait reconnu la république, et surtout d'avoir rendu vains les efforts traditionnels de la France pour reléguer l'Autriche au fond de l'Allemagne, puisqu'on paraissait lui rendre beaucoup plus, en lui donnant Venise, qu'on ne lui avait ôté, en lui prenant Anvers.

Ces objections avaient plus d'apparence que de réalité.

La vieille politique de la France contre la maison d'Autriche n'avait plus sa raison d'être, depuis que les descendants de Charles-Quint avaient perdu l'Espagne et les Pays-Bas. La rivale dangereuse de la

France, ce n'était plus l'Autriche, c'était l'Angleterre. Elle le prouva bien, en achetant à prix d'or l'Europe entière qu'elle lança quatre ou cinq fois contre nous. En acceptant les subsides de l'Angleterre, l'Autriche était déchue de son ancien rang de rivale de la France, puisqu'elle montrait par là qu'elle ne possédait pas en elle-même, comme la France, tous les éléments de la lutte. Après avoir éloigné l'Autriche de notre frontière du nord, par la conquête des Pays-Bas, il suffisait de l'en éloigner au sud, par la conquête de la Lombardie. Le traité de Campo-Formio donnait à la France ce double résultat.

L'empereur d'Allemagne espérait, il est vrai, que l'acquisition de Venise permettrait à l'Autriche de devenir puissance maritime. C'était une illusion, que Bonaparte avait nettement aperçue et habilement exploitée. « L'on dira, écrit-il au Directoire, que l'Empereur deviendra puissance maritime? Il lui faudra bien des années; il dépensera beaucoup d'argent, et ne sera jamais que de troisième ordre; il aura effectivement diminué sa puissance [1]. » Le temps a montré la justesse de cette opinion.

L'Angleterre se montra fort jalouse de la cession de Venise, et sa jalousie était naturelle [2]; car les nouveaux intérêts de l'Autriche pouvaient la rapprocher de la cause des neutres, patronée par la France, et la rendre par conséquent moins docile à ses

[1] *Corresp. de Napoléon Ier*, t. III, p. 97; 27 mai 1979.
[2] Barthélemy, *Mémoires*, p. 59.

desseins. L'Autriche était l'épée de l'Angleterre sur le continent. Outre que le gouvernement anglais voyait avec dépit l'Empereur faire la paix sans lui, il devait craindre de perdre son action sur une cour qui était l'appui nécessaire de ses coalitions contre la France.

Quant à la république de Venise elle-même, affaiblie depuis longtemps par la perte de ses îles, et plus encore par la rivalité commerciale de la Hollande, de l'Angleterre, de la France et des États-Unis, elle était, jusqu'à la reconnaissance alors problématique du droit des neutres, à la merci de toute marine militaire assez puissante pour interdire la mer à son pavillon, et à peine en état de protéger ses négociants contre les entreprises des barbaresques. Sa réunion à l'Autriche lui ménageait la seule chance qu'elle eût alors de se relever; car elle pouvait se promettre le prestige d'un grand État pour sa défense, et les transactions d'un nouveau et vaste marché pour son commerce.

Cependant Bonaparte défendit longtemps Venise [1], et ne la livra qu'à regret, poussé par la force des choses. Enfermé, avec le Directoire, dans l'alternative de céder ou Venise ou Mantoue, en retour des limites du Rhin, le négociateur de Campo-Formio sacrifia Venise. Il fit sagement pour la France, à laquelle il donnait des limites militaires; il fit raisonnablement pour l'Italie, car l'Autriche, cantonnée à

[1] Barthélemy, *Mémoires*, p. 98.

Mantoue, eût été un péril perpétuel pour la nouvelle république italienne.

Venise paya donc, à Campo-Formio, la rançon de l'indépendance italienne et de la paix avec l'Empereur. Les anciens gouvernements italiens restés debout étaient affranchis de l'influence autrichienne la république cisalpine recevait en dépôt, avec se propres destinées, l'avenir de l'Italie elle-même, ca la conspiration de la sagesse et des bons exemple vaut toujours mieux que celle des sociétés secrètes Les Italiens étaient rendus à leur nationalité; c'éta à eux, si leur génie les y portait, à devenir un seu et grand peuple.

La France, qui avait conquis les deux tiers d l'Italie, faisait deux parts de sa conquête. Elle donnait la plus forte aux Italiens, pour qu'ils en fissen le boulevard de leur indépendance; elle échangea Venise et une partie de son territoire, assemblag hybride d'éléments plus germains et slaves qu'italiens, contre les limites du Rhin et la paix avec l'Empereur, qui mettait fin aux convulsions et aux péri de la révolution. La France donnait assez à l'Ital pour avoir le droit de se donner, même à ce prix, sécurité à elle-même.

La Providence a suscité de nouveau, sous nos yeux tous ces problèmes que la sagesse des hommes ava cru résoudre, il y a plus d'un demi-siècle. Bonapar s'était proposé, en les résolvant, trois objets dign de sa sagesse et de son génie. Il avait voulu donn

à la France une sécurité indispensable sur les Alpes; à la Papauté une indépendance nécessaire, garantie par la possession d'un État suffisant; à l'Italie une liberté raisonnable, et, ce qui n'est pas moins précieux, le bénéfice de la nationalité. A ce triple but, il avait sacrifié les solutions plus larges et plus absolues que rêve la théorie, mais que la pratique, plus difficile, n'accepte jamais, sans y être conviée et aidée par le temps.

Quelles que soient les solutions qui prévaudront dans les conseils de l'Europe, au sujet de ces problèmes, il n'en est pas une seule qui n'ait besoin de recevoir de la sagesse, de la modération, du bon sens des Italiens, beaucoup plus encore que des congrès les plus puissants, sa virtualité et sa durée. La diplomatie peut remanier les peuples, les conspirations peuvent les troubler, les armées peuvent les subjuguer; seuls, les peuples se font eux-mêmes, à force de courage, de patience et de vertus.

L'Italie, qui n'a jamais encore possédé l'unité des institutions, même sous la domination des Consuls ou des Césars de Rome, peut la posséder un jour. Cette unité, qui n'est pas indispensable au bien-être, à la gloire, à la force d'une nation, peut néanmoins leur être utile, mais à la condition de n'être pas payée par le sacrifice de ce qu'un pays possède de plus radieux, de plus vivace et de plus grand.

Quoique l'intuition certaine de l'avenir n'appartienne qu'à Dieu, il est néanmoins de certains résul-

tats généraux qu'il est possible de prévoir, parce que la raison et la justice prévalent toujours à la longue. Si l'unité italienne ne sait pas se concilier avec la Papauté, elle restera une utopie.

La Papauté est, depuis la chute des Césars, le génie tutélaire de l'Italie. Sans la Papauté, l'Italie aurait, dans l'univers, le lustre de la Bavière, du Portugal ou de la Belgique. La Papauté a bâti Rome une seconde fois; elle lui a donné et elle lui maintient l'éclat qui la fait rayonner dans les deux hémisphères. Ne pas voir que la force, la gloire, l'intérêt fondamental de l'Italie sont dans la Papauté maintenue à Rome, c'est fermer volontairement les yeux au bon sens et à l'histoire. L'Autriche, sous M. de Thugut, la France, sous Napoléon Ier, ont pu vouloir enlever la Papauté à Rome : les seuls qui, en aucun temps, sous aucun prétexte, ne peuvent, dans l'intérêt de leur situation dans le monde, consentir à séparer Rome de la Papauté, ce sont les Italiens.

Pénétrés de la mesure de difficultés qui s'attachent aux choses humaines, nos pères trouvèrent les solutions résumées dans le traité de Campo-Formio empreintes d'une telle sagesse, que la reconnaissance publique fit aussitôt de leur auteur un rival du Directoire; et celui-ci saisit l'occasion d'écarter, au moins pendant quelque temps, un conflit inévitable, en se prêtant à l'exécution d'un projet que Bonaparte avait déjà médité, pour faire de l'Égypte une colonie française.

LIVRE XLII.

ÉLOIGNEMENT DE BONAPARTE. — DÉPART POUR L'ÉGYPTE.
FAUTES DU DIRECTOIRE.
IMMINENCE D'UNE RÉVOLUTION NOUVELLE.

Causes de l'éloignement de Bonaparte. — Projets d'une descente en Angleterre. — Pourquoi on y renonce. — Expédition d'Égypte. — Son but. — Départ de Toulon. — Fautes du Directoire. — Annulation des élections de l'an VI. — Projet de loi des otages. — Entrée de Treilhard au Directoire. — Coalition des démagogues et des modérés. — Sieyès nommé directeur. — Ligue contre le Directoire. — Attaques dirigées contre Schérer. — Les conseils ôtent au Directoire la direction de la presse. — Guerre ouverte entre le Directoire et les Conseils. — Coup d'État du 30 prairial. — Démission forcée de Merlin et de La Réveillère. — Gohier, Roger-Ducos et Moulins, nommés directeurs. — Situation du nouveau Directoire. — Il continue la politique violente. — Vote de la loi des otages. — Emprunt forcé. — Résurrection du club des Jacobins. — Les démagogues se séparent du Directoire. — Ils luttent contre lui. — Le club est fermé. — Imminence d'une nouvelle révolution. — Retour de Bonaparte. — Effet qu'il produit sur l'opinion publique.

I.

Les préliminaires de la paix étaient à peine signés à Léoben, que le Directoire, effrayé de l'ascendant moral déjà conquis par Bonaparte, se hâta de lui chercher une expédition nouvelle, afin de l'écarter du gouvernement. Sa pensée s'arrêta tout d'abord sur une descente en Angleterre, sans avoir d'ailleurs rien préparé pour son exécution, et sans même s'être assuré de sa possibilité immédiate ou prochaine, par quelques études préalables.

C'est le 18 avril 1797 que les préliminaires de la paix furent signés; le 18 mai, Bonaparte écrivait à Bernadotte que le gouvernement avait le projet d'une expédition en Angleterre, ou en Portugal; et il lui offrait un commandement, à son choix, dans l'une ou dans l'autre [1].

La plupart des historiens qui ont écrit sur l'époque du Directoire ont cru que le projet de descente en Angleterre n'avait été qu'une feinte, destinée à couvrir l'expédition d'Égypte. Cette opinion constitue une erreur, complétement dissipée aujourd'hui par la publication des documents officiels. Le projet de descente en Angleterre, caressé, préparé pendant près d'une année, ne fut abandonné que lorsque Bonaparte, à la suite d'une inspection des arsenaux et des côtes de l'Océan, en eut démontré l'impossibilité présente, dans un rapport au Directoire en date du 23 février 1798. C'est dans ce même rapport qu'il proposa l'expédition d'Égypte, à laquelle il songeait depuis longtemps, et qui se rattachait, dans sa pensée, à un grand système d'établissements commerciaux et politiques dont la Méditerranée aurait été le théâtre.

C'est en Italie même, et avant son départ pour Rastadt, que Bonaparte jeta dans sa correspondance les premiers délinéaments de l'expédition d'Angleterre. Dans une lettre au Directoire, datée de Milan, du 5 novembre 1797, il indiqua les conditions essen-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 7; 18 mai 1797.

tielles du succès, qui étaient, selon lui, au nombre de quatre : de bons officiers de marine; des troupes nombreuses, pour menacer plusieurs points à la fois; un amiral intelligent et ferme, qu'il espérait trouver dans Truguet; et enfin, 30 millions d'argent comptant [1]. Il terminait cette lettre en suggérant de réclamer aux héritiers de Hoche de très-bonnes cartes d'Angleterre, que ce général possédait; et ce qui montre bien l'espèce de hâte qu'y mettait le Directoire, il s'excusait, dans une nouvelle lettre du 12 novembre, d'attendre l'échange des ratifications pour diriger ses premières colonnes vers l'Océan. En attendant, il faisait partir Andréossy pour Paris, afin de faire fondre des canons du calibre de l'artillerie de campagne des Anglais, en vue de pouvoir utiliser leurs boulets [2]. Enfin, à peine arrivé à Paris, à son retour de Rastadt, il rédigeait, le 14 décembre, des instructions pour l'amiral Brueys, alors à Corfou, afin qu'il amenât, en se dérobant aux escadres anglaises, six vaisseaux de ligne à Brest; et, le 6 janvier 1798, Berthier était appelé à venir prendre possession de son poste de chef d'état-major de l'armée d'Angleterre.

Ainsi, dès les premiers mois de 1798, la descente en Angleterre était arrêtée et préparée, même avant qu'on eût vérifié si, avec les moyens dont on disposait alors, elle était sérieusement praticable.

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 533-4; 5 nov. 1797.
[2] *Ibid.*, p. 573; 12 novembre 1797.

II.

L'idée d'une descente en Angleterre frappera toujours les imaginations en France. La possibilité matérielle n'en saurait être raisonnablement niée, après tant d'essais heureux; toute la difficulté résiderait dans l'adoption de moyens suffisants pour assurer le succès final.

Pendant les deux années qui précédèrent la glorieuse et funeste bataille de la Hogue, l'habile administration du marquis de Seignelay avait assuré à la France la domination des mers. Louis XIV fit venir sur les côtes de l'Océan les galères de Marseille; et un débarquement put être opéré aisément à Tingmouth, en 1690 [1]. La possibilité d'une telle opération devait sembler bien plus frappante encore, au mois de janvier 1798; l'escadre de l'amiral Morard de Galles avait débarqué en Irlande 18,000 hommes de l'armée de Hoche, au mois de décembre 1796 [2]; et un peu plus tard, le 28 août 1798, une division navale, aux ordres de Savary, réussit à mettre à terre, dans la baie de Kilula, le corps d'armée commandé par le général Humbert [3].

Bonaparte n'hésita jamais à penser qu'une descente en Angleterre était et resterait toujours possible, à la

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV,* chap. xv.
[2] *Moniteur* du 25 décembre 1796 et du 9 janvier 1797.
[3] *Ibid.,* 6 octobre 1798.

condition de proportionner les moyens à la grandeur d'une telle entreprise [1]. Il accepta donc, en vue de forcer le gouvernement anglais à la paix, la direction et la responsabilité de cette expédition, sauf à examiner au préalable si l'état des chantiers, des arsenaux et des finances en permettait alors la réalisation.

Il aborda, dès les premiers jours de janvier 1798, les préparatifs de cette entreprise avec l'activité fiévreuse et pratique qu'il montrait en toutes choses. Le Directoire venait de mettre à la disposition du ministre de la marine, pour cet objet, un premier crédit de quatre millions. L'ingénieur Forfait fut envoyé en mission pour inspecter et activer les travaux au Havre, à Saint-Valéry, à Boulogne, à Dunkerque et à Anvers [2]. Le 9 janvier, il soumet au ministère de la guerre l'organisation de l'artillerie destinée à l'opération, et demande le départ des corps déjà prêts pour les côtes de l'Océan; le 12, il prépare un projet d'arrêté qui nomme les généraux de l'armée d'Angleterre; enfin, le 8 février, il part de Paris pour aller visiter les côtes de l'Océan, et s'assurer par

[1] Voici son jugement à ce sujet : « La descente en Angleterre a toujours été regardée comme possible; et, la descente une fois opérée, la prise de Londres était immanquable. Londres n'est situé qu'à peu de marches de Calais, et l'armée anglaise, disséminée pour la défense des côtes, ne se fût pas réunie à temps pour couvrir cette capitale. » — Montholon, *Mém. de Napoléon*, t. II, page 233.

[2] *Correspondance de Napoléon I*er, t. III; 8 janvier 1798.

lui-même des difficultés existantes et des moyens mis à sa disposition pour les vaincre.

Tout fut examiné de très-près, les lieux, le personnel, le matériel. Des corsaires furent expédiés de divers ports pour aller rechercher les points les plus vulnérables de la côte d'Angleterre [1]. Cet examen direct et détaillé fut décisif sur l'esprit de Bonaparte; il se prononça pour l'ajournement de l'expédition. L'expérience justifia le sentiment qu'il avait exprimé; car le corps commandé par le général Humbert, et jeté en Irlande en l'absence de Bonaparte, au mois d'août suivant, après avoir fait des prodiges de valeur et s'être emparé de Castle-Bar, dut néanmoins mettre bas les armes devant 30,000 hommes de troupes fraîches, commandées par lord Cornwallis [2].

C'est le 23 février que Bonaparte, de retour à Paris, soumit son remarquable rapport au Directoire. Rien n'était prêt, ni bâtiments, ni matelots.

« Opérer une descente en Angleterre, dit-il, sans être maître de la mer, est l'opération la plus hardie et la plus difficile qui ait été faite.

» Elle ne paraît être possible que l'année prochaine; et alors, il est probable que les embarras qui surviendront sur le continent s'y opposeront. »

Après avoir indiqué les préparatifs nécessaires pour l'expédition, il ajoute :

« S'il n'est pas possible de se procurer exactement

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III; 12 février 1798.

[2] *Moniteur* du 9 octobre 1798.

l'argent demandé par le présent mémoire, ou si, vu l'organisation actuelle de notre marine, l'on ne pense pas qu'il soit possible d'obtenir cette promptitude dans l'exécution que les circonstances exigent, il faut alors renoncer réellement à toute expédition d'Angleterre, se contenter de s'en tenir aux apparences, et fixer toute son attention comme tous ses moyens sur le Rhin, afin d'enlever le Hanovre et Hambourg à l'Angleterre.

» Ou bien *faire une expédition dans le Levant, qui menaçât le commerce des Indes*[1]. »

Ces derniers mots contenaient le germe de l'expédition d'Égypte.

III.

Le projet de conquérir l'Égypte et d'en faire une colonie française, étrange peut-être en des temps calmes, l'était beaucoup moins à la fin du dix-huitième siècle, lorsque la guerre générale renouvelait la carte de l'Europe, et remettait les limites des États en question. La même idée s'était déjà produite au dix-septième siècle, suggérée probablement par les grands changements opérés à cette époque. Leibnitz, dans un mémoire rédigé en latin, avait proposé à Louis XIV de s'emparer de l'Égypte; et ce mémoire, retrouvé en 1803 dans les archives des Pays-Bas, fut remis au premier consul à Namur, par le

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III; 23 février 1798.

général Mortier. Dans une lettre adressée à Cambacérès, le premier consul disait ce mémoire très-curieux [1].

L'activité dévorante de Bonaparte lui avait fait mûrir et creuser, pendant qu'il était encore en Italie, l'idée de conquérir l'Égypte. Le 16 août 1797, pendant les préparatifs de l'expédition d'Angleterre, il écrivait au Directoire : « Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que, pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut nous emparer de l'Égypte. » Il appuyait encore son dessein sur une considération d'une grande portée. « Le vaste empire ottoman, qui périt tous les jours, nous met dans l'obligation de penser de bonne heure à prendre des moyens pour conserver notre commerce du Levant [2]. » Toutefois, dans la pensée de Bonaparte, la conquête de l'Égypte se rattachait à la création d'établissements commerciaux dans la Méditerranée, dont faisaient partie Zante, Corfou et Céphalonie, déjà enlevées à Venise, et auxquelles il proposait de joindre Malte, dont la conquête lui semblait aussi facile que nécessaire [3].

Se préparant à tout événement à la réalisation de cette pensée, Bonaparte fit rechercher dans les bibliothèques de Milan, de Bologne et de Florence, tous les documents qui pouvaient l'éclairer. En même temps, et dans une lettre du 13 septembre 1797, à

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. VIII, p. 554; 4 août 1803.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 311 ; 16 août 1797.
[3] *Ibid.*, t. III, p. 391 ; 13 septembre 1797.

M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, il lui demandait, tout en lui soumettant l'idée de conquérir l'Égypte, de prendre à Paris quelques renseignements. Le gouvernement approuva tout d'abord les projets relatifs à Malte; il déclara les vues relatives à l'Égypte grandes et utiles, mais il réserva provisoirement l'examen, moins du principe que de l'exécution [1].

Quant aux renseignements que sollicitait Bonaparte, il paraît qu'on les trouva détaillés et décisifs dans un mémoire donné, en 1790, par Magallon, ancien consul général de France en Égypte, lequel, dès cette époque, avait proposé au gouvernement français d'en effectuer la conquête. Michel de Niello Sargy, officier de correspondance attaché à l'état-major général de l'expédition d'Égypte, et auteur de l'une des relations détaillées qui aient été composées sur ce sujet, a transcrit, dans son premier chapitre, un extrait du mémoire de Magallon, qu'il avait eu l'occasion de lire dans les cartons de l'état-major; et cet extrait se trouve résumé, presque littéralement, dans les notes rédigées à Sainte-Hélène par le général de Montholon, sous la dictée de l'Emdereur [2].

Les motifs de la conquête étaient au nombre de

[1] *Lettre de M. de Talleyrand au général Bonaparte*, 23 septembre 1797. Montholon, *Mém. de Napoléon*, t. V, p. 348.

[2] Voir le mémoire, d'ailleurs un peu passionné, de Michel de Niello Sargy sur l'expédition d'Égypte, chap. I, p. 5, — et Montholon, *Mém. de Napoléon*, t. II, p. 214.

trois : faire de l'Égypte une colonie sans esclaves, qui remplaçât Saint-Domingue; ouvrir un débouché à nos manufactures en Syrie, et créer des entrepôts aux marchandises des Indes à Alexandrie et au Caire, au détriment de la grande navigation des Anglais; enfin, faire de l'Égypte une sorte de place d'armes, de laquelle un corps de 60,000 hommes, composé d'Européens et d'Africains, pourrait partir pour aller, en quatre mois, sur l'Indus, soulever les Marattes et enlever l'empire de l'Inde au gouvernement de la Grande-Bretagne.

Avec des idées aussi arrêtées d'avance sur cette expédition, Bonaparte était en état d'en formuler sur-le-champ les conditions pratiques. Le 5 mars, son mémoire sur la conquête de l'Égypte et de Malte était prêt et remis au Directoire. Il demandait de 20 à 25 mille hommes d'infanterie, et de 2 à 3 mille cavaliers, sans chevaux [1]. Tous les arrêtés relatifs à l'organisation des divers services, préparés à l'avance par Bonaparte, sont aussi de la même semaine, sinon du même jour. Ce travail resta concentré entre le général et le Directoire, sous le titre d'*armement des côtes de la Méditerranée*.

Le 28 mars, il chargeait J. B. Say de former la bibliothèque de l'expédition, et il en dressait lui-même le catalogue; le même jour, il mettait Desgenettes et Larrey à la tête du service de santé; le 2 avril, il recommandait à Monge, alors à Rome, de

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. IV, p. 1; 5 mars 1798.

prendre l'imprimerie arabe de la Propagande; le 5, il demandait au dépôt de la guerre les cartes anglaises du Bengale et du cours du Gange; le 12, il recevait des mains du Directoire un arrêté qui créait, sous le commandement de Bonaparte, une *armée d'Orient,* et qui donnait à son chef la mission de conquérir l'Égypte, de couper l'isthme de Suez, de chasser les Anglais de leurs possessions de la mer Rouge, et qui supprimait l'ordre de Malte; le 3 mai, il quittait Paris secrètement, après avoir signé jusqu'au 28 avril sa qualité de *général en chef de l'armée d'Angleterre;* le 10 mai, il donnait encore le change à l'opinion publique, en commençant ainsi sa proclamation de Toulon aux soldats de terre et de mer : « Vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre. Vous avez fait la guerre de montagnes, de plaines, de siéges : il vous reste à faire la guerre maritime. » Enfin, le 19 mai 1798, à sept heures du matin, il levait l'ancre du vaisseau *l'Orient,* et il commençait l'une des plus poétiques et des plus nobles campagnes que la race gauloise, la plus guerrière et la plus civilisatrice du monde, ait jamais entreprises [1].

Laissons la flotte qui porte Bonaparte et son armée vers une destination mystérieuse préoccuper la pensée de la France et de l'Europe, tromper Nelson,

[1] Pour ce qui concerne l'étude et l'abandon de la descente en Angleterre et les préparatifs de l'expédition d'Égypte, voir la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 619 à 654, et t. IV, p. 1 à 155.

chargé de l'arrêter au passage, aborder et déposer en Égypte, à l'honneur du nom français, les germes d'ordre et de civilisation devenus aujourd'hui si féconds sur cette terre glorieuse; et suivons le Directoire dans la série d'expédients, de violences et de faiblesses qui vont amener sa chute.

IV.

Le Directoire n'avait aucun principe de gouvernement. Ses membres n'avaient pour lien entre eux que la complicité des violences révolutionnaires. Tous étaient, à l'exception de François de Neufchâteau, à la fois régicides et thermidoriens. Au premier titre, ils étaient antipathiques aux royalistes, aux hommes d'ordre, à tous ceux qu'avaient choqués et consternés des excès demeurés inutiles; au second, ils excitaient la défiance des démagogues, qui les avaient vus envoyer à l'échafaud Robespierre et Babœuf, rappeler les Girondins, et leur arracher à eux-mêmes au moins à moitié les vengeances en germe dans les deux journées de Fructidor.

Sans point d'appui en lui-même, le Directoire en était donc réduit à puiser sa force et à chercher sa sécurité dans la rivalité de ses ennemis. Il tenait leurs colères en haleine à l'aide de persécutions périodiques, dont l'effet était de lui rattacher momentanément un parti par le sacrifice de l'autre. Ce système, fondé sur des expédients, reçut le nom, souvent appli-

qué depuis lors, de système de bascule. Il avait un grand danger, dont le Directoire fit l'épreuve plus tard; c'était, en apprenant aux hommes d'ordre et aux démagogues que la justice distributive du Directoire se réduisait à l'égoïsme et à la fourberie, de leur suggérer l'idée de se réunir contre lui pour le renverser, sauf à se disputer ses dépouilles.

Le premier excès et la première faute en ce genre que commit le Directoire, après le départ de Bonaparte, ce fut l'annulation partielle des élections de l'an VI. C'était accomplir une seconde fois le coup d'État de Fructidor, sans l'excuse fort plausible qui l'avait suggéré la première, déporter les députés à l'intérieur au lieu de les envoyer à Sinnamary, enfin violer soi-même et de gaieté de cœur la constitution, au lieu de profiter, dans l'intérêt de l'ordre, d'une crise produite par la pression irrésistible des circonstances.

Le 20 germinal an VI, — 9 avril 1798, — les électeurs se réunirent pour remplacer le dernier tiers sortant des deux Conseils. Le Directoire publia des proclamations dans lesquelles, en rappelant aux électeurs les troubles amenés par les élections ultra-royalistes et peu sincères de l'an V, il prémunissait les citoyens contre le projet attribué à une vague conspiration de vouloir fomenter des troubles nouveaux, en introduisant dans les Conseils des ultra-démagogues. Cette exhortation aux sentiments et aux choix modérés venait un peu trop tard. L'impulsion

et les gages donnés aux espérances des révolutionnaires par la politique excessive, suivie depuis le 18 fructidor, aiguisait leur impatience. Sous cette impression, les assemblées primaires s'ouvrirent, le 1er germinal an VII, — 21 mars 1798, — les démagogues se portèrent bruyamment aux réunions électorales, et les remplirent de scandales. Les Landes, la Corrèze, Vaucluse, furent agités par de regrettables tumultes. A Paris, les électeurs dévoués au Directoire se réunirent au Louvre, et les démagogues à l'Oratoire. Il s'organisa ainsi presque partout, par le démembrement du corps électoral, des assemblées scissionnaires, et chacune d'elles élut son député, de telle sorte que, dans un grand nombre de départements, le nombre des députés se trouva double du nombre légal.

En présence d'un tel résultat, fruit du désordre, un gouvernement dirigé par la justice et appuyé sur l'opinion des honnêtes gens, aurait annulé les élections doubles, résultat d'un fractionnement du corps électoral, qui ne pouvait être avoué ni par la lettre, ni par l'esprit de la loi. Bien évidemment, il n'y a pas deux corps d'électeurs; s'il y en avait deux, il y en aurait cent, c'est-à-dire qu'il n'y en aurait plus.

Au lieu de blâmer ceux qui violaient la loi, le Directoire prit le parti de la violer aussi lui-même. Dans un message adressé, le 13 floréal an VI, — 2 mai 1798, — aux deux Conseils, il leur proposa d'*épurer* les élections, c'est-à-dire de les valider ou

de les invalider arbitrairement. C'était remplacer le corps électoral par le corps élu, et concentrer tous les pouvoirs dans les Conseils. Ceux-ci, flattés dans cet esprit de domination qui les avait fait se perpétuer sans mandat en l'an III, acceptèrent la proposition. Les Cinq-Cents nommèrent une commission de cinq membres, qui choisit Bailleul pour son rapporteur. Bailleul, que le lecteur connaît, ne s'épargna aucune des violences de langage de l'époque; il traita fort mal les aristocrates, pour s'autoriser à traiter encore plus mal les démagogues; et, secondant les vues exposées dans le message du Directoire, il proposa l'épuration des élections.

La mesure fut votée aux Cinq-Cents, le 19 floréal an VI, — 8 mai 1768; — aux Anciens, le 22, — 11 mai.

On n'avait vu que l'ordre public; on ne vit pas la loi. Au moins le 18 fructidor avait eu pour cause et pour excuse une conspiration flagrante; le gouvernement s'était défendu. Ici. il n'y avait rien de semblable. Les électeurs, égarés sans doute, intimidés en beaucoup d'endroits, avaient nommé des démagogues, compromis pour la plupart dans les troubles précédents; mais enfin ces démagogues n'avaient encore à leur charge qu'un crime, qui n'en est pas un, celui de leurs opinions. Il fallait attendre leurs actes. D'ailleurs, leur élection, qu'on annulait, n'était ni plus ni moins irrégulière que celle de leurs rivaux. Le Directoire et les Conseils étaient donc

d'autant moins excusables d'avoir recours, pour écarter ces députés, à un coup d'État sans motifs, qu'ils pouvaient arriver au même but en annulant et en recommençant des élections dans lesquelles la loi avait été ouvertement foulée aux pieds.

Les députés exclus apportaient, en restant hors des Conseils, beaucoup plus de force aux factions que les députés admis, en entrant dans les Conseils, n'en apportaient au Directoire, parce que la conscience publique se range toujours à la fin du côté de la justice.

V.

Mais il était entré dans les goûts et dans les pratiques du Directoire de tenir égale la balance des injustices; et tout excès contre un parti était ordinairement suivi d'un excès analogue contre le parti contraire. Il va donc équilibrer et compenser la mesure prise, le 22 floréal an VI, contre les démagogues, par la loi des ôtages proposée, le 8 nivôse an VII, contre les royalistes.

Cette idée, propre aux temps et aux peuples barbares, d'offrir ou de donner des otages, comme garantie de la foi publique, s'était reproduite, avec quelques autres de ce genre, pendant les troubles de la révolution. Après que le décret d'arrestation des Girondins eut été rendu, le 2 juin 1793, une députation du département de Paris vint offrir à la Conven-

tion de se constituer en otages, en nombre égal à celui des députés, pour répondre de leur sûreté [1]. Avec l'esprit mobile et prudent qui le portait à avoir toujours un pied sur le terrain de chaque parti, Barrère entraîna le comité de salut public à proposer, le 6 juin, un projet de décret pour la création et l'envoi de ces otages [2], et cette idée séduisit un instant le caractère irréfléchi et prime-sautier de Danton; mais, dans la discussion qui eut lieu à ce sujet, le 8 juin, Robespierre, plus avisé, souffla quelques mots de dédain sur le projet, et tous l'abandonnèrent à l'instant même, surtout ses propres auteurs.

Des otages envoyés dans les départements eussent été la garantie de la liberté des Girondins; et si Robespierre s'était donné la peine de soulever toutes les sections de Paris pour les arrêter au sein de la Convention, il fallait être bien naïf pour s'imaginer que c'était avec l'intention de les rendre.

C'est cette vieille idée que le Directoire était allé chercher dans les archives de la Convention, pour en faire une arme odieuse et terrible contre les malheureux départements de l'ouest et du midi, déjà si cruellement éprouvés. Toutefois, dans son message du 8 nivôse an VII, — 28 décembre 1798, — le Directoire s'était borné à demander au conseil des Cinq-Cents un moyen de créer *une nouvelle responsabilité des communes*. L'idée sommeilla jusqu'au mois

[1] *Moniteur* du 5 juin 1793.
[2] *Ibid.*, 9 juin 1793.

de juillet suivant; c'est alors que Brichet, député de Maine-et-Loire au conseil des Cinq-Cents, la réveilla pour en faire sortir une nouvelle loi des suspects encore plus terrible que la première. Mais ajournons jusqu'à sa date cette nouvelle et fatale violence faite à la conscience publique, et de nature à faire haïr la révolution des citoyens les plus paisibles, et racontons les événements qui étalaient la faiblesse mal dissimulée du Directoire et présageaient sa chute prochaine.

A l'époque même où avait lieu le renouvellement du tiers sortant dans les Conseils, le sort éloignait François de Neufchâteau du Directoire, où il était remplacé par Treilhard, alors l'un des commissaires français aux conférences de Rastadt.

Treilhard appartenait, comme Portalis, Merlin et Cambacérès, à cette forte et laborieuse génération de jurisconsultes, que les Parlements avaient préparés aux travaux de la Révolution. Comme ils avaient vécu hors des affaires, et s'étaient complus dans des habitudes de Fronde, ils exagéraient, en général, les vices de l'ancien régime, et ils s'étaient acharnés à sa destruction. Ils avaient apporté dans le gouvernement plus d'aptitude que de coup d'œil. C'est pour cela qu'après avoir fait tant de fautes, lorsqu'ils étaient au timon de l'État, ils devinrent des conseillers ou des ministres si remarquables, lorsqu'ils se trouvèrent dirigés et contenus par le génie éminemment politique de Napoléon.

Jean-Baptiste Treilhard était né à Brives, en 1742.

Venu à Paris, il appartenait au Parlement dissous par l'énergique chancelier Maupeou. Il entra alors dans l'administration de la Ferme générale; mais lorsque Louis XVI eut rétabli les anciens magistrats, Treilhard reprit sa place au barreau.

Il s'y était assez distingué pour mériter, en 1789, d'être envoyé par le tiers état aux États Généraux. Il fut de ce groupe, un peu janséniste, qui fit prévaloir la constitution civile du clergé. Président du tribunal civil de la Seine, sous la Législative, il entra à la Convention comme député de Seine-et-Oise, et y siéga dans ce qu'on appela le *Marais*. Il fut du comité du salut public, mais dès sa formation et à sa fin, c'est-à-dire avant et après la Terreur.

Élu au conseil des Cinq-Cents, il en avait utilement et largement partagé les travaux, lorsqu'il fut successivement nommé membre de la légation chargée de négocier à Lille, ministre de la république à Naples et négociateur à Rastadt.

Entré plus tôt au Directoire, avec son acquis et sa vigueur, Treilhard y aurait joué un rôle important. Sa mauvaise chance voulut qu'il y fût nommé par le parti de Merlin au moment même où ce parti, usé aux affaires qu'il dirigeait depuis l'an III, et compromis par ses victoires, allait succomber sous le poids d'une coalition en voie de se préparer, et dont les élections de l'an VII et la sortie de Rewbell précipitèrent la formation.

Le blâme que l'annulation des élections de l'an V

avait attiré sur le Directoire et sur les Conseils fut assez général et assez vif pour empêcher le retour des mêmes violences en l'an VII. La majorité se prononça pour le respect des décisions du corps électoral; le Directoire s'y soumit, quoique les choix du mois de mai 1799 ne fussent pas sensiblement différents, dans leur esprit, de ceux qu'on avait repoussés l'année précédente.

La fermeté avec laquelle la majorité s'était prononcée sur cet objet important avait enhardi les Conseils et affaibli le Directoire. La pensée d'une coalition entre les partis extrêmes contre le groupe dont Merlin était l'âme, née avec les griefs que chacun d'eux nourrissait contre lui, mûrit tout à coup et put être réalisée grâce à la sortie de Rewbell, qui affaiblissait le triumvirat formé par lui, Merlin et La Réveillère, unis dans une commune politique.

Le scrutin qui exclut Rewbell eut lieu le 20 floréal an VII, — 9 mai 1799. Le lendemain commencèrent les opérations destinées à lui donner un remplaçant. Elles n'eurent aucun résultat, aucun des candidats n'ayant réuni la majorité. Les scrutins se poursuivirent ainsi pendant cinq jours, ballotant, sans pouvoir les élever au niveau du siége directorial, les noms du général Lefebvre, de Gohier, de Charles Lacroix, des contre-amiraux Lacrosse et Martin, du général Moulins, de Lambrechts et de quelques autres moins connus. Pendant ces hésitations, les anciens constituants, amis de Sieyès, pressentis par les jacobins

sur une coalition formée en vue de modifier profondément, sinon de renverser le Directoire, acceptèrent l'alliance; et au sixième scrutin, qui eut lieu le 27 floréal, le nom de Sieyès sortit de l'urne. Il était alors, et depuis le 24 floréal an VI, — 13 mai 1798, — plénipotentiaire à Berlin. Informé de sa nomination, il accepta.

VI.

Quel motif avait pu porter les jacobins à offrir leur concours à Sieyès, qui n'était pas leur candidat naturel, et qu'ils n'aimaient pas? Ils voulaient se servir de lui pour renverser Merlin, avec la réserve naturelle de chercher à le renverser lui-même ensuite.

Barras était toujours la personnification la plus élevée du Directoire, mais il s'occupait principalement de ses plaisirs; La Réveillère n'avait en tête que sa religion; Merlin, actif, instruit, aimant le travail, administrait et en résumé gouvernait.

La majorité du Directoire, animée de l'esprit qui avait prévalu au 18 fructidor, était composée d'anciens girondins et de démagogues plus ou moins prononcés. Groupée autour de Merlin, de La Réveillère et de Treilhard, elle donnait la main aux jacobins du dehors, et son idéal était une oligarchie mettant le pays aux mains de quelques affiliés, menant tout, disposant de tout. Le Directoire réalisait à ses yeux la forme de cet idéal; mais elle ne pardonnait pas à ses membres prépondérants l'ajourne-

ment perpétuel et systématique de leurs promesses. Las d'un despotisme qu'ils ne partageaient pas, furieux d'une ingratitude qui bridait leurs desseins et trompait leurs espérances, ils firent faire des ouvertures à Sieyès, dont ils se sentaient séparés par les principes et par le caractère, mais qu'ils considéraient comme seul capable de renverser Merlin et ses amis. On sait que Sieyès accepta cette alliance, probablement avec son arrière-pensée et la même réserve que ceux qui la lui offraient.

La minorité du Directoire, formée d'anciens constituants, d'idéologues, de philosophes désabusés, de victimes de la révolution, de thermidoriens, voulait un roi, mais un faux roi, un roi sans pouvoir, sans initiative, sans *veto,* enfin une image royale à conserver dans une niche, sauf à diriger les affaires en son nom. C'étaient les débris de tous ces anciens groupes soi-disant modérés, qui avaient renversé Louis XVI et Robespierre, et qui avaient pour point de ralliement un changement de dynastie. Cette minorité se groupait autour de Barras et de Sieyès.

La nomination de Sieyès fut donc la sanction du traité d'alliance entre les partis contraires des deux Conseils, également hostiles aux membres dirigeants du Directoire. Sieyès ne fut installé que le 21 prairial an VII, — 9 juin 1799; mais les hostilités avaient commencé au moment même de sa nomination, le 26 floréal, — 15 mai, par une accusation aussi grave que violente dirigée, au nom du comité des finances,

par Berlier, député de la Côte-d'Or au conseil des Cinq-Cents, contre le général Schérer, alors inspecteur général des troupes françaises en Hollande, précédemment commandant en chef des armées d'Italie et de Naples, et immédiatement auparavant ministre de la guerre.

Quelle était, au fond, la valeur de cette accusation, qui s'étendait à d'autres généraux ainsi qu'à divers agents du Directoire? Il serait difficile de ne pas y voir surtout une arme de guerre contre le gouvernement qu'on voulait renverser. Assurément l'administration de la guerre, comme toutes les autres, était pleine de désordres. On n'avait pas pu tout bouleverser de fond en comble, changer les institutions et les hommes avec une précipitation qui rendait l'examen et la réflexion difficiles, sinon impossibles, sans livrer passage à beaucoup d'abus. Les rapports de Saint-Just sur les armées signalent ces abus sous la Convention, et les rapports de Bonaparte les constatent encore sous le Directoire. Schérer pouvait, soit comme ministre de la guerre, soit comme général en chef, avoir assuré les services par des moyens dispendieux; mais la pénurie du trésor mettait alors les marchés à la merci des fournisseurs. Nous avons sous les yeux les comptes qu'il rendit au Directoire, au sujet de sa gestion et de ses opérations militaires, en l'an VI et en l'an VII, et l'on n'y saurait rien trouver de nature à justifier les accusations dont il avait été l'objet. Quand les Conseils eurent atteint

leur but, c'est-à-dire quand ils eurent renversé Merlin, La Réveillère et Treilhard, ils découvrirent leurs vrais sentiments au sujet des malversations dont ils avaient fait tant de bruit, en refusant de les poursuivre et en les laissant dans l'oubli.

Toutefois, l'accusation élevée au sein des Conseils contre les généraux Schérer, Schawenbourg et Grouchy, ainsi que contre les anciens commissaires Rivault, Faypoult, Rapinat et Amelot [1], n'avait été qu'une sorte de prise d'armes contre le Directoire. Bertrand, député du Calvados au conseil des Cinq-Cents, lui porta, le 9 prairial an VII, — 28 mai 1799, — un coup beaucoup plus rude, en demandant que le Directoire fût dépouillé du droit que lui donnait l'article 35 de la loi du 19 fructidor de restreindre la liberté de la presse.

VII.

Assurément les mesures prises, le 19 fructidor, contre la presse, sur le rapport du girondin Bailleul, avaient été excessives. Il n'était pas nécessaire, pour rétablir un peu d'ordre dans la presse, d'exiler tant de journalistes et de supprimer tant de journaux. L'espèce de dictature confiée au Directoire sur les feuilles périodiques, en la supposant exercée avec fermeté et avec modération, aurait pleinement suffi; mais si elle était suffisante, elle était nécessaire, avec les éléments de désordre qui existaient alors et les

[1] *Moniteur* du 23 thermidor an VII — 10 août 1799.

partis qui agitaient sans cesse le pays. La violence de la lutte engagée contre le Directoire pouvait seule aveugler assez les Conseils pour leur faire considérer la liberté de la presse comme indispensable à cette époque au repos de la France.

Le motif mis en avant par Bertrand du Calvados, et accepté par Français de Nantes, dans un discours prononcé au conseil des Cinq-Cents, le 23 prairial an VII, — 11 juin 1799, — montre assez que cette discussion sur la presse était encore une arme de guerre. « Quand les routes, dit-il, sont infestées de voleurs, et que les voleurs ne sont pas réprimés, il faut allumer les réverbères. Les réverbères de l'ordre social, ce sont les journaux libres [1]. » Boulay de la Meurthe, plus politique, fonda son opinion sur la nécessité de renfermer les pouvoirs du Directoire dans le cercle de la constitution; et il proposa d'abroger l'article 35 de la loi du 19 fructidor, ce que le conseil des Cinq-Cents adopta à l'unanimité [2].

Ce coup était le plus rude que les Conseils pussent porter au Directoire. En lui ôtant la dictature qu'il exerçait sur la presse, on la tournait contre lui. La proposition de Boulay était sans doute bonne en elle-même, mais il aurait fallu qu'en enfermant le Directoire dans la constitution, les Conseils n'eussent pas eu l'intention d'en sortir eux-mêmes. C'est ce qu'ils furent entraînés à faire, sur la propre demande de Boulay.

[1] *Moniteur* du 29 prairial an VII — 17 juin 1799.
[2] *Ibid.*, 1er messidor an VII — 29 juin 1799.

Il avait proposé et fait accepter par le conseil des Cinq-Cents, le 17 prairial, — 5 juin, — un message au Directoire, demandant qu'il fût donné aux Conseils des renseignements sur les périls de la situation extérieure et sur les causes de l'inquiétude et de la fermentation à l'intérieur [1]. Demander à être éclairé sur cette fermentation et sur ces périls, c'était leur donner une constatation officielle, et ajouter ainsi à leur gravité. Entraîné par l'agitation qu'il fomentait lui-même, le conseil des Cinq-Cents adopta encore, dans la même séance, une adresse aux Français, qui était en réalité une accusation directe dirigée contre le Directoire et l'inauguration de l'anarchie.

On disait dans cette adresse que « les représentants du pays ne pouvaient plus se renfermer dans le silence sans crime et sans ajouter aux périls déjà si grands; qu'il était temps que les impositions fussent payées, les perturbateurs comprimés; que les agents du Directoire, accusés de dilapidations et de rapines, fussent placés sous la main de la justice; que les nuées de vautours qui suivaient les armées et qui assiégeaient les avenues des caisses fussent chassés; enfin, que la responsabilité des agents exécutifs fût organisée; que les comptes des ministres fussent publiés et sévèrement examinés; enfin, que la sûreté des personnes et des opinions fût assurée par les lois [2]. »

[1] *Moniteur* du 19 prairial an VII — 7 juin 1799.
[2] *Ibid.*

On ne pouvait pas dire mieux et plus clairement qu'il n'y avait pas alors de gouvernement; car si tous ces désordres étaient réels, si toutes ces garanties étaient absentes, à quoi servaient donc les pouvoirs publics?

Onze jours après ce message et cette adresse, le Directoire ne s'était pas encore expliqué. A la séance du conseil des Cinq-Cents du 28 prairial, — 16 juin, — Poulain-Grandpré, député des Vosges, organe de toutes les commissions réunies, expose l'affliction et l'inquiétude que répand dans l'opinion publique le silence du Directoire; il propose de le mettre en demeure de s'expliquer par un message nouveau et plus pressant encore; et il demande que le Conseil se déclare en permanence jusqu'à ce que la réponse du Directoire lui soit parvenue. Ces deux mesures, évidemment concertées, sont adoptées aussitôt. Sur la motion de Savary, député de l'Eure, le conseil des Anciens se déclare également en permanence. A sept heures du soir, le Directoire annonce par un message qu'il est en permanence, comme les Conseils, et qu'il transmettra, dès le lendemain, les renseignements qu'on attend de lui [1].

VIII.

L'attitude seule des Conseils et du Directoire était le signe d'une crise imminente. La plus grande ré-

[1] *Moniteur* du 2 messidor an VII — 20 juin 1799.

serve dans les paroles, l'esprit de conciliation et de paix auraient pu seuls la conjurer, si elle avait été le résultat d'un conflit accidentel et involontaire; mais comme cette crise était préméditée et concertée, elle sera accompagnée, au contraire, de toutes les violences de paroles et de mesures qui devaient en rendre la solution fatale et immédiate.

L'annonce pour le lendemain des explications du Directoire semblait à quelques-uns un apaisement au moins relatif. Quelques membres des Cinq-Cents proposèrent la levée de la permanence. Garreau, député de la Gironde, s'y opposa, alléguant les dangers de la patrie. Briot, député du Doubs, ajouta : « On annonce un grand danger... le moment est arrivé où tous nos efforts sont nécessaires... Au nom des dangers de la patrie et de votre propre conservation, ne vous séparez pas, et soyez prêts à prendre toutes les mesures que les circonstances pourraient exiger[1]. » Et comme si les attaques du Directoire avaient été trop lentes à arriver, les Cinq-Cents se résolurent, sans plus tarder, à prendre l'initiative. A onze heures du soir, Bergasse de Laziroule, député de l'Ariége, proposa, au nom de toutes les commissions réunies, d'annuler la nomination de Treilhard au Directoire, en se fondant sur ce motif qu'il ne s'était pas écoulé une année entre la cessation de ses fonctions et son élection. L'annulation fut décidée à l'unanimité. A

[1] *Moniteur* du 2 messidor an VII — 20 juin 1799.

une heure du matin, le conseil des Anciens sanctionnait cette mesure [1].

Enfin parut le message du Directoire. Il parvint aux Conseils à une heure de l'après-midi, le 29 prairial — 17 juin. Le fond et la forme en étaient fort agressifs, et dépassaient de beaucoup, comme on verra, la mesure d'énergie que le Directoire, déjà démembré, était disposé à montrer.

Le Directoire convenait de tout; il avouait les inquiétudes publiques, le désordre de l'intérieur et la désorganisation des armées; mais il rejetait la responsabilité de tous ces maux sur les Conseils. La pénurie des finances arrêtait la réorganisation des troupes; le tableau, trop souvent étalé à la tribune, des défaillances du gouvernement, enhardissait les ennemis; et le dissentiment visible des grands pouvoirs faisait la force des factions.

Abordant enfin résolûment les bruits de coup d'État, le Directoire n'hésitait pas à dire que la rumeur publique en attribuait autant la pensée aux Conseils qu'au gouvernement lui-même.

« On a osé, disait-il, annoncer des attaques, prédire des forfaits, faire craindre pour la constitution et pour les membres des autorités qu'elle consacre. Le Directoire exécutif a été assailli, à plusieurs reprises, de menaces qui lui revenaient de toutes parts, et qu'on se permettait de tirer de la source la plus auguste. Il n'a pas ajouté foi à ces détestables inven-

[1] *Moniteur* du 2 messidor an VII — 20 juin 1799.

tions; mais il ne doute pas qu'on ait cherché de même à insinuer, de sa part, l'idée de quelques représailles. Il saisit avec empressement cette occasion éclatante de démentir des impostures [1]. »

Ce mot d'imposture retombait de tout son poids sur les Conseils, qui avaient publiquement cru, ou feint de croire aux projets violents du Directoire. D'un autre côté, il était difficile de ne pas reconnaître que le Corps législatif, témoin de tout depuis l'établissement de la Constitution, avait sa part sérieuse de responsabilité dans les maux du pays, qu'on faisait si grands. Si la lutte s'était arrêtée là, l'avantage n'eût pas tourné peut-être au profit de ceux qui l'avaient provoquée. Il fallait donc que les Conseils ajoutassent encore à leurs torts, s'ils voulaient avoir définitivement raison. Ils ne tardèrent pas à s'y résoudre.

Les commissions réunies du conseil des Cinq-Cents firent, séance tenante, leur rapport sur le message du Directoire. Les excès de langage, familiers à cette époque, trouvèrent leur place dans la discussion.

Bertrand, député du Calvados, accusa le Directoire d'avoir cherché à avilir la représentation nationale, et assassiné moralement les républicains; il lui reprocha les dilapidations, les concussions, la tyrannie de ses agents, dont il porta les noms à la tribune, et il termina sa violente sortie en *sommant,* au nom des

[1] *Moniteur* du 3 messidor an VII — 21 juin 1799.

malheurs publics, La Réveillère Lépeaux et Merlin de sortir du Directoire, où ne les soutenait plus la confiance des Conseils.

Boulay, quoique habituellement plus modéré, alla peut-être encore plus loin. Non-seulement il somma aussi Merlin et La Réveillère de sortir des Conseils, mais il puisa ses motifs dans une appréciation fort sévère de leurs actes et de leur caractère. « *Il faut,* s'écria-t-il, que ces deux hommes sortent du Directoire, pour y rétablir l'unité si nécessaire dans les circonstances où nous sommes. S'ils eussent donné leur démission, comme on le leur a conseillé, ils se fussent couverts de gloire; mais leur opiniâtre entêtement les en a empêchés. *Il faut les forcer à le faire,* et, pour cela, *frapper un grand coup.* Il n'y a pas d'*autre* moyen de sauver la république. » Le Conseil, entrant dans ces vues, renvoya la nature et la forme du *grand coup* à l'examen d'une commission extraordinaire de onze membres [1].

On ne parlait pas et l'on n'agissait pas autrement à la Convention. Le moment décisif de la crise était arrivé. Français de Nantes faisait voter, à la séance du lendemain 30 prairial, une résolution qui déclarait hors la loi quiconque attenterait à la sûreté ou à la liberté du Corps législatif, ou de quelqu'un de ses membres, soit en en donnant l'ordre, soit en l'exécutant. Les épées s'agitaient donc déjà dans le four-

[1] *Moniteur* du 3 messidor an VII — 21 juin 1799.

reau. Le Directoire eut peur, et un message, arrivé séance tenante, annonça que La Réveillière et Merlin venaient de donner leur démission.

IX.

Le coup d'État du 30 prairial était donc accompli. C'était, avec celui du 22 floréal an VI et celui du 18 fructidor an V, la troisième fois que la constitution de l'an III était ouvertement violée depuis son établissement.

Quelle devait être naturellement, et quelle fut en effet la conséquence du coup d'État du 30 prairial?

Le nouveau Directoire, comme on l'appela, étant sorti, non du fond même de l'opinion publique et des besoins généraux, mais d'une coalition et d'un coup de main, aura encore moins d'autorité que le précédent.

Les deux Conseils, entraînés par leur élan factice, et échauffés par le succès de leur violence, vont se précipiter dans cette voie, commettre de nouveaux excès et inspirer une défiance universelle.

Les démagogues, dont le concours avait été accepté, favorisés par la nouvelle liberté de la presse, rouvriront les clubs, reprendront l'attitude et le langage des plus mauvais jours de la Révolution.

En fin de compte, les honnêtes gens, les propriétaires, les acquéreurs de biens nationaux, tous ceux qui avaient profité avec joie ou pris leur parti avec

sagesse des changements opérés par la Révolution, et qui aspiraient à jouir du repos et de la sécurité dans un État régulièrement et définitivement constitué, inquiétés par l'esprit des Conseils, effrayés par les projets des démagogues, et médiocrement rassurés par un Directoire au sein duquel tous les hommes d'action appartenaient aux partis extrêmes, soupirèrent ouvertement après une crise nouvelle, dût-elle amener une dictature, pourvu que cette crise fût la dernière, et qu'elle donnât à la France la paix dont elle avait besoin.

Dès ce moment, disent les contemporains, on eut partout le pressentiment de la chute prochaine et définitive du Directoire. Barras négocia avec Louis XVIII; Sieyès songea au général Joubert et à Moreau; l'opinion publique se rallia autour de Bonaparte.

Qu'est-ce que le Directoire gagnait réellement, en crédit sur l'opinion publique, en influence sur les Conseils, par les nominations nouvelles?

Gohier, nommé pendant la crise, dans la soirée du 29 prairial — 17 juin, pour remplacer Treilhard, n'en avait ni le savoir, ni l'expérience. C'était aussi un homme de loi, député d'Ille-et-Vilaine à la Législative, conventionnel assez obscur, élu ministre de la justice après Garat, le 20 mars 1793, et passé depuis au tribunal de cassation. C'est là qu'était allé le trouver une candidature pour le Directoire. Il avait de la droiture dans le caractère, des convictions républicaines sincères et peu de portée dans l'esprit.

Entré inopinément au Directoire, il en sortira plus inopinément encore. Quelques heures avant le coup d'État du 18 brumaire, il ne soupçonna pas, seul dans le gouvernement, la gravité de la situation; et la partie la plus naïvement chagrine des mémoires qu'il a laissés est celle où il raconte qu'il attendait Bonaparte pour un déjeuner officiel, le jour même où le général prenait aux Tuileries, des mains de la majorité des Anciens, la direction des affaires de la France.

Roger Ducos, nommé le 1er messidor — 19 juin — à la place de Merlin, avait été député des Landes à la Convention, où il avait voté la mort du roi. Réélu au conseil des Anciens, il eut le triste honneur de le présider, le 18 fructidor an V, à l'École de médecine, pendant qu'il discuta et arrêta la liste de proscription des députés déportés à Sinnamary. Sorti du Conseil au tirage de l'an VI, et réélu par la réunion scissionnaire et démagogique de l'Oratoire, il fut du nombre des députés exclus par la mesure prise le 22 floréal; et il rentra dans le département des Landes, où il reçut de la confiance de ses concitoyens, aux élections de l'an VII, les fonctions de président du tribunal criminel, à Dax. Emporté par un coup d'État, il fut rapporté par un autre; et il recevra bientôt d'un nouveau caprice de la fortune l'insigne honneur d'être le collègue de Bonaparte; mais ni alors, ni depuis, il ne montra par rien de très-élevé qu'il y eût eu moins de hasard que de justice dans sa carrière.

Moulins fut nommé le 2 messidor — 20 juin, pour remplacer la Réveillère. On le trouve général à son début, comme cela était d'usage à la Convention. Parent de Santerre, il avait été employé dans la guerre de la Vendée, sous le général Turreau, lequel lui avait envoyé un jour l'ordre suivant : « Le général Moulins se portera sur Mortagne, fera désarmer et égorger, sans distinction d'âge et de sexe, tout ce qui se trouvera sur son passage [1]. » Nommé au commandement de l'armée des Alpes, employé dans l'armée de Rhin et Moselle, chargé enfin de commander l'aile gauche de l'armée d'Angleterre, il n'avait pas réussi, dans ces diverses fonctions, à dépasser la réputation d'un homme résolu et intègre, mais profondément incapable.

De tels hommes ne pouvaient pas être une force pour le Directoire; et ce qu'on pouvait s'en promettre de mieux, c'est qu'ils ne fussent pas un obstacle. Considérés dans leur valeur intrinsèque, ils ne valaient pas ceux qu'ils avaient remplacés. Nés d'une coalition, les nouveaux directeurs en représentaient les opinions. Gohier et Moulins tenaient pour les démagogues; Roger Ducos, rallié à Sieyès, se rangea du côté des modérés. Barras, resté neutre, n'était acquis qu'à ses intérêts, débattus en ce moment entre Botot, son secrétaire, et les agents de Louis XVIII.

[1] *Moniteur* du 3 octobre 1794.

X.

Aveuglés par leur triomphe et excités par le parti démagogique, réorganisé au club du Manége, les deux Conseils vont continuer à exagérer la politique de l'ancien Directoire, à laquelle mirent le comble la loi sur les otages et la loi sur l'emprunt forcé.

C'est le 22 messidor — 10 juillet, que la loi des otages fut proposée au conseil des Cinq-Cents. Apportée, le 24, au conseil des Anciens, elle y fut immédiatement adoptée. Cette loi rendait personnellement et civilement responsables, dans chaque commune, des troubles civils, des pillages et des assassinats commis *en haine de la République,* les parents d'émigrés, leurs alliés et les ci-devant nobles, les aïeuls, aïeules, pères et mères des individus qui, sans être nobles ni parents d'émigrés, étaient notoirement connus pour faire partie de rassemblements ou de bandes d'assassins.

Ces diverses catégories de personnes, déclarées responsables et prises comme otages, devaient être réunies et entretenues, à leurs frais, dans un local désigné, sous la surveillance des autorités. Ces otages, après avoir reçu l'avertissement, signifié par un gendarme, avaient dix jours pour se rendre au lieu désigné; et ceux qui s'en évaderaient seraient considérés et traités comme des émigrés, c'est-à-dire condamnés à mort.

Pour chaque assassinat commis sur un citoyen

ayant été, depuis la Révolution, fonctionnaire public, ou soldat, ou acquéreur de biens nationaux, le Directoire devait faire déporter quatre personnes; savoir, pour le premier assassinat, quatre parents nobles d'émigrés; pour le second, quatre nobles, non parents d'émigrés; et pour le troisième, quatre parents des individus faisant partie des bandes.

Voilà l'effroyable régime auquel la loi des otages soumettait tout département, toute commune déclarés *en état de troubles*, soit par le Directoire, soit même provisoirement par les autorités locales [1]. Cette loi laissait loin derrière elle la loi des suspects; car enfin, avec la loi des suspects, on ne répondait que de ses actions, tandis qu'avec la loi des otages on répondait des actions d'autrui. On conçoit ce qu'une législation aussi odieuse amassait de haine et de mépris sur ses auteurs, et de quel cri de joie, parti du sein des âmes soulagées et vengées, la France entière saluera leur chute.

Établir des impôts spéciaux sur les riches, c'est-à-dire demander à une classe spéciale de citoyens les frais des garanties générales qui profitent à tous, ce fut, de tout temps, le propre des démagogues aspirant aux faveurs populaires, ou des aristocrates achetant le pouvoir à prix d'or. A ce point de vue, Babeuf et les Gracques se touchent.

L'emprunt forcé de cent millions sur les riches,

[1] Voir le texte de la loi des otages dans le *Moniteur* du 30 et du 31 messidor an VII — 18 et 19 juillet 1799.

annoncé par le président du conseil des Cinq-Cents, le 26 messidor an VII — 14 juillet 1799, — était assurément un impôt, car personne ne se faisait d'illusions sur son remboursement. Successivement adopté, rejeté et repris, il fut voté définitivement le 19 thermidor — 6 août, — tel que l'avait proposé Destrem, député de la Haute-Garonne aux Cinq-Cents [1]. Cet impôt sur les riches devait avoir et eut le sort des diverses exactions essayées sous le régime révolutionnaire. Un rapport du ministre des finances, du 4 vendémiaire — 26 septembre, — fit connaître que son produit le plus net avait été la désaffection du pays et l'impopularité du gouvernement.

Cependant le parti démagogique, secondé par la liberté laissée à la presse et exalté par le coup de main du 30 prairial, auquel il avait si puissamment contribué, voulut naturellement étendre et fortifier son influence. Drouet, l'un de ses chefs, obtint des inspecteurs du conseil des Anciens la faculté de disposer de la salle du Manége, dépendante des Tuileries, et si célèbre par les séances de l'Assemblée constituante et de la Législative, pour y fonder une réunion s'occupant de politique, c'est-à-dire un club. L'assemblée fut ouverte le 19 messidor an VII — 7 juillet 1799. La majorité des deux Conseils en fit tout d'abord partie, et les demandes d'affiliation affluèrent. Drouet fut le premier président, sous le titre de régulateur. Elle avait quatre secrétaires, sous la

[1] Voir le *Moniteur* du 25 thermidor an VII — 12 août 1799.

dénomination de notateurs. Les séances se tenaient le soir, mais quelquefois le matin, dans les circonstances extraordinaires. Le 26 messidor — 14 juillet, — sept jours après son ouverture, la société comptait déjà huit cents membres reçus [1].

XI.

Ainsi, les clubs, fermés le 19 brumaire an III — 9 novembre 1794, — à la demande instante de la population de Paris, étaient imprudemment ouverts de nouveau, avec l'attache générale de la majorité du Corps législatif et la complicité directe du conseil des Anciens! Les suites naturelles de cette mesure ne se firent pas attendre.

Le 24 messidor — 12 juillet, — dès la cinquième séance, des troubles graves éclataient dans les Tuileries, sur cette terrasse dite des Feuillants, qui longe maintenant la rue de Rivoli, et par laquelle on entrait alors dans la cour et dans la salle du Manége. Des rixes éclatèrent; des groupes parcoururent les rues et le Palais-Royal, en criant: *A bas les chouans!* et, sur le passage de ces bandes, les boutiques se fermèrent [2]. Dans la société, on avait déjà demandé qu'à la suite de la devise écrite sur les maisons: *liberté, égalité,* on rétablit les mots: *ou la mort,* qui avaient été effacés [3].

[1] *Moniteur* du 29 messidor an VII — 17 juillet 1799.
[2] *Ibid.*, 25 et 28 mess. an VII — 13 et 16 juillet 1799.
[3] *Ibid.*, 28 messidor an VII — 16 juillet 1799.

Il est dans la nature des passions révolutionnaires de s'exalter par la condescendance qu'on leur montre. Le 28 messidor — 16 juillet, — la société demanda au Directoire, par une adresse, d'épurer les employés des ministères; le 30 — 18 juillet, — elle sollicita des mesures contre les riches; le 1er thermidor — 19 juillet, — elle poussa dans son sein le cri : *aux armes!* et réclama l'armement des faubourgs avec les anciennes piques. Le 3 thermidor — 21 juillet, — l'exaltation s'accrut encore, et l'on promit vengeance *aux mânes* de Goujon, de Soubrany, de Roume, de Darthé et de Babeuf; le 6 thermidor — 23 juillet, — on demanda la tête des ex-directeurs, Merlin, la Réveillère et Treilhard; et, le 7, l'audace de la société du Manége alla jusqu'à braver et à menacer les pouvoirs publics. Elle rappela au Directoire que, sur la foi de promesses solennelles, ses membres l'avaient aidé à opérer le 13 Vendémiaire et le 18 Fructidor; que ces promesses avaient été successivement violées, mais que la démagogie, lasse d'attendre, exigeait que les engagements pris à l'occasion du 30 Prairial fussent tenus; et que la société du Manége « suspendrait ses séances, jusqu'à ce que le Corps législatif lui eût donné des garanties [1] ».

Les atermoiements étaient devenus impossibles; cette audace des clubistes devait être ou brisée ou subie. Un arrêté du conseil des Anciens retira le

[1] *Moniteur* du 10 thermidor an VII — 28 juillet 1799.

Manége à la société. Après quelques difficultés pour évacuer la salle, le club se transporta dans l'ancienne église des Dominicains de la rue du Bac, dits Jacobins, qui est aujourd'hui l'église de Saint-Thomas-d'Aquin. Elle s'appelait alors le Temple de la Paix, et dépendait de l'administration municipale du dixième arrondissement. La société, qui prit dès ce moment le nom de nouveaux *Jacobins,* fut inaugurée le 9 thermidor — 27 juillet, — sous la présidence de Moreau de l'Yonne, membre du conseil des Cinq-Cents; et son premier acte fut de demander une loi sévère contre quiconque proposerait de porter atteinte à la pleine liberté des clubs.

Cette prétention des Jacobins de rester libres montre assez qu'ils étaient menacés par la réaction de l'opinion publique. En effet, l'ancien langage, les anciennes démonstrations du temps de la terreur, que l'on croyait ensevelis dans un passé lugubre et odieux, se reproduisaient de nouveau. Le doute sur l'issue favorable d'une révolution revenue à ses premiers excès, rentrait dans les esprits un instant rassurés. Le Directoire était partagé. Moulins et Gohier appuyaient les démagogues; Sieyès et Roger-Ducos étaient pour les modérés; Barras semblait neutre. Sieyès, porté au pouvoir par une coalition, mais éclairé sur les périls de la situation par l'audace de la démagogie, et sentant qu'il était impossible désormais, soit de gouverner tant de turbulence, soit de gouverner avec elle, résolut de s'en séparer avec

éclat, sauf à se jeter, avec la France, dans les bras d'un protecteur militaire.

Le jour de la fête du 10 août — 23 thermidor, — il était président du Directoire. Il prononça un discours courageux et énergique, qui était une rupture avec le parti jacobin. Il y signalait ceux qui, dans le renversement d'un trône, avaient vu, « non le moyen d'établir un gouvernement désiré par la nation, mais le droit de renverser, dans tous les temps, tout ce qui embarrasserait leur position individuelle; ceux qui pensent qu'affermir est toujours une lâcheté; détruire, toujours une gloire »; ceux qui, « affamés de vengeance, s'irritent des lenteurs salutaires que la loi commande; qui, par le délire de leurs provocations, portent l'épouvante chez le citoyen paisible, tarissent les ressources de la richesse publique, frappent de mort le crédit, paralysent tous les travaux ».

« Leur but n'est certes pas la justice; ce qu'ils veulent, c'est enivrer la patrie de défiances; c'est porter la confusion et le découragement dans les esprits; c'est pousser les Français au désespoir; c'est maîtriser tout dans le trouble; c'est gouverner, en un mot, à quelque prix que ce soit. — Français, vous savez comme ils gouvernent[1]! »

La guerre était donc déclarée. Reculer eût été à la fois une faiblesse et un danger. Dans un message du

[1] *Moniteur* du 26 thermidor an VII — 13 août 1799.

26 thermidor — 13 août, — le Directoire annonça aux Conseils qu'il venait de faire fermer le club des Jacobins [1].

XII.

Cependant le Directoire ne voulut pas se départir des traditions qui le portaient à chercher dans la persécution de l'un des partis extrêmes le pardon du châtiment qu'il avait infligé à l'autre. La loi du 19 fructidor an V — 5 septembre 1797 — avait condamné à la déportation en masse les rédacteurs de quarante-trois journaux. La plupart de ces écrivains [2] s'étaient dérobés par la fuite à l'application de la loi, ou se tenaient cachés. Leurs journaux ne paraissaient plus. Le Directoire crut sans doute apaiser un peu les démagogues en aggravant, après deux années de silence, la situation de ces écrivains, au nombre desquels se trouvaient Laharpe, Fontanes, Geoffroy, Bertin d'Antilly, l'abbé Sicard, Barruel Bauvert, Richer Sérisy, Bertin de Vaux et Fiévée. Par un arrêté du 12 fructidor — 29 août, — il porta sur la liste des émigrés tous ceux de ces journalistes qui s'étaient dérobés à la déportation et prononça la séquestration de leurs biens.

Cinq jours plus tard, le 17 fructidor — 3 septembre, — un message, signé Sieyès, et adressé aux

[1] *Moniteur* du 29 thermidor et 8 fructidor — 16 et 25 août 1799.

[2] Voir la liste de ces journaux et les noms de ces écrivains dans le *Moniteur* des 18 fructidor an VII — 4 septembre 1799.

Conseils, annonçait que des mandats d'amener venaient d'être lancés contre les rédacteurs de treize journaux, dont les presses étaient mises sous les scellés [1]; et ainsi se trouvait annulée la mesure récente qui avait enlevé au Directoire la surveillance des journaux.

Ainsi, ce n'était pas la loi, c'était la violence qui gouvernait. On avait eu beau épurer, comme on disait alors, les Conseils et le Directoire; les périls restaient les mêmes et les errements d'administration ne changeaient pas.

Chacun voyait qu'il n'y avait plus d'autorité ou de force qui s'imposât, et l'on marchait visiblement à une dissolution inévitable et prochaine. Les partis en lutte n'avaient qu'une préoccupation, avec celle du salut; c'était, pour chacun d'eux, l'ambition d'arborer son drapeau sur les ruines.

Le parti démagogique, groupé autour du général Jourdan, député de la Haute-Vienne au conseil des Cinq-Cents, tenta un coup hardi; c'était de faire déclarer la patrie en danger. Jourdan en fit la motion, au milieu d'une animation extraordinaire, le 27 fructidor — 13 septembre. Aux termes du décret de l'Assemblée nationale, du 4 juillet 1792, la déclaration de *la patrie en danger* constituait immédiatement le Corps législatif et les administrations des départements en permanence, et toutes les gardes nationales en activité; les ministres devenaient collective-

[1] *Moniteur* du 19 fructidor an VII — 5 septembre 1799.

ment responsables, et par conséquent ils étaient investis d'une sorte de dictature [1].

Personne ne se trompa sur le but de la proposition du général Jourdan. Si le parti qui l'avait imaginée était assez fort pour la faire passer, il transférait immédiatement la dictature à un conseil de ministres devenu comité de salut public, renversait le Directoire et gouvernait par la terreur. Ricord avait pu dire, aux applaudissements de la société des jacobins, que le 30 prairial, comme le 10 août, serait suivi de son 21 janvier [2].

L'agitation causée au conseil des Cinq-Cents par la proposition de Jourdan fut extrême. La discussion dura deux jours. Daunou, Chénier, Boulay de la Meurthe la combattirent. Les républicains ardents essayèrent d'enlever le vote, dès le premier jour, après un discours de Lamarque, député de la Dordogne, terminé par le cri de : *la liberté ou la mort!* répété par l'assemblée entière. Après un long tumulte, l'ajournement au lendemain prévalut. La discussion recommença le 28 fructidor avec un redoublement de violence. Néanmoins la proposition fut rejetée, à l'appel nominal, par 245 suffrages contre 171 [3]. Le lendemain, 102 membres du conseil des Cinq-Cents protestaient publiquement contre ce vote.

[1] Voir le *Moniteur* du 6 juillet 1792.
[2] *Moniteur* du 26 thermidor an VII — 13 août 1799.
[3] *Ibid.*, 3e jour complémentaire an VII — 19 septembre.

Il n'y avait donc plus d'illusions à se faire : l'autorité publique affaiblie pouvait sombrer, d'un moment à l'autre, sous l'assaut furieux et incessant des partis. Le gouvernement, occupé à se défendre, ne dirigeait rien. Le sentiment d'un danger personnel, s'ajoutant au sentiment des dangers publics, rapprocha Sieyès et Barras. Ils avaient d'abord projeté d'appeler au pouvoir le général Joubert, caractère pur et élevé. Sa mort, arrivée à la bataille de Novi, le 15 août, les jeta dans des perplexités profondes. Ils songèrent à Moreau pour être son successeur, tant à l'armée d'Italie que dans leurs projets; mais sa réputation militaire, plus établie que celle de Joubert, donnait de l'ombrage; ses liaisons avec Pichegru donnaient des craintes. La négociation, conduite avec lenteur et circonspection, n'aboutit pas à une conclusion précise.

Cependant la crise augmentait. Il avait fallu faire, à Paris, à la fin de septembre, des visites domiciliaires qui avaient amené, en un seul jour, 450 arrestations [1]. La terreur du parti des Constituants était au comble, et l'on expédiait un courrier à Moreau, lorsque le 22 vendémiaire — 14 octobre, — un message du Directoire au conseil des Cinq-Cents annonça inopinément l'arrivée de Bonaparte à Fréjus.

Lorsque le président du conseil, lisant le message, fut arrivé à ces mots : « Le général Berthier est dé-

[1] *Moniteur* du 5e et du 6e jour complémentaire an VII — 21 et 22 septembre 1799.

barqué le 17 de ce mois à Fréjus, avec le général en chef Bonaparte,... » « l'assemblée entière fut debout », dit le *Moniteur*. — On se sentait sauvé !

Cette nouvelle, qui avait pour tout le monde les proportions d'un événement public, fut annoncée, le soir, sur les théâtres. « On ne peut rendre, dit un spectateur, la joie qu'on a éprouvée. Des cris de *vive la République! vive Bonaparte!* des applaudissements tumultueux et plusieurs fois répétés, se font entendre de tous les côtés; tout le monde était dans l'ivresse [1]. »

C'était l'ordre qui revenait, et, avec lui, la fin des excès et la consolidation des grands résultats de la révolution. Mais si Bonaparte trouvait, à l'intérieur, le pays inquiet et le gouvernement impuissant, en quel état trouvait-il, au dehors, les armées qu'il avait laissées victorieuses ?

[1] *Moniteur* du 23 vendémiaire an VII — 15 octobre 1799.

LIVRE XLIII.

FORMATION ET SUCCÈS DE LA COALITION. — FRONTIÈRES MENACÉES. — PRESTIGE DE L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE. RETOUR DE BONAPARTE.

Effets du traité de Campo-Formio détruits par la politique du Directoire. — Mort fortuite du général Duphot, à Rome. — Le Directoire renverse la papauté. — Berthier à Rome. — République proclamée au Capitole. — L'accoucheur Angelucci, premier consul. — Le pape Pie VI meurt à Valence. — Révolution suscitée en Suisse par le Directoire. — Destruction des cantons démocratiques. — Création de la république rhodanique. — Révolution suscitée en Piémont. — Le roi abdique et se retire en Sardaigne. — Inquiétudes de l'Europe. — Coalition contre la France. — La Russie y adhère. — Plans et armées du Directoire et de la coalition. — Le roi de Naples envahit les États romains. — Défaite de ses armées. — Fuite de la cour de Naples en Sicile. — Prise de Naples par Championnet. — Fausse légende sur le miracle de saint Janvier. — Jourdan passe le Rhin avec l'armée française. — Bataille et défaite de Stokach. — Retraite de Jourdan. — Opérations désastreuses de Schérer sur l'Adige. — Retraite de l'armée française. — Arrivée de Suwarow. — Perte de la bataille de Cassano. — Journées funestes de la Trebbia. — Bataille de Novi et mort de Joubert. — Suwarow envoyé en Suisse. — Belles manœuvres et victoire de Masséna à Zurich. — Défaite et fuite des Russes. — Opérations de Brune en Hollande. — Il bat les Anglo-Russes à Castrikum. — Le duc d'York se rembarque avec ses troupes. — Craintes d'une invasion dans le midi de la France. — Contraste offert par l'expédition d'Égypte. — Prise de Malte. — Arrivée en Égypte et débarquement. — Marche sur le Caire. — Bataille des Pyramides. — Bonaparte, maître de l'Égypte, organise le pays. — Destruction de la flotte à Aboukir. — Travaux pacifiques. — Il crée l'Institut. — Il visite et fortifie Suez. — Nivellements du canal. — Causes et but de l'expédition de Syrie. — Victoires. — Nazareth et Mont-Thabor. — Échec

devant Saint-Jean d'Acre. — Retour au Caire. — Bataille d'Aboukir et destruction de l'armée turque. — Bonaparte revient en France, ainsi qu'il l'avait annoncé au Directoire. — Causes et but de son retour.

I.

Bonaparte, qui avait pu croire, en partant pour l'Égypte, qu'il laissait le continent pacifié et la révolution française consolidée par le glorieux traité de Campo-Formio, trouvait à son retour le prestige militaire évanoui, les armées repoussées sur presque toutes les frontières, l'Italie perdue, les Russes derrière les Alpes, l'épouvante dans les esprits, la misère partout.

Une telle situation, dont l'incapacité du Directoire lui avait fait comprendre la possibilité, et qui le ramenait, du fond de l'Égypte, au secours de la révolution, menacée d'avortement, et de la France, menacée d'invasion, ne serait pas sortie, d'une façon naturelle et logique, des difficultés diplomatiques déjà existantes, lors du départ de Bonaparte, à Rome, à Berlin et à Rastadt, si le gouvernement ne les avait, par sa mauvaise politique, grossies et envenimées.

Un gouvernement qui eût compris, comme le comprenait Bonaparte, que la grande nécessité de ce temps, c'était la paix, n'eût pas fait naître d'un incident regrettable, mais entièrement fortuit, comme la mort du général Duphot, tué à Rome dans une émeute, des complications inutiles, qui, jointes aux

révolutions gratuitement suscitées en Suisse, en Hollande, en Piémont et en Toscane, effrayèrent l'Europe et jetèrent finalement l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Naples dans la deuxième coalition, ourdie par les Anglais, et alimentée par leurs subsides.

Le jeune général Duphot se trouvait à Rome au mois de décembre 1798. Il y était près de Joseph Bonaparte, ambassadeur français, dont il allait épouser la belle-sœur, Eugénie Clary, devenue depuis reine de Suède. Avec Duphot se trouvaient également au palais de l'ambassade les adjudants généraux Sherlock et Arrighi, et Eugène Beauharnais, de passage à Rome.

Les événements qui avaient changé la face de l'Italie et créé la république cisalpine, avaient eu leur retentissement naturel à Rome. Quelques esprits exaltés, surtout parmi les artistes, y rêvaient le rétablissement de l'antique forme républicaine, et comptaient, pour atteindre ce but, sur l'appui de la France. Certains d'entre eux s'en ouvrirent confidentiellement, le 26 décembre 1797, à l'ambassadeur français, qui s'efforça de les dissuader de leur entreprise.

Un usage ancien, détruit quelques mois plus tard par l'autorité française, attribuait aux ambassadeurs une juridiction spéciale et directe sur une certaine zone, formant comme une enceinte privilégiée autour de leurs palais. Chaque ambassade fournissait le

nombre et les noms des individus qu'elle entendait couvrir de son privilége, et ils étaient inviolables dans l'étendue de la juridiction. Les républicains s'étaient procuré une grande quantité de cocardes françaises, et ils se proposaient, en commençant l'émeute, de s'en couvrir d'abord, sauf à se réfugier, en cas d'attaque de la part des troupes papales, dans l'enceinte privilégiée du palais Corsini, demeure de l'ambassadeur de France. Ces projets étaient connus du gouvernement papal, qui ne paraissait pas y attacher une sérieuse importance.

Cependant la conjuration républicaine éclata le 28 décembre, à la villa Médicis, située sur le Pincio, et qui était déjà, depuis 1666, le siége de l'École de peinture, fondée à Rome par Louis XIV. Facilement dispersés par les troupes, les conjurés traversèrent la ville et se réfugièrent au palais Corsini, situé dans le Transtevère, au pied du mont Janicule, où les soldats les suivirent. On essaya de leur en interdire l'entrée; mais une mêlée s'engagea, où il y eut des morts et des blessés, et pendant laquelle les soldats furent entraînés dans l'enceinte de la juridiction française.

II.

La violation fortuite de cette enceinte, opérée à la fois par l'attroupement et par les soldats, ne portait évidemment aucune atteinte à la dignité du gouvernement français. L'imprudence et la pétulance des

jeunes officiers français gâtèrent tout. Ils demandèrent à l'ambassadeur « l'ordre de dissiper l'attroupement par la force[1]. » Joseph Bonaparte, non-seulement accéda au désir de ces jeunes officiers, mais il revêtit les insignes officiels de sa charge, et, le sabre à la main, il se jeta dans cette mêlée, pour la dissiper, moitié par la persuasion, moitié par la menace.

« Je recommande, dit Joseph Bonaparte dans son rapport officiel, au citoyen Beauharnais, et à l'adjoint aux adjudants généraux, Arrighi, de contenir, le sabre à la main, cette troupe (les insurgés), et je m'avance avec le général Duphot et l'adjudant général Sherlock pour persuader la compagnie de fusiliers de se retirer et de cesser le feu. Je leur crie de se retirer de la juridiction de France; que l'ambassadeur se chargeait de faire punir les attroupés!... Le trop brave général Duphot, accoutumé à vaincre, s'élance d'un saut; il est entre les baïonnettes des soldats, il empêche l'un de charger, il évite le coup de l'autre déjà chargé. Nous le suivons par instinct national. Il était l'ami des deux partis, il était pacificateur...; trompé par son courage, il est entraîné jusqu'à une porte appelée *Septiminiana*[2]; je vois un soldat qui lui décharge son mousquet au

[1] Ce sont les termes du rapport adressé par Joseph Bonaparte au Directoire, le 11 nivôse an VI — 31 décembre 1797. — *Moniteur* du 12 janvier 1798.

[2] La porte *Septiminiana,* qui faisait partie de l'enceinte de Septime Sévère, au pied du Janicule, se trouve dans l'enceinte

milieu de la poitrine. Il tombe et se relève en s'appuyant sur son sabre. Je l'appelle, il revient à nous. Un second coup l'étend sur le pavé. Plus de cinquante coups se dirigent encore sur son corps inanimé. L'adjudant général Sherlock n'est atteint d'aucun coup. Tous les coups vont se diriger sur nous. Il m'indique une route détournée qui nous conduit aux jardins du palais, et nous soustrait aux coups des assassins de Duphot, et à ceux d'une autre compagnie qui arrivait et faisait feu de l'autre côté de la rue [1]. »

La mort du général Duphot fut donc, non un *assassinat,* mais un malheur fortuit, dû principalement à l'imprudence de l'ambassadeur et à la sienne. Ce n'était évidemment le rôle ni de l'un, ni de l'autre, de se jeter, le sabre à la main, dans une mêlée de soldats et d'émeutiers, à laquelle ils étaient étrangers. Ce fut même un bonheur inespéré que Joseph Bonaparte et Sherlock, sortis du palais Corsini, et entraînés sur les pas de Duphot, dans la *via Lungara,* jusqu'à la porte *Septiminiana,* ne restassent pas comme lui sur le carreau, pris entre les feux de deux compagnies de soldats, qui ne les connaissaient pas, et qui, en tirant sur ces uniformes étrangers, pouvaient croire, de très-bonne foi, qu'ils avaient affaire à l'é-

actuelle de Rome, depuis qu'Urbain VIII étendit les murs pour renfermer le reste du mont Janicule dans la ville.

La porte qui donne issue, de ce côté, se nomme aujourd'hui porte Saint-Pancrace.

[1] *Moniteur* du 12 janvier 1798.

meute. Arrighi et Eugène Beauharnais, sortis également et engagés dans la *Lungara,* coururent aussi un grand danger, par l'arrivée de la seconde compagnie; et ils n'échappèrent aux balles qu'en prenant la voie détournée qui menait aux jardins du palais.

Assurément, le gouvernement du pape Pie VI n'était responsable, à aucun degré, de cette regrettable échauffourée, dont Joseph Bonaparte faisait d'ailleurs remonter l'initiative aux insurgés, en les qualifiant de *lâches et astucieux scélérats*. Le cardinal Doria-Pamphili, secrétaire d'État, écrivit, le même jour, à l'ambassadeur français, pour lui offrir, au nom du gouvernement papal, « toutes les satisfactions que la république française pourrait demander au sujet de ce qui était arrivé, quoiqu'il n'y eût eu nullement de sa faute [1]. » Dans une dépêche de la même date au marquis Massimi, le cardinal faisait au Directoire les mêmes offres.

Joseph Bonaparte prit, dès le premier moment, la résolution de quitter Rome. La terreur et les cris de désespoir de ces jeunes femmes, dont l'une devait, le lendemain même, épouser le général Duphot, ne paraissent pas avoir été étrangères à sa regrettable détermination [2]. Il partit le 29 décembre, à dix heures

[1] Lettre du cardinal Doria, secrétaire d'État, à l'ambassadeur Bonaparte, datée des *Chambres du Vatican*, le 28 décembre 1797. — *Moniteur* du 13 janvier 1798.

[2] Joseph Bonaparte laisse percer cette idée dans un billet au cardinal Doria, où il dit : « Si vous aviez pu vous transporter chez

du matin, et se retira à Florence, d'où il adressa son rapport au ministre des relations extérieures, le 31 décembre 1798.

III.

Si le Directoire n'avait voulu que recevoir une éclatante satisfaction pour la mort du général Duphot, le duc Massimi avait ordre de lui en laisser le choix, dans la mesure et dans la forme. L'incident aurait eu probablement ce résultat, si l'ambassadeur français était resté à son poste. Sa brusque sortie de Rome offrit une occasion de prendre un parti extrême, dont la chute du gouvernement pontifical devait être la conséquence naturelle, sans que le Directoire, qui la désirait, parut l'avoir provoquée.

Le 11 janvier, des ordres partis de Paris ordonnèrent au général Berthier de marcher sur Rome, à la tête de quatre divisions, et dans le plus grand secret[1]. Ses instructions confidentielles portaient le caractère de la politique cauteleuse qui avait inspiré la mesure : « Le Directoire, disaient-elles, désirerait que, dans les premières relations où vous annoncerez votre marche, vous eussiez l'air d'avoir fait cela d'un mouvement spontané[2]. » Toutefois, dans une

moi, vous ne douteriez pas de la nécessité de mon départ et *de celui de la famille qui était attachée au général Duphot, dont la perte n'est pas supportable* dans ce palais où tout est encore plein de luì. » — *Moniteur* du 13 janvier 1798.

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 626.

[2] *Ibid.*, p. 631 ; 11 janvier 1798.

lettre particulière qu'il lui écrivait, le 24 janvier, le général Bonaparte donnait à Berthier une direction politique probablement suggérée par les relations de Joseph : « Réprimez, disait-il, toute espèce d'excès, et ne souffrez pas que quelques polissons de Français ou d'Italiens se constituent patriotes par excellence, et cherchent à vous en imposer. Il ne faut pas les menacer, mais les fourrer tout bonnement en prison[1]. » Quant au désir de renverser le gouvernement papal, il était formel.

« Quand vous vous trouverez à deux journées de Rome, disaient les instructions, vous menacerez le pape et tous les membres de son gouvernement, afin de leur inspirer de l'épouvante, et de les faire fuir[2]. »

Berthier fit son entrée à Rome, à la tête de ses troupes, le 15 février. Secrètement incités et publiquement protégés, les chefs du mouvement républicain allèrent attendre l'armée française à la porte du Peuple. Là, des délégués du peuple déclarèrent que Rome entendait renoncer au gouvernement papal et voulait vivre en république. Le général français, suivi de son état-major et du cortége du peuple romain, se rendit au Capitole. Berthier y prononça un discours, et, après avoir invoqué les mânes de Caton, de Pompée, de Brutus, de Cicéron et d'Hortensius, il reconnut, au nom du gouvernement fran-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. III, p. 637; 24 janvier 1798.
[2] *Ibid.*, p. 629; 11 janvier 1798.

çais, la déchéance de Pie VI et l'établissement de la république[1].

La république romaine reçut, le 3 mars, une organisation régulière. Elle se composa de sept départements[2], et eut cinq consuls, à l'image du Directoire. Le président du consulat était un chirurgien accoucheur, nommé Angelucci. Il s'établit au palais du Quirinal, que venait de quitter le pape[3]. Sa nouvelle et éminente dignité ne sembla pas l'avoir aveuglé; il fit publier dans Rome un avis portant que « les fonctions du premier consul Angelucci ne l'empêcheraient pas de consacrer tout le temps dont il pourrait disposer au soulagement de l'humanité souffrante[4]. »

IV.

Le pape Pie VI avait attendu dans son palais l'arrivée des troupes françaises. J. Ange Braschi avait alors quatre-vingt-un ans, étant né à Césène, en 1717. Il était dans la vingt-troisième année de son pontificat. Son énergie morale soutenait seule un corps infirme et une santé délabrée. Il demanda au général Berthier protection pour son autorité.

[1] Voir, dans le *Moniteur* du 27 février 1798, le discours de Berthier, et, dans celui du 7 mars suivant, les détails de la proclamation de la république romaine.

[2] *Ibid.*, 19 mars 1798.

[3] *Ibid.*, 21 avril 1798.

[4] *Ibid.*, 26 avril 1798.

Conformément à l'esprit de ses instructions, Berthier répondit qu'il n'avait pas à se prononcer entre le peuple romain et son gouvernement [1].

Après la proclamation de la république, Pie VI témoigna le désir de sortir de Rome. Ce désir répondait trop à celui du Directoire pour n'être pas exaucé. Pie VI quitta Rome le 20 février 1798, et se rendit à Sienne, avec la pensée de se retirer à Pise. Le grand-duc de Toscane s'opposa à la continuation de son voyage, avant d'avoir connu les ordres du Directoire. Le pape était accompagné d'un officier français, d'ailleurs fort brave homme, devenu plus tard général. On remarqua alors que cet officier, chargé d'accompagner et de garder le pape, se nommait Calvin [2]. Forcé de quitter Sienne, après une année de séjour, le pape fut dirigé sur Parme, où il arriva vers le milieu du mois d'avril 1799. De Parme, Pie VI fut transféré à Briançon, à Grenoble et finalement à Valence, où il mourut le 29 du mois d'août 1799.

La république romaine, proclamée le 15 février 1798, vit à peine la chute des feuilles nouvelles. Née d'une fantaisie de Merlin et de La Réveillère, sans éléments d'existence sérieux, elle tomba d'elle-même, pendant le mois de novembre suivant, devant l'invasion des Napolitains. Il ne resta rien d'elle, pas même le modeste monument élevé, sur la place du Capitole, au général Duphot, et que le peuple mobile fit dis-

[1] *Moniteur* du 27 février 1798.
[2] *Ibid.*, 10 septembre 1798.

paraître. Peut-être aussi est-il vrai de dire que ce n'était pas la peine d'évoquer les ombres illustres des héros antiques du Tibre, pour les convier à la cérémonie qui livrait les destinées de la patrie romaine aux mains d'un accoucheur.

V.

L'idée de renverser le gouvernement du pape Pie VI, pour le punir d'un accident fort regrettable en lui-même, mais auquel il était étranger, et pour lequel il offrait réparation, révélait aux moins clairvoyants la politique tracassière et imprudente du Directoire. Les révolutions suscitées par ses agents en Suisse et en Piémont la confirmèrent aux yeux de l'Europe.

Quelques-uns de ces brouillons, si communs en tout temps, qui prennent le nom de *patriotes*, imaginèrent de s'aviser, au mois de janvier 1798, que le gouvernement fédéral de la Suisse n'exécutait pas à la lettre des constitutions réglant les droits dont les habitants du pays de Vaud jouissaient dès le quatorzième siècle, droits que la France avait garantis en 1564, lorsque le duc de Savoie céda ce pays à la France. Sur cette réclamation renouvelée du moyen âge, le Directoire déclara qu'il prenait le pays de Vaud sous sa protection, dirigea des troupes vers la Suisse, et fit ordonner aux forces fédérales d'évacuer le territoire vaudois. Le général Ménard, à la

tête d'une brigade détachée de l'armée d'Italie, fut chargé d'appuyer les prétentions du Directoire, qui équivalaient à une véritable déclaration de guerre. Son but, masqué sous le prétexte de fonder en Suisse une république *une et indivisible,* gouvernée par un Directoire de cinq membres, paraissait être de s'emparer du trésor de Berne.

La guerre fut rude et odieuse. Les cantons populaires et catholiques de Schwitz, Zug et Glaris prirent les armes pour défendre leurs institutions séculaires. Ces montagnards, alliés traditionnels de la France, se défendirent avec cette bravoure connue et admirée de l'Europe. Leurs vallées et celles du haut Valais furent mises à feu et à sang. Après une lutte acharnée, Brune fit prévaloir la force; et, dans une proclamation datée de son quartier général de Berne, le 16 mars 1798, il organisa enfin la *république rhodanique.*

La révolution suisse s'accomplit donc rapidement, secondée par les Anglais, qui n'ayant jamais pu rompre l'alliance de la France et de la Suisse, tant que celle-ci avait obéi à une diète mobile et périodique, favorisaient dans ce pays une administration indivisible et permanente.

La Suisse soumise, le Directoire y envoya pour commissaire général Rapinat, beau-frère de Rewbell. Si les accusations dirigées contre cet agent n'étaient pas exagérées, elles seraient foudroyantes. La déprédation se montra, en Suisse, générale et sys-

tématique. On traitait en pays conquis ces cantons auxquels on avait affiché la prétention de porter la liberté ; et Zelner, plénipotentiaire de la Suisse envoyé à Paris, put dire, dans son mémoire au ministre des affaires étrangères, que « les Grisons, effrayés de l'état de la Suisse, préfèrent un joug qui auparavant ne leur inspirait que de l'horreur; les fers du Tyrol sont forgés de nouveau; la Souabe, toute prête à embrasser un système de liberté, le repousse loin d'elle. Les voisins de l'Helvétie rejettent avec effroi des fruits qui leur paraissent empoisonnés[1]. »

Tels étaient les progrès que les exemples du Directoire faisaient faire aux principes de liberté !

VI.

Toutefois, quelque étranges qu'eussent été les prétextes sur lesquels on avait révolutionné la Suisse, ils n'approchaient peut-être pas de ceux en vertu desquels on détrôna le roi de Sardaigne.

Ici encore, ce furent toujours les *patriotes* qui suscitèrent les troubles. Les démagogues de Gênes et de Milan ne pouvaient pas supporter cette monarchie restée debout au pied des Alpes. Dès le mois d'avril 1798, les comités de Milan et de Gênes avaient mis sur pied une petite armée de 4,000 hommes, qui envahit le territoire piémontais et se fit battre près du lac Majeur[2]. Le Directoire, qui était dans le

[1] Barthélemy, *Mémoires historiques et diplomatiques*, p. 138, 9.
[2] *Moniteur* du 1er et du 7 mai 1798.

secret de ces attaques, et qui les favorisait, offrit au roi de Sardaigne de le défendre contre les Liguriens; mais il mit pour condition à son concours qu'on livrerait aux troupes françaises la citadelle de Turin. Le roi résista, longtemps, vivement; il fallut céder. La citadelle fut remise, au commencement de juillet [1], par M. de Saint-Marsan au général Brune.

La présence des troupes françaises à Turin ne fit qu'encourager les démagogues. Les états-majors étaient un foyer de déclamations incendiaires; les officiers organisèrent des mascarades publiques, dans lesquelles le roi et sa cour étaient outragés. Les attaques des patriotes se renouvelèrent; on les aida à s'emparer de plusieurs places importantes, telles que Suze, Alexandrie et Novarre. Quand le désordre fut arrivé à ce point, le Directoire fit déclarer au roi Charles Emmanuel II qu'il ne pouvait pas le protéger contre ses propres sujets. Éclairé enfin sur la loyauté de ses protecteurs, le roi abdiqua très-dignement, le 9 décembre 1798, et se retira en Sardaigne [2].

De tels actes montraient à l'Europe qu'il serait impossible de vivre en paix avec la France, soumise à un régime et à des hommes qui devenaient, partout et en toute occasion, les instruments des passions démagogiques. La création de la république romaine et de la république rhodanique, les troubles suscités

[1] *Moniteur* du 7 juillet 1798.
[2] Voir l'acte de renonciation au *Moniteur* du 21 décembre 1798.

dans les États du roi de Sardaigne, notre allié, les menées à peine dissimulées de nos agents en Toscane, constituaient une violation manifeste du traité de Campo-Formio et une menace contre le continent. Les Anglais, que la pacification habilement opérée par Bonaparte isolait en Europe, ne pouvaient manquer de tirer un grand parti des fautes du Directoire, dont la turbulence offrait à nos ennemis les éléments d'une nouvelle coalition.

VII.

L'Empereur ne s'était résigné à la paix qu'au moment où Bonaparte touchait les frontières de ses États héréditaires. La cour de Naples, soumise aveuglément aux inspirations de l'Angleterre, se fit volontiers la confidente et l'alliée de projets grandioses, dans lesquels l'Autriche voyait la réhabilitation de ses armes, et auxquels la politique ouvertement révolutionnaire du Directoire finit par gagner la Russie. Avant la fin de 1798, la coalition était formée; et la dureté, les prétentions, les exigences des plénipotentiaires français à Rastadt ne servaient qu'à la favoriser, en prolongeant indéfiniment les négociations par des obstacles suscités comme à plaisir, et la plupart du temps trop peu fondés pour être sincères. Le Directoire voulait la guerre pour nourrir ses armées, pour alimenter l'activité de ses agents et

pour couvrir ses luttes intérieures du prestige de l[illegible] victoire.

Vers le milieu de l'année 1798, la guerre ét[illegible] partout décidée et préparée.

Le Directoire rêvait l'organisation des six gran[illegible] armées. Une armée d'observation de 20,000 hom[illegible] devait être placée en Hollande; une autre, aya[illegible] même caractère, et portée à 40,000 hommes, a[illegible] gardé le cours inférieur du Rhin; 80,000 hom[illegible] réunis dans la haute Italie, franchiraient l'Adig[illegible] enfin 40,000 occuperaient la Toscane, Rome [illegible] royaume de Naples. Malheureusement, ces pla[illegible] purent être réalisés; on réunit à peine 10,000 ho[illegible] en Hollande; 2,000 sur le Rhin; l'armée du Da[illegible] n'eut que 40,000 hommes; l'armée de Suisse, 30,[illegible] l'armée d'Italie, 50,000; enfin, l'armée de Na[illegible] 30,000.

On disposait donc en tout d'environ 170,000 [illegible] mes, disséminés sur une ligne d'opérations qui s'[illegible] dait du Texel au phare de Messine. On donna l'a[illegible] du Danube à Jourdan, l'armée de la Suisse à [illegible] séna, l'armée d'Italie à Schérer et l'armée de N[illegible] d'abord à Championnet, puis à Macdonald. L'a[illegible] de Hollande fut donnée à Brune, et celle du R[illegible] Bernadotte.

Schérer devait prendre l'offensive sur l'Adige[illegible] Jourdan devait se porter en Bavière, en passant [illegible] le Danube et le lac de Constance.

Le plan des coalisés, non moins vaste et [illegible]

pionnet évacua Rome le 26 novembre, n'y laissant qu'une faible garnison au fort Saint-Ange, et l'armée napolitaine prit possession de la ville, le 29 novembre.

Pendant que le faible roi de Naples savourait à Rome l'ivresse d'un triomphe passager et factice, Championnet concentrait ses forces à Cività-Castellana, sous les ordres du général Macdonald; et à Terni, sous les ordres du général Lemoine. Championnet avait également occupé quelques points qui couvraient les approches de Terni, tels que Calvi et Otricoli.

Repoussé avec de grandes pertes dans son attaque sur Borghetto, Nepi et Rignano, Mack fit passer son armée sur la rive gauche du Tibre, avec l'intention de porter son principal effort sur Terni. Championnet l'y prévint, et le ramena énergiquement d'Otricoli sur Calvi, après lui avoir fait un grand nombre de prisonniers.

Dès ce moment, Mack se replia sur Rome, d'où le roi de Naples épouvanté sortit d'une manière furtive, suivi de près par Championnet, qui y fit sa rentrée le 13 décembre, dix-sept jours après en être sorti. Après avoir vainement essayé de rallier son armée démoralisée vers Albano, Mack se replia sur Naples, et ne s'arrêta qu'à Capoue, derrière le Vulturne.

Effrayée des approches de l'armée française, la cour de Naples résolut de quitter la terre ferme et de se réfugier en Sicile sur la flotte anglaise. Après

avoir incendié les arsenaux, détruit les bâtiments de guerre et vidé le trésor, Nelson leva l'ancre le 1er janvier 1799. Le roi avait laissé le prince Pignatelli avec le titre et les pouvoirs de vice-roi; et un armistice fut signé le 10 janvier, aux termes duquel le vice-roi et le général Mack livraient Capoue et posaient des bases de pacification; mais une insurrection des lazzaroni chassa le prince Pignatelli, et força Mack lui-même de chercher un refuge dans le camp français. Après trois jours d'excès de toute sorte, la populace se donna une espèce de chef dans la personne du prince de Moliterne, et un peu d'ordre se rétablit dans la ville.

Cependant le refus de payer la contribution de guerre consentie dans l'armistice autorisa Championnet à s'approcher de Naples. Prendre la ville de force et réduire une population si résolue était une entreprise hasardeuse. La bourgeoisie effrayée et le prince de Moliterne lui-même convinrent secrètement avec Championnet de lui remettre le fort Saint-Elme, le 23 janvier, au point du jour. Les lazzaroni se battirent avec un grand courage; mais quelques-uns de leurs chefs ayant été faits prisonniers, la démoralisation se mit dans leurs rangs; et la douceur de Championnet fit le reste.

La tradition qui porte que Championnet ordonna au chapitre de Saint-Janvier d'opérer le fameux miracle de la liquéfaction du sang du martyr, afin d'apaiser le peuple, est donc une fable ridicule. La cérémonie du

miracle du sang de saint Janvier n'a lieu que deux fois par an : le 16 décembre, jour où l'on célèbre la délivrance d'une éruption du Vésuve, obtenue en 1631; et le premier dimanche de mai, jour anniversaire de la translation des reliques du saint de Pouzzoles à Naples, translation qui eut lieu en 1497 [1]. Le premier dimanche de mai, en 1799, correspond au 5 mai ou 16 floréal an VII. Championnet n'était pas encore à Naples le 16 décembre 1798; et il n'y était plus le 5 mai 1799, ayant été livré à un conseil de guerre et remplacé par Macdonald, en vertu d'un arrêté du Directoire du 25 février, et enfin incarcéré à Grenoble au mois de mars [2].

Par ordre du Directoire, Naples fut érigée en république, sous le titre de *république parthénopéenne.*

IX.

La participation du général Mack à l'invasion de Rome par les Napolitains, constituait un véritable

[1] Godescard, *Vie des Pères et des martyrs*, t. XII, p. 351, 19 septembre.

[2] Voir l'arrêté du Directoire dans le *Moniteur* du 14 mars 1799, et les causes de la disgrâce de Championnet dans le *Moniteur* du 16.

Du reste, le miracle du 5 mai 1799 se fit en présence du général Macdonald et de son état-major, ainsi que le constate le *Moniteur* du 7 juin, sous la rubrique de *Naples, le 9 mai* :

« La fête de saint Janvier a été célébrée avec la solennité ordinaire. Le général Macdonald, le commissaire Abrial et tout l'état-major ont assisté au *fameux miracle.* Comme il s'est fait plus tôt qu'à l'ordinaire, le peuple en a redoublé d'estime pour les Français, et on ne les regarde plus comme des athées. »

fait de guerre de la part de l'Autriche. D'ailleurs, dans sa lettre à Championnet, et en lui annonçant son entrée en campagne, le général Mack avait eu soin de dire que la république établie à Rome n'avait été reconnue ni par le roi de Naples, ni par l'*Empereur et roi, son auguste allié*. L'épée était donc tirée depuis longtemps avec l'Autriche, lorsque le congrès de Rastadt était encore assemblé, parce que le congrès traitait d'affaires qui étaient propres à la France et aux divers membres dont se composait l'Empire.

C'est le 1er mars 1799, et douze jours avant la déclaration officielle de la guerre, que Jourdan passa le Rhin à Strasbourg, se dirigeant vers la Souabe, par les pays situés entre le lac de Constance et le Danube. Il avait déjà atteint Mengen, le 22 mars, lorsque le prince Charles l'attaqua, le battit, après une lutte énergique, et le força de reculer vers Stokach. Les deux armées s'y rencontrèrent le 25 mars; une terrible bataille s'y engagea, qui dura treize heures. Malgré des succès partiels, obtenus par quelques divisions, la bataille de Stokach fut perdue. Jourdan ramena son armée à l'entrée des défilés de la Forêt-Noire, rentra à Paris et donna sa démission. Quelques jours plus tard, le général Ernouf ramenait l'armée sur le Rhin, et la campagne la plus directement agressive contre l'Autriche se terminait, en moins de six semaines, par un échec.

Schérer, qui avait ordre de jeter l'armée d'Italie sur la rive gauche de l'Adige, ouvrit la campagne le 26 mars, juste le lendemain du jour où Jourdan était battu à Stokach. Par une idée qui peut paraître étrange, Schérer avait partagé son armée en trois petits corps. Son extrême droite faisait une démonstration sur Legnago; son centre était en face de Vérone; son extrême gauche, remontant la rive droite de l'Adige, entre le fleuve et le lac de Garda, enlevait courageusement le camp de Pastrengo, et s'emparait de Rivoli. Cette triple attaque ne réussit qu'à la gauche; les combats devant Vérone et Legnago furent acharnés, mais sans résultat.

Après plusieurs jours d'hésitation, une action générale s'engagea, le 6 avril, en face de Vérone, dans un triangle dont les sommets étaient Tomba, castel d'Azano et Villafranca. Balancé une partie de la journée, le succès se décida pour les Autrichiens. Schérer, découragé, sans autorité sur l'armée, battit en retraite le soir même, et, après avoir successivement passé le Mincio et l'Oglio, il s'arrêta enfin le 12 avril sur l'Adda, ayant laissé des garnisons à Peschiera, à Mantoue, et partageant son armée en trois corps, à Lecco, à Cassano et à Lodi.

Pendant cette retraite, Suwarow avait rejoint l'armée autrichienne de Kray, avec 30,000 Russes. Il arrivait avec le surnom d'*invincible,* gagné contre les Turcs. Il parut le 27 avril au soir, à l'entrée du pont de Lecco. Schérer céda à ce moment même le

commandement de l'armée à Moreau, qui servait modestement sous lui, comme général de division, depuis l'ouverture de la campagne. L'armée se trouvait réduite à moins de 30,000 hommes, disséminés sur une ligne trop développée pour être solide. Moreau avait la confiance du soldat; il se dévoua en ce moment, périlleux pour sa gloire. L'armée fit des prodiges de valeur; mais l'ennemi, bien supérieur en nombre, força le passage de l'Adda, sur plusieurs points, et gagna la bataille de Cassano, qui réduisit nos forces, d'environ 8,000 hommes, une division ayant été entourée, décimée, et finalement obligée de mettre bas les armes.

X.

Moreau fit sa retraite sur Milan et le Piémont. Il arma la citadelle de Turin, ranima quelque peu les esprits, et alla attendre l'ennemi entre le Tanaro et le Pô, au-dessous d'Alexandrie; placé entre les deux fleuves, il attendait l'armée de Macdonald, qui avait reçu l'ordre d'évacuer Naples et Rome, et qui arrivait par la Toscane.

Après avoir perdu beaucoup de temps à assiéger les places du Mantouan et de la Lombardie, qu'il avait l'ordre de prendre, Suwarow parut enfin en face de Moreau, sur la rive droite du Tanaro, à Tortone. La situation de Moreau était très-forte au point de vue de la défensive; mais elle offrait certains incon-

vénients pour opérer une jonction avec l'armée de Macdonald, surtout si Suwarow continuait à occuper Tortone.

Suwarow ayant dirigé des forces considérables sur Turin, Moreau résolut de s'approcher des crêtes de l'Apennin, afin de se ménager, à tout événement, la rivière de Gênes pour retraite. L'insurrection générale du Piémont rendait sa situation plus dangereuse. Ses divisions s'échelonnèrent dans la vallée de la Bormida, à Acqui, Spigno et Dego. Il avait détaché une partie de ses troupes vers les sources de la Trebbia; et lui-même campait au-dessus de Novi, toujours dans l'attente de l'armée de Naples et de Rome.

Macdonald déboucha enfin de l'Apennin dans les plaines de Plaisance, vers le milieu de juin. Il avait environ 28,000 hommes.

A la nouvelle de son arrivée, Suwarow accourut de Turin, et se jeta, entre Plaisance et la haute Trebbia, pour empêcher la jonction des généraux français. C'est sur ce terrain, entre Plaisance et Rivalta, sur les bords de la Trebbia, du Tidone et de la Nura, qu'eurent lieu, le 17, le 18 et le 19 juin, les trois journées de la Trebbia, où l'armée française fut accablée sous le nombre, malgré ce qu'on devait attendre de vieux soldats commandés par des généraux tels que Macdonald et Victor. Moreau, arrêté par des obstacles invincibles, ne put déboucher sur Novi que le 18. Tout l'effet de sa présence

fut d'empêcher Suwarow de poursuivre Macdonald, qui s'était rejeté dans la vallée de la Nura, et se retirait sur Gênes.

En somme, l'Italie semblait perdue. La révolution du 30 prairial ayant donné le pouvoir aux modérés, ceux-ci cherchèrent un jeune général ayant déjà assez de réputation pour être mis en évidence, et devenir le pivot de leurs desseins. Ils s'arrêtèrent à Joubert, qu'on maria avec mademoiselle de Montholon, et auquel on donna le commandement de l'armée d'Italie.

Les débris des armées de Moreau et de Macdonald formaient encore un total d'environ 40,000 hommes, vieux soldats, brûlant d'en venir aux mains et de venger leurs défaites. Cette armée était massée, le 15 août 1799, sur les hauteurs qui dominent Novi. Elle avait en face d'elle 60,000 Austro-Russes, commandés par Kray et Suwarow.

Attaqué à cinq heures du matin, Joubert dut accepter la bataille. L'engagement durait à peine depuis une heure, lorsque Joubert, averti d'une attaque dangereuse dirigée contre les divisions Grouchy et Lemoine, s'avança au galop pour encourager les soldats. Une balle l'atteignit près du cœur, et l'étendit roide. Moreau, qui était à ses côtés, prit aussitôt le commandement. Pérignon, Richepanse, Saint-Cyr, Laboissière, Watrin, Clausel, firent des prodiges, à la tête de leurs troupes. De nouveaux corps russes et autrichiens, entrés en ligne dans

l'après-midi, sous les ordres de Mélas, décidèrent de la journée, qui fut perdue pour nous, et nous coûta le général en chef, quatre généraux de division et plus de trente bouches à feu. Les Austro-Russes, qui avaient fait des pertes énormes, ne purent pas s'opposer à la retraite de l'armée française, qui se reforma en avant de Gavi, sur la route de Gênes; mais cette fois l'Italie était bien perdue, et elle ne sera recouvrée qu'à Marengo.

XI.

Ainsi, la coalition avait réussi, dès le mois d'août, dans ses plans contre la France. En Allemagne, elle nous avait repoussés; en Italie, elle nous avait envahis. Deux généraux restaient encore pour défendre la frontière menacée; Masséna dans les Grisons, et Brune en Hollande.

D'après les plans primitifs des coalisés, l'armée russe de Suwarow devait opérer uniquement en Italie, avec celle de Kray, et celle de Korsakoff devait opérer en Suisse, avec le prince Charles. Une nouvelle décision ordonna à Souwarow de passer d'Italie en Suisse par le Saint-Gothard, et d'aller se joindre aux 30,000 russes de Korsakoff et aux 24,000 Autrichiens de Hotze, pour chasser Masséna des Alpes, et s'ouvrir ainsi la frontière orientale de la France. Le prince Charles fut dirigé vers le Bas-Rhin.

Au moment où Suwarow recevait l'ordre d'aller joindre les corps de Hotze et de Korsakoff, les 30,000 Russes, commandés par ce dernier, étaient sur la rive droite de la Limath, entre Zurich et Brugg. Hotze, avec ses 24,000 Autrichiens, était au-dessus du lac de Zurich, sur la rive droite de la Linth. Ces deux armées, fortes de 54,000 hommes, formaient ainsi une seule ligne, interrompue par la longueur du lac de Zurich, et communiquant par sa rive droite. Masséna avait sous la main 59,000 hommes, savoir : 12,000 gardant le Saint-Gothard, la vallée de la Reuss et les sources de la Linth; 12,000 bordant la rive gauche de la Linth, jusqu'à son embouchure dans le lac de Zurich; et enfin 35,000 derrière la Limath, entre Zurich et Brugg. Il faut ajouter que le premier corps était commandé par Lecourbe; le second, par Soult; le dernier et le plus important, par Masséna en personne.

Saisissant le moment où le corps du prince Charles était parti, et où le corps de Suwarow n'était pas encore arrivé, Masséna prit l'initiative. Le 25 et le 26 septembre 1799 s'exécutèrent sur les deux rives de la Limath, autour de Zurich, et sur la Linth, au-dessus du lac, des manœuvres admirables, sur lesquelles tous les hommes de guerre ont déjà porté un jugement qui sera celui de la postérité. Masséna y acquit une gloire immortelle. Le corps de Korsakoff y laissa 13,000 hommes, cent pièces de canon, le trésor et tous les services de l'armée. Le corps

de Hotze y fut désorganisé, et le général en chef y périt.

Cependant Suwarow, parti des plaines d'Italie, n'avait pu arriver que le 23 septembre à l'entrée des gorges du Saint-Gothard, sur le versant du Piémont. Il trouva à Airolo une partie des troupes de Lecourbe. Pendant qu'il les attaquait et les poussait devant lui jusqu'à l'Hôpital, sur le versant de la Suisse, il faisait tourner le Saint-Gothard, à sa droite, par les routes de Dissentis et d'Urseren. Parvenu, après avoir subi des pertes considérables, à l'entrée de la vallée de la Reuss, il la descendit jusqu'à Altorff. C'était précisément le 26 septembre, le jour où s'accomplissaient, à Zurich, le désastre de Korsakoff, et, sur la Linth, la désorganisation du corps autrichien de Hotze. Enfermé dans une vallée affreuse, sans vivres, sans services possibles, Suwarow se replia sur Glaris, et harcelé par nos divisions victorieuses, il parvint enfin à gagner le Rhin, à Coire, le 2 octobre, laissant 8,000 cadavres dans les précipices, sur les 18,000 hommes qu'il avait amenés d'Italie.

Le triomphe de Masséna n'avait pas seulement pour résultat de rejeter en Allemagne les débris des armées russes; il détachait l'empereur Paul de la coalition.

Il était enfin un autre point sur lequel la coalition avait porté des forces agressives. Une escadre anglaise amenait en Hollande, le 27 août, 17,000 hommes de troupes anglo-russes, et une autre escadre,

envoyée dans la Baltique, devait prochainement amener des renforts qui porteraient les forces de l'ennemi à 43,000 hommes, placés sous le commandement du duc d'York.

Débarquées près du Helder, les troupes ennemies s'établirent fortement dans le Zyp, ancien marais cultivé et habité, défendu par des digues. Brune, qui avait des forces insuffisantes, dirigea sur le camp du Zyp, le 8 septembre, une attaque infructueuse; mais ayant renforcé et réorganisé son armée, il vainquit les Anglo-Russes à Castrikum, le 6 octobre, les cerna dans le Zyp, et s'étant emparé d'une écluse qui dominait le camp, il força le duc d'York à capituler et à évacuer la Hollande.

Assurément, la victoire de Brune était glorieuse; celle de Masséna atteignait l'importance et l'éclat des plus beaux faits d'armes mentionnés par l'histoire; mais l'un et l'autre n'avaient fait que défendre le point de la frontière confié à leur garde. Malgré l'embarquement du duc d'York et le départ de Suwarow, l'Italie n'était pas moins perdue, le département du Var menacé par les armées de Kray et de Mélas, et le prince Charles était toujours sur le Rhin, à la tête des soldats qui avaient vaincu Jourdan à Stokach.

XII.

De tous les généraux au service de la France, Bonaparte était le seul que la victoire n'eût jamais abandonné, devant lequel la frontière de la patrie se fût toujours reculée, et qui n'eût cessé de rayonner du double génie de la politique et de la guerre. Il était parti conquérant de l'Italie, il revenait conquérant de l'Égypte, couronné de l'auréole que la légende met sur le front de l'histoire.

Parti de Toulon le 19 mai 1798, il avait rallié toutes les parties de son expédition devant Malte, le 10 juin, s'était emparé de l'île le 11, et, après y avoir laissé 4,000 hommes, sous les ordres de Vaubois, il avait cinglé, le 19, vers un but encore inconnu de l'armée, mais qui, après douze jours de navigation, s'était révélé aux yeux, le 1er juillet, au point du jour, sous la forme des minarets d'Alexandrie.

On était en Égypte à l'embouchure du bras occidental du Nil.

Avoir évité la flotte anglaise, commandée par Nelson, était une trop grande faveur de la fortune pour qu'on n'en usât pas avec prudence. Bonaparte apprenait des pilotes d'Alexandrie que trois jours auparavant, Nelson s'était montré en vue du port; il n'était donc pas loin. Les ordres de débarquement étaient donnés immédiatement. A onze heures du

soir, la première division était à terre, et, à deux heures du matin, Bonaparte, entouré de son état-major et brisé de fatigue, goûtait quelques heures de sommeil sur le sable, avant de marcher sur Alexandrie.

L'Égypte obéissait depuis 1785 à Ibrahim et à Mourad, qui s'étaient substitués aux autres beys. Ibrahim avait le civil, et Mourad le militaire. Le fond de la population était arabe. Elle possédait, en 1798, environ 2,800,000 habitants, parmi lesquels 60,000 mameloucks, d'origine circassienne, dont 6,000 armés; 200,000 Turcs, spahis ou janissaires, humiliés sous le joug des mameloucks, et 15,000 Cophtes. Le reste comprenait des Juifs, des Grecs et des Francs.

Le 2 juillet au soir, Alexandrie était au pouvoir de l'armée française. Cinq jours furent donnés au repos et à l'organisation des services. Le 7, Bonaparte quitta Alexandrie, dirigeant ses forces sur le Caire, partie par voie de terre, partie à l'aide d'une flottille qui remontait le Nil.

Après treize jours de marche, qui furent comme le rude apprentissage du désert, l'armée arriva, le 21 au matin, en vue du Caire. C'est là que Mourad et ses mameloucks avaient résolu de jouer le sort de l'Égypte. En effet, qui possède le Caire possède le cœur de l'Égypte. Au sommet de l'angle où le Nil se bifurque, on domine le Delta, et l'on se trouve à l'entrée de la riche vallée qui forme la haute Égypte.

L'armée avait livré, le 13 juillet, le combat de Chobrakhyt, et constaté sa supériorité sur ses nouveaux ennemis.

C'est vers deux heures et demie que les cinq divisions se trouvèrent en présence d'environ quatre mille mameloucks, commandés par vingt-trois beys sous les ordres généraux de Mourad, et en face du camp retranché d'Embâbeh, armé de plus de soixante pièces de canon. A l'horizon du champ de bataille se dessinaient les pyramides.

Mourad fit charger bravement les divisions Desaix et Reynier, au moment où elles s'ébranlaient pour lui couper la retraite de la haute Égypte; mais la furie des mameloucks vint se briser contre les carrés de l'infanterie française, dont les feux réguliers couvrirent le sable de cadavres. Les divisions Vial et Bon, qui s'étaient interposées entre les mameloucks et le camp d'Embâbeh, furent chargées à leur tour, avec la même intrépidité, par la cavalerie restée jusqu'alors dans les retranchements; mais ces cavaliers brillants et audacieux, devant lesquels fuyaient les Arabes, se brisèrent, comme leurs camarades, contre la muraille des baïonnettes. Le camp retranché fut enlevé; la plupart des beys restèrent sur le terrain, avec environ deux mille mameloucks d'élite; et Mourad, retiré dans la haute Égypte, dut y subir, après la bataille de Sédiman, gagnée le 7 octobre 1798 par Desaix, la perte de son pouvoir et le joug de la domination française.

XIII.

Le 21 juillet au soir, l'armée s'établit au Caire. L'Égypte était virtuellement conquise; Bonaparte s'occupa immédiatement de l'administrer. Dans une dépêche adressée au Directoire, à la date du 21 octobre 1798, le général en chef résumait ainsi cette situation : « L'armée s'habille, se repose; les équipages d'artillerie se forment; nos fortifications s'élèvent, et le pays s'organise [1]. »

Sauf quelques combats de peu d'importance, livrés pour compléter la soumission du Delta, la fin de l'année 1798 fut employée à donner à l'Égypte une bonne et régulière administration. A l'aide des savants qu'il avait joints à son expédition, Bonaparte créa, le 22 août, l'Institut d'Égypte, dont les travaux, publiés plus tard, ont été si justement admirés. Il traversa lui-même le désert, visita et fortifia Suez, reconnut le tracé de l'antique canal qui joignait la mer Rouge à la Méditerranée, et fit dresser la carte des eaux et des provinces. Aux yeux de Bonaparte, l'Égypte était dès lors une colonie française, dont, avec des soins et de l'énergie, aucune puissance ne pourrait nous enlever la possession.

Le cours de ses travaux fut toutefois affligé par un grand désastre. La flotte française fut presque entiè-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, 11 octobre 1798, t. V, p. 110.

rement détruite par Nelson, le 1er août, sur la rade d'Aboukir.

Le 3 juillet, deux jours après son débarquement, Bonaparte, prévoyant le retour de la flotte anglaise, avait ordonné à l'amiral Brueys de sonder la passe d'Alexandrie, d'y faire entrer son escadre, et, dans le cas où le chenal ne serait pas praticable aux vaisseaux de 74, de se retirer à Corfou [1]. Obsédé de cette idée, il renouvelait ses ordres à Brueys par de nouvelles dépêches du Caire, après la bataille des Pyramides [2]. Par un oubli inconcevable de la plus vulgaire prudence, et, malgré les ordres de Bonaparte, Brueys alla mouiller à Aboukir, et il y était encore le 1er août, un mois jour pour jour après le débarquement de l'armée, lorsque, vers deux heures de l'après-midi, on signala la flotte anglaise.

Les détails du combat naval d'Aboukir sont connus. De nos treize vaisseaux, six furent pris par l'ennemi et deux furent brûlés. De nos quatre frégates, deux furent coulées. Les amiraux n'avaient pas voulu entrer dans le port, dont l'entrée avait été néanmoins reconnue praticable. Ce fut une faute bien regrettable, mais héroïquement réparée par une mort glorieuse.

Il était naturel que Bonaparte s'attendît à un effort tenté par le gouvernement ottoman pour recouvrer l'Égypte. Il avait à craindre ou le débarquement

[1] *Correspondance de Napoléon Ier,* 3 juillet 1798, t. IV, p. 275.
[2] *Ibid.,* t. IV, p. 387.

d'une armée turque, portée par une escadre anglaise, ou l'attaque d'une armée de terre, débouchant par la Syrie.

Cette pensée lui suggéra une expédition ayant pour objet de prévenir ce dernier danger, en s'emparant des points fortifiés et des ports de la côte orientale, depuis El-A-Rich jusqu'à Saint-Jean d'Acre.

L'expédition fut prête et partit vers le milieu du mois de février 1799. Elle se signala successivement par la prise d'El-A-Rich, de Gaza et de Jaffa, et par une suite de combats brillants livrés avec succès, à Qaquoun, Hayfa, Nazareth, Cana, et au pied du Mont-Thabor. L'attaque dirigée contre Saint-Jean d'Acre échoua, faute d'artillerie de siége, malgré les prodiges de valeur qu'y firent nos soldats. L'expédition n'atteignit donc pas complétement son but; mais elle eut pour résultat de faire disparaître toute pensée d'une invasion turque par la Syrie.

Bonaparte leva le siége de Saint-Jean d'Acre le 27 mai, et l'armée rentrait au Caire le 14 juin. Dans des états de situation qu'il envoyait au Directoire, à cette époque, on voit que l'armée expéditionnaire n'avait perdu, depuis le débarquement, que 5,344 hommes[1].

Un mois après la rentrée de Bonaparte au Caire, une armée turque était jetée sur la côte d'Aboukir. Bonaparte fondait sur elle avec sa rapidité habituelle; et, le 25 juillet 1799, en quelques heures, cette armée

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, p. 526.

était jetée à la mer ou détruite par la cavalerie de Murat.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'Égypte était conquise; elle s'organisait, se fortifiait; et la présence de Bonaparte y était bien moins nécessaire qu'en France. Déjà, dès le 7 octobre 1798, trois mois à peine après son débarquement, il écrivait au Directoire :

« Lorsque je saurai le parti définitif que prendra la Porte, et que le pays sera plus assis et nos fortifications plus avancées, ce qui ne tardera pas, je me résoudrai à passer en Europe; surtout, si les premières nouvelles me font penser que le continent n'est point encore pacifié.

» Nous ne manquons de rien ici, et nous sommes pleins de force, de santé et de gaieté [1]. »

Au moment même où l'armée allait se diriger vers la Syrie, il annonçait de nouveau son prochain départ pour l'Europe :

« Si, dans le courant de mars, disait-il, le rapport du capitaine Hamelin se confirme, et que la France soit en armes contre les rois, je passerai en France [2]. »

La bataille d'Aboukir fit disparaître tout danger sérieux du côté de la Turquie; et dès que les premières nouvelles reçues d'Europe lui apprirent les dangers de la France, il accourut à son secours.

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, 7 octobre 1798, t. V, p. 56.
[2] *Ibid.*, 10 février 1799, t. V, p. 403.

LIVRE XLIV.

LE DIX-HUIT BRUMAIRE.

Le dix-huit brumaire est la dernière crise de la Révolution. — Cette crise sauve les principes de 89. — Différence entre Bonaparte et tous les hommes qui avaient voulu diriger la Révolution. — Il la clot et la consacre. — Il n'est pas un ambitieux. — Réfutation de M. Thiers. — Bonaparte est appelé au pouvoir. — Tous les autres l'avaient pris. — État des partis à l'arrivée de Bonaparte. — Ils s'offrent tous à lui. — Il se met du parti de la France. — Ses pourparlers avec Sieyès. — Ils s'entendent. — Erreurs de MM. Thiers et de Barante. — Pensée et préparatifs du 18 brumaire. — La majorité du Conseil des Anciens s'y associe. — Ce qu'on se propose. — On veut agir légalement. — Banquet de Saint-Sulpice. — Préparatifs des jacobins. — L'hercule Destrem. — Réunion chez Sieyès, le 15. — Projets arrêtés. — Soirée du 17, aux Anciens. — Préparation des décrets. — Matinée du 18 brumaire. — Translation des conseils à Saint-Cloud. — Bonaparte chargé d'assurer l'exécution du décret. — Il commande la force armée. — Bonaparte rue Chantereine. — L'armée se joint à lui. — Il se rend aux Tuileries. — Son discours aux Anciens. — Il harangue les troupes. — Attitude de Barras, de Gohier et de Moulins. — Conseil du 18 brumaire au soir. — Changements qu'on y décide pour le lendemain. — Le 19 brumaire, à Saint-Cloud. — Arrivée et attitude des Conseils. — Signes de l'orage qui allait éclater. — Arrivée de Bonaparte. — Motion de Gaudin aux Cinq-Cents. — Tumulte. — Plan des jacobins. — Serment à la constitution de l'an III. — Calme de Bonaparte. — Il dénoue seul la situation. — Il se rend aux Anciens. — Son discours. — Effet du discours. — Décret rendu par les Anciens. — Bonaparte se rend aux Cinq-Cents. — Mensonges de Bourrienne. — Motif qui conduisait Bonaparte aux Cinq-Cents. — Récit d'un témoin oculaire sur l'orage soulevé par sa présence. — Bonaparte sort de l'Orangerie. — Tumulte qui suit. — Proposition de le mettre hors la loi. — Lucien Bonaparte quitte la présidence. — Il est enlevé de la salle par ordre de son frère. — Attitude de l'armée. —

Le président des Cinq-Cents harangue les troupes et donne l'ordre de faire évacuer la salle. — Murat et le colonel Moulins exécutent cet ordre. — Le président des Cinq-Cents se rend aux Anciens, pour y expliquer la mesure. — Cent membres des Cinq-Cents se réunissent le soir. — Décrets qu'ils rendent. — Ajournement du Corps législatif. — Nomination de Bonaparte, de Sieyès et de Roger-Ducos, comme consuls.

I.

Le dix-huit Brumaire fut la dernière crise de la Révolution. Il en fut aussi la crise heureuse et salutaire, car il la sauva en même temps de l'invasion étrangère, qui l'eût étouffée, et de la démagogie, qui l'eût déshonorée. Grâce à cette commotion, les principes de 89 subirent enfin l'épreuve calme et décisive de la pratique, qui était nécessaire à leur triomphe et qui leur avait toujours manqué.

Avoir clos l'ère violente de la Révolution, et en avoir ouvert l'ère pacifique et expérimentale, c'était assez pour que le dix-huit Brumaire prît rang parmi les grandes époques de notre histoire moderne; mais avoir jeté les fondements de la quatrième race, et avoir placé les principes de 89 sous la sauvegarde d'une dynastie populaire née de ces principes eux-mêmes, c'est ce qui a fait du dix-huit Brumaire une de ces dates lumineuses qui éclairent, à de grandes distances, la marche des nations.

Plusieurs circonstances exceptionnelles donnent à l'acte solennel du dix-huit Brumaire un caractère particulier et frappant de grandeur et de légitimité, et

marquent d'un signe spécial l'œuvre du héros qui en fut l'âme et la personnification.

A toutes les autres époques de la Révolution où il éclata des crises, la France possédait un gouvernement, plus ou moins ancien, régulier et stable; et ceux qui déterminèrent la commotion nouvelle prirent sur eux de lancer leur pays dans les aventures, sans savoir s'ils auraient l'esprit, le temps ou la force de l'en retirer.

Lorsque, le 6 octobre 1789, les Constituants arrachèrent Louis XVI à la liberté et à l'inviolabilité de Versailles, pour le livrer à la turbulence de Paris et à la tyrannie des Jacobins, les Français possédaient la monarchie traditionnelle de leurs ancêtres, qu'ils voulaient améliorer, mais qu'ils ne voulaient pas détruire. Mirabeau, Barnave et leurs amis, guidés par la fausse lumière de leurs systèmes, assumèrent donc sur eux la responsabilité de l'ébranlement général qu'ils allaient produire, sans savoir s'ils réussiraient à préserver les bonnes institutions de la ruine des mauvaises.

Lorsque, le 10 août 1792, les Girondins lancèrent les Marseillais et les faubourgs à l'assaut des Tuileries, toutes les phases essentielles de la Révolution avaient été parcourues, toutes les libertés désirables avaient été conquises, et la Constitution de 1791, si mûrement délibérée par l'assemblée et si loyalement jurée par le roi, fonctionnait avec un acquiescement universel. La France était donc en possession d'une

monarchie constitutionnelle que le temps et l'expérience pouvaient consolider et améliorer, lorsque Brissot, Petion et leurs amis provoquèrent bénévolement sa ruine, sans s'être demandé si, au lieu du pouvoir qu'ils désiraient, l'émeute leur apporterait la république et l'anarchie, qu'ils ne voulaient pas.

Enfin lorsque, le 31 mai 1793, le parti de la terreur fit prononcer par la Convention, sous la pression d'une émeute, la proscription des Girondins, la république était établie, la nouvelle Constitution allait être votée [1], et la France résignée était prête pour son acceptation. Ce fut donc pour la satisfaction de leurs théories particulières et de leur ambition privée, que Robespierre, Saint-Just et Couthon, déjà les dominateurs du Comité de salut public, firent suspendre, avec la Constitution de 93 [2], l'expérience

[1] Le plan de constitution qui prévalut en 1793 est celui dont le Comité de salut public revendiqua la responsabilité.

Hérault de Séchelles en fit le rapport à la Convention le 10 juin. La discussion commença le 11 et fut terminée le 18. Voyez le *Moniteur* des 12 et 21 juin 1793.

[2] La constitution de 93 fut acceptée par les assemblées primaires pendant le mois de juillet. Le rapport sur l'acceptation fut lu à la Convention, par Gossuin, le 9 août.

Le 10 octobre suivant, sur le rapport de Saint-Just, la constitution fut suspendue, et un gouvernement révolutionnaire fut établi, devant durer jusqu'à la paix.

On sait qu'il tomba avec ses auteurs, le 9 thermidor an II — 27 juillet 1794.

La suspension de la constitution dut paraître d'autant plus étrange que, le jour où elle fut proposée par Hérault au nom du Comité de salut public, Robespierre en fit l'éloge suivant :

« L'Europe entière sera forcée d'admirer ce beau monument

d'une république régulière, pour lui substituer le gouvernement révolutionnaire et la dictature de l'échafaud, sans s'être assurés si ce régime nouveau laisserait subsister, au moins pour eux, les garanties constitutionnelles et légales qu'il détruisait pour tout le monde.

II.

Au dix-huit Brumaire, tout fut différent.

La France n'avait plus de gouvernement, et la crise naquit précisément de cette anarchie. Bonaparte allait être, depuis le commencement de la Révolution, le premier qui eût mis fin aux désordres et aux périls d'une situation, sans les avoir préalablement créés lui-même.

Il n'avait pas, comme les Constituants, comme les Girondins, comme les terroristes, suscité un embarras ou fomenté une émeute; il ne venait pas, après tant d'autres, offrir sa panacée aux maux qu'il avait faits. Mirabeau, Petion, Robespierre s'étaient imposés; Bonaparte était désigné par l'opinion publique. Les autres s'étaient produits; lui, il était appelé.

Personne avant lui n'avait fait une telle entrée dans la confiance universelle, parce que personne n'y avait acquis de tels titres. Il arrivait pur, au milieu d'hommes compromis; victorieux, au milieu de géné-

élevé à la raison humaine et à la souveraineté d'un grand peuple. » *Moniteur* du 12 juin 1793.

raux battus; nouveau et heureux, au milieu de politiques usés ou impuissants.

Le sentiment public, qui ne s'égare jamais dans les grandes crises sociales, vit promptement et complétement dans Bonaparte ce que la Providence y avait mis en réserve : la coalition vaincue, la Révolution sauvée, l'ordre rétabli. Ce sont ces trois signes de sa mission que les populations saluèrent de leurs acclamations, de Fréjus à la rue Chantereine, et qui arrachèrent des poitrines soulagées, aux Anciens, aux Cinq-Cents, dans les théâtres, dans les rues, ce cri qui disait tout : « Bonaparte est revenu d'Égypte! »

L'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* nous semble avoir inexactement caractérisé le dix-huit Brumaire, lorsqu'il fait du général Bonaparte « un jeune ambitieux » dans les bras duquel, « à défaut des Bourbons, alors impossibles, » tous les partis se réfugiaient avec confiance, « en lui demandant l'ordre, la victoire et la paix [1]. »

Indépendamment de ces trois choses que les partis demandaient en effet à Bonaparte, le sentiment public lui en demandait une quatrième bien plus haute, et qui les résumait toutes : c'était de sauver la Révolution.

Seul, Bonaparte pouvait réaliser un tel vœu; car la Révolution ne pouvait être sauvée que si l'on étouffait ses passions, en faisant prévaloir ses principes.

[1] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. I, p. 4.

L'idée d'arriver aux Bourbons, comme à un port, pouvait venir à des hommes tels que Barras, pour qui la Révolution avait été un moyen d'assouvir une grossière sensualité, et de pêcher des épaves d'or dans le naufrage de la patrie; mais pour ceux, et c'était le plus grand nombre, qui avaient vu dans la Révolution la chute des anciens priviléges et des anciens abus, ils ne purent songer un instant à confier la garde des principes de 89 aux princes qui en personnifiaient la négation. La France, dévouée à ces principes, n'accueillit donc pas Bonaparte parce qu'il menait aux Bourbons, mais parce qu'il en préservait.

Il préservait aussi des esprits sombres ou fantasques, pour lesquels la Révolution avait été un moyen d'essayer, aux dépèns de la conscience ou de la vie des hommes, de folles ou de sanglantes utopies; des agitateurs subalternes qui avaient semé la confusion et le désordre pour dérober, dans le tumulte, un patrimoine, une fonction ou une notoriété. Il venait arracher aux passions et au hasard le gouvernement de la France, pour le rendre aux lois, au patriotisme et au mérite. C'est pour cela qu'on vit alors en lui, non, comme dit M. Thiers, « une circonstance de la révolution [1], » mais le principe de la Révolution elle-même.

Bonaparte se montra toujours ambitieux à la

[1] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. I, p. 73.

manière de ceux qui cherchent surtout la gloire, et non à la manière de ceux qui cherchent surtout le pouvoir. Gouverner la France avait été le but principal de tous ceux qui, de Mirabeau à Barras, s'étaient jetés dans les discordes civiles : sauver la Révolution, illustrer le drapeau, dicter la paix, rétablir l'ordre, ranimer le travail, replacer la France à son rang dans les conseils de l'Europe, tel avait été constamment le but de Bonaparte; et si l'image du pouvoir s'était quelquefois montrée à ses yeux dans le lointain, ce n'avait jamais été que comme la conséquence et le prix de ses services.

Ainsi, les soins que d'autres mettent à poursuivre le pouvoir, Bonaparte les avait mis à le rendre possible, solide et durable. Au 13 Vendémiaire, il avait sauvé la Convention; au 18 Fructidor, il avait sauvé le Directoire; à Campo-Formio, il avait sauvé la Révolution, en la réconciliant avec les vieilles monarchies : l'effet naturel de ses travaux et de ses victoires aurait donc été de l'écarter toujours lui-même du gouvernement, en le perpétuant dans les mains de ceux auxquels il en facilitait l'exercice, s'ils avaient été capables et dignes de l'exercer.

Un ambitieux ne fortifie pas le pouvoir dans les mains auxquelles il veut l'arracher; il l'y affaiblit pour mieux l'y prendre. Un ambitieux, c'est Lafayette livrant Louis XVI à l'émeute, le 6 octobre, pour se donner le mérite de le lui reprendre après le 20 juin, sauf à s'apercevoir, à ses dépens, qu'en voulant

abaisser le roi il avait détruit la royauté, et que, pour cueillir le fruit, il avait rompu la branche.

Bonaparte ne venait pas, comme Lafayette, gourmander et menacer le pouvoir au nom de son armée : il débarquait seul avec quelques généraux, ses amis et ses frères d'armes. Rien de plus aisé que d'étouffer en lui de vulgaires desseins, s'il n'avait eu que la valeur d'un ambitieux, aux yeux de l'opinion publique; et puisque sa présence inattendue eut pour effet de susciter, dans les Conseils comme dans les familles et dans les rues, de chaleureux et d'unanimes transports, c'est que, seul alors, il offrait par ses principes, par sa pureté, par son génie et par sa gloire, les garanties nécessaires au salut de la Révolution et au gouvernement de la France.

III.

Bonaparte, attendu avec une brûlante impatience depuis le 13 octobre, arriva à Paris le 16[1] : dès ce moment, il remplit la pensée publique, et de fait il se trouva être le gouvernement.

[1] Voici en quels termes le *Moniteur* l'annonça :

« Le général Bonaparte est arrivé ce matin, à six heures, au Directoire, avec le général Berthier et les citoyens Berthollet et Monge.

» ..... Partout, dans les villes, dans les villages, on allait à sa rencontre sur les chemins, et on l'accompagnait encore au delà des communes. La foule était telle, même sur les routes, que les voitures avaient peine à avancer. Tous les endroits par lesquels il est passé, depuis Fréjus jusqu'à Paris, étaient illuminés le soir. » *Moniteur* du 17 octobre 1799.

Lorsque, en 1814, les malheurs de Napoléon ouvrirent une libre carrière aux envieux anciens de Bonaparte, ils lui reprochèrent d'avoir abandonné en Égypte une armée décimée par la misère et par les combats [1]. En 1799, les plus grands ennemis de Bonaparte n'auraient pas eu la pensée de lui faire un pareil reproche, parce que tout le monde savait qu'il n'était pas fondé. L'Égypte était alors solidement occupée par une armée de vingt-quatre mille hommes, dont trois mille cinq cents cavaliers, munis de cent pièces d'artillerie de campagne montée, sous le commandement supérieur de Kléber [2]. Le premier but de l'expédition, la conquête, était donc atteint; et Bonaparte, qui avait dans ses instructions carte blanche sur tout [3], put revenir en France, et se remettre au service du gouvernement, ainsi qu'il l'avait prévu et annoncé au Directoire, dans une lettre datée du Caire, le 10 février 1799 [4]. Instruit, après la bataille d'Aboukir, de l'affaiblissement du Directoire et des succès de la coalition [5], et

[1] Cette accusation se présente pour la première fois dans les brochures royalistes publiées en 1814.

[2] Montholon, *Mémoires de Napoléon*, t. II, p. 221.

[3] *Ibid.*, p. 220.

[4] Cette lettre avait déjà été publiée par Gourgaud, t. II, p. 367, 8 et 9. Elle a été publiée de nouveau dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, 10 février 1799.

[5] Voir les lettres adressées par Bonaparte, du quartier général d'Alexandrie, le 22 août 1799, aux généraux Kléber, Menou et Duguay, et la proclamation à l'armée d'Égypte. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. V, p. 734 à 741.

sa présence en Égypte n'étant alors nécessaire ni à la colonie, ni à l'armée, il s'était embarqué à Alexandrie le 22 août, et était arrivé à Fréjus le 9 octobre.

Ainsi, personne ne souleva alors contre le général Bonaparte des calomnies auxquelles l'éloignement et l'ignorance des faits pouvaient, quinze ans plus tard, donner seuls quelque crédit. Tout le monde voyait en lui le guerrier victorieux qui avait déjà livré et gagné vingt batailles rangées; l'administrateur qui, avec les excédants de sa propre armée, avait soldé l'armée du Rhin et les escadres de l'Océan et de la Méditerranée; l'homme d'État, qui avait créé et organisé la république cisalpine; qui avait traité, à Tolentino avec le pape; à Campo-Formio, avec l'Empereur; enfin le conquérant lettré qui, à l'exemple des Scipions et de Paul Émile, avait orné sa patrie des chefs-d'œuvre de l'art, fruit de ses triomphes. Sur ce passé, déjà si illustre, rayonnait l'éclat qu'il rapportait des Pyramides et du Thabor, et de ces contrées, alors légendaires, où il avait dépassé les exploits des héros du Tasse et réparé les désastres de saint Louis.

L'accueil enthousiaste fait à Bonaparte, entre Fréjus et Paris, par les populations rurales et par les populations urbaines, lui avait clairement fait connaître le vœu du pays tout entier. La France se livrait à lui. A Paris, l'empressement universel rendit le même témoignage. Son esprit et son cœur,

à la hauteur d'une telle mission, entrevirent donc et acceptèrent sur-le-champ cette tâche souveraine. Il était l'homme de la nation ; ce qui lui imposait le devoir, conforme à ses précédents et à ses goûts, de n'être l'homme d'aucun parti.

Par quelle voie, par quels moyens atteindrait-il le but indiqué ainsi à l'avance? c'était encore un mystère, qu'une étude exacte de la situation des partis pourrait seule éclaircir.

IV.

Arrivé à Paris, tous ces partis se jetèrent à sa tête [1]. Après les avoir écoutés et jugés, il vit qu'ils se réduisaient à deux, entre lesquels son choix était nécessairement fait d'avance.

Le moins nombreux, mais le plus osé, le plus actif et le plus bruyant, c'était le parti du *Manége*. Son programme, qu'il venait d'exposer récemment, et que le lecteur connaît déjà, c'était une Convention, avec des comités tout-puissants, appuyant la dictature sur des supplices. Les membres de ce parti, tous anciens jacobins exaltés, avaient le général Jourdan pour chef au Conseil des Cinq Cents, et

[1] Voici le témoignage d'un témoin oculaire, qui prit une grande part aux événements :

« A peine le général de l'armée d'Italie et de l'Égypte est-il à Paris, que tous les partis cherchent à se l'attacher; tous lui font des offres. En homme habile, il étudie de quel côté est la vraie opinion publique, force morale qui tôt ou tard subjugue tout. » *Notice historique sur le 18 brumaire,* par le comte de Cornet, p. 8.

Augereau pour patron dans l'armée. Dans le Directoire, Moulins et Gohier les soutenaient, et Barras ne les combattait pas. Sieyès leur avait courageusement déclaré la guerre ; et, sans leur être activement hostile, Roger Ducos s'en tenait éloigné.

L'autre parti, qui avait au Conseil des Anciens une majorité ample et résolue, au Conseil des Cinq-Cents une majorité également certaine, mais moins nombreuse et plus timorée, c'était celui des modérés. Ce parti acceptait la république, mais sans sacrifier à cette forme politique ni l'ordre, ni la paix, ni la liberté, ni les aspirations publiques, impatientes de clore l'ère des agitations. Sieyès était le chef avoué de ce parti, qui avait encore ses préjugés et ses passions, mais qui répondait beaucoup plus exactement qu'aucun autre à l'opinion et à l'attente générales.

A la tête du parti de Jourdan, on était avec les clubs ; à la tête du parti de Sieyès, on était avec la France.

Il fut donc très-aisé à Bonaparte de se décider sur les alliés à prendre ; mais l'état des partis, leurs luttes, leurs défiances rendaient plus difficile le choix du gouvernement nouveau, ainsi que des moyens à employer pour le faire prévaloir.

M. Thiers [1] et M. de Barante [2] ont adopté à ce

[1] *Histoire de la Révolution française*, t. X, p. 444. Édit. de 1829.

[2] *Histoire du Directoire*, t. III.

sujet une opinion exprimée pour la première fois dans les *Mémoires* de Bourrienne, publication aujourd'hui fort discréditée, et dans laquelle l'inexactitude la plus flagrante le dispute à une malveillance envers l'Empereur à peine dissimulée. Bourrienne avait prétendu que Bonaparte essaya d'abord de se faire nommer au Directoire, d'où il aurait exclu Sieyès, pour y prendre sa place.

Le bon sens et les faits repoussent également cette assertion.

Le Directoire croulait sous son impopularité et sous son impuissance. Il avait décimé les Conseils le 18 Fructidor, et il avait été décimé par eux le 30 Prairial. Ce double coup d'État avait mis en évidence les vices de la Constitution de l'an III, qui, en cas de désaccord, ne laissait aux grands pouvoirs, pour vider leur différend, d'autre moyen que l'insurrection. La Constitution était donc condamnée par l'expérience et par l'opinion publique, et le Directoire était tombé, hommes et institution, à un degré de dédain qui touchait au mépris. Bonaparte pouvait renverser ce gouvernement; mais sa gloire elle-même n'aurait pu le relever aux yeux de la France et de l'Europe.

Ainsi, Bonaparte ne pouvait pas avoir et il n'eut jamais la pensée d'entrer au Directoire, d'où son âge, à l'époque du 18 Brumaire, l'excluait encore pour dix ans; et surtout il ne pouvait pas avoir la pensée d'y supplanter Sieyès, ce qui l'eût fait le collègue de Barras et le chef du parti du Manége. Or,

s'il est un sentiment de Bonaparte à la notoriété duquel il soit impossible de rien ajouter, c'est son mépris pour Barras ou son aversion pour les clubs.

Lorsque, par suite de la désorganisation manifeste et imminente du Directoire, Bonaparte dut envisager sérieusement l'éventualité de son arrivée au pouvoir, il ne conçut jamais qu'une manière simple et honnête de l'exercer : y représenter la volonté du pays, et y être le maître.

La forme et le mécanisme des institutions ou occupèrent peu sa pensée tout d'abord, ou s'en dégagèrent lentement ; mais son esprit fut puissamment pénétré de deux nécessités alors impérieuses : substituer la France aux factions, et ramener l'ordre dans le chaos des finances, de l'administration et de la politique. Un tel but ne pouvait être atteint qu'à l'aide d'un gouvernement loyalement accepté par les populations, délivrées de la pression des partis, et dans lequel la part d'initiative et de direction laissée au chef de l'État serait prépondérante.

C'est avec cette idée, environnée de toute la réserve commandée par les hommes, les questions et les circonstances, que Bonaparte va entrer en négociation avec Sieyès, autour duquel se groupaient les membres les plus considérables et les plus influents de la majorité des deux Conseils.

V.

Le terrain était d'ailleurs préparé. L'imminence d'une révolution avait, comme on l'a déjà vu, suggéré la pensée d'appeler aux affaires, d'abord Joubert, ensuite Moreau. Bourrienne va même jusqu'à prétendre que Sieyès avait songé au duc de Brunswick [1]. Les événements ou la réflexion avaient fait écarter toutes ces combinaisons. Le comte de Cornet, qui était président de la commission des inspecteurs du Conseil des Anciens, et qui a publié, en 1819, une courte et substantielle brochure sur le 18 Brumaire, auquel il prit une grande part, s'exprime ainsi sur l'arrivée de Bonaparte :

« Bodin des Ardennes, membre de la commission des inspecteurs, m'avait dit plusieurs fois : Allons-nous-en, transportons les Conseils hors de Paris; la Constitution, article 102, nous en donne le pouvoir. Je lui répondais : Mais, c'est un coup d'État, la conception en est facile, l'exécution difficile. Où est votre bras d'exécution, où est la tête froide qui le dirigera ? Nous passions en revue hommes d'État et généraux ; nous trouvions du courage, de l'esprit, mais peu de fond ; et moi de dire : Je ne m'embarque pour un voyage de long cours qu'avec des moyens et des chances pour atteindre le port. Nous apprenons, le 22 vendémiaire au soir, le débarquement

[1] Bourrienne, *Mémoires*, t. III, p. 45.

à Fréjus du général Bonaparte. Bodin des Ardennes est au Directoire; il est ivre de joie; je lui dis: Avec cet homme-là, je risque tout[1]. » Telle était en effet la confiance que l'habileté et la fermeté de Bonaparte inspiraient à tous les partis.

Les amis communs de Sieyès et du général eurent bientôt fait accepter par chacun d'eux la pensée de se rapprocher et de s'entendre. Bonaparte fit la première démarche, ainsi que le voulaient son âge et la haute situation de Sieyès. C'était le 8 brumaire, — 30 octobre[2], — dix jours avant l'événement. Le général avait dîné chez Barras. Celui-ci, affectant un grand dégoût du pouvoir, et essayant de prendre Bonaparte pour dupe, avait dit : « La république périt; rien ne peut plus aller; le gouvernement est sans force; il faut faire un changement, et nommer Hédouville président de la république. Quant à vous, général, votre intention est de vous rendre à l'armée; et moi, malade, dépopularisé, usé, je ne suis plus bon qu'à rentrer dans la classe privée[3]. »

Napoléon, ajoute Gourgaud, regarda fixement Barras sans lui répondre. Celui-ci baissa les yeux et demeura interdit; la conversation finit là. Le moment de prendre un parti était venu. Bonaparte quitta les appartements de Barras, et descendit chez Sieyès,

[1] Comte de Cornet, *Notice historique sur le Directoire*, p. 7.

[2] Napoléon lui-même a donné cette date dans les *Mémoires* rédigés par le général Gourgaud, t. I, p. 69.

[3] Gourgaud, *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 69.

avec lequel il eût un entretien particulier. Ils s'entendaient par avance. Bonaparte confirma à Sieyès sa résolution de marcher avec lui et avec la majorité du Conseil des Anciens; et, sans rien préciser encore ni sur l'étendue des changements à faire, ni sur les moyens à employer, on convint que, du 15 au 20 brumaire, les desseins ultérieurement arrêtés pourraient être mis à exécution.

Rentré chez lui, Bonaparte y trouva Fouché, Rœderer, Réal et M. de Talleyrand, auxquels il raconta simplement, et sans qu'aucun mouvement de physionomie pût faire deviner sa pensée, sa conversation avec Barras. Réal et Fouché, amis du directeur, augurèrent mal de sa malhabile dissimulation, et allèrent lui porter leurs impressions. Barras, comprenant le danger, se rendit le lendemain matin, de très-bonne heure, chez Bonaparte, qu'il trouva au lit. Il revint sur son langage de la veille, en disant que ses paroles avaient peut-être trahi sa pensée; il ajouta que Bonaparte pouvait seul sauver la république; et il pria le général de compter sur son concours, s'il méditait quelque chose, protestant de remplir avec énergie le rôle qu'on lui réserverait.

Bonaparte paya, comme on dit, Barras en sa monnaie; il parla de sa santé, du climat sec de l'Arabie, de l'atmosphère humide de Paris, des fatigues qu'il éprouvait, et du repos qui lui était nécessaire. Barras ne s'y trompa pas : il se vit écarté et perdu.

L'attente d'un changement, espéré des uns, re-

douté des autres, était dans tous les esprits; mais la nature, la forme et la limite des modifications à opérer dans le gouvernement n'avaient été encore l'objet d'aucune délibération, même parmi ceux qui s'y montraient le plus résolus. L'idée la plus nette de ces modifications se réduisait, suivant l'opinion exprimée par Boulay de la Meurthe dans ses Mémoires, à « la nécessité généralement reconnue de changer la Constitution de l'an III, de centraliser davantage le pouvoir, de lui donner plus de force et de fixité, et d'appeler à cet effet, pour faire partie du gouvernement, un général qui joignît aux talents militaires la capacité d'un homme d'État [1]. »

Autour de Sieyès, âme du projet, gravitaient d'abord la majorité du Conseil des Anciens, dont les membres les plus actifs et les plus influents étaient Lemercier, député de Saintes; Cornet, député du Loiret; Régnier, député de la Meuse; Cornudet, député de la Creuse, et Fargues, député des Basses-Pyrénées; ensuite une partie ardente du Conseil des Cinq-Cents, qui venait de faire porter Lucien Bonaparte à la présidence, et à la tête de laquelle étaient Boulay de la Meurthe, Émile Gaudin, député de la Vendée; Chazal et Chabaud-Latour, députés du Gard; Cabanis, député de la Seine, et Chénier, député de Seine-et-Oise.

C'étaient là les éléments politiques de la révolution

[1] Note communiquée à l'auteur par M. Boulay de la Meurthe, sénateur.

prochaine, éléments que venaient singulièrement fortifier les dispositions de l'opinion publique et le dévouement de l'armée à Bonaparte. Ces deux forces irrésistibles, l'opinion et l'armée, avaient été d'ailleurs habilement réservées et tenues en haleine.

VI.

Le public, avide de voir Bonaparte, se portait avec empressement aux revues et aux théâtres, où sa présence était annoncée, et s'en retournait la plupart du temps désappointé. Les démarches du général étaient épiées, ses paroles étaient commentées dans la presse. On citait les félicitations qu'il avait adressées à Volney sur son voyage de Syrie; les assurances qu'il avait données à l'Institut sur la possibilité de reprendre et d'exécuter le canal de Suez, et le présent fait à Moreau d'un damas garni de diamants qu'il avait rapporté d'Égypte [1]. Sa présence à Paris semblait un gage de sécurité. « Le retour de Bonaparte, dit le *Moniteur* du 30 octobre, a relevé dans toutes les âmes l'espoir et le courage. » Quelquefois même l'impatience du public éclatait : « Voilà quinze jours qu'il est arrivé, disait-on, et il n'a encore rien fait. Prétend-il, comme à son retour d'Italie, laisser périr la république dans l'agonie des factions qui la déchirent [2] ? »

[1] *Moniteur* des 26 et 30 octobre, et 6 novembre 1799.
[2] Gourgaud, *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 72.

De son côté, l'armée s'offrait d'elle-même et partout à Bonaparte. A Nevers, les conscrits voulaient partir sans équipement, disant que leurs habits suffisaient pour vaincre, pourvu qu'ils fussent avec Bonaparte [1]. A Nice, un régiment de cavalerie, commandé pour aller en remonte à Lyon, refusait de se mettre en route : « Nous servirons à pied, disaient les soldats, Bonaparte nous remontera bien vite avec les chevaux de l'ennemi [2]. »

Dès son arrivée à Paris, le corps des officiers de la garnison, ayant à leur tête le général Morand, demanda à être présenté. Les quarante adjudants de la garde nationale, nommés par Bonaparte pendant qu'il commandait, à la suite des événements de Vendémiaire, l'armée de l'intérieur, avaient demandé à le voir. Les officiers du 8e et du 9e régiments de dragons, qui avaient servi à l'armée d'Italie ; ceux du 21e des chasseurs à cheval, qui avaient contribué à vaincre les sections de Paris, sous le commandement de Murat, avaient également sollicité l'honneur d'être passés en revue. Tous s'étaient vus successivement ajournés sous divers prétextes, et leur impatience touchait aux murmures. Bonaparte réservait pour le moment décisif, qui était proche, ces ardentes et affectueuses susceptibilités.

Les hommes qui mûrissaient et qui dirigeaient le mouvement politique imaginèrent, pour l'accélérer,

[1] *Moniteur* du 30 octobre 1799.
[2] *Ibid.*

un moyen qui réunissait à l'avantage de frapper les esprits celui de connaître le nombre et les noms de leurs adhérents : c'était de faire donner par les Conseils, et par voie de souscription, une fête à Bonaparte, auquel on associa le général Moreau. Les meneurs savaient que les démagogues ardents des deux Conseils s'abstiendraient, et par là se désigneraient eux-mêmes. La fête eut lieu le 15 brumaire, — 6 novembre, — dans l'église Saint-Sulpice, qui s'appelait alors Temple de la Victoire. Elle réunit environ sept cent cinquante convives [1]. Kosciusko y avait été invité et y assistait, ainsi que le Directoire et les ministres.

Ainsi qu'on l'avait prévu, le parti du Manége s'était abstenu en masse et s'était ainsi fait compter. Il était en minorité. Un très-petit nombre de ses meneurs s'y étaient rendus, sans doute pour observer. Deux surtout s'y firent remarquer : Destrem, député de la Haute-Garonne aux Cinq-Cents, et Groscassand-Dorimon, député de l'Ain. Destrem était un colosse de six pieds : on l'appelait l'Hercule du Conseil des Cinq-Cents; il avait été président du nouveau club des jacobins. Son collègue Groscassand-Dorimon était un énergumène, émaillant son langage des cyniques violences de l'époque. Au moment où, vers la fin du repas, qui fut assez court, Bonaparte, accompagné de Berthier et d'une nombreuse escorte de généraux, fit le tour de la table, saluant

[1] *Moniteur* du 7 novembre 1799.

en entretenant les convives, un député entendit *très-distinctement* Groscassand-Dorimon dire à ses voisins : « Voyez-vous le panache de ce coquin-là? c'est à vous d'empêcher que ce panache ne fasse le tour de la tête [1]. » La question, comme on voit, était nettement comprise et posée par tout le monde.

Cette soirée du 15 brumaire fut activement employée par tous les partis. Bonaparte et ses amis initiés se réunirent chez Sieyès; le parti du Manége se réunit à l'hôtel de Salm, qui est aujourd'hui l'hôtel de la Légion d'honneur.

VII.

Paris était encore, quoique à un moindre degré qu'aux époques tourmentées de la Révolution, le réceptacle d'une population déclassée, excitée par les clubs, aigrie par la misère, et que toutes les factions s'étaient transmise comme un instrument, depuis Jourdan coupe-tête jusqu'à Babeuf. Il était prudent, pour opérer les changements qu'on avait en vue, de se mettre à l'abri d'une tentative de la Société du Manége. Sieyès, Bonaparte surtout, voulaient agir pacifiquement, légalement, à l'aide des pouvoirs réguliers, et faire modifier la Constitution par ceux-là même qui l'avaient établie. La liberté de réflexion et de délibération était donc nécessaire;

[1] *Notice sur le 18 Brumaire*, par un témoin oculaire. Paris, 1814.

on voulut se l'assurer en mettant les Conseils et le Directoire hors des atteintes et d'un coup de main des démagogues. Les articles 102, 103 et 104 de la Constitution permettaient au Conseil des Anciens de changer la résidence du Corps législatif; ces articles étaient ainsi conçus :

« Art. 102. Le Conseil des Anciens peut changer la résidence du Corps législatif; il indique en ce cas un nouveau lieu et l'époque à laquelle les deux Conseils sont tenus de s'y rendre.

» Le décret du Conseil des Anciens sur cet objet est irrévocable.

» Art. 103. Le jour même de ce décret, ni l'un ni l'autre des Conseils ne peuvent plus délibérer dans la commune où ils ont résidé jusqu'alors. Les membres qui y continueraient leurs fonctions se rendraient coupables d'attentat contre la sûreté de la république.

» Art. 104. Les membres du Directoire exécutif qui retarderaient ou refuseraient de sceller, promulguer et envoyer le décret de translation du Corps législatif, seraient coupables du même délit. »

Dans la réunion qui eut lieu chez Sieyès, le 15 brumaire au soir, on résolut de transférer le Corps législatif à Saint-Cloud; de rendre le décret le 18, de l'exécuter le 19, et d'en confier l'exécution au général Bonaparte [1].

[1] Gourgaud, dans les *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 73, et Bou-

M. Thiers [1] a contesté la légalité des pouvoirs ınférés à Bonaparte, en disant que le Conseil des nciens n'avait pas le droit de nommer des généraux ı chef. Il est certain que la Constitution déférait ıturellement au Directoire, comme pouvoir exécu-', le droit de nommer les généraux en chef [2]; mais ne l'est pas moins que, si le Conseil des Anciens 'ait le droit de décréter la translation du Corps gislatif, il devait avoir les moyens matériels de ire exécuter son décret [3]. L'objection fut soulevée, 19 brumaire, à Saint-Cloud, dans la séance du ınseil des Cinq-Cents, où Bertrand du Calvados et randmaison, député de la Gironde, attaquèrent la ›mination de Bonaparte comme inconstitutionnelle; ais Crochon, député de l'Eure, qui n'était pas

y de la Meurthe, dans ses *Mémoires*, sont d'accord sur tous ces tails.

[1] *Histoire de la Révolution française*, t. X, p. 454.

[2] Par l'article 146.

[3] La question fut traitée avec beaucoup de bon sens dans un alogue, affiché le 18 Brumaire, et dans lequel un des interlocu-urs s'exprimait ainsi :

« Les articles 103 et 104 de la constitution déclarent *coupables attentat contre la sûreté* de la République les membres du Conseil ıs Cinq-Cents qui résisteraient à la translation, et ceux du Direc-ire qui retarderaient le sceau, *l'envoi et la promulgation* du cret. La constitution prévoit donc l'opposition des Cinq-Cents et ı gouvernement à la translation; elle suppose donc au moins ı'ils peuvent être complices de la faction par laquelle les Anciens ıt craint d'être opprimés.

» Ce serait donc accorder aux Anciens une faculté illusoire, que ı laisser la force légale à la disposition de ceux à l'influence de ıi ils jugent à propos de se soustraire. » *Moniteur* du 9 nov. 1799.

l'ami de Bonaparte, leur répondit « qu'il fallait bien nommer un général pour assurer l'exécution du décret de translation [3]; » le fougueux Destrem lui-même ne dit pas le contraire, et finalement le Conseil ne s'arrêta pas à l'opinion de Grandmaison et de Bertrand du Calvados.

D'ailleurs la question avait été légalement tranchée la veille; car Gohier, président du Directoire, avait scellé et promulgué le décret de translation, dont les pouvoirs de Bonaparte faisaient partie.

De leur côté, les jacobins appartenant aux deux Conseils n'étaient pas restés inactifs, et l'insuccès de la motion de Jourdan ayant pour objet de faire déclarer la patrie en danger n'avait pas découragé ces natures énergiques. Ils en étaient néanmoins réduits à des projets vagues, n'ayant parmi eux aucune tête pour diriger leurs desseins, et aucun bras pour les exécuter.

C'est d'ailleurs au mépris des faits les plus avérés, que M. Thiers considère comme *imaginaires* et inventés pour frapper l'opinion publique les projets attribués au parti du Manége [1]. Ce sont précisément ces projets qui avaient décidé le Directoire à appeler Moreau au secours de l'ordre public, aussitôt après la mort de Joubert; et la terreur inspirée par les jacobins fut l'une des principales causes de l'enthousiasme avec lequel on accueillit Bonaparte.

Un contemporain, membre du Conseil des Cinq-

[1] *Histoire de la Révolution française*, t. X, p. 454.

Cents, et qui n'était pas l'ami de Bonaparte, auquel il donne la qualification d'*aventurier vomi par l'Égypte*, exprimait en ces termes la joie qu'on éprouva partout d'être désormais à l'abri des violences des démagogues :

« Le 20 brumaire, lorsque les grands résultats de cette fameuse journée (le 19) furent répandus dans Paris, on vit bien que le jacobinisme était enchaîné pour jamais. Cette pensée répandit la sérénité, le calme, la confiance dans toutes les âmes. Bonaparte fut admiré, prôné, exalté comme le sauveur de la France, comme le restaurateur de la patrie. Le triomphe qu'il venait de remporter sur cette faction turbulente, agitatrice, ennemie de tous les principes d'ordre social, dont la politique infernale ne connaissait que deux leviers : les comités révolutionnaires et la hache des bourreaux ; ce triomphe devait l'élever au faîte de la gloire, et il produisit cet effet[1]. »

On n'avait donc besoin d'attribuer gratuitement aux hommes du Manége aucun projet sanguinaire pour préparer l'opinion publique à saluer leur chute avec joie ; ils l'y avaient suffisamment préparée eux-mêmes par leurs excès au nouveau club des jacobins, et leurs tentatives récentes pour ressaisir le pouvoir avaient produit une émotion qui n'était pas encore calmée.

[1] *Notice sur le dix-huit Brumaire*, par un témoin qui peut dire : *Quod vidi testor*. Paris, 1814.

Tous les accords préliminaires étant terminés, Roger-Ducos s'étant rallié aux vues de Sieyès, et les inspecteurs de la salle des deux Conseils s'étant mis d'accord, la nuit du 17 au 18 brumaire fut consacrée aux préparatifs. Le comte de Cornet, en sa qualité de président de la commission des inspecteurs des Anciens, fut chargé de convoquer ses collègues.

« Je passai la nuit, dit-il, à la commission des inspecteurs du Conseil des Anciens; contrevents et rideaux furent fermés pour qu'on ne s'aperçût pas qu'on travaillait dans les bureaux : nous savions que nous étions observés. On expédia des lettres de convocation pour les membres du Conseil, mais on en retint *une douzaine* qui étaient destinées à ceux dont on redoutait l'audace : celles-ci ne furent envoyées qu'après que le décret fut rendu [1]. Le Conseil avait été convoqué pour *dix* [2] heures du matin, et celui des Cinq-Cents pour midi. »

A cette *douzaine* de lettres de convocation retenues se réduit toute l'irrégularité commise en cette occasion. Savary, député de Maine-et-Loire; Colombel, député de la Meurthe, et Guyomard, député des Côtes-du-Nord, furent les seuls qui s'en plaignirent le lendemain. Toutes les lettres de convocation du Conseil des Cinq-Cents avaient été exactement

[1] *Notice historique sur le dix-huit brumaire*, par le citoyen Cornet, p. 9. Paris, 1819.

[2] Le comte de Cornet se trompe. Le Conseil des Anciens fut convoqué pour *sept* heures. *Moniteur* du 9 novembre 1799.

envoyées, et cependant un certain nombre de députés, régulièrement convoqués, arrivèrent trop tard, notamment Salicetti et Briot : ce dernier était l'un des plus ardents meneurs du Manége, car il fut compris dans la liste des députés exclus, le 19 brumaire, du Corps législatif.

Le 18 brumaire an VIII — 9 novembre 1799 —, le Conseil des Anciens se réunit, sous la présidence de Lemercier, entre sept et huit heures du matin[1]. Aucun mouvement ne se faisait remarquer à l'extérieur, et il n'y avait aux Tuileries que la garde ordinaire des grenadiers du Corps législatif. Le Conseil, en très-grande majorité, entra en séance, précédé de sa musique. Sieyès et Roger-Ducos ne tardèrent pas d'arriver, et se rendirent dans une salle qui avoisinait le bureau des procès-verbaux.

Cornet demanda la parole; il rappela les symptômes alarmants qui se produisaient depuis quelques jours, expliqua, par la nécessité de prendre un parti, la convocation extraordinaire du Conseil, et invita ses collègues à arrêter immédiatement les mesures qu'exigeaient les circonstances.

Régnier, plus précis et plus concluant, parla des *brigands audacieux* qui accouraient alors à Paris, à la voix de leurs chefs, et proposa de transférer momentanément le Corps législatif dans une commune voisine

[1] Le *Moniteur* dit *sept* heures. Une brochure très-exacte et très-détaillée, publiée peu de jours après l'événement, intitulée : *Mémoires historiques sur le dix-huit brumaire,* dit à *huit* heures.

de Paris, afin que là, à l'abri des surprises et des coups de main, on pût, dans le calme et la sécurité, aviser aux moyens de faire disparaître les périls actuels. Il insinua qu'en cas de résistance Bonaparte était prêt à exécuter la décision du Conseil, et il termina en lisant, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, le projet de décret suivant :

« Le Conseil des Anciens, en vertu des articles 102, 103 et 104 de la Constitution, décrète ce qui suit :

» Art. 1er. Le Corps législatif est transféré dans la commune de Saint-Cloud.

» Art. 2. Ils y seront rendus demain, le 19 brumaire, à midi. Toute continuation de fonctions, de délibérations, est interdite ailleurs et avant ce temps.

» Art. 3. Le général Bonaparte est chargé de l'exécution du présent décret. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale.

» Le général commandant la dix-septième division militaire, la garde du Corps législatif, les gardes nationales sédentaires, les troupes de ligne qui se trouvent dans la commune de Paris, dans l'arrondissement constitutionnel et dans toute la dix-septième division, sont mis immédiatement sous ses ordres et tenus de le reconnaître en cette qualité.

» Tous les citoyens lui prêteront main forte à sa première réquisition.

» Art. 4. Le général Bonaparte est appelé dans le sein du Conseil pour y recevoir une expédition du

présent décret et prêter serment. Il se concertera avec la commission des inspecteurs des deux conseils.

» Art. 5. Le présent sera de suite transmis par un messager au Conseil des Cinq-Cents et au Directoire exécutif; il sera imprimé, affiché, promulgué, et envoyé dans toutes les communes de la république par des courriers extraordinaires. »

Dès que Régnier eut terminé sa lecture, quelques membres demandèrent à faire des observations; quelques autres furent d'avis de procéder immédiatement au vote. Le Conseil, consulté par son président, fut d'avis de déclarer la discussion close, et le décret fut mis aux voix et adopté.

Le Conseil adopta encore une adresse aux Français proposée par Cornudet, et la séance fut suspendue jusqu'à l'arrivée de Bonaparte, auquel deux des quatre inspecteurs, Cornet et Baraillon, allèrent notifier sur-le-champ le décret qui venait d'être rendu.

VIII.

Pendant que le Conseil des Anciens rendait le décret de translation, Bonaparte se préparait à l'exécuter. Il fit dire, pendant la nuit, aux officiers de la garnison de Paris, qu'il les recevrait le lendemain, 18 Brumaire, à six heures du matin; et il prétexta un voyage pour couvrir ce que cette heure pouvait

avoir d'insolite. Il adressa la même invitation aux quarante adjudants de la garde nationale, et il fit annoncer aux trois régiments de cavalerie qu'il les passerait en revue aux Champs-Élysées, à sept heures. Lefèvre, qui commandait la dix-septième division militaire, fut prévenu, à minuit, de se trouver rue Chantereine, à six heures. Moreau et Macdonald, qui s'étaient spontanément offerts, reçurent à deux heures la même invitation, ainsi que tous les généraux revenus d'Égypte avec Bonaparte, et dont il connaissait le dévouement.

Toutes ces dispositions parurent naturelles à des officiers qui savaient que Dubois-Crancé, ministre de la guerre, apportait son portefeuille chez Bonaparte, et venait y recevoir des conseils et une direction sur les instructions à donner aux armées du Rhin et d'Italie.

Augereau et Bernadotte, en raison de leurs liaisons avec le parti du Manége, furent les seuls qui ne reçurent pas d'invitation. Bernadotte fut néanmoins amené par Joseph Bonaparte, son beau-frère, et Augereau vint de lui-même, à dix heures, trouver Bonaparte aux Tuileries.

C'est à travers ces officiers, encombrant l'avenue, la cour et le jardin du petit hôtel de la rue Chantereine, que Cornet et Baraillon pénétrèrent jusqu'à Bonaparte et lui remirent, à huit heures et demie, le décret du Conseil des Anciens.

Le général Bonaparte, ce décret à la main, fit

ouvrir les portes et se présenta sur le perron; puis, ayant salué les officiers et reçu leurs compliments, il les harangua brièvement. Il leur dit que le Conseil des Anciens, autorisé par la Constitution, venait de lui déférer le commandement de toutes les troupes; qu'il s'agissait de protéger le gouvernement, dans les mesures qu'il allait prendre, pour tirer la patrie de la situation affreuse où elle se trouvait; qu'il comptait sur leur volonté et sur leurs bras pour le seconder, et qu'il allait monter à cheval pour se rendre aux Tuileries.

Ces paroles furent accueillies avec l'adhésion la plus enthousiaste. Tous ces officiers tirèrent leurs épées et promirent un fidèle concours. S'adressant à Lefèvre, Bonaparte lui demanda s'il voulait retourner près du Directoire ou rester près de lui. Lefèvre, vivement ému, n'hésita pas un instant, et Bonaparte, montant aussitôt à cheval, se rendit aux Tuileries, entouré de ce magnifique cortége, et suivi de quinze cents chevaux qui avaient reçu l'ordre de faire halte sur le boulevard, au coin de la rue de la Chaussée-d'Antin.

Il était neuf heures et demie lorsque Bonaparte se présenta à la barre du Conseil des Anciens, accompagné de Berthier, de Lefèvre, de Lannes, de Murat, de Macdonald, de Moreau, et d'un grand nombre d'officiers moins illustres. Le président lui ayant accordé la parole, Bonaparte prononça un petit discours où il disait :

« La République périssait; votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre, je les contiendrai, aidé des généraux qui m'entourent.

» Le passé n'a pas d'exemples qui pussent vous arrêter. Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle, rien dans la fin du dix-huitième siècle ne ressemble au moment actuel.

» Nous voulons une République fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale! Nous l'aurons; je le jure en mon nom et au nom de mes compagnons d'armes. »

De vifs applaudissements partirent des tribunes; le président les réprima, et se tournant vers Bonaparte, il lui adressa ces paroles :

« Général, le Conseil des Anciens reçoit vos serments. Celui qui ne promit jamais en vain des victoires à la patrie ne peut que remplir avec dévouement l'engagement nouveau de la servir et de lui rester fidèle. »

Après ces quelques mots, le Conseil fut ajourné au lendemain, à midi, à Saint-Cloud, et la séance fut levée.

Conformément à la convocation qui avait été faite, le Conseil des Cinq-Cents se réunit à midi. Un secrétaire commençait la lecture du procès-verbal de la veille, lorsqu'un messager d'État du Conseil des Anciens fut introduit. Lucien Bonaparte, qui était président, reçut de ses mains le décret de translation, en donna lecture, et, en exécution de l'article 3

de la Constitution, ajourna le Conseil au lendemain, à Saint-Cloud, à midi.

Une certaine émotion se manifesta dans l'assemblée et aux tribunes, où plusieurs personnes crièrent : *Vive la Constitution de l'an III!* Mais la séance était levée, et l'assemblée se sépara, divisée en groupes, vivement préoccupés et visiblement déconcertés par la résolution qu'annonçait un si grand événement.

Pressé d'organiser les pouvoirs dont il venait d'être investi, Bonaparte, suivi des officiers généraux, monta à la salle de la commission des inspecteurs. Il nomma Lefèvre son premier lieutenant, Berthier son chef d'état-major. Murat reçut le commandement des troupes à cheval, Marmont de l'artillerie. Lannes fut chargé de commander la garde du palais des Tuileries, Moreau celle du Luxembourg, Serrurier celle de Saint-Cloud. Le général Macdonald eut la division militaire de Versailles, et le général Morand conserva celle de Paris.

En même temps, des ordres rapidement expédiés firent concentrer dans le jardin des Tuileries divers corps de troupes, infanterie, cavalerie, artillerie, formant, avec la garde du Corps législatif et la garde du Directoire, qui était venue exécuter spontanément le décret des Anciens, un corps d'environ cinq mille hommes. Vers onze heures, Bonaparte se rendit au jardin pour passer ces troupes en revue. Comme il sortait du palais, Botot, secrétaire de Barras, s'approcha de lui et lui remit un pli cacheté.

Bonaparte prit la lettre, fit signe de la main à Botot de s'écarter un peu, s'avança vers les troupes et les harangua.

Des personnes présentes conservèrent et publièrent, peu de jours après, les principaux traits de cette énergique allocution [1].

« Soldats! dit Bonaparte, l'armée s'est unie de cœur avec moi, comme je me suis uni avec le Corps législatif. Dans quel état j'avais laissé la France, et dans quel état je l'ai retrouvée! J'avais laissé la paix, et je retrouve la guerre. Je vous avais laissé des conquêtes, et l'ennemi presse vos frontières! J'avais laissé les arsenaux garnis, et je n'ai pas retrouvé une arme. Les canons ont été vendus; le vol a été érigé en système; on a livré le soldat sans défense. Où sont-ils les braves, les cent mille camarades que j'avais laissés couverts de lauriers?

[1] M. Thiers, M. de Barante, ainsi que les divers historiens de cette époque de la révolution, rapportent ce discours comme ayant été adressé par Bonaparte à Botot, secrétaire de Barras, arrivé au moment où Bonaparte allait haranguer les troupes. Il est juste de dire que le *Moniteur* à commis, le premier, la même erreur; mais le *Moniteur* du 19 brumaire 1799, comme celui du 30 juillet 1830, comme celui du 16 mai 1848, fut composé avec une précipitation bien excusable un jour de révolution.

Un peu de réflexion suffit à comprendre que Bonaparte ne pouvait pas raisonnablement demander à un secrétaire de Barras ce qu'il avait fait de *cent mille camarades*, ou le rendre responsable de la perte de l'Italie.

Quelques jours après le 18 brumaire, les rédacteurs du *Moniteur* publièrent une relation très-exacte des événements; et ils corrigeant, dans la brochure, l'erreur commise dans le journal.

» Cet état de choses ne peut durer; avant trois mois, il nous mènerait au despotisme. Nous voulons la République assise sur les bases de l'égalité, de la moralité, de la liberté civile et de la tolérance politique. Avec une bonne administration, tous les citoyens cesseront d'appartenir aux diverses factions et redeviendront Français.

» Soldats! des factieux nous présentent comme ennemis de la République, nous qui l'avons affermie par nos travaux et par notre courage. Ne laissons personne se dire plus patriote que les braves mutilés au service de la patrie [1]. »

Après ce discours, interrompu à plusieurs reprises par les acclamations des troupes, Bonaparte rentra au palais, invita Botot à le suivre, et, dans un court entretien à voix assez haute pour être entendu, il fit dire à Barras d'être sans crainte, et qu'il le couvrirait efficacement contre les desseins de ses ennemis.

La revue terminée, la plus grande partie des troupes resta dans le jardin, dans les salles et dans la cour du palais jusqu'au lendemain matin. Bonaparte s'établit et passa la journée dans la salle des inspecteurs, entouré des généraux auxquels il avait donné des commandements, et avec lesquels il concerta toutes les mesures suggérées par les éventualités du lendemain.

[1] *Mém. historiques sur le dix-huit Brumaire*, par des témoins oculaires, etc., p. 9.

IX.

Ces grands changements, quoique attendus ou annoncés depuis si longtemps, surprirent tout le monde. Barras, voyant Sieyès monter à cheval, le matin, dans une cour du Luxembourg, s'était moqué de sa maladresse, sans soupçonner que cet ancien abbé allait renverser le général heureux du 9 thermidor et du 13 vendémiaire. Mandés au Conseil des Anciens, Gohier et Moulins s'y rendirent. En sa qualité de président, Gohier apposa sur l'expédition du décret la formule de la promulgation; mais il envoya sa démission dans la soirée. Barras avait envoyé la sienne vers midi, en se retirant à sa terre de Gros-Bois. Moulins prétendit conserver ses pouvoirs; mais les démissions déjà données de Sieyès et de Roger-Ducos, jointes à celle de Barras, plaçaient le Directoire en état de dissolution consommée.

Le mouvement inusité des troupes, éveillant la curiosité publique, avait mis promptement Paris en éveil. Fouché, ministre de la police, n'avait pas été dans le secret. Il accourut, s'offrit, fit du zèle en donnant l'ordre de fermer les barrières, que Bonaparte fit rouvrir. Tous les autres ministres accoururent aussi et acceptèrent le nouveau pouvoir.

Dans le public, la satisfaction fut générale et l'adhésion ardente. Des témoins oculaires exprimaient ainsi, en présence des événements, l'état de

l'opinion publique : « La première nouvelle du décret du Conseil des Anciens avait porté l'étonnement dans Paris. Bientôt le nom de Bonaparte, ses proclamations, l'espoir d'un nouvel ordre de choses, qui allait promptement mettre un terme aux injustices, aux vexations de toute espèce et à la misère qui en était la suite; enfin, la joie de se voir délivrés de la tyrannie des hommes de sang, dont on connaissait les complots pour se ressaisir du pouvoir, et contre qui cette révolution paraissait principalement dirigée, excitèrent parmi tous les habitants de cette grande cité la satisfaction la plus vive [1]. »

Ainsi, tout était prêt pour changer la Constitution; son changement était accepté d'avance par l'opinion publique, et rien n'était encore décidé sur la nature et sur l'étendue des modifications qu'on lui ferait subir. Un conseil eut lieu sur cet important objet dans la salle des inspecteurs, aux Tuileries, le 18 Brumaire au soir [2]. Indépendamment de Bonaparte, de Sieyès, de Roger-Ducos et des inspecteurs des deux Conseils, on y appela les personnes influentes qui devaient proposer ou appuyer, aux Anciens et aux Cinq-Cents, les mesures adoptées. C'étaient, pour le Conseil des Anciens, Lemercier, Régnier, Cornudet et Fargues; c'étaient Lucien Bona-

[1] *Mémoires historiques sur le 18 Brumaire*, par des témoins oculaires, p. 20.

[2] Cette circonstance est indiquée par le général Gourgaud, *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 84, et par Boulay de la Meurthe, dans ses *Mémoires* inédits.

parte, Boulay de la Meurthe, Émile Gaudin, Chazal et Cabanis, pour le Conseil des Cinq-Cents.

Dans cette conférence, qui dura une partie de la nuit, on décida qu'il serait proposé aux Conseils, à la séance du lendemain, de prendre deux mesures générales :

1° Le Directoire serait supprimé et remplacé provisoirement par une commission consulaire de trois membres, qui seraient Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos.

2° Les Conseils seraient ajournés à trois mois, et, pendant la durée de cette prorogation, deux commissions nommées par eux seraient chargées de préparer les changements à apporter aux dispositions organiques de la constitution, dont l'expérience avait fait sentir les vices, mais en conservant, comme principes fondamentaux, la souveraineté du peuple, la République, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité et la propriété.

Conformément à la Constitution, que l'on voulait modifier par les voies légales, la proposition de ces changements devait être faite le lendemain, sous forme de motion d'ordre, au Conseil des Cinq-Cents, dès l'ouverture de la séance, pour être soumise, après son vote, à l'approbation du Conseil des Anciens. Émile Gaudin s'était chargé de cette motion, qui, vu la composition du Conseil, ne laissait pas que d'être délicate et épineuse.

Il était déjà facile, en effet, de prévoir pour le

lendemain un violent orage. Pendant que l'on délibérait aux Tuileries, des conciliabules ardents réunissaient, à l'hôtel de Salm et ailleurs, les hommes du Manége. Que proposaient-ils? que décidaient-ils? On ne le savait pas au juste; mais on supposait avec raison qu'ils ne se soumettraient pas sans lutte. Augereau et Jourdan, les seuls généraux dont ils pussent espérer le concours, étaient venus dans la journée trouver Bonaparte aux Tuileries; Augereau s'était même offert de bonne grâce, reprochant affectueusement au général d'avoir douté de « son petit Augereau »; mais, liés comme ils l'étaient au parti des démagogues, ils pouvaient, Jourdan surtout, devenir un point de ralliement.

Sieyès ouvrit alors l'avis de faire arrêter, pour éviter une lutte trop ardente, une quarantaine de meneurs connus par l'exaltation de leur caractère, et déjà désignés par la violence de leur langage. C'était une de ces mesures extrêmes et regrettables en elles-mêmes, qu'expliquent et qu'excusent seules des circonstances comme celles où la France se trouvait alors. Tous les assistants appuyèrent l'avis de Sieyès; Bonaparte seul s'y refusa, croyant avoir trop de force pour employer tant de prudence [1]. L'événement prouva que la précaution n'eût pas été superflue.

Le 19 brumaire au matin, les députés devancèrent, pour la plupart, la convocation. On les vit arriver à Saint-Cloud de dix à onze heures, et rem-

[1] Gourgaud, *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 84.

plir de groupes animés la cour, la terrasse et les allées du parc.

Le bruit était généralement accrédité que les membres du parti du Manége avaient passé la nuit à se concerter et à s'entendre sur un plan de conduite. Qu'avaient-ils résolu ? on ne le savait pas avec précision ; on disait seulement qu'ils devaient s'emparer des abords de la tribune, soit pour l'occuper eux-mêmes, soit pour la dominer par leurs cris ; et l'on ajoutait qu'en vue de déconcerter les projets de leurs adversaires, ils devaient proposer de prêter un nouveau serment à la Constitution de l'an III, et attaquer, comme inconstitutionnels, les pouvoirs conférés à Bonaparte.

Parmi les plus animés de ce parti, Briot, Destrem, Savary, Marquésy se faisaient remarquer par la véhémence de leur langage. Le nom de *Cromwell* circulait de groupe en groupe, et Bonaparte put entendre lui-même ces paroles : « Ah ! il veut être un César ?... Eh bien, il faut que cela se décide. »

Les membres conservateurs des deux Conseils n'étaient eux-mêmes ni rassurés ni rassurants. La plupart avaient été tenus dans l'ignorance complète de ce qui devait être proposé. Ils en étaient blessés, et plusieurs d'entre eux se fondaient sur cette réticence pour se montrer généralement circonspects, certains méfiants, quelques-uns hostiles. Les nouveaux venus dans les troubles civils cachaient à peine la vive préoccupation que leur inspirait cette crise,

dont ils ne savaient au juste ni le but, ni les moyens, ni les chances. Ceux qui, plus expérimentés, connaissaient la prudence de Sieyès et la résolution de Bonaparte, suivaient le mouvement sans hésitation, rassurés par la valeur des hommes sur l'éventualité des choses.

Toutefois, on remarquera que l'absence de direction dans laquelle, par calcul ou par oubli, on avait laissé les membres du parti conservateur, aura la plus grande part dans les difficultés de la journée.

X.

Bonaparte arriva à la grille du château vers une heure. Il descendit de sa voiture avec Berthier, Murat et Lefèvre, et se rendit au château, à cheval, avec son état-major. Son arrivée fut saluée par des cris de : *Vive Bonaparte!* auxquels quelques députés répondirent par celui de : *Vive la Constitution!* Il adressa la parole aux différents officiers généraux et visita les postes.

Quelques instants après Bonaparte, arrivèrent, dans la même voiture, Sieyès, Roger-Ducos et Lagarde, secrétaire général du Directoire. Ils se rendirent dans les appartements devenus depuis, sous le premier Empire, le salon des princes et le cabinet de l'Empereur : Bonaparte alla conférer avec eux.

Le décret de translation avait assigné l'aile droite du palais au Conseil des Anciens, et l'aile gauche au

Conseil des Cinq-Cents. Le premier siégea dans le salon de Mars, peint par Mignard; le second fut placé dans l'orangerie.

Les travaux d'appropriation de l'orangerie durèrent fort longtemps; ce retard échauffa les têtes. Il était près de deux heures lorsque le Conseil des Cinq-Cents entra en séance. La tribune avait été placée à peu près au tiers de la longueur de l'orangerie, à partir de l'entrée, et faisant face au jardin. Un grand nombre de curieux occupaient les embrasures des fenêtres ou se tenaient debout le long des murs, rétrécissant encore davantage cette enceinte, déjà bien étroite.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 16, Lucien Bonaparte, qui présidait, donna la parole à Émile Gaudin pour une motion d'ordre.

Gaudin fit un tableau rapide et sombre de l'état de la République, et parla en termes énergiques des dangers qui la menaçaient, désignant à la fois comme responsables de cette situation les royalistes et les démagogues, et faisant appel, pour conjurer l'orage, au courage qu'avait montré le Conseil au 18 Fructidor. Il termina en demandant la formation immédiate d'une commission de sept membres, chargée de faire, séance tenante, un rapport sur les moyens de sauver la République.

La motion de Gaudin était à peine terminée, qu'une explosion formidable de cris éclata dans la salle. Groupés autour de la tribune, et coupant ainsi

en deux parties éloignées l'une de l'autre leurs adversaires, les jacobins criaient : *A bas la dictature! La Constitution ou la mort! Les baïonnettes ne nous effrayent pas!* Le bureau était assiégé, la tribune prise d'assaut, le président insulté. Lucien se couvre, se lève et dit : « Je sens trop la dignité du président du Conseil pour souffrir plus longtemps les menaces insolentes d'une partie des orateurs; je les rappelle à l'ordre. »

Ces paroles fermes ramenèrent un peu de silence et permirent de commencer une espèce de discussion. Grandmaison, député de la Gironde, prononça un discours assez décousu sur la situation, et demanda que le Conseil renouvelât solennellement le serment de fidélité à la Constitution de l'an III. L'approbation bruyante donnée à cette motion fit voir qu'elle avait été concertée. Le Conseil décida que le serment serait prêté par appel nominal; et des cris nombreux de : *Vive la République! vive la Constitution!* suivirent ce décret. La proposition d'un message au Conseil des Anciens, pour lui annoncer que les Cinq-Cents étaient constitués, fut renvoyé après l'appel nominal.

Les plans des jacobins se dessinaient : ils s'étaient groupés autour de la tribune pour dominer les débats et imposer leurs décrets par la violence. Celui qu'ils venaient d'emporter détruisait tous les plans des conservateurs et renversait leurs espérances. L'appel nominal ne permettait à personne de se soustraire au

serment. Ceux qui n'avaient pas été initiés aux secrets de la journée, laissés ainsi sans direction, avaient cédé à l'impulsion des jacobins; les autres, se trouvant isolés, l'avaient subie. Telle était, au milieu de l'effervescence du Conseil des Cinq-Cents, la force de cette impulsion, que Lucien Bonaparte et Boulay, à l'appel de leurs noms, durent prêter serment comme les autres.

L'appel et le réappel durèrent jusqu'à quatre heures. Les jacobins étaient maîtres du terrain aux Cinq-Cents, et ils paralysaient tout. En effet, ce Conseil avait l'initiative des lois; c'était de son sein que devait partir le décret abolissant le Directoire, créant une commission consulaire, ajournant le Corps législatif, et laissant à deux commissions, choisies dans les deux Conseils, le soin de déterminer les modifications à introduire dans la Constitution. Le serment de fidélité à la Constitution de l'an III, habilement et solennellement imposé, liait donc les Cinq-Cents et ne permettait aucune illusion sur leur retour.

La situation devenait ainsi très-difficile, puisqu'on était résolu d'agir par les voies légales, et qu'avec tout espoir de concours du Conseil des Cinq-Cents s'évanouissait la première base de la légalité.

Le Conseil des Anciens, entré en séance vers deux heures, était bien disposé; son appui était certain, quoique l'esprit des Cinq-Cents y eût pénétré un peu par les conversations de la matinée, et y jetât quelques hésitations par ses violences actuelles; mais son

rôle constitutionnel le condamnait à attendre du Conseil des Cinq-Cents des propositions sur l'arrivée desquelles la victoire du parti du Manége ne permettait plus de compter.

Un seul homme pouvait dénouer cette situation par son prestige, son sang-froid et la confiance qu'il inspirait : c'était Bonaparte.

Les divers récits du 18 et du 19 Brumaire, composés et publiés à l'époque où se réalisèrent les événements, sont unanimes sur le calme et sur la résolution qu'y déploya Bonaparte. Plus tard, lorsque la prévention et la haine inspirèrent l'histoire, on vit se produire, vers 1814 et dans la suite, des traditions apocryphes, essayant d'accréditer la faiblesse qu'aurait montrée Bonaparte, soit dans son allocution aux Anciens, soit dans sa démarche à l'orangerie. De tous ceux qui ont imaginé ou suivi cette tradition, Bourrienne est le plus exagéré et le plus coupable. Aucun autre, en effet, en parlant de l'énergique allocution adressée aux Anciens, n'avait osé la qualifier de *bavardage incohérent,* accueilli par *la pitié* ou par *les murmures* de l'assemblée; surtout, aucun autre n'avait osé appuyer son témoignage de ces mots : *Je l'ai entendu, j'y étais!* lorsque son propre récit prouve clairement qu'il n'y était pas [1].

[1] Voir les *Mémoires* de Bourrienne, t. III, ch. VII, VIII. Rien de plus aisé que de prouver, par le propre récit de Bourrienne, qu'il n'était pas au Conseil des Anciens à Saint-Cloud, lorsque Bonaparte y prononça son discours. En effet, il donne, t. III, ch. VII, p. 86.

M. Thiers et M. de Barante ont accueilli cette tradition, accréditée surtout par Bourrienne, et dont les faits démontrent, comme on verra, la fausseté.

S'il y eut précisément un homme dont aucun incident de ces journées mémorables n'altéra un seul moment le sang-froid, ce fut Bonaparte. Lorsque le dernier député des Cinq-Cents venait de prêter serment de fidélité à la Constitution de l'an III, Augereau et Jourdan croyant Bonaparte perdu s'approchèrent de lui, et Augereau lui dit : « *Eh bien, vous voilà dans une jolie position!* » — « Augereau, lui répondit Bonaparte, souviens-toi d'Arcole! les affaires paraissaient bien plus désespérées. Crois-moi, reste tranquille, dans une demi-heure tu verras comme les choses tourneront[1]. » Chose singulière! Bourrienne lui-même constate qu'au moment le plus dangereux de la journée Bonaparte n'avait pas le moindre doute sur l'issue des événements : « Je ne l'ai point accompagné au Conseil des Cinq-Cents, dit-il; il m'avait chargé de faire savoir à sa femme, par un exprès, *qu'elle pouvait être tranquille et que tout tournerait bien*[2]. »

ce discours, *arrangé*, dit-il, par le *Moniteur*. Or, ce prétendu discours, prononcé à Saint-Cloud, d'après Bourrienne, est textuellement, et sans qu'un seul mot y ait été changé, le discours prononcé par Bonaparte, la veille, aux Tuileries, lorsqu'il vint prêter serment au Conseil des Anciens. Nous l'avons rapporté plus haut.

[1] Gourgaud, *Mémoires de Napoléon*, t. I, p. 87. — Cette réponse de Bonaparte à Augereau est d'ailleurs rapportée par les contemporains.

[2] Bourrienne, *Mémoires*, t. III, ch. VIII.

C'est vers quatre heures que Bonaparte, qui n'avait d'autre pouvoir régulier que le commandement des troupes, crut devoir prendre la direction morale des événements. Il était temps; rien ne marchait vers le but indiqué. Le Conseil des Cinq-Cents, toujours en ébullition, faisait le réappel pour le serment de fidélité à la Constitution de l'an III; le Conseil des Anciens, après avoir épuisé une vague discussion sur la situation de la République, avait interrompu la séance et attendait. L'anxiété y était profonde et justifiée.

Bonaparte résolut tout à coup de se rendre au Conseil des Anciens. Il n'est pas déraisonnable de supposer qu'en prévision d'une hostilité intraitable des Cinq-Cents, le général voulait se ménager dans les Anciens l'éventualité d'un point d'appui légal. Ce qui autorise cette hypothèse, c'est que dans la soirée, lorsqu'on put croire le Conseil des Cinq-Cents dissous de fait, celui des Anciens, s'attachant à l'esprit plutôt qu'à la lettre de la Constitution, prit sur lui de rendre, sur la proposition de Cornudet, le décret qui prononçait la suppression du Directoire, la formation de la Commission consulaire et l'ajournement du Corps législatif [1]. Dans toutes les hypothèses, Bonaparte agissait habilement en dirigeant les Conseils et en consolidant par son intervention

[1] Ce détail important, qui a échappé aux historiens, est pourtant indiqué dans le *Moniteur* du 11 novembre 1799, et se trouve tout au long dans les procès-verbaux du Conseil des Anciens.

morale, dans celui des Anciens, la majorité conservatrice qui avait conçu l'idée et pris l'initiative des événements.

XI.

Le procès-verbal des Anciens fixe à quatre heures et demie l'arrivée de Bonaparte. La séance avait été suspendue. Un mouvement, dit le *Moniteur*, se manifeste dans le Conseil. Tous les membres se remettent en place. Le général entre suivi de ses aides de camp et demande la parole.

Le président la lui accorde.

Bonaparte s'exprime ainsi [1] :

[1] Les historiens hostiles à Bonaparte, M. Thiers et M. de Barante notamment, ont adopté le récit de Bourrienne, au sujet du discours prononcé au Conseil des Anciens. Ils disent que ce discours, tel qu'il a été conservé, a été fait après coup, et que Bonaparte s'était borné à *balbutier* des paroles *incohérentes*.

L'examen attentif des documents contemporains prouve clairement que cette opinion n'est qu'une absurde calomnie, et que le discours de Bonaparte est parfaitement authentique.

Il existe de ce discours deux versions contemporaines, rédigées simultanément, le 19 brumaire dans la nuit, sans que leurs auteurs aient pu se concerter.

L'une est la version du procès-verbal officiel du Conseil des Anciens; l'autre est la version du *Moniteur*, qui était alors un journal rédigé et exploité comme entreprise particulière, sans attache avec le gouvernement.

Ces deux versions sont différentes; celle du *Moniteur* est plus longue, parce qu'elle est plus diffuse; mais tous les traits essentiels, toutes les idées fondamentales, sans exception, se trouvent identiquement dans les deux versions.

En outre, et ce fait est une nouvelle preuve de l'authenticité du

« Citoyens représentants, les circonstances où vous vous trouvez ne sont pas ordinaires; vous êtes sur un volcan.

discours, l'ordre des idées n'est pas le même dans les deux versions. Les notes, prises debout, dans une salle encombrée, sans tribune, développées après la séance, par les rédacteurs du *Moniteur*, ont été rangées par eux dans un ordre qui n'est pas toujours conforme au procès-verbal.

Si les auteurs des deux versions s'étaient concertés, ils se seraient bien évidemment entendus, sinon sur les termes du discours, au moins sur l'ordre des idées.

Il est donc impossible, en plaçant à côté l'une de l'autre la version du procès-verbal et celle du *Moniteur*, de ne pas y trouver le fond absolument identique du discours de Bonaparte, avec les mêmes traits saillants et caractéristiques, restés frappants malgré la différence des deux versions.

Tout prouve que la version du procès-verbal, recueillie pendant la séance avec des facilités matérielles qui manquaient aux rédacteurs du *Moniteur*, est celle qui a rendu le discours avec le plus d'exactitude et de précision. Peut-être même a-t-elle été un peu abrégée vers la fin. Il y a, vers la fin du discours, dans la version du *Moniteur*, des phrases qui ont dû être prononcées par Bonaparte, parce qu'elles rentrent dans sa situation et dans son style; le procès-verbal est allé plus droit au but. Il est plus court, sans être moins vrai.

Les éditeurs de la *Correspondance de Napoléon Ier* ont adopté, pour le discours de Bonaparte, la version du *Journal militaire*. On ne s'explique pas bien les motifs de cette préférence.

Le *Journal militaire*, rédigé par Gournay, était une publication mensuelle, in-8°, contenant des documents relatifs à l'organisation et à l'administration de la force publique. Il n'avait rien d'officiel.

Gournay avait lui-même emprunté le discours de Bonaparte au procès-verbal des Anciens, en y mêlant, par inadvertance, un fragment d'un discours de Laussat, député des Basses-Pyrénées.

Les éditeurs de la *Correspondance* ont oublié de faire disparaître cette interpolation. Le fragment de Laussat se trouve dans leur discours de Bonaparte. Il forme le *neuvième* paragraphe. Un carton ferait aisément disparaître cette légère erreur.

» Permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat; et pour échapper au piége qui vous est tendu, suspendez votre jugement jusqu'à ce que j'aie achevé.

» J'étais hier tranquille à Paris, lorsque vous m'avez appelé pour me notifier le décret de translation et me charger de l'exécuter. Aussitôt, j'ai rassemblé mes camarades, nous avons volé à votre secours. Eh bien, aujourd'hui on m'abreuve déjà de calomnies, on parle de César, on parle de Cromwel, on parle de gouvernement militaire. Le gouvernement militaire! Si je l'avais voulu, serais-je accouru prêter mon appui à la représentation nationale?

» Citoyens représentants, les moments pressent; il est essentiel que vous preniez de promptes mesures. La République n'a plus de gouvernement; quatre directeurs ont donné leur démission; j'ai cru devoir mettre en surveillance le cinquième, en vertu du pouvoir dont vous m'avez investi. Le Conseil des Cinq-Cents est divisé; il ne reste que le Conseil des Anciens; c'est de lui que je tiens mes pouvoirs; qu'il prenne des mesures, qu'il parle, me voilà pour exécuter. Sauvons la liberté, sauvons l'égalité!.... »

Lenglet, député du Pas-de-Calais : Et la Constitution?

« La Constitution! reprend Bonaparte, vous l'avez vous-mêmes anéantie. Au 18 Fructidor, vous l'avez violée; vous l'avez violée au 22 Floréal; vous l'avez violée au 30 Prairial; elle n'obtient plus le respect de personne.

» Je dirai tout.

» Depuis mon retour, je n'ai cessé d'être entouré d'intrigues; toutes les factions se sont pressées autour de moi, pour me circonvenir. Et ces hommes, qui se qualifient insolemment les seuls patriotes, sont venus me dire qu'il fallait écarter la Constitution; et pour purifier les Conseils, ils me proposaient d'en exclure des hommes amis sincères de la patrie. Voilà leur attachement pour la Constitution! Alors j'ai craint pour la République; je me suis uni à mes frères d'armes; nous sommes venus nous ranger autour de vous.

» Il n'y a pas de temps à perdre; que le Conseil des Anciens se prononce. Je ne suis point un intrigant; vous me connaissez; je crois avoir donné assez de gages de mon dévouement à ma patrie. Ceux qui vous parlent de la Constitution savent bien que, violée à tous moments, déchirée à toutes les pages, la Constitution n'existe plus. La souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, ces bases sacrées de la Constitution, existent encore; il faut les sauver!

» Si l'on entend par Constitution ces principes sacrés, tous les droits qui appartiennent au peuple, tous ceux qui appartiennent à chaque citoyen, mes camarades et moi nous sommes prêts à verser notre sang pour les défendre. Mais je ne prostituerai pas la dénomination d'acte constitutionnel, en l'appliquant à des dispositions purement réglementaires, qui n'offrent aucune garantie aux citoyens.

» Au reste, je déclare que, ceci fini, je ne serai plus rien dans la République que le bras qui soutiendra ce que vous aurez établi. »

A ce moment, le Conseil déclare reprendre ses délibérations et offre au général séance dans son sein. Cornudet et Fargues demandent que le général continue ses observations sur les projets des partis et sur la situation de la République. Il reprend en ces termes :

« Citoyens représentants, le Conseil des Cinq-Cents est divisé; les chefs des factions en sont la cause. Les hommes de Prairial, qui veulent ramener sur le sol de la liberté les échafauds et l'horrible régime de la terreur, s'entourent de leurs complices et se préparent à exécuter leurs affreux projets. Déjà l'on blâme le Conseil des Anciens des mesures qu'il a prises, et de m'avoir investi de sa confiance. Pour moi, je n'en suis pas ébranlé. Tremblerais-je devant les factieux, moi que la coalition n'a pu détruire? Si je suis un perfide, soyez tous des Brutus. Et vous, mes camarades, qui m'accompagnez, vous, braves grenadiers, que je vois autour de cette enceinte [1], que ces baïonnettes avec lesquelles nous avons triomphé ensemble se tournent aussitôt contre mon cœur. Mais aussi, si quelque orateur soldé par l'étranger [2]

[1] Le *Moniteur* a placé à tort ces paroles de Bonaparte et les demandes d'explications qui les amènent avant le paragraphe précédent du discours.

[2] Le *Moniteur* rapporte ainsi ce trait : — « Et si quelque orateur payé par l'étranger, parlait de me mettre *hors la loi*, qu'il prenne

ose prononcer contre votre général les mots *Hors la loi!* que le foudre de la guerre l'écrase à l'instant. Souvenez-vous que je marche accompagné du Dieu de la guerre et du Dieu de la fortune [1]

» Je me retire.... vous allez délibérer. Ordonnez et j'exécuterai. »

Quelques membres insistent pour que le général nomme les personnes qui lui ont fait des ouvertures en vue de renverser la Constitution. Bonaparte répond :

« Chacun avait ses vues, chacun avait ses plans, chacun avait sa coterie. Le citoyen Barras, le citoyen Moulins avaient les leurs. Ils m'ont fait des propositions.... [2]. »

Bonaparte est interrompu par divers députés, qui demandent que le Conseil se forme en comité général. Laussat combat cette proposition et veut que les explications continuent en public. Cornudet appuie l'avis de Laussat; il annonce qu'il proposera de mettre le Conseil des Cinq-Cents, par un message, en demeure de présenter des mesures de salut public, afin que, s'il s'y refuse, le Conseil des Anciens prenne l'initiative et sauve, seul, la liberté. Le Conseil décide que les explications du général continueront en présence du public, et le président

garde de porter cet arrêt contre lui-même..... J'appellerais à vous, mes braves compagnons d'armes; à vous, braves soldats, que j'ai tant de fois menés à la victoire..... »

[1] Ce passage est ainsi dans le *Moniteur* : — « Je m'en remettrais, mes braves amis, au courage de vous tous et à ma fortune..... »

[2] Ce trait est dans le *Moniteur*.

l'invite à les compléter. Bonaparte les reprend et les termine ainsi :

« Depuis mon arrivée, tous les magistrats, tous les fonctionnaires avec qui je me suis entretenu m'ont montré la conviction que la Constitution, tant de fois violée, perpétuellement méconnue, est sur le penchant de sa ruine; qu'elle n'offre pas de garantie aux Français, parce qu'elle n'a pas de diapason [1]. Toutes les factions en sont persuadées; toutes se disposent à profiter de la chute du gouvernement actuel. J'ai cru ne devoir m'unir qu'au Conseil des Anciens, le premier corps de la République. Je lui répète qu'il ne peut prendre de trop promptes mesures, s'il veut arrêter le mouvement qui, dans un moment peut-être, va tuer la liberté.

« Recueillez-vous, citoyens représentants; je viens de vous dire des vérités que chacun s'est jusqu'ici confiées à l'oreille, mais que quelqu'un doit avoir enfin le courage de dire tout haut. Les moyens de sauver la patrie sont dans vos mains. Si vous hésitez à en faire usage, si la liberté périt, vous en serez comptables envers l'univers, la postérité, la France et vos familles [2]. »

[1] Le *Moniteur* fait ainsi cette phrase : « Elle n'offre plus de garanties aux Français, elle ne peut plus entretenir l'harmonie, parce qu'elle n'a plus de diapason. »

[2] Dans le *Moniteur* le discours se termine ainsi : « Hâtez-vous donc de prendre des moyens pour retirer la République du danger, si vous ne voulez point recevoir de sanglants et d'éternels reproches du peuple français, de vos familles et de vous-mêmes. »

Le général se retire.

L'effet du discours de Bonaparte fut décisif. Un membre du Conseil des Cinq-Cents, témoin attentif des événements, et les racontant, en 1814, dans une *Notice* substantielle, dit que « ce langage sulfureux incendia les esprits[1] ». Après une courte discussion, une commission de cinq membres, composée de Régnier, de Cornet, de Cornudet, de Dalphonse et de Laloy, proposa un décret qui remplaçait provisoirement le Directoire par une commission exécutive de trois membres, ajournait le Corps législatif au 1er nivôse, — 22 novembre 1799, — et formait une commission intermédiaire, prise dans le Conseil des Anciens, pour l'expédition des affaires ordinaires[2].

Le Conseil adopta ce décret, qu'un décret pareil et plus régulier, rendu dans la soirée par le conseil des Cinq-Cents, rendit inutile; mais qui, au moment et dans les circonstances suprêmes où il fut voté, était l'ancre de salut de la société penchée sur l'abîme.

XII.

En descendant du salon de Mars, Bonaparte se rendit à l'orangerie, où siégeait le Conseil des Cinq-Cents. Quel dessein le conduisait au sein d'une assemblée pleine de passion et de tumulte, et déjà engagée

[1] *Notice sur le dix-huit Brumaire,* par un témoin qui peut dire : *Quod vidi testor,* p. 35. Paris, Schal, 1814.

[2] *Procès-verbal du Conseil des Anciens*, 19 brumaire an VIII.

contre lui par le serment prêté à la constitution de l'an III? Il serait impossible de le dire avec une entière certitude, puisque, au lieu d'avoir essayé *d'y balbutier quelques mots*[1], comme aux Anciens, ainsi que le prétend Bourrienne[2], il ne lui fut point possible, non-seulement d'y parler, mais d'arriver même au tiers de la longueur de la salle. Les témoins qui ont raconté les événements de Saint-Cloud se partagent sur les intentions qui poussaient Bonaparte aux Cinq-Cents; mais ils sont unanimes sur le sang-froid qui avait présidé à sa résolution, comme sur le calme de son attitude.

Les uns, et c'est le plus grand nombre, supposent que Bonaparte venait faire au bon sens et au patriotisme des Cinq-Cents un appel suprême, leur exposer loyalement la situation de la France, et les adjurer de prévenir, par des mesures promptes et décisives, les dangers imminents qui la menaçaient. Cette hypothèse, qui n'est pas d'ailleurs la moins probable, suppose que Bonaparte conservait l'espoir, sinon de ramener le parti du Manége, du moins de reconstituer une majorité contre lui. Elle montre combien le général, loin d'avoir été troublé aux Anciens, conservait de netteté d'esprit, de résolution et d'empire sur lui-même, puisqu'il allait affronter une discussion publique, sur la violence de laquelle il n'y avait à se faire aucune illusion.

[1] On a vu que ces *quelques mots* sont un long et beau discours.
[2] Bourrienne, *Mémoires*, t. III, ch. VIII, p. 92.

D'autres pensent que, connaissant à l'avance l'impossibilité de ramener les jabobins, il allait, en provoquant des explications publiques, « tendre à des furieux, incapables de ne pas se démasquer, un piége dans lequel ils ne manquèrent pas de tomber[1] ». Les écrivains qui exprimèrent cette opinion étaient des journalistes, initiés à la plupart des secrets de ce temps; et ils expliquaient, par l'évidence des dangers à courir, la présence des quatre grenadiers du Corps législatif, au milieu desquels Bonaparte pénétra dans la salle.

Quelle que soit celle des deux opinions que l'on adopte, on est forcé de reconnaître que la démarche de Bonaparte aux Cinq-Cents était pleine de difficultés et de dangers; car il fallait, pour la concevoir et pour l'entreprendre, un homme joignant à un prestige sans rival ce sentiment du devoir et cette sérénité d'âme, qui sont le signe des natures héroïques et souveraines.

Il était cinq heures, lorsque Bonaparte se présenta à l'entrée de l'orangerie. On discutait la démission de Barras. Bonaparte était sans épée, le chapeau à la main, suivi de quatre grenadiers de haute stature, n'ayant que leurs sabres dans le fourreau.

« La distance de la porte d'entrée de l'orangerie jusqu'à la tribune, dit un député des Cinq-Cents, présent et mêlé à la scène, n'était que le tiers de la longueur de la salle. J'étais placé entre les tribunes

[1] *Mémoires historiques sur le dix-huit Brumaire*, p. 70.

et la porte, au second rang des représentants, et par conséquent très à portée de ce qui se passa en ce moment. Beaucoup de curieux, collés contre les murs de l'orangerie, ou acculés dans les embrasures des croisées du côté du parc, laissaient peu d'espace entre eux et les représentants, pour arriver à la tribune. Il en résulta que Bonaparte ne put avancer que lentement, et qu'il ne fut vu des jacobins, postés dans la région voisine de la tribune, que lorsqu'il fut assez près d'eux.

» A peine son aspect frappa leurs regards, ils tentèrent une sorte d'irruption sur sa personne, en poussant les clameurs et les vociférations les plus forcenées : *à bas le tyran! à bas le dictateur! à bas Cromwel!* Parmi ceux qui firent le plus d'efforts pour fendre la foule, arriver jusqu'à lui et l'atteindre [1], mes yeux distinguèrent bien entre autres l'hercule Destrem, Aréna, Grandmaison, Bertrand du Calvados, Boulay-Paty et Marquésy-le-Chauve.

» Quand il se vit aussi violemment assailli, Bonaparte se replia sur les quatre grenadiers qui le sui-

[1] Le *Moniteur* raconte ainsi cette scène, dans le compte rendu de la séance des Cinq-Cents : « Le général Bonaparte parait. Il entre; quatre grenadiers de la représentation nationale le suivent. L'assemblée entière est à l'instant debout. Une foule de membres s'écrient : « Qu'est-ce que cela? Des sabres ici! des hommes armés! » Beaucoup de membres se précipitent au milieu de la salle. Le général Bonaparte est entouré de membres qui le tiennent au collet et le repoussent. Une foule de membres, levés sur leurs siéges, s'écrient : « Hors la loi! hors la loi! A bas le dictateur! » *Moniteur* du 20 brumaire an VIII.

vaient. Ces quatre hommes, qu'il avait choisis parmi les plus grands et les plus robustes, le dégagèrent, le placèrent au milieu d'eux, et lui firent un rempart de leur corps. Sans tourner le dos, ils regagnèrent la porte, semelle à semelle, et à reculons, pendant que les dogues des jacobins, s'avançant à mesure qu'il reculait, redoublaient leurs efforts pour l'atteindre, en continuant de vociférer contre lui. Ils en furent empêchés par la foule des curieux, effrayés de cette épouvantable scène, et qui, en mouvement pour sortir, augmentèrent de beaucoup la presse.

» Les jacobins avaient sans doute des armes; je le savais de science certaine. Cependant, quoique j'eusse l'œil ouvert autant que personne sur ces horribles détails, je n'ai vu ni pistolets ni poignards dans les mains d'aucun d'eux [1]. Le seul qui joignît les voies de fait aux apostrophes furibondes, c'était Destrem. Dominant ceux qui le pressaient par sa grande taille, il avait la liberté de ses bras, et il détachait contre Bonaparte de vigoureux coups de poing, qui venaient expirer sur les épaules des grenadiers, sans arriver jusqu'à lui [2]. »

[1] C'était l'usage pendant la Révolution de se rendre armé aux assemblées. Marat y allait avec un pistolet, qu'il portait à la tribune; Louvet y allait avec une espingole.

Certains membres des Cinq-Cents étaient donc certainement armés; Bonaparte ne l'aurait pas dit dans sa proclamation du 20 brumaire, si cela n'avait pas été vrai.

[2] *Notice sur le dix-huit Brumaire,* par un témoin qui peut dire : *Quod vidi testor,* p. 35.

XIII.

La sortie de Bonaparte de l'orangerie fut suivie d'une agitation et d'un tumulte extrêmes. On discuta la proposition d'annuler, comme inconstitutionnel, le commandement qui lui avait été confié, et les hommes du Manége sommèrent Lucien, avec des cris et des menaces, de mettre aux voix un décret de *hors la loi*.

« Vous voulez, s'écria Lucien, que je mette aux voix et que je prononce le *hors la loi* contre mon frère ? » — Oui ! oui ! répondirent quelques jacobins furieux. A ces mots, Lucien se lève, et dénouant sa ceinture, il dit avec fermeté : « Puisque je ne puis me faire entendre dans cette enceinte, je dépose sur le bureau, avec un sentiment profond de dignité outragée, les marques de la magistrature populaire ». En achevant ces paroles, le président déposa sa toge sur son siége, et en descendit les degrés.

Il était à peine mêlé à ses collègues, qu'un peloton de grenadiers, fendant la presse, arriva jusqu'à Lucien, le plaça dans ses rangs et l'emmena hors de la salle. C'était Bonaparte qui faisait enlever son frère du milieu de ces forcenés. Lucien fut suivi d'un grand nombre de députés appartenant au parti de l'ordre, et auxquels le tumulte systématique des démagogues avait à peu près interdit la tribune. Dès ce moment, l'enceinte de l'orangerie n'offrit plus qu'une scène

où le désordre n'avait plus ni nom, ni limites, et de laquelle avaient disparu tous les caractères qui constituent une assemblée délibérante.

En sortant de l'orangerie, Bonaparte trouva les officiers et les soldats indignés de l'accueil outrageant qui lui avait été fait. « Soldats, leur dit-il, je vous ai souvent menés à la victoire; puis-je compter sur vous? » — « Oui! oui! répondent les soldats. Vive Bonaparte! » — « Qu'ordonnez-vous? ajoute un officier. » — « Mon cheval! » Aussitôt, et suivi de son état-major, Bonaparte se rend dans la seconde cour, où se tenaient deux escadrons de dragons et quelques compagnies d'infanterie.

L'attitude de l'armée n'avait laissé depuis la veille aucun doute sur ses dispositions. Les soldats, laissés habituellement sans solde et quelquefois sans souliers, parlaient avec peu de respect des assemblées délibérantes, auxquelles ils attribuaient leur dénûment, et dont les discussions, qui duraient depuis onze ans sans interruption, avaient finalement lassé l'opinion publique. « Nous n'avons pas besoin de tant de gouverneurs, » disaient les soldats; et, montrant à des spectateurs qui causaient avec eux leurs habits déchirés et leurs pieds presque nus, ils ajoutaient : « Ah! si Bonaparte était le maître, nous serions plus heureux! » Avec le sentiment et le spectacle qu'ils avaient de la lutte, ils attendaient donc, dans une sorte d'impatience, l'ordre d'y intervenir.

Arrivé devant le front des troupes, Bonaparte leur dit d'une voix à la fois ferme et émue : « Soldats, on avait lieu de croire que le Conseil des Cinq-Cents sauverait la patrie,... au contraire, il se livre à des déchirements... Des agitateurs cherchent à le soulever contre moi... Soldats, puis-je compter sur vous?... » — « Oui! oui! » répondent les généraux; et les soldats répondent à leur tour par le cri unanime et énergique de *Vive Bonaparte!* Ces cris retentissent jusque dans la salle des Anciens, où ils causent une sensation que le compte rendu de la séance n'a pas cru devoir omettre.

Bonaparte donne l'ordre de faire avancer quelques compagnies, et il leur parle encore en ces termes, recueillis et conservés par des spectateurs :

« Depuis assez longtemps la patrie est tourmentée, pillée, saccagée; depuis assez longtemps ses défenseurs sont avilis, immolés... Ces braves, que j'ai habillés, payés, entretenus au prix de nos victoires, dans quel état je les retrouve!... On dévore leur subsistance, on les livre sans défense au feu de l'ennemi... Mais ce n'est pas assez de leur sang, on veut encore celui de leurs familles; des factieux parlent de rétablir leur domination sanguinaire... J'ai voulu leur parler, ils m'ont répondu par des poignards... Je viens de franchir les mers, sans craindre de venir exposer mes jours à de nouveaux dangers; et ces dangers, je les trouve dans un sénat d'assassins [1]! »

[1] « Nous regrettons, disent les rédacteurs du *Moniteur*, dans

Au même instant, Lucien, arraché de l'orangerie, s'avançait au milieu des grenadiers qui l'avaient entouré. Il est reçu aux cris de *Vive la République! A bas les assassins!* Il monte à cheval au milieu des troupes; un roulement rétablit le silence, et il s'écrie d'une voix émue et vibrante :

« Citoyens, le président du Conseil des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité de ce Conseil est dans ce moment sous la terreur de quelques représentants à stylets, qui assiégent la tribune, présentent la mort à leurs collègues, et enlèvent les délibérations les plus affreuses.

» Je vous déclare que ces audacieux brigands, sans doute soldés par l'Angleterre, se sont mis en rébellion contre le Conseil des Anciens, et ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé de l'exécution de son décret, comme si nous étions encore en ces temps affreux de leur règne, où ces mots *hors la loi* suffisaient pour faire tomber les têtes les plus chères à la patrie!

» Je vous déclare que ce petit nombre de furieux se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté de ce Conseil. Au nom de ce peuple, qui est depuis tant d'années le jouet de ces misérables enfants de la terreur, je confie aux guerriers

leurs *Mémoires historiques sur le dix-huit Brumaire*, de n'avoir pu recueillir tous les traits de cette courte, mais énergique harangue. Les cris de *Vive la République! Vive Bonaparte!* l'interrompaient presque à chaque mot. » Page 71.

le soin de délivrer la majorité de leurs représentants, afin que, délivrée des stylets par les baïonnettes, elle puisse délibérer sur le sort de la République.

» Général, et vous, soldats, et vous tous, citoyens, vous ne reconnaîtrez pour législateurs de la France que ceux qui vont se rendre auprès de moi. Quant à ceux qui resteraient dans l'orangerie, que la force les expulse... Ces brigands ne sont plus les représentants du peuple, mais les représentants du poignard... Que ce titre leur reste; qu'il les suive partout;... et lorsqu'ils oseront se montrer au peuple, que tous les doigts les désignent par ce nom mérité de représentants du poignard. Vive la République! »

Ce cri est répété par tous les assistants, et les soldats y ajoutent le cri de *Vive Bonaparte!*

Requis ainsi directement par le président du Conseil des Cinq-Cents, Bonaparte répondit : « Président, ce que vous demandez va être fait. »

Aussitôt il ordonna à Murat de se porter dans l'orangerie en colonne serrée, à la tête d'un peloton de dragons. Le colonel Moulins, aide de camp de Brune, qui arrivait de Hollande, fait battre la charge, et, en quelques instants, les jacobins restés maîtres de la salle et les curieux qui s'y étaient maintenus sautent pêle-mêle par les fenêtres, semant les abords d'écharpes, de toges et de chapeaux.

Quoique à l'heure où ces événements s'accomplissaient, c'est-à-dire vers cinq heures et demie, le Conseil des Anciens eût déjà pris dans ses mains les

pouvoirs du Corps législatif tout entier, la dispersion du Conseil des Cinq-cents pouvait y blesser certains esprits, surtout si elle y était inexactement présentée. Lucien jugea nécessaire de s'y rendre. Il y avait déjà été précédé par un député des Cinq-Cents, qui, sans faire aucune distinction ni détailler aucune circonstance, avait présenté l'entrée des soldats dans l'orangerie comme une violation gratuite des droits de la représentation nationale. Lucien rétablit les faits, rassura les esprits, et annonça qu'un certain nombre de députés, fidèles au principe d'ordre, se groupaient déjà autour de lui et demandaient à reprendre leurs travaux, à l'abri des clameurs et des violences des factieux.

En effet, vers neuf heures du soir, environ cent membres (1) du Conseil des Cinq-Cents se réunirent à l'orangerie, sous la présidence de Lucien. Une commission de neuf membres fut nommée, avec mission de proposer les mesures suggérées par les circonstances.

Cette commission fit son rapport séance tenante; et, après des discours prononcés par Lucien, Boulay et Cabanis, le Conseil vota à l'unanimité un décret qui abolissait le Directoire, ajournait le Corps législatif au 1er ventôse, — 20 février 1800, — en excluait soixante-deux membres, à raison de la violence de leurs actes, créait une com-

[1] C'est le nombre donné par l'Empereur. Voyez Gourgaud, *Mémoires de Napoléon*.

mission consulaire provisoire de trois membres, composée de Sieyès, de Roger-Ducos et de Bonaparte, et enfin prescrivait la formation de deux commissions législatives, comprenant chacune vingt-cinq membres des deux Conseils.

Ces deux commissions étaient chargées de discuter les affaires ordinaires, et de préparer les modifications que l'expérience pourrait conseiller d'introduire dans la constitution de l'an III.

Porté au Conseil des Anciens, ce décret fut immédiatement adopté.

Enfin les trois consuls provisoires se présentèrent devant les deux Conseils et y prêtèrent serment.

Vers trois heures du matin, tout était terminé à Saint-Cloud; les consuls et les membres des Conseils rentrèrent à Paris; et la capitale apprit avec joie en se réveillant qu'elle était délivrée de la démagogie, et que la révolution de 89 était entrée enfin dans sa période pacifique et régulière.

Ainsi tomba le régime du Directoire.

Il avait constitué, de toutes les périodes de la Révolution, la plus curieuse à étudier, au point de vue politique, car c'est sous le Directoire que les théories dominantes dans les premières assemblées avaient subi l'épreuve décisive de l'expérience.

Les principes de 89, c'est-à-dire l'esprit d'égalité devant la loi se substituant à l'esprit féodal et aux priviléges, survivaient au Directoire, et devaient recevoir leur application sous le Consulat.

Les théories philosophiques qui, dès 89, avaient prévalu dans les assemblées, c'est-à-dire la défiance du pouvoir monarchique, l'abus de la discussion et de la délibération, la haine des idées et des institutions religieuses, tombèrent avec le Directoire.

Les mêmes hommes, qui avaient servi les régimes précédents, vont servir le régime nouveau; mais ils seront préservés contre le retour de leurs fautes passées, parce qu'ils se trouveront dirigés par un grand esprit et contenus par une main forte et glorieuse.

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

TABLE

DES SOMMAIRES DU TOME TROISIÈME.

LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

SITUATION DE LA FRANCE APRÈS LE 18 FRUCTIDOR.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

VUES DU DIRECTOIRE RENOUVELÉ.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

FINANCES DU DIRECTOIRE.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

EXAGÉRATION DE LA POLITIQUE DU 18 FRUCTIDOR. PERSÉCUTION DES ÉMIGRÉS ET DES PRÊTRES.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

PERSÉCUTIONS DES NOBLES.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

BONAPARTE. — SES SERVICES. — SON PRESTIGE.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

CONQUÊTE DE L'ITALIE. — BONAPARTE. COLLI ET BEAULIEU.

LIVRE QUARANTIÈME.

CONQUÊTE DE L'ITALIE. — BONAPARTE.
WURMSER. — ALVINZI. — LE PRINCE CHARLES.
LÉOBEN. — CAMPO-FORMIO.

LIVRE QUARANTE ET UNIÈME.

BONAPARTE. — LA PAPAUTÉ. — L'ITALIE. — VENISE.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

ÉLOIGNEMENT DE BONAPARTE.

DÉPART POUR L'ÉGYPTE. — FAUTES NOUVELLES DU DIRECTOIRE.

IMMINENCE D'UNE RÉVOLUTION NOUVELLE.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

FORMATION ET SUCCÈS DE LA COALITION. FRONTIÈRES MENACÉES.—PRESTIGE DE L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE. RETOUR DE BONAPARTE.

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

LE 18 BRUMAIRE.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU TOME TROISIÈME.





